



MAIRIE DE BORDEAUX

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
26 NOVEMBRE 2007 A 15 H 00**

La séance est ouverte sous la présidence de

M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

Monsieur le Maire

Politique Culturelle de la Ville de Bordeaux

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

**COMMUNICATION SUR LA
POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Bordeaux, le 26 novembre 2007

Parce que la culture est un enjeu de société, la politique culturelle de la ville de Bordeaux s'affiche en ambitions. Qui se déclinent en objectifs clairs, en actions concrètes et en moyens.

La ville consacre aujourd'hui 18,36 % de son budget à la culture - quand la moyenne nationale est de 16% - soit **276,36 euros par habitant**. Elle figure ainsi au premier rang des villes françaises pour ses dépenses culturelles par habitant.

A l'image de la vie et de la ville, la culture à Bordeaux traverse les genres et les définitions, irrigue et accompagne les secteurs de la jeunesse, de la vie associative, de la vie des quartiers et de la diversité sociale et culturelle.

De la démocratie culturelle au développement international

Ainsi s'articule l'axe majeur de la politique culturelle de Bordeaux.

Et les objectifs de cette politique culturelle sont dictés par ses ambitions :

Il s'agit de **mettre l'artiste au cœur du devenir de la ville, faisant de la culture un moteur de développement, le catalyseur du vivre ensemble ;**

Il nous faut miser sur l'éducation, la formation, la professionnalisation. Dans un même temps, **inventer une nouvelle relation entre enfance et culture pour l'accompagnement du futur citoyen.**

Favorisant l'émergence et les nouvelles pratiques artistiques, notre ville s'ouvre plus encore au monde, s'engage dans les projets internationaux et exporte son savoir-faire.

Dynamiser l'innovation c'est assurer la **reconnaissance de Bordeaux dans le monde.**

Il nous faut aussi évaluer pour aller plus loin dans la recherche de nos potentiels.

Bordeaux affirme ainsi ses atouts, sa tradition humaniste et son regard spécifique sur la modernité.

Il nous faut maintenant le faire savoir.

Car le mouvement est en marche depuis plusieurs années déjà et se construit, se développe, se manifeste à travers des événements-révélateurs de talents : avec les festivals par exemple comme Agora en passant par Nov'art ou Mira jusqu'à la très récente et significative mobilisation des artistes, de la population, du monde scientifique ou économique, des villes et régions voisines même, jusqu'au-delà des frontières espagnoles, autour de la candidature de Bordeaux capitale européenne de la culture.

I) La diversité culturelle, de la création à la diffusion

A partir d'un paysage culturel riche, diversifié, se croisent en maillage dense les associations, les équipements, les universités, la recherche, les entreprises...

Nos équipements et les associations couvrent ainsi l'ensemble des champs artistiques, anciens et contemporains, d'avant-garde, « underground » ou de recherche y compris dans le domaine de la culture scientifique.

▪ Des champs artistiques ouverts à tous les publics

L'offre culturelle est large, adaptée à une très grande variété de publics.

Pour la musique, l'Opéra, par exemple, produit, coproduit et crée, s'ouvre aux formes nouvelles et aux artistes de la jeune génération comme récemment avec le spectacle Hip Hop d'Hamid Ben Mahi. Répétitions publiques, animation de l'espace public, journées portes ouvertes, rencontres avec les artistes, la palette de ses activités s'étend considérablement.

L'orchestre vient d'enregistrer plusieurs CD salués par la presse nationale et participera en 2008 aux Folles Journées de Tokyo ; sa programmation fait intervenir dans différents lieux de l'agglomération des compagnies et artistes bordelais : la Bohême, mis en scène par Laurent Laffargue, Zatoïchi par Carlotta Ikéda et Christian Lauba ou encore Génitrix mis en scène par Christine Dormoy.

La Rockscool, Musiques de Nuit, le Bordeaux Jazz Festival et de nombreux lieux associatifs, quant à eux, ont contribué à faire de Bordeaux une place forte du rock, une ville largement ouverte aux musiques du monde, aux musiques électroniques et électro-acoustiques.

Ajoutons les compagnies Proxima Centauri, Eclats, le grain, Scime pour la musique contemporaine qui se produisent aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le théâtre et la danse ne sont pas en reste avec la « renaissance » du TNBA porté par Dominique Pitoiset et Richard Coconnier et près de ce vaisseau amiral, des lieux de création, de proximité aussi comme le TNT, le Glob, le théâtre du Pont Tournant ou bien même l'Onyx, l'œil la lucarne, le petit Théâtre, l'Alternative...

Pour les compagnies citons le soleil bleu, Anamorphose, Travaux Publics, Ouvre le chien, Ariadone, Révolution, Kouabo et d'autres encore... Pour les arts du cirque, son essor relève d'une réflexion commune qui devrait conduire à l'identification d'un pôle cirque rive droite autour de l'école du cirque déjà présente à Bordeaux depuis plusieurs années.

A l'ensemble de ces possibles s'ajoutent les lieux originaux que la ville propose pour les arts de la scène ou les arts visuels : la base sous marine aux possibilités inouïes, l'espace Mably, l'espace Saint-Rémi, la Halle des Chartrons...

Les arts visuels se répartissent entre champs public et privé, les deux secteurs s'interpénétrant.

C'est ainsi que l'action du Capc bénéficie aux galeries dont il soutient l'effort. Le design y côtoie le graphisme, la vidéo, les arts électroniques, les formes les plus en pointe des arts actuels, les formes les plus à l'écoute des jeunes générations. Quant aux musées, au cours des années qui viennent de s'écouler leur politique événementielle s'est largement dynamisée, faisant progresser le niveau et l'intérêt de leurs expositions temporaires en rendant plus attractive la présentation au public de

leurs collections permanentes. Ces efforts ont d'ailleurs été récompensés non seulement par une augmentation du public mais aussi par l'obtention par plusieurs expositions du label convoité « d'intérêt national ».

La plupart des grandes expositions sont coréalisées avec d'autres musées français ou étrangers selon des thèmes allant du regard impressionniste (à venir au musée des Beaux-Arts) jusqu'à Brian Wilson, l'idole de la surf culture au CAPC.

Le cinéma est incontestablement un secteur à prioriser et différentes propositions sont actuellement en cours pour répondre aux attentes des Bordelais. N'oublions pas cependant que notre ville a vu son attractivité et sa capacité d'accueil pour les tournages passer à 59 en 2007 soit plus 18% entre 2006 et 2007. Le travail de fond réalisé de même par le Jean Vigo et le Printemps des Ciné-concerts du côté du cinéma d'art et d'essai draine un large public.

Autour de la lecture, la Bibliothèque et les 10 bibliothèques de quartier engagent des actions d'expositions, de conférences en réseau avec les associations, vont à la recherche des nouvelles pratiques avec la documentation numérique, la bibliothèque sonore, la projection de films. L'une des plus grandes bibliothèques de France propose ainsi 1 million de titres pour le prêt à domicile et va au devant des lecteurs possibles, jeunes et moins jeunes, avec sa bibliothèque mobile. En complémentarité de ces actions, des événements tels Lire en fête, l'Escale du Livre ou le printemps de poètes, des collectifs d'auteurs de BD, la filière de l'édition sont mis à l'honneur

La recherche s'inscrit quant à elle dans les projets de la médiathèque avec son exceptionnel fonds patrimonial, rare et précieux, régulièrement consulté par les chercheurs du monde entier et enrichi par des acquisitions, dons et legs. Cette logique se développe de même aux Archives municipales avec son formidable fonds d'architecture notamment.

Le nouveau muséum d'histoire naturelle promet de son côté une véritable renaissance de la culture scientifique.

Quant **au patrimoine** bordelais, il est bien sûr désormais une référence. Et la distinction attribuée par l'Unesco, de même que le label ville d'art et d'histoire nous permettent d'aller plus loin encore dans notre démarche, nous permettent d'aller dans le sens même de la modernité en lien avec cette exceptionnelle histoire de la ville, nous ouvre de nouvelles perspectives sur les croisements entre citoyenneté, conseils de proximité, accueil touristique, économie, projection de l'image de la ville à travers le monde, vecteur en somme multiple des champs de nos possibles.

▪ **Créer les conditions de l'émergence**

En soutenant la création, la ville de Bordeaux est attentive aux talents émergents, tout comme aux formes artistiques nouvelles, notamment celles qui se définissent dans les cultures urbaines et qui utilisent l'espace public propice à la créativité et aux formes culturelles contemporaines.

La réalisation de résidences d'artistes est l'une des clefs de l'émergence dans sa proximité avec le tissu local et artistique. Actuellement au nombre de 5, ce principe de résidences est en développement avec des associations telle l'Espace 29, le TNBA ou encore le TNT.

Les établissements participent de l'ouverture aux jeunes talents avec les associations ; ensemble ils participent à l'effervescence d'un ensemble d'initiatives. Le CAPC, en complicité avec le Frac, devient lieu de découverte pour les jeunes artistes bordelais, aide à leurs premières productions dans un maillage concerté avec l'école des Beaux-Arts qui de son côté encourage les lieux alternatifs comme le Café Pompier, ou Cortex Athletico, pour les post-diplômés et les jeunes expérimentations.

Des lieux développent recherches et expérimentations ainsi que les relations nouvelles avec les territoires et leurs populations : c'est le cas des collectifs d'artistes comme Wonderful, Buy self, A suivre, Pola....

Associer des artistes aux nouveaux projets urbains est dans cet esprit une nouvelle voie pour que naisse au cœur de la ville l'innovation : tel est le cas des expérimentations en cours pour les futures berges du lac ou pour Bastide 2.

La création d'un fonds d'aide à l'innovation culturelle est actuellement en chantier ou encore la création d'une pépinière d'artistes sur le modèle des pépinières d'entreprise.

Mais favoriser l'émergence c'est aussi contribuer à **créer une économie qui va faciliter les initiatives**. L'adhésion de nos partenaires institutionnels et privés aux projets de la ville donnent moyens et reconnaissance :Etat, région, département, ministère des affaires étrangères, Education nationale, réseaux de villes, réseaux spécialisés, mécènes et sponsors sont toujours plus nombreux.

Sur cette lancée, a été créée il y a un peu plus d'un an, une cellule spécifique « mécénat » qui bénéficie aussi bien aux festivals ou aux établissements qu'aux associations, qu'elle porte dans la recherche de financements, affichant à ce jour des résultats très encourageants quant à ce type d'économie partagée.

Car une attention particulière est portée à l'économie de la culture, à ses enjeux, à ses emplois. Bordeaux est le plus gros employeur culturel de la région, qui réfléchit avec les acteurs culturels aux nouveaux moyens économiques.

II) De la sensibilisation à l'expression artistique, un état d'esprit culturel

Pour que la culture dépasse le seul acte de consommation, le clivage des favorisés-défavorisés, pour élever le citoyen au rang d' « agissant culturel », l'éveil commence au plus tôt. Non pas, selon l'habitude commune, à l'entrée de l'école mais dès la plus tendre enfance.

C'est un pari que la ville prend.

▪ Premières approches

Avec une nouvelle attitude liée aux très jeunes enfants, dès 1 an, telle que le développent l'Opéra, le Muséum, la Bibliothèque, ou le CAPC, des acteurs culturels telle la compagnie Eclat, un vaste projet s'ouvre pour les familles concernant les bébés mêmes, pour faire vivre la culture dès le premier âge, à toutes les périodes de la vie et qui favorisera particulièrement, à terme, l'intensification des pratiques amateurs.

Devront répondre à cette nouvelle donne les centres de formation tel le Conservatoire ou l'Ecole des Beaux Arts mais aussi les musées, les associations en toute transversalité avec les potentiels de la ville pour l'éducation, les associations...

Le CROUS, l'Inspection Académique, les centres d'animation de quartier, les filières de formation, montent en partenariat avec la ville de nombreuses actions en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Les musées développent leurs services éducatifs, forment des médiateurs pour la sensibilisation à l'art que ce soit à destination des écoles ou des individus.

50 000 documents accueillent les jeunes à la Bibliothèque dans un environnement étudié, animé par des spécialistes qui donnent les clefs de ce monde infini de la lecture. De l'école maternelle à l'université doivent correspondre des initiatives, des passeurs de savoir et de créativité pour développer en chacun l'appétence de la découverte.

Dans cet esprit une carte culture est en cours d'établissement.

Evoquons aussi la remarquable réussite du bus de l'art contemporain qui ouvre de nouveaux horizons artistiques au public de tous âges en connivence parfaite avec les artistes et les galeries. Un accès direct, chaleureux à l'art d'aujourd'hui décrypté et qui transmet l'enthousiasme de la création au public qui se presse désormais à ces rencontres mensuelles.

▪ **Les formations et l'accompagnement à la professionnalisation**

Notre offre de formation artistique s'étend désormais de l'apprentissage jusqu'à la formation professionnelle supérieure pour les arts de la scène et prochainement peut-être, pour les arts visuels.

1900 inscrits au Conservatoire National de Région implanté en 3 sites enrichissent leurs pratiques culturelles et participent du développement et du croisement des publics. La création récente de l'école supérieure de théâtre augmente encore le potentiel.

Des pratiques d'apprentissage collectives instrumentales et vocales se sont par ailleurs développées au cours de ces dernières années en étroite relation avec l'Opéra.

De même, la forte demande en matière d'enseignement des musiques actuelles associe la Rock School Barbey, le CIAM ou Musiques de Nuit qui sont autant de possibilités de formations que d'accompagnement aux débuts de carrière ou de tremplins professionnels.

▪ **Les pratiques amateurs**

Il y a dans ce domaine un gros effort à fournir. Insuffisamment développées, les pratiques amateur sont le lien culturel fondamental, le lien social, l'ouverture à l'art par excellence, le public-cœur. Encouragé par des initiatives en arts visuels à l'école des Beaux-arts avec les auditeurs libres ou au CAPC avec les cours pour adultes, les conférences, les pratiques amateurs s'appuient aussi sur les apprentissages dispensés notamment par le conservatoire, par les relais des maisons de quartier. C'est un autre pari que lance la ville : faire de l'art une attitude au quotidien.

III) De la pratique participative à l'accompagnement des publics

Au centre des préoccupations, se retrouve une attention toujours plus forte portée au public-citoyen. Au-delà de la qualité et de la diversité de l'offre culturelle, l'interaction, la proximité, l'accessibilité, la politique tarifaire sont des atouts majeurs.

- **Le travail avec les publics**

Parlons des ateliers dirigés par les artistes, par les médiateurs culturels à l'occasion de spectacles, d'expositions, de découverte du patrimoine lors notamment des journées du même nom, du contact et de l'interaction directe avec le public à ces moments de rencontre.

Evoquons aussi les pôles d'excellence développés particulièrement pour les publics empêchés : une action spéciale de la Bibliothèque dans les prisons en animation et sensibilisation à la lecture, en partenariat avec la DRAC, l'espace Diderot, projet pilote de la Bibliothèque pour les non-voyants, le travail spécifique de l'Opéra pour les malvoyants, l'expérience pilote du Théâtre du Pont Tournant pour les mal-entendants.

Voyons quelles actions sont conduites en faveur du public fragilisé soit par la maladie avec le CHU de Bordeaux et l'Institut Bergonié, soit par le chômage ou la précarité avec une tarification adaptée, une médiation spécifique de terrain pour la préparation à des spectacles, en amont et aval de l'événement, un programme, « ma Voix et toi » porté par l'Opéra tout au long de l'année avec les maisons de quartiers.

Parlons bien sûr de cet exercice de démocratie culturelle directe que nous avons voulu pour entrer dans compétition de la candidature au titre de capitale européenne de la culture. La mobilisation a été immédiate, parce que tous ont senti l'enjeu, ont manifesté un désir et une ambition pour notre ville, parce que la culture est portée par les citoyens et que nous leur donnons le moyen de l'exprimer. Parce que ce mouvement de fond se prépare depuis plusieurs années déjà avec le travail accompli en médiation et en participation de nos citoyens avec l'ensemble des établissements et des associations culturels.

- **La proximité**

Ce contact, cette proximité avec les publics se traduit aussi par une réflexion sur la répartition des équipements et projets culturels. Le rééquilibrage entre la rive droite et la rive gauche est en cours et passe par exemple par les nouveaux projets du conservatoire rive droite, par des créations d'équipements, la requalification d'autres (je pense à la caserne des pompiers ou au chai aux farines pour les futures archives entre autres), par l'implantation de projets artistiques : le cirque, des collectifs d'artistes...

La politique tarifaire participe de cette logique de l'accessibilité de la culture aux citoyens ainsi que le Kiosque, ouvert à l'ensemble des lieux de l'agglomération, qui est appelé dans les mois qui viennent à développer ses propositions, à faciliter l'accès aux événements, aux spectacles et à l'ensemble des manifestations y compris en termes de tarifs de dernière minute.

Rappelons aussi le succès de la gratuité des expositions permanentes (+39% en 2ans), de l'élargissement des horaires d'ouverture de la Bibliothèque (+20,83 % d'entrées et + 22,27% de prêts entre 2006 et 2007) ou les opérations de vente de livres à très bas prix par les musées et les bibliothèques.

Rappelons enfin les associations des amis des différents musées tout comme de l'opéra qui contribuent à créer des liens de proximité avec les différents publics potentiellement concernés.

IV) Ouvrir Bordeaux au monde

Nos forces vives sont prêtes, les citoyens concernés, actifs; notre ville distinguée Unesco, Ville d'art et d'histoire, nos jumelages avec 18 villes de par le monde, nos spécificités sur l'humanisme, l'histoire de l'homme, mais aussi le développement durable, nos pôles de compétitivité, notre savoir-faire et notre réflexion sur l'urbanisme, notre engagement culturel en somme, sont exemplaires.

Et le monde ne le sait pas encore assez.
Il nous faut aller plus loin.

- **Les grands chantiers**

A l'horizon 2013 de vastes chantiers sont ouverts qui vont contribuer à porter Bordeaux dans le monde.

Chaque nouveau projet est pensé en fonction du citoyen dans son rapport au monde, chaque nouvelle expérience sera lancée pour attirer le monde à Bordeaux et pour exporter l'expérience, le savoir-faire acquis.

Il en est ainsi pour le futur Museum, avec un projet muséographique novateur, pour les salles XVIIIème du Musée d'Aquitaine qui le classent dès aujourd'hui parmi les premiers dans le monde pour sa réflexion sur l'esclavage de tous temps, pour les futures Archives qui lancent un projet culturel ouvert, actif et propre à attirer les chercheurs et observateurs du monde entier, pour l'Opéra, qui avec la rénovation finale de son grand foyer accomplira sa pleine mutation et trouvera sa place unique au monde pour la création artistique dans une œuvre d'art unique, pour le futur auditorium de 1400 places qui placera Bordeaux au premier rang des grandes salles internationales et enfin pour les projets en réflexion et à venir autour de la Base Sous Marine, de la caserne des pompiers, d'un Zénith, des ZAC Bastide 2 et berges du Lac...

- **Les événements**

Les événements sont les porte-drapeaux fédérateurs et novateurs de cette dynamique.

Que ce soit avec la candidature Bordeaux 2013 et tous les événements d'ici-là qui en seront les précurseurs, les festivals qui ponctuent l'année et qui se développeront, tel Mira, Agora, Nov'Art avec les Grandes Traversées et le Bordeaux Jazz Festival, le concours de quatuors à corde qui s'allie désormais à l'Angleterre et à l'Italie, autour d'eux se fédèrent dans un même élan des associations, les théâtres, les musées, les bibliothèques, les lieux alternatifs, les communes voisines...

- **Communiquer**

Le « faire savoir » tout comme la nécessité des moyens humains, financiers de notre action, s'affirme fondamental. La communication Ubi et Orbi passe, on le sait, par une

politique de communication musclée, ciblée en matière culturelle et nous nous y employons activement.

Elle passe aussi par les personnes. C'est à dessein donc que les derniers recrutements ont privilégié des personnalités fortement impliquées dans les réseaux internationaux : je pense à Charlotte Laubard au CAPC, à Claire Jaquet, au FRAC, à Brigitte Proucelle à la direction générale des affaires culturelles.

Elle passe bien sûr par la mobilité de nos spécialistes, experts, acteurs culturels d'excellence. Dans ce sens nous avons récemment signé avec Culturesfrance une convention de développement culturel international, nous sommes partenaires du ministère des Affaires étrangères pour des actions d'information, de formation à l'étranger.

Elle passe enfin par chacun d'entre nous, par chaque citoyen qui porte sa ville où qu'il aille dans le monde, par sa fierté à participer d'une politique culturelle ouverte et ambitieuse.

ANNEXE

AGIR POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE AMBITIEUSE

DES EQUIPEMENTS

- Auditorium

Prévu pour fin 2009, le futur auditorium de 1400 places placera Bordeaux au premier rang des grandes salles internationales pour la musique avec des potentialités remarquables pour les enregistrements

- Zénith

La décision est à prendre rapidement désormais ; il s'agira de l'équipement dont la ville et l'agglomération ont besoin pour enfin être dans le circuit des grandes tournées internationales et répondre aux attentes de nos concitoyens.

- Archives Municipales

Projet culturel innovant proposé avec la relocalisation des Archives dans un vestige important de notre patrimoine réhabilité, le chai aux farines sur le secteur de Bastide, cette réalisation rive droite marque aussi la volonté de rééquilibrer la présence de nos équipements culturels sur l'ensemble de la ville.

- Museum d'Histoire Naturelle

La culture scientifique est un axe privilégié dans le redéploiement de l'offre culturelle et de la formation du citoyen ; Le muséum rajeuni, s'appuyant sur les avancées de la technologie pour proposer une scénographie à la hauteur de ses collections ouvrira ses portes en juillet 2011.

- Base Sous Marine

Lieu emblématique qui affiche clairement sa différence en terme de propositions artistiques et de création comme récemment avec les Grandes Traversées. Lui donner une stature internationale et un développement en rapport avec le symbole fort qu'il représente.

- Salles XVIIIème siècle Musée d'Aquitaine

Le projet muséographique des salles XVIIIème du Musée d'Aquitaine permettra de faire entendre, selon un mode résolument novateur, la voix spécifique de Bordeaux sur l'apport du siècle des Lumières dans la construction de notre monde contemporain et particulièrement pour tout ce qui touche à la traite négrière.

- FRAC

L'opportunité d'une relocalisation du Frac dans Bordeaux s'appuie sur l'ambition affichée de l'accompagner dans son évolution, d'en faire un axe fort de rayonnement de l'art contemporain à partir de cette base aquitaine.

- Studios de danse du Conservatoire

La création des studios de danse au Conservatoire lance de solides bases pour le développement de la danse à Bordeaux et de nouvelles perspectives de formation.

- Des équipements culturels de proximité

Sur 2008 et 2009 seront notamment lancées les réalisations d'une bibliothèque médiathèque à **Belcier**, dans l'îlot Armagnac, le repositionnement de la bibliothèque de **Saint Augustin** dans une partie de la grande salle municipale, un équipement culturel de coeur de quartier, en cours de définition, dans le futur quartier des **Berges du Lac**, un lieu d'accueil pour « Bibliothèque pour tous » dans le futur lieu d'accueil

polyvalent de la rue **Malbec**, la réhabilitation et mise en valeur de l'ancien marché de Lorme, patrimoine architectural d'exception, dans le **quartier Fondaudège**.

DES EVENEMENTS

- BORDEAUX 2013

C'est le projet qui va faire valoir les dynamiques artistiques bordelaises, et qui sera le point de convergence de notre maillage artistique et culturel. Bordeaux 2013 pourra s'appuyer sur une biennale dès 2009 qui fera monter en puissance les thèmes de notre candidature.

- AGORA

Biennale d'architecture destinée au grand public, Agora réunit les grands noms de l'architecture, du design et de l'urbanisme. Elle est à ce titre reconnue internationalement. Centrée sur le Prix d'architecture de la ville de Bordeaux, elle est accompagnée d'expositions, d'événements sur les quais, de projections de films d'architecture et de débats sur l'urbanisme bordelais (Mars)

- NOVART

Rendez-vous d'un mois sur la création contemporaine, ce festival permet de présenter des créations inédites et d'inviter des artistes de la scène contemporaine. Il se caractérise par sa transdisciplinarité et une programmation foisonnante dont six nouvelles créations mondiales pour cette année 2007. Novart c'est aussi un véritable maillage des acteurs culturels de l'agglomération.

Le festival Novart associe de grands événements comme :

▪ BORDEAUX JAZZ FESTIVAL

qui propose chaque année une vingtaine de concerts dédiés à la création contemporaine dans le jazz..

▪ LES GRANDES TRAVERSEES

Créées en 2001, construites avec un chorégraphe invité, les Grandes traversées offrent de découvrir l'univers de ce chorégraphe, à la fois un temps de spectacles, mais aussi de rencontres et de création. Cette année était invitée Erna Omarsdottir, artiste Islandaise.

- MIRA

Festival biennal lancé en 2006 au TNBA, MIRA présente la création espagnole et portugaise dans le domaine du théâtre, de la danse, de la performance et de la musique. Mettant en valeur la création ibérique dans ces rapprochements avec notre création, ce festival a créé une forte attente de la part du public

- CONCOURS INTERNATIONAL DE QUATUOR A CORDES

Né en 1999, le Concours International de Quatuor à Cordes de Bordeaux permet de découvrir les grands interprètes internationaux de cette formation de musique de chambre. La notoriété de cet événement biennal n'a fait que grandir et il s'associe dès cette année aux concours italiens et anglais.

- **CHAHUTS**

Depuis 16 ans Chahuts promeut et soutient la parole, le verbe, par le conte dans le quartier Saint Michel et au delà. L'association des arts de la parole interculturelle s'engage en assurant une programmation annuelle.

Le festival est le point d'orgue de ce travail avec 25 spectacles, dont 43 représentations dans 14 lieux différents et de nombreux partenariats avec les lieux bordelais : capc, tnt, le glob...

- **ITINERAIRES DES PHOTOGRAPHES VOYAGEURS**

Depuis 1991, cette association propose au public entre douze et quinze expositions photographiques, gratuites, dans les principaux lieux culturels et musées de la ville.

DES ACTIONS

- **Education**

Priorité est donnée à l'éveil et l'éducation artistique dès le plus jeune âge (1 an). L'ensemble des services éducatifs des établissements ainsi que des acteurs culturels se mobilisent dans ce sens avec des projets pilote à signaler tel ceux de l'Opéra, du Muséum, du CAPC, de la Bibliothèque ou de la Compagnie Eclat. Une convention a été signée avec le rectorat pour le développement de partenariats. La carte Culture Bordeaux sera lancée prochainement pour les jeunes, de la petite enfance aux étudiants.

- **Fonds d'aide à la création**

La création d'un fonds d'aide à l'innovation culturelle est actuellement en chantier ou encore la création d'une pépinière d'artistes sur le modèle des pépinières d'entreprise. Création il y a un peu plus d'un an, une cellule spécifique « mécénat » qui bénéficie aussi bien aux festivals ou aux établissements qu'aux associations, qu'elle porte dans la recherche de financements.

- **Diffusion**

La diffusion est au cœur du projet des établissements avec le développement de l'ouverture à l'international : diffusion des savoirs (Bibliothèque, Archives, Muséum, Beaux-Arts, Conservatoire...), de spectacles (Opéra, TNBA, Base sous-marine, aide aux associations, Mably, Saint-Rémy...), d'expositions (CAPC, FRAC, collectifs, galeries...).

- **Proximité**

Les projets d'équipements évoqués ci-dessus participent de cette prise en compte de la proximité nécessaire de l'offre culturelle. Elle se traduit aussi par un service délocalisé comme c'est le cas avec le bibliobus, par un accès à la culture facilité pour les personnes empêchées (maladie avec des actions vers les hôpitaux, handicap avec la facilitation d'accès aux établissements et le projet pilote de la bibliothèque ou de l'Opéra pour les non-voyants, vers les prisonniers avec des actions spécifiques menées par la Bibliothèque).

- **Pratiques amateurs**

Encourager les pratiques amateurs pour former nos citoyens, élargir nos publics : c'est l'objectif de l'école des Beaux-Arts avec une action spéciale à destination des auditeurs libres mais aussi du conservatoire, de l'Opéra ou du CAPC avec des formations proposées pour tous les âges.

- **Promotion**

C'est la capacité de nos établissements à rayonner, c'est aussi les festivals, Bordeaux 2013, ou notre capacité à nous intégrer dans différents réseaux (de ville, de musée, de musiques actuelles...) pour notre savoir-faire ainsi reconnu. Un chantier est lancé pour valoriser toutes nos spécificités et nos expériences afin de mieux le faire savoir.

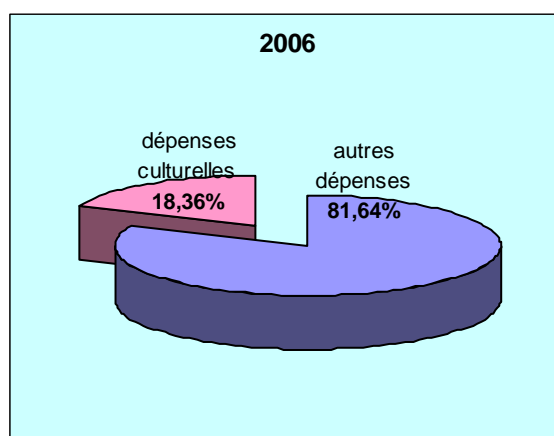
LES CHIFFRES DU BUDGET DE LA CULTURE DE LA VILLE DE BORDEAUX

Analyse des dépenses culturelles pour l'année 2006 (dernier compte administratif connu).
Source : documents de gestion.

- ♦ **Montant des dépenses totales de Fonctionnement** : 48,80 Millions d'euros dont 26,37 Millions d'euros pour dépenses de personnel
- ♦ **Montant des recettes totales de fonctionnement** : 2,87 Millions d'euros
- ♦ **Montant des dépenses d'investissement** : 14,94 Millions d'euros
- ♦ **Montant total des dépenses (investissement + fonctionnement)** : **63,73 Millions d'euros**

Ces grandes masses permettent d'obtenir les ratios suivants :

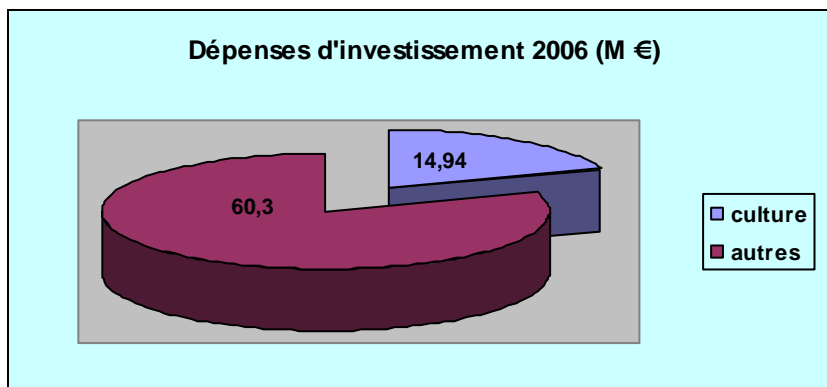
Part des dépenses culturelles dans le budget de la Ville (hors investissement):



NB : Moyenne nationale pour 2006 : 16% (source : Association des Maires des Grandes Villes de France)

► Il est à noter que ce ratio demeure supérieur à la moyenne nationale.

Dépenses d'investissement :



► La culture représente 20 % des dépenses d'investissement de la Ville de Bordeaux. Ces chiffres traduisent la volonté de la ville de mener un programme ambitieux en matière d'investissement afin de doter la Ville des équipements culturels de proximité et de rayonnement international qui lui permettront de s'affirmer en tant que capitale culturelle.

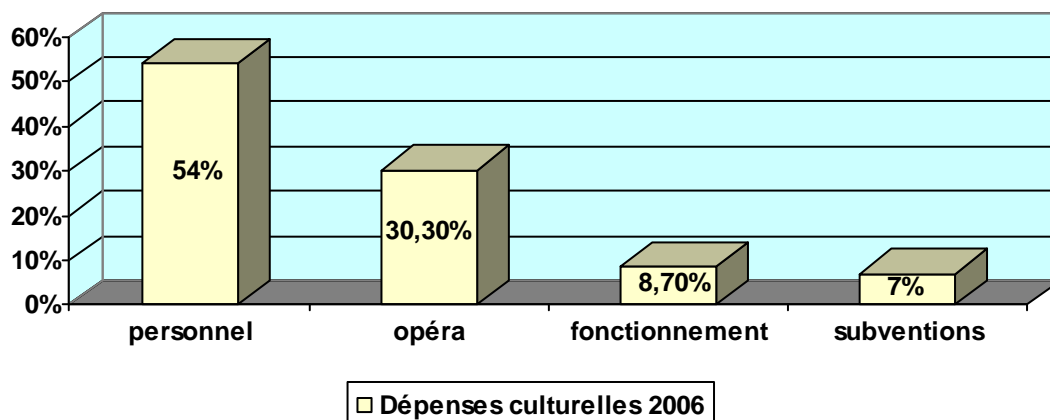
Dépense culturelle par Habitant :

Pour 2006, le calcul (montant total des dépenses / nombre d'habitants) aboutit à 276,36 euros par habitant.

NB : En 2005, à Bordeaux, le nombre d'habitants est de 230 600 habitants.

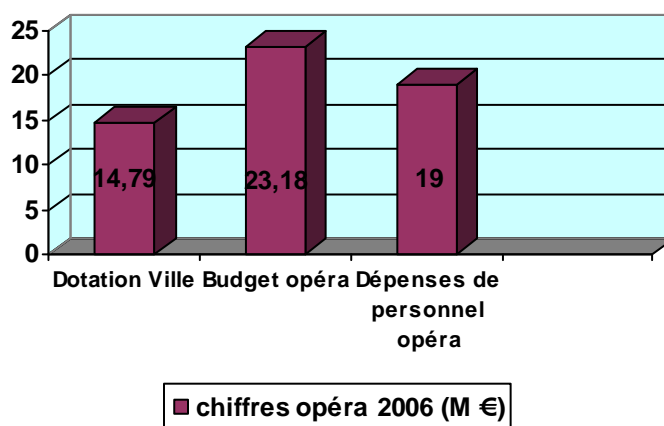
► Ce ratio illustre le poids de la centralité qui demeure caractéristique de la Ville de Bordeaux. Il demeure supérieur à la plupart des grandes villes de France, comme celle de Nantes (254 euros).

Répartition des dépenses culturelles (hors investissement) :



► La structure des dépenses culturelles révèle la prépondérance des dépenses liées à la rémunération du personnel.

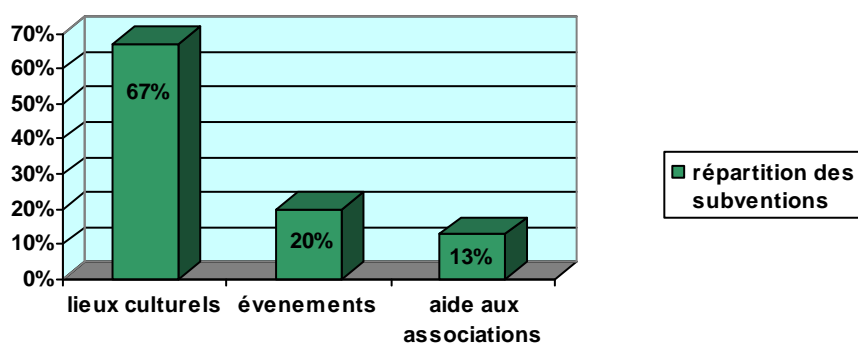
Dotation à l'opéra :



► La dotation de la Ville compense en partie la part des dépenses de personnel qui grèvent lourdement le budget de l'opéra.

Subventions aux associations :

La répartition des subventions au secteur associatif (3 415 693 euros) s'opère de la façon suivante :



❶ **LIEUX CULTURELS** : 2 260 276 euros soit 67 % des subventions

Les 5 plus grosses subventions sont :

<i>TNBA</i>	↘	<i>1 523 774 euros</i>
<i>Cinéma Jean Vigo</i>	↘	<i>225 357 euros</i>
<i>Rock School</i>	↘	<i>198 185 euros</i>
<i>TNT</i>	↘	<i>146 470 euros</i>
<i>Glob-Théâtre</i>	↘	<i>70 000 euros</i>

❷ **EVENEMENTS** : 686 174 euros soit 20 % des subventions.

Les 5 plus grosses subventions sont :

<i>NOVART</i>	↘	<i>400 000 euros</i>
<i>Escale du Livre</i>	↘	<i>160 439 euros</i>
<i>CinéConcerts</i>	↘	<i>30 490 euros</i>
<i>MIRA</i>	↘	<i>30 000 euros</i>
<i>Quatuors à Cordes</i>	↘	<i>15 000 euros</i>

❸ **AIDE AUX ASSOCIATIONS** : 457 665 euros soit 13 % des subventions

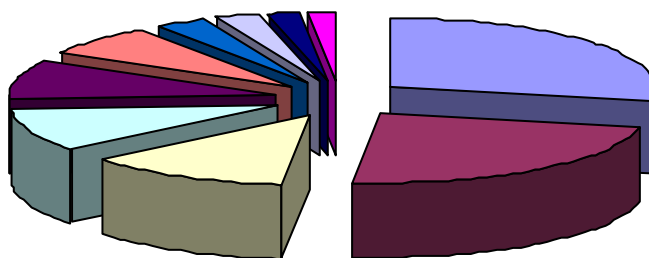
Les 5 plus grosses subventions sont :

<i>Kiosque culturel</i>	‡	51 810 euros
<i>Mémoire de Bordeaux</i>	‡	40 000 euros
<i>Théâtre des Tafurs</i>	‡	29 000 euros
<i>Cie du Soleil Bleu</i>	‡	25 000 euros
<i>Cie Tiberghien</i>	‡	25 000 euros

Répartition des dépenses de fonctionnement entre les principaux établissements culturels (y compris dépenses de personnel)

	2006
Direction Lecture Publique	28%
Conservatoire	23.63%
Ecole des Beaux-Arts	12.55%
Musée d'Aquitaine	9.95%
CAPC	9.30%
Musée des Beaux Arts	7.15%
Base Sous Marine	2.90%
Musée des Arts Décoratifs	2.92%
Muséum d'histoire naturelle	1.97%
Archives Municipales	1.6%

2006



COMPARAISON GEOGRAPHIQUE

LE CAS DE LA VILLE DE NANTES

en euros

♦ montant des dépenses de fonctionnement :	27 676 056
	<i>dont 23 300 000 euros de subventions</i>
♦ montant des dépenses de personnel :	20 560 493
♦ montant des dépenses d'investissement :	23 372 470
♦ total des dépenses :	71 609 019
	<i>soit 254,12 euros par habitant</i>
	<i>(NANTES compte 281 800 habitants)</i>

NB : L'Opéra des Pays de Loire est financé par les Villes de Nantes et Angers. Le zénith a été financé par la communauté d'agglomération.

M. LE MAIRE. -

Comme je vous l'avais annoncé au cours des précédentes réunions du Conseil nous allons aujourd'hui vous présenter une communication sur la politique culturelle de la Ville de Bordeaux.

Je voudrais demander à M. l'Adjoint chargé de la Culture de commencer à présenter cette communication.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, à l'image de la vie et de la ville, la culture à Bordeaux qui s'insère dans le projet urbain, irrigue et accompagne les secteurs de la jeunesse, de la vie associative, de la vie des quartiers et de la vivacité sociale et culturelle.

De la démocratie culturelle au développement international tel est l'axe majeur de la politique culturelle de notre ville. Et les objectifs qui accompagnent cette politique visent à mettre l'artiste au cœur du devenir de la ville, faisant de la culture un moteur de développement, le catalyseur du vivre ensemble. Il nous faut miser sur l'éducation, la formation, la professionnalisation et inventer une nouvelle relation entre enfance et culture pour l'accompagnement du futur citoyen. Il nous faut favoriser l'émergence et les nouvelles pratiques artistiques, et engager notre ville dans les projets internationaux, car dynamiser l'innovation c'est assurer la reconnaissance de Bordeaux dans le monde.

Au travers de ces objectifs Bordeaux affirme ses atouts, sa tradition humaniste et son regard spécifique sur la modernité.

Le mouvement est en marche depuis plusieurs années. Il se développe, il se manifeste à travers des événements révélateurs de talents avec la récente et significative mobilisation des artistes, de la population, du monde scientifique mais aussi économique des villes voisines jusqu'au-delà des frontières espagnoles autour de la candidature de Bordeaux capitale européenne de la culture.

A partir d'un paysage culturel riche et diversifié se croisent en maillage dense les associations, les institutions et les équipements, mais aussi les universités et les entreprises. Nos équipements et les associations couvrent ainsi l'ensemble des champs artistiques sous leurs formes diverses, y compris dans le domaine de la culture scientifique.

Pour la musique, l'Opéra, par exemple, produit, coproduit et crée. Il s'ouvre aux formes nouvelles et aux artistes de la jeune génération. La palette de ses activités s'étend considérablement avec des animations dans l'espace public, des répétitions publiques, des journées portes ouvertes.

L'ONBA vient d'enregistrer un ensemble de CD salués par la presse nationale et il fait intervenir dans différents lieux de l'agglomération des compagnies et artistes bordelais. Si je ne me réfère qu'à la saison qui a démarré récemment 2007 / 2008, c'est Laurent Laffargue dans la Bohème, c'est Carlotta Ikéda et Christian Lauba dans Zatoïchi, c'est Christine Dormoy dans Génitrix, les deux derniers titres étant des créations mondiales.

La Rockscool, Musique de Nuit, le Bordeaux Jazz Festival et de nombreux lieux associatifs ont contribué à faire de Bordeaux une place-forte du rock, une ville largement ouverte aux musiques du monde, aux musiques électroniques et électroacoustiques.

Il faut ajouter à cela Proxima Centauri, la Compagnie Eclats, la Compagnie Le Grain, le Scrim pour la musique contemporaine qui se produisent aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le théâtre et la danse ne sont pas en reste avec le TNBA, le TNT, le Glob Théâtre, le Théâtre du Pont Tournant, la Boîte à Jouer. On pourrait ajouter d'autres lieux comme l'Onyx, l'œil la Lucarne, le Petit Théâtre, l'Alternative et bien d'autres.

Parmi les compagnies, bon nombre ont acquis droit de cité au niveau national et international, je pense à Anamorphose, Travaux Publics, la Compagnie Ouvre le Chien, Ariadone, Révolution, Kouabo, mais aussi les marches de l'Été ou la Compagnie Tibérien.

Pour les arts du cirque une réflexion est en cours et devrait conduire à l'identification d'un Pôle Cirque rive droite – j'y reviendrai dans un instant – autour de l'école du cirque déjà présente à Bordeaux depuis plusieurs années.

A cela et à ces lieux dont je parlais il y a un instant s'ajoutent des lieux originaux que la ville propose pour les arts de la scène ou les arts visuels : la Base sous-marine, Mably, l'espace Saint-Rémi, la Halle des Chartrons, mais aussi la Maison Cantonale rive droite, la Pergola.

S'agissant **des arts visuels**, ils se répartissent entre champ public et champ privé, les deux secteurs s'interpénétrant.

Ainsi l'action du CAPC bénéficie aux galeries dont il soutient l'effort. Le design y côtoie le graphisme, la vidéo, les arts électroniques et les formes les plus écoutées des jeunes générations.

Quant aux **musées**, leur politique événementielle s'est grandement dynamisée faisant progresser le niveau et l'intérêt de leurs expositions temporaires en rendant plus attractive la présentation au public de leurs collections permanentes. Ces efforts ont d'ailleurs été récompensés, non seulement par une augmentation de la fréquentation du public, mais aussi par l'obtention par diverses expositions du label convoité « d'intérêt national ».

Un certain nombre d'expositions sont co-réalisées avec d'autres musées de notre région, ou avec d'autres musées nationaux ou étrangers.

Le cinéma est incontestablement un secteur qui se doit d'évoluer et des propositions sont actuellement à l'étude pour répondre aux attentes des Bordelais. N'oublions pas quand même ce qui existe déjà en matière d'attractivité et de capacité d'accueil pour les tournages dont le nombre a progressé de 18% depuis 2006. Ainsi 59 tournages ont été accueillis dans notre ville en 2007. Signalons aussi la qualité et l'attrait que représentent les Ciné-concerts qui accueillent chaque année un large public.

Autour de la lecture, la Bibliothèque centrale de Mériadeck et les bibliothèques de quartier travaillent en réseau avec les associations et vont à la recherche des nouvelles pratiques avec la documentation numérique, la bibliothèque sonore, la projection de films. L'une des plus grandes bibliothèques de France propose aujourd'hui 1 million de titres pour le prêt à domicile, et va au-devant des lecteurs possibles, jeunes et moins jeunes, avec sa bibliothèque mobile.

En complémentarité de ces actions nous pourrions citer des événements tels que le Livre en Fête, l'Escale du Livre, le Printemps des Poètes et des collectifs d'auteurs de bandes dessinées qui sont régulièrement mis à l'honneur au sein de ces bibliothèques.

La recherche s'inscrit aussi dans les projets de la médiathèque avec ses exceptionnels fonds patrimoniaux, rares et précieux, régulièrement consultés par les chercheurs du monde entier et enrichis régulièrement par des acquisitions, des dons et des legs. Il en est de même aux Archives Municipales avec son remarquable fonds d'architecture. Egalement pour les collections du Muséum d'Histoire Naturelle qui ont un attrait pour les chercheurs qui dépasse largement les limites de notre territoire et de notre pays.

Quant au patrimoine bordelais, vous devez le savoir, l'inscription à l'UNESCO, mais aussi le label de « Ville d'Art et d'Histoire », nous ouvrent de nouvelles perspectives sur les croisements entre citoyenneté, proximité, accueil touristique, projection de l'image de la ville à travers le monde.

En **soutenant la création**, la Ville de Bordeaux est attentive aux talents émergents, tout comme aux formes artistiques nouvelles, notamment celles qui utilisent l'espace public propice à la créativité et aux formes culturelles contemporaines.

La réalisation de **résidences d'artistes** est l'une des clés de l'émergence. Actuellement au nombre de 5 ce principe est en développement avec des associations telle celle de l'Espace 29, mais aussi avec le TNBA ou le TNT.

Les établissements participent de l'ouverture aux jeunes talents. Le CAPC, avec le FRAC, devient lieu de découverte pour les jeunes artistes bordelais aidés dans leurs premières productions dans un maillage concerté avec l'école des Beaux-Arts qui elle-même encourage les lieux alternatifs comme le Café Pompier, mais aussi des lieux qui développent recherches et expérimentations comme c'est le cas avec des collectifs d'artistes : Buy Self, A Suivre, le Bruit du Frigo, Pola...

L'association des artistes aux nouveaux projets urbains représente aussi une nouvelle voie très importante permettant d'insérer l'innovation dans la ville. Des expérimentations sont en cours pour les projets en développement des Berges du Lac et de Bastide 2. De même **la création d'un fonds d'aide à l'innovation culturelle** devrait contribuer à favoriser l'émergence, tout comme d'ailleurs l'adhésion de nos partenaires institutionnels et privés. Il a été ainsi créé il y a plus d'un an de cela une cellule spécifique « mécénat » qui bénéficie aussi bien aux festivals, ou aux établissements qu'aux associations. Ainsi une attention particulière est portée à l'économie de la culture, à ses enjeux et à ses emplois. A ce titre-là, nous le savons tous, Bordeaux est l'un des plus gros employeurs culturels de la région, et bien au-delà des limites de notre région.

Pour que la culture dépasse le seul acte de consommation, le clivage des favorisés-défavorisés, l'éveil commence au plus tôt. Non pas seulement à l'entrée de l'école, mais dès la petite enfance.

Ainsi, l'Opéra, le Muséum, la Bibliothèque, le CAPC, mais également des acteurs culturels tels que la Compagnie Eclats, œuvrent dans le vaste projet qui s'ouvre aux familles pour faire vivre la culture dès le premier âge et à toutes les périodes de la vie, favorisant à terme l'intensification des pratiques amateurs. S'y associent aussi le Conservatoire National de Bordeaux, l'école des Beaux-Arts, mais aussi les musées, les associations, en toute transversalité avec les autres services de la ville en charge de la petite enfance, de l'éducation ou des milieux associatifs. Ainsi le CROUS, l'Inspection Académique, les centres d'animation de quartier, montent avec la ville de nombreuses actions en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Les musées développent leurs

services éducatifs et participent à la formation des médiateurs. 50.000 documents accueillent les enfants, les jeunes, à la Bibliothèque dans un environnement adapté et animé par des spécialistes. Dans cet esprit une carte culture est en cours d'établissement.

Signalons aussi le très grand succès du bus de l'art contemporain qui ouvre de nouveaux horizons artistiques au public de tous âges en communiquant avec les artistes et les galeries, transmettant l'enthousiasme de la création au public qui se presse à ces rencontres mensuelles.

Les formations et l'accompagnement à la professionnalisation sont aussi des objectifs très importants. Notre offre de formation artistique s'étend désormais de l'apprentissage jusqu'à la formation professionnelle supérieure pour les arts de la scène et prochainement peut-être pour les arts visuels. S'agissant du Conservatoire National de Région Jacques Thibaud, 1900 élèves sont inscrits entre le Conservatoire Renaudel et les trois sites associés à ce lieu central, enrichissent leurs pratiques culturelles et participent du développement et du croisement des publics. La création récente de l'école supérieure de théâtre ne fait qu'augmenter encore ce potentiel.

Des pratiques d'apprentissage collectives instrumentales et vocales se sont par ailleurs développées au cours de ces dernières années en étroite relation entre le Conservatoire et l'Opéra. L'enseignement des musiques actuelles associe également le Conservatoire avec la Rock School, le CIAM et Musiques de Nuit qui sont autant de possibilités de formations, mais aussi d'accompagnement aux débuts de carrière ou de tremplins professionnels.

S'agissant des pratiques amateurs il y a un effort important à fournir car il s'agit-là d'un lien culturel fondamental, l'ouverture à l'art par excellence. Encouragées par des initiatives en arts visuels à l'école des Beaux-Arts avec les auditeurs libres, mais aussi au Conservatoire avec les nombreuses formations qui s'expriment régulièrement tout au long de l'année, au CAPC avec les cours pour adultes, avec les conférences, les pratiques amateurs sont relayées en relation avec les maisons de quartier.

S'agissant de la pratique participative à l'accompagnement des publics, au centre des préoccupations se retrouve une attention forte pour favoriser l'essor du public citoyen. Au-delà de la qualité et de la diversité de l'offre culturelle, l'interaction, la proximité, l'accessibilité, la politique tarifaire sont des atouts majeurs. De nombreux travaux sont conduits en relation avec les publics : des ateliers dirigés par les artistes, par des médiateurs culturels à l'occasion de spectacles, d'expositions, de découverte du patrimoine lors notamment des journées du même nom.

Des pôles d'excellence existent développés pour des publics empêchés : la Bibliothèque qui travaille en relation avec les prisons pour la sensibilisation à la lecture, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, mais aussi qui intervient dans un espace dédié aux non voyants, l'espace Diderot. Nous pourrions citer aussi le travail spécifique de l'Opéra pour les malvoyants, ou du Pont tournant pour les malentendants.

Des actions en faveur du public fragilisé sont également conduites par un certain nombre d'établissements et de structures. Public empêché ou fragilisé par la maladie en relation avec le CHU de Bordeaux, avec l'Institut Bergonié, Public fragilisé par le chômage ou la précarité avec des actions également spécifiques qui engagent l'Opéra. Une médiation spécifique de terrain pour la préparation à des spectacles, en amont et en aval du spectacle, est conduite et est extrêmement suivie et demandée par ceux qui ont été amenés à suivre les spectacles et ont la volonté d'aller plus avant que la seule chose qu'ils ont vue. Un programme également, « Ma Voix et Toi », porté par l'Opéra tout au long de l'année, est associé aux centres sociaux.

Nous pensons aussi pour cette action sur les publics à cet exercice de démocratie culturelle directe que nous avons voulu pour entrer dans la compétition au titre de capitale européenne de la culture.

Cette proximité avec les publics se traduit aussi par une réflexion sur la répartition des équipements et des projets culturels. Le rééquilibrage entre la rive droite et la rive gauche est en cours et passe par de nouveaux projets qui concernent le Conservatoire National sur la rive droite, les créations d'équipements, la requalification d'autres. Je pense au Chai des Farines pour les futures archives. Je pense au Pôle cirque, mais également à des collectif d'artistes.

La politique tarifaire joue également un rôle important pour l'attrait des publics. Elle participe à cette volonté de l'accessibilité de la culture aux citoyens. Il en est de même du kiosque qui est ouvert à l'ensemble des lieux de l'agglomération, facilitant l'accès aux spectacles, aux événements, avec les tarifs de dernière minute. Rappelons le succès de la gratuité des expositions permanentes dont la fréquentation a augmenté de 36% en 2 ans, de l'élargissement des horaires d'ouverture de la Bibliothèque avec +21% d'entrées et 22% de prêts entre 2006 et 2007, ou des opérations de vente de livres à très bas prix par les musées et les bibliothèques.

Et enfin nous pouvons penser pour ces actions envers les publics aux associations des amis des différents musées et de l'Opéra, qui contribuent aussi à créer ces liens de proximité.

Bordeaux se doit de s'ouvrir au monde. Nous y sommes prêts avec l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité, avec le label de Ville d'Art et d'Histoire, avec nos jumelages liant Bordeaux à 18 villes de par le monde, avec nos spécificités sur l'humanisme, sur l'histoire de l'homme, mais aussi le développement durable, nos pôles de compétitivité, notre savoir-faire et notre réflexion sur l'urbanisme.

Mais il nous faut aller plus loin et le faire savoir. De grands chantiers seront conduits pour le futur Muséum, pour les salles du 18^{ème} siècle du Musée d'Aquitaine avec sa réflexion sur l'esclavage de tous temps, pour les futures Archives, projet culturel ouvert à même d'attirer chercheurs et observateurs du monde entier, pour la rénovation finale du Grand foyer de l'Opéra, lieu unique et reconnu comme tel au niveau européen, voire international et mondial, et pour le futur auditorium de 1400 places qui permettra à Bordeaux de rayonner parmi les premières grandes salles de spectacle internationales. Ajouter à cela des projets en réflexion ou en devenir autour de la Base sous-marine, d'un Zénith, de la réimplantation du FRAC Aquitaine sur Bordeaux, mais aussi, j'en ai déjà parlé, des ZAC Bastide 2 et des Berges du Lac qui renfermeront un projet culturel.

S'agissant des **événements porte-drapeaux fédérateurs et novateurs de cette dynamique culturelle**, que ce soit avec la candidature Bordeaux 2013 et tous les événements d'ici-là qui en seront les précurseurs, mais aussi les festivals qui ponctuent l'année, je pense à Mira, à Novart avec les Grandes Traversées et le Bordeaux Jazz Festival, à Agora, au concours international de quatuors à corde qui s'allie désormais à l'Angleterre et à l'Italie. Autour d'eux se fédèrent des associations, les théâtres, les musées, les lieux alternatifs, mais aussi les communes voisines. C'est ainsi que bon nombre de manifestations s'ouvrent à un certain nombre de communes qui s'associent à ces événements.

Communiquer est également une nécessité. Le « faire-savoir » s'affirme fondamental. En complément du journal Bordeaux Culture ou du kiosque dont je parlais il y a quelques instants, la communication passe aussi par les personnes. C'est donc à dessein que les derniers recrutements ont privilégié des personnalités fortement impliquées dans les réseaux internationaux. Je pense à Charlotte Laubard au CAPC, à Claire Jaquet au FRAC

Aquitaine, et à Brigitte Proucelle qui aujourd'hui occupe la Direction Générale de la Culture à la Ville de Bordeaux. Cette communication passe aussi bien sûr par la mobilité de nos experts, de nos acteurs culturels. Pour ce faire nous avons récemment signé avec Culturesfrance une convention de développement culturel international, et nous sommes partenaires du Ministère des Affaires Etrangères pour des actions d'information et de formation à l'étranger. Cette communication passe aussi et enfin par chacun d'entre nous, par chaque citoyen qui porte sa ville où qu'il aille dans le monde.

Cette politique culturelle volontariste et dynamique, Monsieur le Maire, engage très fortement la Ville de Bordeaux comme j'ai essayé de le montrer il y a un instant, avec des moyens qui ont été attribués par une volonté partagée de l'équipe municipale à travers des budgets successifs. C'est aujourd'hui 276,36 euros par habitant qui sont consacrés à la politique culturelle, ce qui place Bordeaux au premier rang des villes françaises pour ses dépenses culturelles par habitant.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci, Monsieur l'Adjoint, et merci d'avoir en un temps relativement bref essayé de résumer un très grand nombre d'initiatives et d'opérations qui concourent à faire de Bordeaux une ville culturelle.

Je voudrais, avant d'ouvrir le débat, insister sur les grands axes qui structurent cette politique culturelle et qui la caractérisent, j'y reviendrai en conclusion, depuis plusieurs années.

La recherche de la nouveauté à tout prix est très certainement une mode bien installée dans nos sociétés contemporaines, mais il n'y a pas de succès sans continuité. C'est ce qui fait tout le prix de la communication que vous venez de développer.

Le premier grand axe qui structure cette politique et qui continuera à la structurer, c'est la volonté d'approfondir notre action d'éducation, de diffusion et d'aide à la création.

Je veux être bref, donc je n'entrerai pas dans le détail.

Au titre de l'éducation je voudrais rappeler que nous avons donné priorité à l'éveil et à l'éducation artistique dès le plus jeune âge. L'ensemble des services éducatifs des établissements, ainsi que des acteurs culturels, se mobilise dans ce sens avec des projets pilotes qui sont à signaler, comme celui de l'Opéra, celui du Muséum, celui du CAPC, celui de la Bibliothèque, ou celui de la Compagnie Eclats.

Dans le même esprit nous avons signé une convention avec le rectorat pour développer les partenariats.

La carte « Culture Bordeaux » sera prochainement lancée pour les jeunes, de la petite enfance aux étudiants.

Et pour les étudiants, dans ce chapitre éducation, je n'aurai garde d'oublier ce que vous avez signalé qui est une très belle initiative de notre Théâtre National Bordeaux Aquitaine, c'est l'ouverture de cette école supérieure de théâtre qui met Bordeaux tout à fait en pointe.

La vocation d'assurer la plus large diffusion possible l'idée de la culture pour tous ce sont aussi des équipements de proximité. Je voudrais, non pas revenir sur le passé, ce qui

existe est connu, mais essayer d'insister sur les projets qui sont dans nos cartons, ou qui sont déjà visibles sur le terrain.

Sur 2008 et 2009 seront notamment lancés :

La réalisation d'une Bibliothèque médiathèque à Belcier, dans l'îlot Armagnac. Nous avons délibéré il y a quelques semaines pour acheter ce terrain à la CUB.

Egalement le repositionnement et la requalification de la Bibliothèque de Saint-Augustin dans une partie de la grande salle municipale sur laquelle travaille à l'heure actuelle un atelier d'urbanisme.

Un équipement culturel de quartier en cours de définition dans le futur quartier des Berges du Lac. Le bureau de la Communauté Urbaine la semaine dernière a confirmé le lancement de cette opération en février prochain. Cet équipement sera programmé sur 2008 ou 2009.

Un lieu d'accueil pour la Bibliothèque pour tous dans le futur lieu d'accueil polyvalent de la rue Malbec, dont le chantier démarre ces temps-ci.

Enfin la réhabilitation et la mise en valeur de l'ancien marché de Lerme qui fait partie de notre patrimoine architectural dans le quartier Fondaudège.

Tous ces équipements de proximité nouveaux, pour les prochaines années vont concourir à cette vocation de diffusion culturelle.

Et aussi l'aide à la création. Nous allons essayer de mettre en place quelque chose qui n'existe pas pour l'instant à Bordeaux, qui est un fonds d'aide à l'innovation culturelle qui est actuellement en chantier.

Nous envisageons aussi la création d'une pépinière d'artistes sur le modèle des pépinières d'entreprises.

Et puis il y a un an nous avons créé une cellule spécifique « mécénat » qui profite aussi bien aux festivals, aux établissements qu'aux associations, auxquels elle apporte une aide précieuse dans la recherche de financement.

Voilà le premier axe : aller plus loin encore dans cette volonté de diffuser la culture à tous et d'aider à la création.

Le deuxième grand axe consiste à enrichir notre patrimoine d'équipements culturels. Ils sont déjà très nombreux à Bordeaux, vous l'avez rappelé. Plusieurs projets en cours ou en devenir vont contribuer à cet enrichissement de notre gamme d'équipements culturels.

Je commencerai bien sûr par l'Auditorium qui représente de la part de la Ville un effort budgétaire très significatif. Il aura 1400 places. Il sera d'une grande qualité acoustique. Il placera Bordeaux au premier rang des grandes salles internationales pour la musique. Je sais que notre nouveau chef d'orchestre Kwamé Ryan l'attend avec impatience. Il devrait ouvrir à la fin 2009, et Kwamé Ryan prépare d'ores et déjà la saison 2010 et les saisons suivantes.

Deuxième grand équipement, qui n'existe pas, je me permets de le rappeler au passage :

Même si notre Patinoire joue bien son rôle - et j'ai été heureux de voir que le dernier spectacle qu'elle a accueilli, celui de Vanessa Paradis, a fait salle comble - ça ne suffit pas. Il nous faut donc un Zénith.

Je m'étais engagé l'année dernière à obtenir de la Communauté Urbaine la décision de faire un Zénith. Cette décision est pratiquement prise. Il nous reste à mettre au point le financement de cet équipement. Sera-ce un financement entièrement public ou mixte ? C'est une question encore à trancher, ainsi que la localisation définitive.

Plusieurs lieux sont possibles. La décision technique plaiderait en faveur du site du Lac qui présente beaucoup d'avantages : 8000 places de parking disponibles, le tramway bientôt, la rocade qui aux heures des spectacles d'un Zénith n'est pas embouteillée. Mais il est possible, même probable, que le choix politique ne soit pas exactement le choix technique et qu'il se porte sur l'implantation à Floirac.

En tout cas il est important qu'une décision définitive sur la construction de cette salle de spectacle soit prise avant l'été.

Troisième grand exemple d'enrichissement de notre gamme d'équipements culturels, la Base sous-marine. Elle fonctionne déjà et elle fonctionne bien. Pendant Novart elle accueille énormément de spectacles et beaucoup de public. Je voudrais rendre hommage à sa gestionnaire, Mme Martinez, qui fait merveille avec des moyens limités. Eh bien, dans la perspective de Bordeaux 2013 nous voudrions en faire un véritable lieu d'émergence et de création culturelle.

Quatrième équipement qu'il va nous falloir évidemment porter jusqu'au niveau de la réalisation : la localisation du FRAC, le Fonds Régional d'Art Contemporain, de la région Aquitaine. Le FRAC a souhaité s'installer dans Bordeaux intra muros. Nous lui avons fait plusieurs propositions d'implantation qu'il est en train d'examiner à l'heure actuelle.

Le Muséum d'Histoire Naturelle. Ce muséum possède des collections d'une très grande qualité qui sont aujourd'hui exposées dans des conditions extrêmement précaires. Vous avez approuvé le lancement d'une opération plus que de rajeunissement, vraiment de réhabilitation complète de ce muséum avec une scénographie à la hauteur de ses collections. Il devrait ouvrir ses portes en juillet 2011.

Voilà pour l'essentiel. Je pourrais ajouter les studios de danse du Conservatoire, le transfert, ce n'est pas une mince affaire, des Archives Municipales vraisemblablement dans le Chai des Farines sur la rive droite de la Garonne, ou bien encore les salles du Musée d'Aquitaine qui sont en cours de reconfiguration, avec en particulier une salle dédiée à la Traite négrière,

Troisième grand axe à côté de ces équipements, les grands événements qui ponctuent l'année culturelle à Bordeaux et qui participent au plein rayonnement de notre ville.

J'avais l'année dernière annoncé mon intention de réfléchir avec tous les acteurs culturels à un grand événement. Quel plus grand événement culturel que Bordeaux Capitale Culturelle ?

Je ne vais pas m'y attarder parce que nous avons fait ce matin même au CAPC avec le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général et le Président de la Communauté Urbaine, une présentation de notre dossier. Je voudrais à nouveau rendre hommage ici devant le Conseil Municipal à Richard Coconnier, qui, en l'espace de quelques mois a bâti un formidable dossier autour de cette idée de « Bordeaux ville

ouverte, Bordeaux ville monde », à la fois par son histoire, par son passé portuaire, mais aussi par sa tradition humaniste.

Nous irons le 18 décembre prochain tous les quatre, Région, Département, CUB et Ville, plancher devant le jury qui va présélectionner les trois ou quatre candidats qui devront ensuite préparer le dossier définitif pour fin 2008.

Nous avons un espoir parce qu'il y a une vraie mobilisation à la fois de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi de tous les acteurs culturels. C'est ce qui a le plus frappé Richard Coconnier de voir à quel point les institutions, mais aussi les associations ou les individuels se sont mobilisés, ont apporté des idées, des suggestions, ont participé à ce grand brainstorming qui nous a permis de confectionner notre dossier de candidature que j'ai ici, qu'il serait souhaitable d'ailleurs de diffuser à tous les Conseillers municipaux. Il est sorti ce matin même à l'occasion de la conférence de presse que nous avons tenue sur Bordeaux 2013.

Concernant ce « Bordeaux 2013 Grand Événement », on ne pouvait pas aller plus vite que l'imprimerie, notamment plus vite que les 4 présidents des collectivités territoriales. Je ne me sentais pas en situation de le diffuser avant que nous l'ayons présenté tous ensemble à la presse.

Je vous parlais du rendez-vous du 18 décembre. Il y a un autre rendez-vous important qui est celui du 29 novembre puisque nous accueillerons à Bordeaux l'ancienne Présidente de Lettonie, Madame Vike-Freiberga, qui a accepté de présider le comité de parrainage de Bordeaux 2013 en compagnie de personnalités éminentes qui nous ont fait la confiance de figurer dans ce comité de parrainage. Je cite de mémoire Philippe Sollers, Nathalie Dessay, Jean-Claude Guillebaud, Catherine Lalumière, Alfred Pacquement, Michel Serres, Béatrice Uria-Monzon, Paul Andreu et d'autres encore.

Voilà donc une affaire qui se présente sous les meilleurs auspices. La compétition va être rude, pour être tout à fait réaliste. Il y a maintenant 8 villes candidates.

On avait reproché à Bordeaux de s'être réveillée trop tard, je vous signale que les documents sur l'organisation de la consultation sont sortis en septembre / octobre 2006. C'est dès le début du mois de janvier que j'ai pris l'initiative de contacter nos collègues de la Région, du Département et de la CUB pour recueillir leur accord. Ils m'en ont fait part au mois de mars. Vous voyez que nous n'avons pas perdu de temps pour préparer ce grand dossier qui sera à l'évidence le grand événement culturel des prochaines années.

Je voudrais en ce qui concerne les événements insister aussi sur tout le reste, parce qu'il y a des choses qui existent, qui ont le mérite d'exister, qui vont continuer à exister et que nous voulons porter en puissance.

Novart, qui est un remarquable festival qui attire aujourd'hui entre 40 et 50.000 personnes. Beaucoup de festivals qui ont des honneurs médiatiques supérieurs aux nôtres ne peuvent pas en dire autant, avec au cœur de Novart un festival de jazz qui est devenu une référence nationale, et l'opération des Grandes Traversées qui invite des chorégraphes particulièrement créatifs.

La programmation de cette année est d'une très grande qualité. Je vous invite, si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'assister à l'un de ses spectacles, à profiter des derniers jours de Novart.

Il y a également Agora, biennale d'architecture, qui est une opération relativement récente mais qui est en train d'accéder à une reconnaissance internationale. Elle est centrée sur

les prix d'architecture de la Ville de Bordeaux. Elle est accompagnée d'expositions, d'événements sur les quais, de projections de films d'architecture, et de débats sur l'urbanisme bordelais. Elle se tiendra en 2008, en mars, puisqu'elle a un rythme biennal. Elle sera animée par un commissaire très talentueux qui s'appelle Nicolas Michelin. Je pense qu'elle aura le même succès qu'il y a deux ans.

Enfin Mira, lancée en 2006, qui n'a pas encore trouvé tout à fait son plein rayonnement dans le programme culturel de la ville. Je ne doute pas que ce sera le cas dans les prochaines années parce que c'est un travail de très grande qualité.

Donc avec Bordeaux 2013, avec Novart, avec Agora, avec Mira, nous avons un socle de manifestations d'ampleur internationale et européenne sur lequel nous pouvons nous développer.

Je ne cite pas d'autres manifestations de très grand intérêt aussi comme le concours international de quatuors à corde, Chahut, dont a parlé Dominique DUCASSOU, ou les itinéraires des photographes voyageurs.

Donc trois grands axes : la diffusion culturelle et l'aide à la création, les équipements et les grands événements.

Je voudrais conclure en disant qu'une politique culturelle ça ne s'improvise pas dans l'opportunisme ou la démagogie. Je suis convaincu que les prochaines semaines, de ce point de vue, vont être extrêmement riches... Nous entrons dans une phase pré-électorale où on va voir les promesses se multiplier. En matière culturelle on va raser gratis...

Je voudrais simplement rappeler que Bordeaux est une ville de 230.000 habitants qui fait des efforts considérables. Dominique DUCASSOU a déjà rappelé les chiffres qui nous positionnent en toute première ligne parmi les villes comparables en France et qu'il faut donc faire preuve du sens des réalités.

Notre politique à nous se caractérise par la volonté de continuité. Porter un événement au niveau international ça se fait en général au bout de longues années. C'est ce qui est en train de se passer avec Novart. Il ne s'agit donc pas de changer de cap comme un papillon tous les 15 jours ou tous les ans. Il faut un esprit de continuité. Et il faut un esprit de cohérence : cohérence à terme, j'ai essayé de la montrer, et cohérence avec les possibilités qui sont les nôtres, je l'évoquais à propos de nos possibilités budgétaires.

En conclusion je voudrais d'abord remercier Dominique DUCASSOU qui se dévoue dans cette délégation avec un enthousiasme qui ne se dément pas et une présence dans toutes les manifestations culturelles de la ville qui fait mon admiration.

Je voudrais aussi rendre hommage à nos équipes culturelles. A Brigitte PROUCELLE, notre nouvelle Directrice Générale des Affaires Culturelles et à l'ensemble de ses services qui se passionnent pour leur travail, ainsi qu'à l'ensemble des responsables culturels des établissements rattachés à la ville : nos directeurs et nos conservateurs.

Evidemment, il sont tenus à un devoir de réserve. Ils n'ont pas l'occasion de dire dans la presse tout le bien du travail qu'ils font. Je voudrais le dire à leur place. Il est beaucoup plus facile de critiquer ce qu'ils font plutôt que de le mettre en valeur. Mais ils font très bien, avec un dévouement là aussi tout à fait admirable.

Je voudrais profiter de cette séance pour leur tirer un coup de chapeau, parce que, à force d'entendre des critiques plus ou moins bien intentionnées vis-à-vis de la politique

culturelle, je pense qu'ils le vivent difficilement alors qu'ils s'y consacrent avec beaucoup d'énergie et beaucoup de cœur.

Je voudrais rendre hommage aussi aux acteurs culturels de la ville en général. Je connais bien les milieux culturels depuis fort longtemps. Je sais qu'en général l'appréciation qu'on porte sur la politique culturelle d'une ville c'est le degré de satisfaction qu'on obtient pour le financement de ses propres projets. C'est normal. C'est ainsi que ça fonctionne. Eh bien, malgré cela, nous avons assisté, notamment à l'occasion de la préparation de Bordeaux 2013, à une mobilisation extraordinaire.

Richard COCONNIER s'en est fait le témoin. Il a vu venir à lui des responsables d'associations, de compagnies théâtrales, de galeries, des individus qui sont des créateurs, ou tout simplement des hommes et des femmes qui s'intéressent à la culture, qui sont fiers de ce qui se passe dans Bordeaux, qui ont envie d'en faire davantage et qui ont apporté énormément d'idées et de suggestions dans cette espèce de grand brainstorming – pardon pour le français – qui a eu lieu au cours des derniers mois.

Et ça, je pense que c'est très bon signe. C'est ça aussi la politique culturelle. Ce n'est pas simplement les délibérations que nous votons ici, c'est tout l'engagement d'une ville qui aime sa ville, qui est fière de son patrimoine, et qui ait bien conscience que le patrimoine n'a de sens que s'il s'accompagne d'une volonté de créations, d'initiatives et d'imagination.

Je vous remercie de votre attention.

Je vais donc maintenant ouvrir le débat.

M. HURMIC demande la parole.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, vous avez entamé vos propos en utilisant cette formule qui est la suivante : « Il n'y a pas de succès sans continuité ». J'avoue que ça m'a laissé assez dubitatif. C'est un vrai sujet de méditation que vous m'accorderez de considérer comme étant quand même un peu réducteur.

On peut également dire qu'il n'y a pas de succès sans rupture. La continuité, comme la rupture, ce n'est pas une vertu de succès en soi.

Je comprends très bien que le but de l'exercice auquel vous vous livrez aujourd'hui consiste effectivement à nous dire que la politique culturelle suivie par la Ville de Bordeaux depuis 1995 est la meilleure qui soit. Nous aurions cependant aimé, Monsieur le Maire, qu'aujourd'hui à l'occasion de cet exercice vous puissiez vous livrer à une part d'autocritique de cette politique culturelle et nous faire un certain nombre de propositions nouvelles qui ne se situeraient pas forcément ni dans la continuité, ni dans la rupture, mais qui auraient pu marquer un peu d'audace en la matière.

Vous savez, la culture suppose aussi, autant que la continuité, parfois des gestes d'audace. Manifestement le document que vous nous soumettez aujourd'hui est à l'abri de ce type de critique.

Egalement, Monsieur le Maire, vous ne l'avez pas dit mais je pense que pour éclairer parfaitement nos débats il y a lieu de situer le cadre de cette présentation.

Cette présentation fait quand même suite non seulement aux diverses exhortations du groupe des Verts qui vous réclame Conseil municipal après Conseil municipal depuis de nombreuses années s'en s'essouffler un vrai débat sur la politique culturelle de la ville, mais fait suite aussi à une demande qui vous avait été faite par la Chambre Régionale des Comptes le 30 janvier 2006.

Lorsque nous avons débattu de la communication de la lettre d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes de la Ville de Bordeaux, je vous rappelle, Monsieur le Maire, ce qui avait été dit, qui répond effectivement partiellement à la communication que vous nous faites aujourd'hui.

La Chambre Régionale des Comptes constatait que :

« Bien que les dépenses du secteur culturel constituent environ le cinquième des dépenses de la ville, il n'existe pas de document cadre d'orientations générales définissant les grandes lignes de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, formalisé et débattu par l'assemblée délibérante.

La structuration des choix publics donnerait la possibilité aux gestionnaires d'inscrire leurs actions dans un cadre pluriannuel » disait-elle.

En réponse à ce que vous aviez indiqué, Monsieur le Maire, je cite toujours :

« La Chambre prend acte de votre intention manifestée dans votre réponse du 20 juin 2005 de présenter un rapport cadre sur les grands axes de la politique culturelle fin 2005 ou début 2006. »

Nous sommes fin 2007. C'est-à-dire que vous avez mis pratiquement deux ans à ne pas respecter l'engagement que vous aviez pris devant la Chambre Régionale des Comptes.

Alors, on a l'habitude de dire que la justice est relativement lente dans ce pays. C'est vrai, mais parfois les réponses apportées par les acteurs sont aussi relativement longues. Vous avez mis deux ans à apporter une réponse que vous aviez promis pour la fin de l'année 2005.

Ce n'est qu'une critique de forme, naturellement. J'en viendrai rapidement au fond de ce dossier.

On considère, pour aller vite, que vous nous avez essentiellement présenté, vous, et surtout M. DUCASSOU, une espèce de plaidoyer pro domo pour la politique culturelle telle qu'elle est suivie par la Ville de Bordeaux, et ce depuis 1995.

Ce n'est certainement pas un document stratégique d'une politique culturelle que vous soumettez aujourd'hui au débat. Vous nous dites ce que vous faites depuis plusieurs années. Nous restons un peu sur notre faim concernant les grandes orientations que vous entendez donner à votre politique culturelle.

Je critiquerai également, Monsieur le Maire, j'espère que vous m'y autoriserez, le moment précis où vous nous présentez cette politique culturelle de la Ville de Bordeaux, à 3 mois des élections municipales. Le moment est particulièrement mal choisi. Alors que nous aurions dû avoir ce débat, comme vous vous étiez engagé à le faire, au moins en milieu de mandature, c'est simplement à 3 mois de l'échéance municipale, c'est-à-dire de la fin de notre mandat, que vous nous soumettez cette politique culturelle.

Permettez-moi de regretter la date qui me paraît particulièrement mal choisie.

Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, qu'une politique culturelle ne s'improvise pas. Je suis à cent pour cent d'accord avec vous. Mais j'ai envie de vous dire, l'attitude des élus ne s'improvise pas non plus. Et je regrette que vous nous ayez simplement fourni cette intervention que vous venez de faire, tout à l'heure à midi.

Quand la loi vous impose un délai de transmission des documents, vous le faites dans les délais imposés par la loi, c'est-à-dire en général 5 jours. Là, la loi ne vous imposait aucun délai et vous nous avez sorti ce document de la manche à la dernière minute, c'est-à-dire aujourd'hui à midi. Je pense que la définition de la politique culturelle aurait mérité qu'on puisse se pencher sur un tel document avec un temps un peu moins raccourci que celui que vous nous avez imposé.

Monsieur le Maire, et là nous vous en remercions, on voit apparaître un peu pour la première fois un certain nombre de thèmes qui, vous le savez, nous sont particulièrement chers, notamment vous parlez de diversité culturelle.

Effectivement, nous considérons que c'est une urgence pour notre politique municipale de s'orienter vers une plus grande diversité culturelle. Vous savez aussi que c'est un souci qui est manifesté par la charte de l'UNESCO qui invite les pays et les collectivités à s'orienter davantage vers une diversité culturelle.

Mais vous savez aussi, Monsieur le Maire, que le défaut numéro un de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux à ce jour, c'est manifestement l'absence de diversité. Sans revenir à ce que disait exactement la Chambre Régionale des Comptes dans le rapport que je rappelais tout à l'heure, la Chambre Régionale des Comptes disait : « Le domaine culturel de la Ville de Bordeaux se caractérise par une concentration des aides sur un nombre limité de bénéficiaires ».

Nous attendions très honnêtement, Monsieur le Maire, qu'après avoir employé le mot diversité vous profitiez de cette communication pour nous dire et pour nous prouver que désormais vous alliez effectivement agir en respect de cette obligation de diversité.

Vous nous rappelez dans ce document, en annexe, ce que sont les chiffres des investissements et des aides apportés par la Ville de Bordeaux, et ce faisant vous abondez largement dans les critiques que nous faisons habituellement ici budget après budget sur cette concentration des aides.

En prenant les chiffres que vous nous fournissez aujourd'hui, même si vous avez habilement individualisé la régie municipale de l'Opéra, je vous rappellerai qu'en ce qui concerne les aides apportées par la Ville de Bordeaux aux différents acteurs bordelais, nous assistons à une espèce de concentration qui est pour nous extrêmement critiquable puisque 81% des subventions reviennent au navire amiral qu'est l'Opéra de Bordeaux, les autres structures, c'est-à-dire les 63 autres structures aidées par la Ville de Bordeaux, se répartissant difficilement les 19% des aides et subventions laissées vacantes une fois que l'Opéra est passé par là pour pouvoir ramasser les 81% qui lui sont généreusement octroyés par la Ville de Bordeaux.

Monsieur le Maire, nous regrettons sincèrement que vous n'ayez pas profité de cette communication pour réorienter votre politique culturelle en faveur de la diversité, que, par ailleurs, vous évoquez dans le document communiqué.

Vous disiez récemment, Monsieur le Maire, dans une interview au journal Spirit :

« Ce n'est pas à moi, Maire de Bordeaux, de créer l'effervescence culturelle. »

Vous avez raison. Ce n'est pas à vous de la créer, nous avons la chance d'être dans une ville dans laquelle elle existe. Par contre il est de votre responsabilité de l'encourager. Et encourager l'effervescence culturelle ça consiste peut-être, effectivement, à financer l'Opéra de Bordeaux, nous ne le mettons pas quant à nous complètement à part, mais ça concerne également une politique éclectique qui consiste à aider aussi les petites structures qui sont normalement aidées par une municipalité.

Je vous rappelle que ces structures aidées par la Ville de Bordeaux, année après année, ne cessent de diminuer. En 2004 c'était 75 structures, en 2005 c'était 69, en 2006 c'était 67, en 2007 c'était 64, et nous verrons le mois prochain à l'occasion du budget combien d'acteurs culturels bordelais sont effectivement aidés par la municipalité. Nous verrons si ce chiffre qui diminue année après année, cette année sera en légère augmentation.

Vous comparez pour la première fois votre politique culturelle avec d'autres villes, notamment avec la Ville de Nantes. Nous vous remercions. C'est un exercice auquel nous nous livrons chaque année lorsque nous débattons de la politique culturelle. Cette année vous vous livrez vous aussi à cette comparaison qui est très intéressante.

Reconnaissez avec nous, Monsieur le Maire, que le rayonnement et le pouvoir d'attractivité de Bordeaux dans le domaine culturel est très en deçà de ce qu'il est dans des villes comme Lyon, Lille, Nantes, voire même Strasbourg.

Vous savez que, notamment Nantes, ville à laquelle vous faites référence, d'abord dispose d'un certain nombre de structures prestigieuses comme le lieu unique que vous connaissez, avec des événements comme la Folle Journée et le Royal (...?). C'est vrai que ce sont des événements que vous pouvez considérer comme étant de simples événements médiatiques. Mais sachez aussi que ces événements-là sont nationalement et mondialement connus et sont sous-tendus par une effervescence culturelle encouragée par la Ville de Nantes.

Je disais tout à l'heure qu'il y a 64 acteurs culturels qui sont aidés à Bordeaux. J'ai eu la curiosité de me renseigner, sachez que la Ville de Nantes aide 246 structures culturelles avec 23,3 millions d'euros. C'est quand même une différence énorme entre une ville qui a su effectivement créer une diversité culturelle et une Ville de Bordeaux qui patine avec des structures très lourdes qui n'arrivent pas à assurer cette diversité.

Les outils existent, Monsieur le Maire. Je ne suis pas là pour vous dire que les seuls outils financiers suffisent à assurer une diversité culturelle. Vous en avez un qui existe à Bordeaux, je m'étonne que vous n'en ayez pas parlé, c'est le Conseil de la Vie Culturelle. Vous l'avez créé il y a quelques années. A mon avis cette initiative allait dans le bon sens, mais reconnaissez avec nous que cela ne marche pas.

Cela ne marche pas. Vous avez dit récemment que les acteurs culturels sont par nature très individualistes. Vous avez raison. C'est vrai que le tête-à-tête avec les acteurs culturels est parfois difficile à assumer par la Ville de Bordeaux. C'est vrai que vous pourriez sortir de ce cénacle trop fermé en faisant un Conseil de la Vie Culturelle qui serait également ouvert aux habitants. La politique culturelle de la ville n'appartient pas qu'à la ville et à ses acteurs culturels. Beaucoup d'habitants ont des idées également sur la politique culturelle. Un vrai Conseil de la Vie Culturelle mériterait qu'on y associe également des habitants.

Dans le document que vous nous soumettez aujourd'hui vous nous proposez de créer les conditions de l'émergence. C'est effectivement également une demande que nous faisons depuis plusieurs années. A ce titre vous proposez d'associer les artistes au nouveau

projet urbain. C'est une initiative que nous tenons à encourager. C'est une excellente initiative.

Nous regrettons que vous n'ayez pas pensé plus tôt à cette association des artistes bordelais au nouveau projet urbain. Place Stalingrad on aurait peut-être autre chose que le Lion de Veillan ou la Maison de Kabatof place Amédée Larrieu. Peut-être que des artistes locaux auraient eu des idées, et je ne parle pas de l'obélisque rose de la place de la Victoire que vous avez confié à Ivan Theimer. Je suis persuadé que beaucoup d'artistes bordelais auraient pu avoir des idées au moins meilleures, en tout cas plus intégrées que celles de M. Ivan Teimer pour la place de la Victoire.

Ce document également, Monsieur le Maire, nous laisse un peu une impression de vide en ce qui concerne le grand événement culturel que beaucoup de Bordelais attendent depuis de nombreuses années. Vous vous appuyez beaucoup sur Bordeaux Capitale Européenne de la Culture 2013. C'est bien. Mais je vous rappellerai ici qu'il y a de cela exactement un an, lorsque nous avons débattu des orientations budgétaires pour l'année 2007, vous nous disiez, je cite :

« Une réflexion est lancée sur ce que pourrait être un grand événement culturel de portée internationale, dont la première édition se tiendrait en 2008 ».

Où est ce grand événement culturel de portée internationale que vous nous annonciez il y a un an ? Nous ne l'avons toujours pas.

Récemment vous disiez également vous-même, Monsieur le Maire :

« Nous souhaitons créer pour 2009 un événement bi-annuel de portée nationale et internationale qui est en cours de définition . »

Donc année après année vous reportez ce grand événement culturel de portée internationale.

Nous aimerions enfin connaître, Monsieur le Maire, de façon un peu plus précise vos intentions concernant ce grand événement. Du reste il est regrettable que vous n'ayez pas choisi l'exercice que vous nous soumettez aujourd'hui pour nous en dire un peu plus.

Nous regrettons aussi dans ce document l'absence de fil conducteur d'une véritable politique culturelle.

Vous vous félicitez à juste titre du succès d'un certain nombre de manifestations culturelles de grande qualité, il faut bien le dire : Novart, les Grandes Traversées et d'autres que vous rappelez dans ce document. Nous nous félicitons effectivement avec vous de ce succès.

Nous connaissons également, Monsieur le Maire, les qualités et la compétence de la nouvelle Directrice des Affaires Culturelles, Mme Brigitte PROUCELLE. Nous attendons impatiemment que ses qualités puissent rapidement s'exprimer dans sa marque pour une nouvelle politique culturelle de Bordeaux que nous considérons encore aujourd'hui comme étant toujours mal identifiée.

Nous regrettons aussi, là peut-être serez-vous d'accord avec nous, le manque d'investissements et d'implication des autres collectivités locales dans notre politique culturelle.

Vous avez réussi, Monsieur le Maire, nous vous en félicitons, pour Bordeaux Capitale Européenne de la Culture 2013 à mobiliser les autres collectivités locales que sont la Région, le Département et la Communauté Urbaine. Vous savez que nous avons voté à vos côtés notamment à la Communauté Urbaine en ce qui concerne ce projet.

Je ne vous cache pas que nous aurions aussi apprécié d'être invités à midi et demi à la présentation de Bordeaux Capitale Européenne de la Culture. Sachant que tous les Conseillers Généraux y étaient invités, nous aurions aimés en tant que Conseillers Municipaux de base être également associés à cet événement. C'est vrai, je vous le dis, nous n'avons pas été invités à participer à ce lancement, événement dont vous le savez, nous sommes extrêmement soucieux et prêts à vous aider.

Nous sommes prêts à vous aider également pour l'investissement et l'implication des autres collectivités si vous vous montrez plus offensif, notamment en ce qui concerne une aide de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les grands projets culturels Bordelais.

Hugues MARTIN – c'est bien - participe à ses côtés à la commission relative à l'extension des compétences de la Communauté Urbaine. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle avance d'un train-train de sénateur.

Vous avez été, Monsieur le Maire, Président de la Communauté Urbaine de 1995 à 2006. Il est dommage que dès ce moment-là n'ait pas été prise une initiative tangible pour cette extension des compétences de la Communauté Urbaine dans le domaine culturel.

Il est totalement anormal que la Ville de Bordeaux assume seule le financement d'importants équipements culturels situés sur son territoire, alors que, nous le savons tous, ils sont largement fréquentés par les habitants de la Communauté Urbaine, du Département et de la Région.

J'en viens - et je vais bientôt terminer mes propos - à l'Opéra...

(Brouhaha)

M. HURMIC. -

Je vous remercie de m'encourager.

Monsieur le Maire, j'en viens à l'Opéra. Je regrette qu'il n'y ait pratiquement pas un mot dans cette communication – il y en a très peu si ce n'est un satisfecit sur sa programmation – sur l'Opéra.

L'Opéra, vous le savez j'espère, Monsieur le Maire, il faut changer de braquet, il faut changer surtout de statut.

Vous ne pouvez pas communiquer sur la politique culturelle de la Ville de Bordeaux en nous disant... (inachevé). Les 81% des aides de la Ville de Bordeaux, on n'en parle pratiquement pas.

Nous vous avons proposé il y a plusieurs années de cela de changer le statut de l'Opéra de Bordeaux. L'Opéra de Bordeaux est un des rares à être encore en régie municipale. Nous vous avons dit qu'il existe des outils juridiques actuellement beaucoup plus adaptés qui sont les établissements publics de coopération culturelle, qui permettent de réunir plusieurs entités.

Vous faites allusion dans ce document à ce qui se passe à Nantes avec l'Opéra des Pays de Loire, et c'est vrai qu'à l'Opéra des Pays de Loire on a réussi à asseoir autour de la table plusieurs collectivités locales et plusieurs entités, tout simplement parce qu'il ne s'agit pas d'une régie municipale mais d'une forme juridique beaucoup plus moderne et beaucoup plus ouverte à d'autres partenaires, à savoir ces établissements de coopération culturelle.

Il est regrettable que la Ville de Bordeaux conserve à ce jour cette vieille structure qu'est la régie municipale. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'étudier au plus vite la façon de sortir de cette anomalie.

L'Opéra, il faut le savoir, pèse de plus en plus lourd. Il pèse aujourd'hui pour le contribuable bordelais encore plus lourd que ce qu'il pesait au moment où la Chambre Régionale des Comptes il y a quelques années déplorait déjà cette trop forte concentration des aides à son profit qui n'a fait depuis que se détériorer.

Un dernier mot sur l'Opéra. Vous avez peut-être lu dans le journal le Monde en début de semaine dernière un article disant que le Ministère de la Culture s'apprêtait à supprimer les subventions qui sont versées à certains Opéras, notamment les Opéras d'Avignon et de Metz, et également de réduire très sérieusement les subventions versées à l'Opéra de Tours qui seraient vraisemblablement divisées par deux en 2008, puis supprimées en 2009.

Je sais, M. DUCASSOU, que vous êtes vraisemblablement actuellement en train de négocier une nouvelle convention avec le ministère. Nous avons peur, je ne vous le cache pas, de ce retrait du financement public ministériel de nos Opéras régionaux qui fait que, sauf si la Ville de Bordeaux se donne enfin les moyens de modifier cette anomalie, ça coûtera vraisemblablement de plus en plus cher au contribuable bordelais.

J'en viens au Zénith, Monsieur le Maire. Le Zénith, là aussi je pense qu'on peut arriver facilement à un point de convergence. Nous avons besoin pour l'agglomération, j'ai envie de dire pour le département et pour la région, d'une grande salle de spectacle à Bordeaux.

Là aussi il faut changer de braquet. Là on n'est plus dans la continuité. Monsieur le Maire, vous nous avez dit année après année que nous n'avions pas besoin de Zénith à Bordeaux, qu'il suffisait de se contenter de « zénithier » la Patinoire.

On a « zénithé » la Patinoire à grands frais. Je crois qu'on a dépensé plus de 4 millions d'euros pour faire en sorte que la Patinoire puisse être adaptée à des spectacles artistiques musicaux. On se rend compte aujourd'hui, malgré ses 7250 places, que la Patinoire n'est toujours pas un Zénith et n'offre pas les qualités d'une grande salle de spectacle pour la Ville de Bordeaux.

Donc j'ai envie de dire que non seulement nous avons perdu beaucoup de temps, mais tout l'argent qui a été mis pour conforter cette dimension d'accueil de spectacles artistiques à la Patinoire c'est de l'argent qui a été versé en pure perte.

Il est temps que Bordeaux se mette au niveau de grandes villes comme Toulouse, Nantes, Strasbourg et bien d'autres et se dote d'une salle de spectacle qui puisse accueillir environ 10.000 spectateurs.

Et là où nous serons peut-être en convergence, c'est que nous n'accepterons pas en ce qui nous concerne le projet Montecristo qui est actuellement envisagé par la Communauté Urbaine à Floirac. Nous considérons que ce n'est pas à un opérateur privé de choisir un site. Ce n'est pas non plus à lui de choisir le mode de financement, c'est-à-dire d'adosser

son projet à un projet de grande surface commerciale alors que nous sommes déjà saturés.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'insister pour qu'au plus vite la Ville de Bordeaux, plutôt que d'avoir une nouvelle salle mixte comme celle envisagée par Montecristo à Floirac, c'est-à-dire à la fois dédiée aux grands événements sportifs principalement, et accessoirement aux événements artistiques, Bordeaux ait un vrai Zénith, ce qui suppose un cahier des charges, une programmation rigoureuse, qui n'a rien à voir avec ce qui nous est proposé par des investisseurs actuellement à Floirac.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire sur la communication que vous venez de nous faire.

Je dirai en conclusion que ce document est intéressant. Il a le mérite d'exister. Vous avez effectivement répondu à nos demandes réitérées. Vous avez également répondu à ce que vous demandait déjà il y a plusieurs années la Chambre Régionale des Comptes. Mais nous considérons qu'il s'agit d'un catalogue souvent absent de toutes critiques et absent de toute vision stratégique.

Je terminerai quand même par une note optimiste. Même s'il y a une timide amorce de quelques orientations qui sont bonnes, ces quelques orientations que l'on peut deviner surtout entre les lignes plus que dans les chapitres que vous consacrez à divers événements dans ce document, cette timide amorce d'orientations nous aimerions la retrouver très rapidement dans le prochain budget 2008 dont nous allons débattre le mois prochain.

Dans les simples orientations budgétaires qui vont venir tout à l'heure en discussion nous ne sentons pas l'amorce d'une réorientation de la politique culturelle de Bordeaux.

Nous sommes prêts à attendre un mois de plus pour voir si le budget 2008 de la Ville de Bordeaux consacrera enfin une discontinuité dans la politique culturelle de la Ville de Bordeaux qui seule est gage de succès.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC de ces 20 minutes de considérations.

Je voudrais rendre hommage au moins à une qualité de votre exposé, c'est la parfaite continuité entre ce que vous nous avez dit aujourd'hui et ce que vous nous répétez depuis 10 ans. Et en même temps je voudrais vous faire part de ma grande déception.

Vous attendez cette communication depuis, vous nous avez dit, au moins 2 ans. Je me suis dit : avec un homme aussi intelligent, aussi imaginaire que Pierre HURMIC il va y avoir dans ce débat des idées nouvelles. Je vais pouvoir en faire mon miel. Je vais pouvoir enrichir la politique culturelle de la ville avec des idées nouvelles.

Je suis atterré. C'est l'absence totale de la moindre idée nouvelle.

On va reprendre. Premièrement quelle est la grande critique que vous faites depuis 10 ans à la Ville de Bordeaux ? C'est que nous ne subventionnons pas assez les petites structures et que nous subventionnons trop l'Opéra. Ça fait 10 ans que vous nous répétez ça à chaque fois.

Ce n'est pas une politique culturelle. Ça consiste à passer de la concentration au saupoudrage.

Deuxièmement, vous ne nous donnez en aucune manière le modus operandi. Il va falloir un jour, M. HURMIC, être courageux. Il va falloir que vous vous adressiez aux acteurs culturels en disant : je demande à la Ville de Bordeaux de diminuer sa subvention à l'Opéra. Il faut que vous le disiez. Il faut avoir le courage de le dire. Il faut le dire aux musiciens. Il faut le dire aux danseurs. Il faut le dire aux choristes. Il faut le dire à l'ensemble du personnel de l'Opéra. Il faut le leur dire.

Nous ne pouvons pas faire globalement plus que ce que nous faisons. Nous sommes une des villes de France qui consacre le plus d'argent de son budget de fonctionnement, de son budget d'équipement, à la culture. Donc nous ne pouvons agir que par redéploiement. Et si on veut aider massivement les petites structures, vous ne dites pas lesquelles d'ailleurs, il faut diminuer le budget de l'Opéra.

Alors, M. HURMIC, j'attends enfin une déclaration courageuse qui pourrait caractériser la future politique culturelle des Verts s'ils accèdent à cette tribune, qui consistera à, sinon fermer, du moins réduire très sensiblement le budget de l'Opéra. C'est une première chose qui serait très intéressante que vous nous disiez.

Deuxièmement, vous nous dites depuis des années, continuité remarquable mais suivie d'aucun acte : il faut convaincre les autres collectivités de participer à notre politique culturelle.

Qu'est-ce que vous avez fait pour ça, M. HURMIC ?

Vous avez des vice-présidents de votre groupe qui sont du groupe des Verts, vous êtes au Conseil de Communauté, il suffit que vous le décidiez pour que ça se fasse, puisque, vous et nous, nous avons la majorité. Qu'est-ce que vous attendez ?

Je constate en sens tout à fait contraire que lorsqu'il y a des délibérations dans le Bureau, M. CHAUSSET qui appartient à votre groupe n'a de cesse de contrarier l'idée que la CUB pourrait intervenir en matière de politique culturelle et en particulier s'occuper du Zénith.

Alors vous êtes en train de raconter des histoires aux Bordelaises et aux Bordelais. Vous êtes en totale contradiction avec vous-même au sein de votre propre groupe politique. Ce n'est pas courageux, ça. Et ce n'est pas honnête d'une certaine manière vis-à-vis des Bordelais. Vous avez une position ici et une position radicalement inverse à la Communauté Urbaine, en tout cas vos propres amis.

Je le répète. Si vous voulez que le Zénith se fasse et que la Communauté Urbaine prenne en charge davantage les grands équipements culturels, décidez-le. Demain nous constituons une majorité Communauté d'Avenir et Verts et nous avons la majorité au Conseil de Communauté. C'est une proposition que je vous fais. Au moins aujourd'hui il y a de l'innovation.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Troisième exemple que je prendrai : « Absence de fil conducteur dans notre politique culturelle ».

Quel est votre fil conducteur ? Je vous ai écouté très attentivement pendant 20 minutes....

Moi j'ai donné trois fils conducteurs. J'ai dit : augmenter notre gamme d'équipements culturels, développer notre action éducative et d'aide à la création, et porter en puissance des événements culturels. Ça, ça fait une politique culturelle. Ce sont des fils conducteurs. Où est le vôtre ?

Critiquer le Lion de Veillan. J'en ferai part à M. Pacquement qui est dans notre comité de parrainage pour 2013, qui est Directeur du Musée d'Art Moderne du Centre Pompidou et qui a présidé la commission qui a choisi cette œuvre d'art. Je lui dirai quelle est l'appréciation que vous portez sur son choix.

Donc je ne vois pas où est votre fil conducteur. J'espère qu'il va émerger d'ici le prochain débat budgétaire.

Il y a une proposition nouvelle. Une seule. Ouvrir le Conseil de la Vie Culturelle à des représentants des habitants. Je l'accepte volontiers. Ça sera donc l'apport de Pierre HURMIC à la politique culturelle de la Ville de Bordeaux.

Je termine par un dernier point, le Zénith. Vous me dites que vous partagez mon sentiment sur l'idée qu'il ne faut pas un Zénith commercial sur la rive droite. Banco. Rendez-vous au prochain Conseil de Communauté et décidons en ce sens.

Je ne peux pas laisser dire que les 4 millions d'euros que nous avons consacrés à améliorer la Patinoire ont été dépensés en pure perte. Vous ne mettez jamais les pieds aux concerts de la Patinoire. Tous les concerts qui se sont succédés depuis 5 ou 6 ans et qui ont mobilisé des milliers de jeunes bordelaises et de jeunes bordelais - et encore celui de Vanessa Paradis vendredi dernier, qui, si j'en crois la presse locale, a été un très grand succès - ont été rendus possibles par ces 4 millions. Donc ces 4 millions ont été un investissement extrêmement productif.

Je vous rappelle que pour faire un Zénith il faut 80 millions d'euros !

M. HURMIC. -

50 !

M. LE MAIRE. -

Non, non. Je regrette. Ça c'est la comptabilité « Verte ». La comptabilité vraie c'est une comptabilité globale !

M. HURMIC. -

Non, non...

M. LE MAIRE. -

Je vous en prie, M. HURMIC. Je vous ai écouté pendant 20 minutes ! Vous m'en avez fichu plein la gueule en disant que tout ce que je disais était nul, alors acceptez de temps en temps la critique ! Acceptez-la !

Un Zénith c'est 80 millions : 50 millions pour la salle et 30 millions pour les travaux d'accessibilité. C'est exactement le chiffre de Strasbourg, et c'est le chiffre qui a été avancé au Bureau de la Communauté la semaine dernière.

Donc vous voyez, 4 millions d'un côté, 80 millions de l'autre.

Enfin et pour terminer sur un point tout à fait factuel, je vous signale que le Service de presse de notre ville a envoyé par courriel à tous les élus l'invitation à participer à la conférence de presse du CAPC. C'est vrai que nous ne lisons pas tous nos courriels tous les jours. Je ne peux pas mettre en doute la parole du Directeur de la Communication. Ce serait bien imprudent de ma part. Il vient à l'instant de me dire que cette invitation était passée par courriel.

Voilà. C'est très facile de critiquer, et je savais qu'en présentant cette communication culturelle, tout le monde...(?) (mot inaudible).

Mais permettez-moi de terminer par où j'ai commencé, M. HURMIC. J'attendais mieux de vous. Je suis vraiment déçu. Votre discours est absolument affligeant par l'absence totale de la moindre idée nouvelle sur ce que pourrait être une politique culturelle à Bordeaux.

Je fonde de grands espoirs sur Mme MELLIER.

(Applaudissements)

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, vous mettez la barre haut.

M. LE MAIRE. -

Non. C'est M. HURMIC qui l'a mise basse.

(Rires)

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, nous attendions effectivement cette communication depuis pas mal de mois. Aujourd'hui nous l'avons eue tardivement. Je regrette de ne pas avoir eu le temps de la « travailler » pour pouvoir faire une analyse la plus fine possible.

Cependant je me félicite que cette communication nous soit transmise. En effet, on avait le sentiment que dans cette dernière période il y a eu des événements, un ensemble de circonstances, qui laissaient à penser qu'il y avait comme un vide, une absence au niveau des engagements culturels de la ville. Là, par cette communication on a des éléments qui nous montrent qu'il y a tout à la fois une volonté, qu'il y a un enjeu, qu'il y a des faiblesses, mais au moins on a un document qui va nous permettre de pouvoir travailler.

Tout d'abord je tiens à préciser que la culture c'est un enjeu de société. C'est d'ailleurs dit dans la délibération que vous nous présentez.

Jamais la culture n'a autant été ressentie comme un besoin d'épanouissement pour chaque individu. Et dans les familles on sent bien de plus en plus la volonté que leurs enfants puissent participer à des activités culturelles. Donc la culture a une place aujourd'hui qui fait que, certes, c'est de notre compétence, de notre responsabilité de collectivité de proximité de permettre à chacun d'accéder à la culture, à l'épanouissement, à l'esprit critique, mais en même temps cette responsabilité que nous avons elle est également celle de l'Etat. Il y a l'un et l'autre. Et lorsque l'Etat annonce un désengagement, comme cela vient d'être évoqué, pour le financement de certains Opéras, on s'interroge sur le devenir de l'Opéra de Bordeaux.

Donc chacun doit assumer ses responsabilités au niveau de l'enjeu. Et l'enjeu, je l'ai dit, c'est la formation de l'être humain au 21^{ème} siècle en lien avec l'éducation et la formation. L'éducation, la formation et la culture c'est vraiment un triptyque indissociable.

Dans votre document vous évoquez l'idée que l'artiste est au cœur du développement, du devenir de la ville. Oui, l'artiste a cette place. Mais je dirai que la place prioritaire de l'artiste, elle est au cœur même de la création. C'est son rôle premier. Celui de l'audace, celui de l'interpellation, celui du développement critique. C'est là sa place.

Qu'après, l'artiste soit sollicité, comme vous l'évoquez - j'y reviendrai - pour transmettre, pour diffuser, pour créer les conditions de l'éveil, bien entendu. Mais donnons à l'artiste sa place centrale dans la société, c'est celle de la création, c'est celle de l'innovation, c'est celle de l'interpellation.

Il me semble que c'est cette audace-là qui manque dans le dossier qui nous est remis. Il n'y a pas ce souffle. Il n'y a pas cette énergie. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas proposé des choses intéressantes, mais il manque ce fil conducteur.

L'autre idée que je voudrais avancer c'est comment dépasser les blocages qui existent. L'article de Sud-Ouest de ce matin s'appuie sur l'interview de trois acteurs culturels qui ont la dent dure. Ils ont leurs raisons d'avoir la dent dure.

Comment contribuons-nous à mettre en relation tous les acteurs culturels de la ville ?

Autour d'une table d'une façon démocratique avec des critères déterminés. Il me semble que c'est une des propositions que je ferais, moi, pour faire en sorte de dépasser les incompréhensions, les difficultés que l'on peut rencontrer aujourd'hui pour le développement culturel de la ville.

C'est une proposition que le Parti Communiste a faite depuis plus de 20 ans, qu'il avait d'ailleurs fait connaître dans son journal l'Ormée, journal culturel qui va fêter son 20^{ème} anniversaire. Je le dis parce que la culture a toujours été un souci de notre part pour l'épanouissement de l'individu.

La démocratie culturelle, vous l'évoquez dans votre projet, me semble-t-il, doit passer aussi par cette forme de structuration, d'organisation.

Voilà, à chaud, les premiers éléments que je voulais donner.

Maintenant si je prends le document j'y trouve une proposition, c'est le pari que vous engagez en direction de la petite enfance et de l'enfant. Effectivement, ça c'est une innovation. Je m'en félicite, parce que les premières approches culturelles c'est dès l'enfance, dès la petite enfance qu'elles doivent être faites.

On sait bien qu'aujourd'hui la relation à la culture est souvent liée au niveau du diplôme, au niveau de son bagage intellectuel, au niveau de sa formation. Le fait, ici, dès la petite enfance, dès l'âge de 1 an, de permettre à un enfant de s'initier, de commencer à approcher l'art, la culture, la musique, il me semble que c'est un aspect positif.

A cet égard je crois qu'il faudra veiller à développer les initiatives qui sont déjà engagées dans certaines écoles de Bordeaux où il commence à y avoir une approche musicale à l'école maternelle puis en primaire, comme c'est le cas à André Meunier. Je pense qu'il serait bien de pouvoir aller plus loin. Qu'il y ait des expériences diversifiées dans d'autres écoles.

Autant je peux être critique, autant quand il me semble qu'une des propositions est positive, qu'elle va dans le sens de l'éveil de l'intelligence et de l'ouverture au monde, je la souligne.

Après – comme je vous l'ai dit j'ai fait une approche assez rapide – je voudrais souligner un autre point qui conforte nos différentes interventions précédentes, à savoir lorsqu'on demandait l'élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Pendant des années c'est une des revendications que nous avons exprimées dans cette enceinte parce que ça répondait à un besoin. Là, on voit qu'il y a plus de 20% d'entrées à la bibliothèque, précisément grâce à une amplitude d'accès plus grande.

Donc il faut continuer dans ce sens. Il faut réfléchir à une meilleure utilisation de notre potentiel.

Un autre point que je trouve intéressant parce que j'ai longtemps été sensibilisée à ces questions, c'est le fait qu'il y ait un rapprochement entre le CAPC et le FRAC. Cela peut faciliter l'approche de l'art contemporain.

Et le fait que ce soit à Bordeaux... Etant à la Région pendant quelques années, je me souviens que l'on cherchait où on allait le mettre. Le fait que ce soit dans la métropole régionale me semble un acte fort. Encore faut-il après créer les conditions pour que tout ce que possède le FRAC soit utilisé et valoriser, notamment dans notre ville.

Là où j'ai une petite interrogation qui méritera approfondissement c'est sur le repositionnement des bibliothèques.

Je trouve une très bonne chose que les bibliothèques reviennent dans les quartiers. Vivant à Saint-Augustin depuis de nombreuses années j'ai vu le départ de la bibliothèque et j'apprends que la bibliothèque va revenir à Saint-Augustin...

M. DUCASSOU. –

La bibliothèque n'est jamais partie...

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU, laissez parler Mme MELLIER s'il vous plait.

MME MELLIER. -

Elle n'est peut-être pas partie, mais moi je ne l'ai plus vue. Peut-être que je n'ai pas su où elle avait été.

Il nous semble qu'il faut faire en sorte de faire revenir la lecture, le livre, au plus près des habitants et donc avoir une politique offensive pour les bibliothèques de quartier.

Par contre vous comprendrez que j'aie une petite interrogation sur le devenir de la salle Saint-Augustin qui est une des seules salles qui nous restent pour animer des débats et avoir des activités citoyennes. Mais ça c'est une autre question qu'on abordera par la suite.

Voilà quelques remarques sur votre dossier.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame de cette intervention très constructive.

Mme NABET.

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Adjoint à la culture.

Monsieur le Maire, merci, parce que vous nous avez donné une belle leçon de politique. A midi et demi j'étais au CAPC, invitée pour l'approbation de la candidature de Bordeaux. J'y étais parce que je souhaitais être très attentive aux propos que vous alliez tenir, Monsieur le Maire. En effet, nous avons ce Conseil Municipal cet après-midi. Nous savions qu'une communication sur la politique culturelle de Bordeaux était à l'ordre du jour, donc j'étais attentive parce que je me disais : comment les choses vont-elles s'articuler, et comment la communication va-t-elle être faite ?

J'étais d'autant plus attentive que nous avons eu une commission action sociale, politique de la ville, culture, sport, etc., et rien de tout ceci ne nous avait été dit et annoncé pour le Conseil Municipal du jour.

Alors, c'est une bonne chose que Monsieur le Maire fasse la communication de la politique culturelle de la ville, parce qu'il est évident que cette thématique est transversale, donc qu'elle concerne tous les adjoints et toute la ville. C'est important.

Seulement vous nous avez donné cette belle leçon et vous nous avez montré comment on pouvait escamoter un débat. Parce que le débat sur la culture que nous attendions depuis longtemps, il est difficile en ayant le texte à 15 heures de pouvoir y participer. Et même si l'on a les grandes lignes et des choses que l'on reconnaît, que l'on a pu voir dans les budgets, ça mériterait quand même qu'on puisse travailler autrement.

J'aurais aimé qu'on utilise les technologies un peu plus modernes et que l'on ait une cartographie, les lieux culturels de la ville, les déplacements... que tout ceci nous soit présenté avec un projet bien plus ambitieux que ce nous avons aujourd'hui.

J'aurais aimé que l'on parle davantage des pratiques artistiques dans les écoles, de la systématisation possible, et non pas des petites choses comme ça qui sont un peu de l'ordre du pointillisme.

Donc le débat culturel, quand va-t-il avoir lieu ? Parce que c'est vrai que l'on peut présenter le programme du parti Socialiste : la culture en mouvement, la culture au cœur du projet de territoire, la culture à Bordeaux, en discuter ensemble pour essayer de faire avancer les choses...

Eh bien, écoutez, je pense que nous nous reverrons au moment des élections en mars.

M. LE MAIRE. -

C'est ce que j'appelle une intervention synthétique.

M. DAVID voulait dire un mot.

M. DAVID. -

Je voulais simplement dire à Mme MELLIER que la bibliothèque Saint-Augustin n'est jamais partie de Saint-Augustin. Elle était mal logée dans la salle municipale. En 1984 elle est devenue très bien logée à la maison de quartier. Et aujourd'hui nous ambitionnons pour le quartier une très grande surface, et surtout un débouché vers une médiathèque dans l'immeuble municipal Saint-Augustin qui restera aussi une salle de quartier puisqu'on est sur le travail d'un atelier d'urbanisme en ce moment.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Avec votre autorisation, Monsieur le Maire, et conformément au règlement intérieur, je vais dire deux mots de réponse, si vous le permettez.

D'abord pour vous dire que si on veut bâcler un débat, la meilleure façon c'est de s'y prendre comme vous l'avez fait, c'est-à-dire de vouloir jouer l'effet de surprise...

(Brouhaha – Protestations)

M. HURMIC. -

Autorisez-moi à m'exprimer...

... de vouloir jouer l'effet de surprise en distribuant au dernier moment un document qui aurait mérité, Monsieur le Maire, d'être étudié attentivement. Si vous vouliez un débat de qualité autour de la politique culturelle - et je vous laisse juge des propos que vous avez utilisés en ce qui concerne mon intervention - vous auriez pris le soin de nous adresser ce document au moins une semaine avant. Ne me dites pas que vous l'avez improvisé à la dernière minute. Moi j'y vois un volonté délibérée de chercher à bâcler un vrai débat que nous attendons depuis longtemps.

Egalement, vous m'avez reproché de ne pas avoir fait suffisamment de propositions précises. Autorisez-moi à vous dire ici que j'ai des idées très précises sur la politique culturelle, mais je considère qu'à 3 mois des élections municipales je ne suis pas la boîte à idées de l'UMP...

(Brouhaha)

M. HURMIC. -

... qui manifestement sur ce terrain-là n'a pas beaucoup d'idées à exposer aux Bordelais à 3 mois de cette échéance.

Ne comptez pas sur moi, mes chers collègues, pour vous donner des idées que je considère comme étant extrêmement pertinentes ! Ce n'était pas le lieu de le faire aujourd'hui. Vous les aurez en temps utile et là nous comparerons, Monsieur le Maire, projet contre projet.

Ensuite, procès d'intention Monsieur le Maire. Là il y a une chose que je ne peux pas laisser passer, que je ne trouve pas très honnête de votre part. Ça m'a un peu étonné d'ailleurs.

Je n'ai pas de double discours entre ici et la Communauté Urbaine. Chaque fois qu'il a fallu soutenir les projets bordelais à la Communauté Urbaine j'étais aux côtés du Maire de Bordeaux. Chaque fois, Marie-Claude NOËL est à mes côtés et agit dans le même sens, nous sommes intervenus pour soutenir les projets bordelais.

Que tous les Verts n'aient pas la même position... Tous les élus UMP n'ont pas la même position. Je ne suis pas persuadé que vous ayez la position de Nicolas Florian, qui est votre secrétaire départemental, sur le grand contournement autoroutier de Bordeaux.

Donc je peux vous mettre aussi face aux contradictions existant dans votre propre famille politique. Il y en a chez nous, Monsieur le Maire, mais je ne vous laisserai pas dire ici que Marie-Claude NOËL et moi-même n'avons pas toujours soutenu à la Communauté Urbaine les projets bordelais.

Egalement, le coût d'un Zénith, je n'ai pas inventé les 50 millions. Ce sont les chiffres. Un Zénith ça a partout coûté 50 millions, hors parkings.

(Brouhaha)

M. HURMIC. -

Quand vous comparez avec la patinoire, dans les 4 à 5 millions que nous avons mis dans la patinoire vous n'avez pas parlé des parkings. Donc quand je dis 40 à 50 millions pour un Zénith, ce sont les coûts d'un Zénith. Je ne vous ai pas parlé des coûts de parkings.

Donc je maintiens, même si à Bordeaux tout coûte plus cher qu'ailleurs, un Zénith stricto sensu coûte 40 à 50 millions. Ce sont les chiffres officiels qui nous sont fournis, notamment par l'Agence d'Urbanisme.

Et puis un dernier point. Un procès que vous me faites habituellement. Aujourd'hui ce n'est pas M. DUCASSOU, c'est vous. Vous me dites : on ne vous voit pas souvent à la patinoire. Et qu'est-ce que vous en savez ? Je suis peut-être allé voir Vanessa Paradis...

(Rires)

M. HURMIC. -

J'y suis peut-être allé ! Je suis peut-être un fan de Vanessa Paradis, qui est allé la voir le week-end dernier ! Vous n'en savez rien ! Sauf si vous avez déjà installé les caméras de surveillance dont vous rêvez de quadriller la ville ! Vous les avez peut-être déjà mises devant la patinoire.

Donc pas de procès d'intention. Cessez de me reprocher de ne pas assister forcément à toutes les manifestations culturelles ou pseudo-culturelles de la Ville de Bordeaux. Les fois où j'y vais je n'assiste jamais aux cocktails, M. DUCASSOU, donc vous ne me voyez pas aux cocktails...

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, si on parlait de choses plus... et pas de vos activités...

M. HURMIC. -

C'est vous qui en avez parlé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Je regrette infiniment. Je ne vous ai jamais parlé de cocktails.

M. HURMIC. -

Vous m'avez parlé de Vanessa Paradis. Vous m'avez reproché de ne pas y aller. Je vous dis : quand j'y vais, j'y vais et vous ne me voyez pas.

J'ai fini.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, je persiste et je signe, vous m'avez habitué à mieux. Là c'est ce qui s'appelle s'enfermer. Votre deuxième intervention consiste à vous enfermer dans ce que vous avez dit. On ne va pas y revenir très longuement.

Mme DIEZ a demandé la parole.

MME DIEZ. -

Ni plus ni moins, pour donner mon avis. Je constate que nous avons actuellement une nouvelle salle de spectacle par rapport aux manifestations d'applaudissements et de réprobation pendant les interventions des uns ou des autres !

M. LE MAIRE. -

Vous les décryptez ? Vous n'êtes pas contente que ma majorité m'applaudisse ?

Mes chers amis, est-ce que vous êtes prêts à m'applaudir à nouveau ?

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Voilà. Merci.

Il faudrait redevenir un peu sérieux, parce qu'on est en train de déraper sérieusement.

M. JAULT

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, après ça, comment voulez-vous que j'aie envie d'aller dans une salle de théâtre alors qu'ici c'est le meilleur de la semaine ?

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Eh bien tenez votre rôle, M. JAULT. Je suis sûr que vous y serez très bon.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, n'ayant découvert votre communication sur la politique culturelle de la ville qu'en arrivant en séance, je ne me permettrai pas d'émettre la moindre réponse sur le contenu d'un texte que je n'ai pas eu le temps de consulter.

Nous sommes très conscients que cette période préélectorale justifiait de votre part d'offrir aux médias la nécessité de détenir la primeur de l'information sans que nous puissions construire une réponse réfléchie à vos propositions, ainsi qu'à nos contre-propositions constructives.

Je vous ferai pour autant, brièvement, deux observations.

La première est de dire que les concertations envisagées, toutes tendances politiques confondues, au sein de notre ville n'ont pas eu lieu, hormis une courte réunion organisée dans la salle Didier Boucart sous l'égide de notre collègue M. DUCASSOU qui s'est contenté d'une énumération monotone des actions en cours nous laissant sur notre faim.

M. DUCASSOU. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU je vais vous donner la parole. Ne vous impatientez pas.

C'est un faux débat. C'est un débat tronqué, mais ça fait une heure que nous parlons. Alors nous allons continuer...

M. JAULT. -

La seconde est de faire ici une proposition formelle, celle de construire le Zénith sur le territoire de Bastide 3 qui est constitué de larges espaces de terrains déshabités par les entreprises qui ont fermé, ou aussi par la future implantation du pont Lucien Fraure. En effet, c'est autour de l'organisation des infrastructures routières que l'on peut envisager également cette implantation sans prendre le risque de perturber l'environnement qui sera alors à construire.

M. LE MAIRE. -

Merci M. JAULT. Je vais porter cette proposition à la connaissance du Bureau de la Communauté Urbaine, en particulier de Mme Conchita LACUEY pour animer un peu le débat.

Donc on a Bordeaux-Lac, on a Bastide 3 et on a Floirac. Voilà ce qui va faire avancer les choses.

Je voudrais simplement revenir sur le coût du Zénith. Evidemment, un Zénith à 50 millions posé comme ça dans un champ de betteraves, ça ne sert à rien. Il faut pouvoir y aller. Il faut pouvoir stationner.

Donc je persiste et je signe, un Zénith avec les accès ça coûte 80 millions, c'est-à-dire le chiffre que M. FELTESSE a lui-même mis sur la table lors de la réunion du Bureau.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, une intervention courte.

Sur les questions de proximité, à la lecture du document j'enregistre positivement, comme ma collègue Claude MELLIER, l'élargissement à des publics de plus en plus jeunes. C'est quelque chose de très intéressant.

Cela dit, et quelle que soit la façon dont la convention avec l'Inspection Académique a été élaborée, nous sommes quand même sur un fonds, par rapport à la responsabilité de l'Education Nationale, plutôt en diminution. M. DUCASSOU sait bien que les budgets concernant les projets d'actions culturelles, les fameuses classes à PAC, dans le jargon de l'Education Nationale, ont diminué, et de moins en moins de classes sont élues comme ayant la possibilité de travailler un projet culturel avec l'Inspection Académique et les structures compétentes des collectivités.

Même chose pour les projets Ecole et cinéma, qui ont vu de manière assez sensible diminuer les budgets.

Donc moi je pense que si on veut une complète cohérence avec la mise à disposition des structures de la ville en lien avec les scolaires, il faudra évidemment que l'Education Nationale joue son jeu et donc que l'Etat assume ses responsabilités. Actuellement nous sommes sur une phase de déclin.

Toujours concernant la proximité et en termes de propositions constructives, Monsieur le Maire, je pense que nous avons à investir le champ des horaires interclasses midi / 2, où les associations qui ont la gestion de ce temps périscolaire ont plutôt tendance à gérer dans l'urgence avec des contrats précaires de jeunes qui interviennent sur des projets très flous. Il est dommage que les structures culturelles de la Ville de Bordeaux ne soient pas mises à contribution sur ce temps très important du périscolaire, en particulier le midi / 2.

La deuxième idée c'est concernant le cinéma. Je vois que dans votre projet vous parlez du cinéma, comme par exemple l'accueil de films sur le territoire de la Ville de Bordeaux, en particulier autour de ses façades 18^{ème}, ou parfois autour de zones comme les Bassins à Flots pour certaines séries télévisées.

Moi je pense que le cinéma c'est aussi réfléchir à une décentralisation du cinéma. Réfléchir à du cinéma de quartier, que, certes, le Jean Vigo a initié avec notamment le cinéma de plein air, mais n'y a-t-il pas à réfléchir ? Je sais qu'un cinéma que je connais bien, l'Utopia, avait à un moment donné une proposition en ce sens, réfléchir à des petites salles de quartier, ou à un cinéma itinérant avec une structure légère, permettant de drainer, notamment avec des films art et essai, les quartiers périphériques qui n'ont pas tous la chance d'aller au centre ville.

Troisième point. Vous citez à juste titre le Pont Tournant comme un théâtre qui a pu faire une expérimentation intéressante sur les malentendants. Là, Monsieur le Maire, je voudrais quand même mettre un bémol sur l'effervescence avec laquelle vous déployez votre politique. N'oubliez pas que ce théâtre il y a quelques mois encore a été obligé de faire signer plusieurs milliers de pétitions pour obtenir de quoi simplement finir l'année en termes de fonctionnement. Il a fallu qu'il bataille pour avoir les 40.000 euros qui lui manquaient pour boucler son budget, et il ne sait pas si l'an prochain il aura les moyens de continuer à fonctionner.

La culture à Bordeaux c'est aussi ça, c'est aussi des structures qui sont obligées de se bagarrer pour continuer à vivre.

Enfin dernier point sur les publics en difficulté. Oui, vous avez raison d'insister sur le fait qu'il faut travailler à l'accessibilité de la culture à ces publics en difficulté.

Je vous fais une proposition, si vous voulez bien.

On a vu comment le bus de l'art était capable de prendre un certain nombre de publics pour leur faire faire la visite des musées un dimanche par mois, je crois.

N'y a-t-il pas à réfléchir, notamment dans nos quartiers populaires, à des actions un peu volontaristes, en lien avec les centres sociaux, les centres d'animation, pour que les jeunes de ces quartiers aient régulièrement l'occasion, sur un projet particulier, d'accéder à nos différents lieux culturels ?

Je pense que ça ne permettrait pas seulement de réfléchir à la culture de quartier, simplement au prisme du quartier, mais aussi de faire accéder les populations le plus en difficulté aux structures plus prestigieuses du centre ville. Pour moi la culture c'est ça. C'est une perméabilité qui permette au plus grand nombre de s'emparer des lieux les plus prestigieux, même s'ils sont démunis. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

Merci Monsieur le Maire. Je vais répondre à quelques remarques.

D'abord, M. JAULT, je vous rappelle qu'il y a un peu plus d'un an nous avons remis un document, beaucoup plus développé que celui-là d'ailleurs, qui avait les mêmes finalités, et je le répète, vous aviez eu peu de temps à consacrer à la réunion que nous avons tenue. Mais je comprends très bien les charges qui peuvent être les vôtres. Et ce n'est pas une critique.

Mme NABET, je n'ai rien à dire, si ce n'est que je ne pensais pas qu'il fallait vous faire parvenir une cartographie des lieux culturels car je pensais que vous les connaissiez.

Mme MELLIER, je vous remercie pour votre analyse. Je le dis au nom des institutions culturelles, mais également des artistes qui œuvrent et qui permettent les différentes actions dont vous avez signalé certaines d'entre-elles.

C'est vrai, l'augmentation des horaires d'ouverture de la bibliothèque c'est +30% par rapport à l'amplitude antérieure. Donc 11 heures de plus.

C'est vrai, les actions développées au niveau de la petite enfance sont des actions qui nous associent en transversalité au niveau de la ville, en relation avec le service concerné et avec ma collègue Françoise BRUNET. Et c'est vrai qu'il y a les maternelles, mais y compris les crèches. C'est-à-dire qu'on va vraiment au plus près des jeunes, car nous pensons tous que c'est une sensibilisation au moins à l'écoute. On a pu le voir avec un certain nombre d'exemples qui permettent d'espérer une appétence plus grande dans le temps pour les aspects culturels.

C'est vrai que le rapprochement entre le CAPC et le FRAC c'est une très bonne chose. Vous qui étiez à la Région préalablement comme vice-présidente, vous saviez que le FRAC

ne devait pas s'implanter à Bordeaux. Moi je me réjouis aussi qu'il puisse y avoir une telle synergie, à laquelle on pourrait rajouter l'école des Beaux-Arts et les galeries. On a un vrai réseau aujourd'hui au niveau de l'art contemporain. C'est une excellente chose au regard des artistes de ce secteur.

Le repositionnement de la bibliothèque. En fait, celle de Saint-Augustin est en étage. Jean-Louis s'en est expliqué, par conséquent je n'y reviendrai pas. C'est vrai qu'elles jouent toutes un rôle très fort dans la politique de la ville et dans la politique des quartiers, en relation avec les associations qui œuvrent à ces niveaux de proximité.

M. MAURIN, sur vos propositions. Bien sûr je partage votre analyse sur les classes APAC. Nous sommes au-delà des classes APAC dans la politique que nous menons en relation avec l'Inspection d'Académie et l'Opéra tout particulièrement, parce que sinon ça serait un peu difficile.

Par ailleurs votre préoccupation qui est de s'ouvrir au niveau des centres sociaux, oui, nous avons une action. Un exemple typique c'est « Ma voix et Toi », qui est une action extraordinaire, fabuleuse, portée par l'Opéra et qui, en relation avec les centres sociaux, permet toute l'année de travailler sur un projet qui va permettre à ces enfants d'aller découvrir d'autres lieux culturels et de s'exprimer sur la scène du Grand Théâtre.

Sur le Pont Tournant, nous savons tous très bien les déboires qu'il a pu y avoir. La seule chose qu'on pourrait regretter, M. Alvarez en a bien convenu, c'est que nous l'avons appris très tardivement, ce qui a été un peu difficile vu l'urgence qu'il y avait. Et travailler dans l'urgence, vous savez que ce n'est jamais très satisfaisant.

Quant au cinéma, la politique des ciné-sites c'est du cinéma itinérant qui œuvre en relation avec le Jean Vigo, à la satisfaction de tous.

M. HURMIC, Monsieur le Maire a répondu sur beaucoup de vos points. Il n'a quand même pas corrigé certaines erreurs que vous avez pu commettre.

Et là ce n'est pas le problème de la lecture du document, parce que sur le document - je le regardais à l'instant - il n'est pas mentionné le fait que le statut de l'Opéra a changé. On a été très innovant en faisant une régie personnalisée avec un Conseil d'Administration.

Vous l'avez dit deux fois. Par conséquent ce n'est pas une erreur de votre part, c'est la réalité d'un dossier que vous ne connaissez pas bien.

Et je trouve très désagréable que vous attaquiez en permanence l'Opéra. Je trouve ça indécent par rapport aux personnes qui y travaillent.

Je vous rappelle que le budget de l'Opéra c'est 82% de charges de personnels. C'est très important. Alors, comme le disait le Maire, je vous incite à aller les voir.

Par ailleurs, arrêtez d'assimiler l'Opéra à une association. Sur le document qui vous a été remis vous pouvez le constater, l'Opéra ne reçoit pas de subvention, mais une dotation qui est allouée dans le cadre d'une convention pluriannuelle associant la Région et l'Etat dans le cadre de la convention d'Opéra National, et c'est 30% du budget culturel de la Ville de Bordeaux qui est alloué à l'Opéra. Les subventions, elles, représentent 10% de ce budget.

Voilà. Il faut bien regarder les choses. Et quand on compare il faut bien connaître la réalité de la comparaison. Exemple :

Vous dites : les subventions sont réduites d'année en année... etc. Non. C'est faux. Les subventions ont augmenté de 2001 à 2007 de 51,5%. Alors il faut bien regarder les choses, et savoir par exemple que - ce n'est qu'un exemple - la subvention allouée à Arc en Rêve ne relève plus du budget de la culture. Donc il faut comparer ce qui est comparable.

Vous comparez l'Opéra de Bordeaux à celui de Nantes. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, ce n'est pas parce qu'il y a eu un bon accord entre la Ville de Nantes, le Conseil Général et le Conseil Régional que... (Inachevé). L'orchestre n'est pas à l'Opéra. Il dépend du Conseil Régional des Pays de Loire depuis très longtemps.

Et d'ailleurs l'Opéra de Nantes associe aussi la Ville d'Angers. Donc comparons ce qui est comparable et arrêtez de donner des informations qui sont totalement erronées.

D'autre part vous avez assurément mal écouté et mal lu le document. Je vous invite à le relire. Il nous paraît tout à fait logique de nous appuyer sur les grandes réflexions du dossier capitale européenne de la culture pour arrêter des événements de grande portée en 2009 et 2011.

D'autre part vous parlez d'absence de diversité, de mauvaises implications, de nouveaux projets qui n'apparaissent pas. Soyons sérieux. Vous n'avez pas lu le dossier. Je le comprends très bien. Vous l'avez eu tardivement. Mais quoi qu'il en soit je pense, ne vous voyant jamais dans les lieux culturels - mais je ne vais pas y revenir, je ne parle pas des cocktails, que ceux qui en parlent le mieux ce sont ceux qui vivent l'expérience et que pour vivre l'expérience dans le domaine de la culture, et c'est le meilleur respect vis-à-vis des artistes, c'est d'aller les voir s'exprimer. Ce n'est pas de parler de théories !

Moi j'ai connu les théories de l'époque des années 60 où on opposait l'art et la culture. On retrouve encore ces débats aujourd'hui. Moi j'ai lu Ralite aussi. Et j'ai beaucoup apprécié l'homme sur le plan culturel. Mais arrêtons. Ces choses sont totalement dépassées aujourd'hui. Le meilleur respect que l'on a pour l'artiste c'est d'y aller. De les écouter. Et je n'ai pas peur de discuter avec eux. Vous le savez très bien.

Donc vous ne les respectez pas. Vous parlez de théories, mais malheureusement en ne connaissant pas votre dossier !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Bien. La culture échauffe le sang. C'est très bien. Bravo.

Il en est ainsi terminé avec cette discussion tout à fait intéressante.

D -20070571

Débat d' Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

RAPPORT

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2007 et 2008

Dans un contexte de tassement de l'économie mondiale depuis la mi-2006, l'activité française a accéléré au 1^{er} semestre 2007, et continuera de progresser en 2008, tirée notamment par la demande intérieure.

Le Gouvernement a construit le projet de loi de finances pour 2008 (PLF) sur une fourchette de croissance comprise entre 2 % et 2,5 % avec un point médian à 2,25 %. Néanmoins, son objectif est d'atteindre ou de dépasser la borne supérieure de cette fourchette en 2008.

I) La conjoncture économique attendue en 2008

Les Etats-Unis

L'activité américaine accélérerait progressivement en 2008 pour atteindre 2,2%, après 1,8 % en 2007. La fin de l'ajustement en cours dans le secteur du logement serait le principal facteur de ce redémarrage différé par rapport à ce qui était envisagé il y a encore quelque mois.

La zone Euro

Dans la zone euro, les facteurs ayant conduit au ralentissement de l'activité au 1^{er} semestre 2007 devraient s'estomper, permettant à l'activité de progresser un peu au-delà de son rythme potentiel en 2008.

La consommation bénéficierait de l'amélioration du marché du travail et d'une plus grande vigueur des salaires. Les exportations tireraient profit du redémarrage du commerce mondial, et l'investissement des entreprises du rebond généralisé de la demande.

En moyenne annuelle, la croissance de la zone euro s'établirait à environ 2,25 % en 2008 après 2,50 % en 2007.

La France

L'activité en France poursuivrait son accélération en 2008 après un second semestre 2007 de reprise économique (+0,7 % au 3^{ème} trimestre).

Compte tenu de l'accélération de l'activité mondiale et tout particulièrement dans la zone euro, la demande mondiale adressée à la France devrait se redresser l'an prochain. Elle progresserait d'environ 6,5 % en 2008 après 4,75 % en 2007. Les exportations progresseraient d'environ 5,75 % en 2008.

Après le tassement enregistré au 2^{ème} trimestre 2007, l'investissement rebondirait sur la seconde partie de l'année. En 2008, la vigueur de la demande intérieure, l'accélération de la demande étrangère et des conditions financières qui restent favorables malgré les récentes tensions sur les marchés financiers permettraient à l'investissement de rester vigoureux. Il croîtrait à un rythme proche de 4,75 % en 2008 après 4,5 % en 2007.

La consommation des ménages bénéficierait de l'amélioration de la conjoncture et des mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser le pouvoir d'achat. Cette progression du pouvoir d'achat et le regain de confiance des ménages consécutif à la baisse du taux de chômage permettraient une accélération de la consommation à 2,5 % en 2008 (après 2% en 2007).

Avec le regain d'activité, les créations d'emploi seraient de plus en plus nombreuses. L'emploi salarié marchand va progresser de 210 000 emplois en 2007 contre 187 000 en 2006. Il accélérerait encore en 2008 (255 000 emplois créés sur l'année) soutenu notamment par la bonne orientation de l'activité et les allègements de cotisations prévus dans la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat.

L'inflation s'est repliée en début d'année 2007 sous l'effet de la diminution des prix des produits pétroliers durant cette période. L'inflation sous-jacente augmente de façon modérée. Elle est tirée par la lente accélération des prix des produits manufacturés qui reflète, dans un environnement toujours fortement concurrentiel, la diffusion des hausses passées du prix de l'énergie. Par ailleurs, la hausse du prix des produits alimentaires (hors produits frais) apparaît certes un peu plus marquée qu'à l'accoutumée sur les derniers mois, mais l'effet sur l'inflation totale de ce redressement aujourd'hui contenu demeure limité.

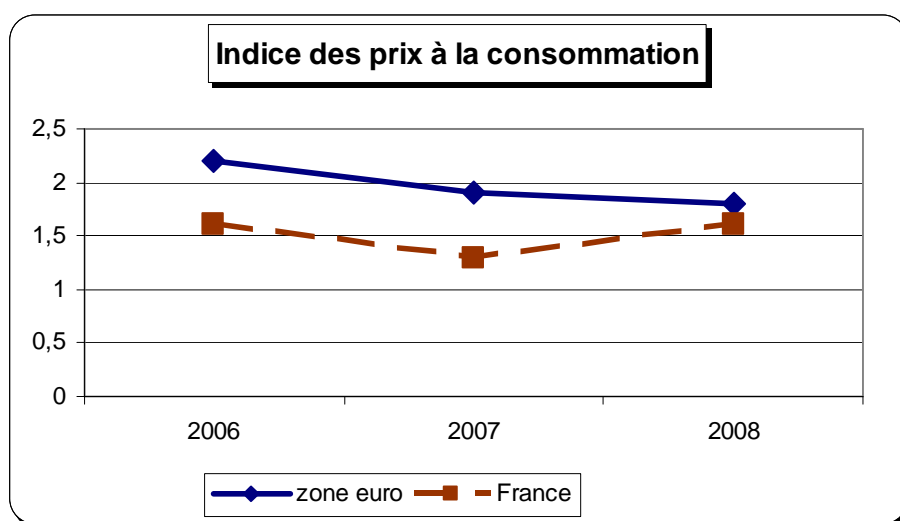
À l'horizon de 2008, l'inflation sous-jacente continuerait sa hausse graduelle dans un contexte de demande plus porteur.

Parallèlement, la remontée du prix des produits pétroliers au milieu de l'année puis leur stabilisation à leur niveau élevé du mois d'août - septembre 2007 ferait remonter temporairement la contribution à l'inflation des produits pétroliers fin 2007 et début 2008. Ses effets se dissiperaient ensuite.

Au total, l'inflation croîtrait légèrement pour s'établir à 1,6 % en 2008, après 1,3 % en 2007.

Prévisions économiques

Taux de croissance du PIB	2006	2007	2008
France	2	2 - 2,5	2 - 2,5
Monde	5,1	4,6	4,4
Etats-Unis	2,9	1,8	2,2
Zone euro	2,8	2,6	2,3



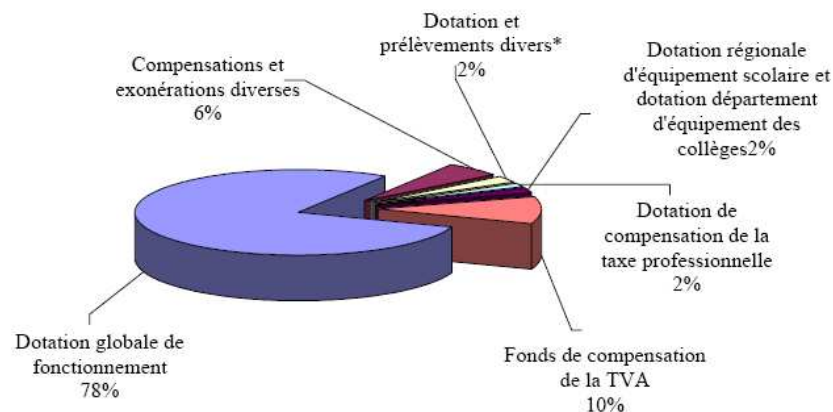
II) Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Le montant des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales est évalué dans le PLF pour 2008 à 51,178 milliards d'euros à structure courante.

L'architecture des masses à répartir

Les prélèvements sur recettes constituent le principal mode de financement des concours de l'État aux collectivités territoriales (51 milliards d'euros sur un total de 72,5 milliards d'euros), au premier rang desquels figure la dotation globale de fonctionnement (40 milliards d'euros).

Composition des prélèvements sur recettes prévus au PLF 2008



. * *Dotations spéciales pour le logement des instituteurs, dotation d'élus locaux, reversement de TIPP à la Corse, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation*

La rénovation du contrat de stabilité

Les règles d'indexation de l'enveloppe normée des dotations de l'État sont modifiées.

Depuis 2001, les règles d'indexation de cette enveloppe reposaient sur un taux composé de l'inflation majorée d'un tiers du taux de croissance du PIB. Conformément aux conclusions de la conférence nationale des finances publiques de janvier 2006 et du rapport du conseil d'orientation des finances publiques, le projet de loi de finances pour 2008 prévoit que l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales progressera dorénavant selon le même rythme que les dépenses de l'État, à savoir comme l'inflation (soit + 1,6 % en 2008).

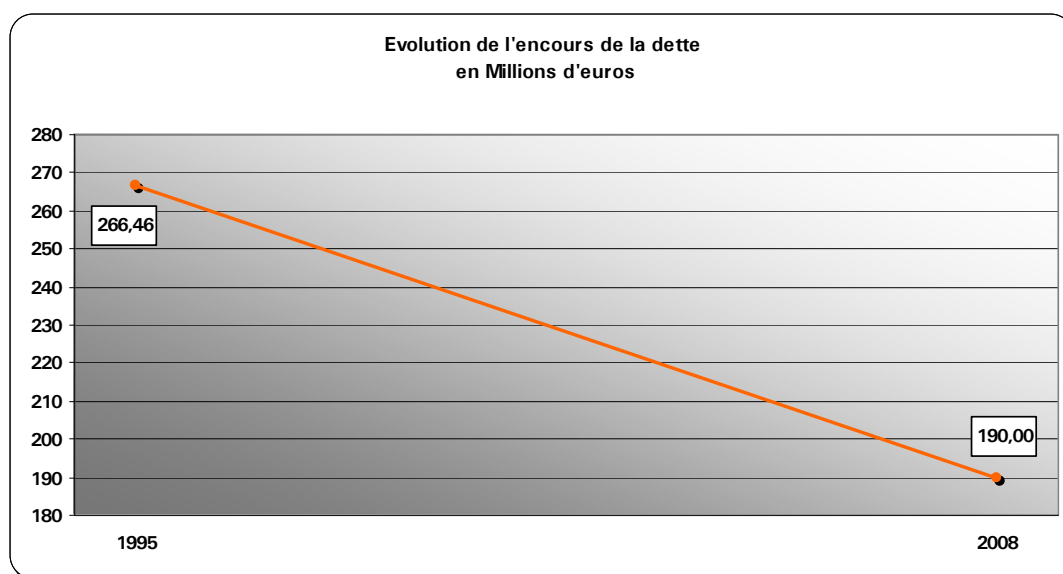
Les différentes dotations composant cet ensemble conservent leurs propres règles d'indexation. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement continuera de progresser selon un taux égal à l'inflation majorée de la moitié du taux de croissance du PIB.

Pour permettre le respect d'une croissance globale assise sur l'inflation, la variable d'ajustement du pacte, qui reposait jusqu'à présent sur la seule dotation de compensation de la taxe professionnelle sera dorénavant élargie à d'autres compensations d'exonérations fiscales.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES POUR BORDEAUX EN 2008

I) Le désendettement se poursuit

Bien que désormais programmé sur un rythme moins soutenu, le désendettement engagé dès 1996 se poursuivra en 2008. L'an prochain, l'encours de la Ville sera inférieur à 190 M€.



II) La fiscalité à Bordeaux

Si l'on analyse la pression fiscale en tenant compte des éléments déterminant l'imposition, mais également les politiques d'abattement ou d'exonération pratiquées dans les grandes villes, Bordeaux se situe dans la moyenne basse.

En matière de taxe d'habitation, pour une valeur locative de 3 000 € (correspondant approximativement à la valeur locative moyenne à Bordeaux), pour des foyers types, de familles sans personne à charge, ou avec une, deux ou trois personnes à charge, les résultats sont les suivants :

Séance du lundi 26 novembre 2007

Montant de l'impôt en €	0 personne à charge	Montant de l'impôt en €	1 personne à charge
NICE	469	NICE	350
LE HAVRE	488	LE HAVRE	393
TOULOUSE	506	LYON	398
LYON	515	TOULOUSE	405
MONTPELLIER	524	TOULON	433
ST ETIENNE	531	BORDEAUX	435
BORDEAUX	535	MONTPELLIER	464
TOULON	548	ST ETIENNE	485
STRASBOURG	606	STRASBOURG	523
RENNES	641	NANTES	572
NANTES	659	MARSEILLE	574
MARSEILLE	706	RENNES	592
LILLE	992	LILLE	910

Montant de l'impôt en €	3 personnes à charge
NICE	83
LYON	134
TOULON	174
TOULOUSE	177
LE HAVRE	226
BORDEAUX	233
MONTPELLIER	251
MARSEILLE	312
STRASBOURG	359
ST ETIENNE	371
NANTES	371
RENNES	446
LILLE	716

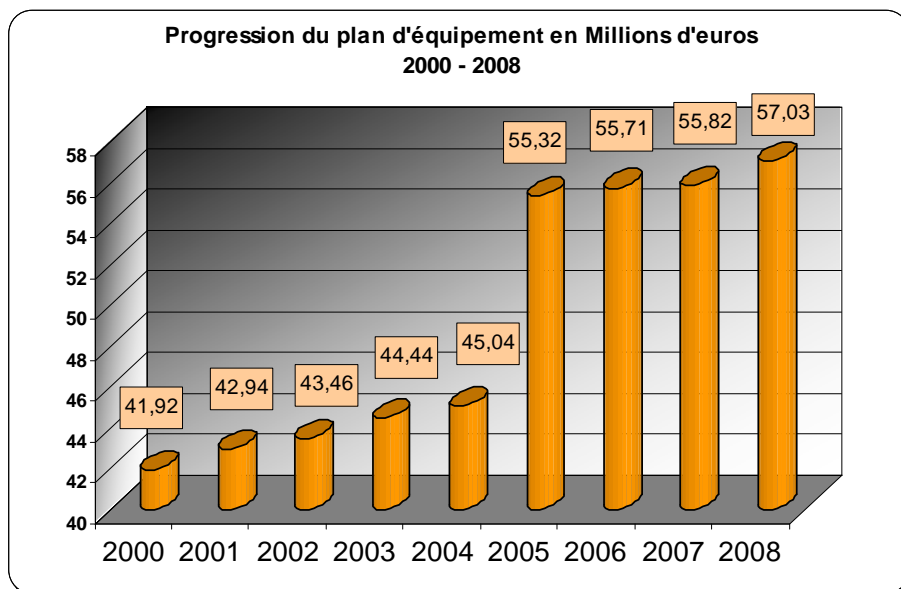
Je souhaite, pour 2008, maintenir ce positionnement. Mais, comme chaque année, les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2008.

Lors d'une année d'élections municipales, a fortiori lorsque celles-ci se déroulent en mars, la date ultime de vote des taux est repoussée au 15 avril. Il reviendra donc à la prochaine équipe municipale de les voter. Le budget, qui vous sera présenté en décembre, sera établi sur la base d'un maintien des taux, comme les années précédentes.

Je rappelle par ailleurs que le passage à la taxe professionnelle unique a eu pour effet de diminuer régulièrement le taux de la taxe professionnelle des entreprises bordelaises. La CUB n'a en effet pas augmenté ses taux depuis 1995 et le mécanisme de convergence des taux en œuvre sur l'agglomération a conduit à une diminution de plus de 6 % du taux qui leur est appliqué, entre 2001 et 2008, et qui est ainsi passé de 28,31 % à 26,45%.

III) Un programme d'équipement toujours en évolution

Le programme d'équipement après avoir augmenté de 10 M€ en 2005 devrait poursuivre son évolution pour dépasser les 57 M€ en 2008.



EVOLUTION DE LA GESTION MUNICIPALE

Malgré les efforts entrepris pour rendre lisibles les politiques publiques, force est de constater que la comptabilité publique, et notamment la M14, reste obscure pour le plus grand nombre.

La Ville de Bordeaux a depuis longtemps intégré cette difficulté dans ses documents budgétaires en proposant à son assemblée délibérante, à côté du document budgétaire officiel, sur lequel porte le vote, un document de gestion présentant et mettant en exergue les différentes politiques publiques locales, leurs moyens et leurs coûts.

Cette démarche, bien que volontaire dans son principe, reste perfectible. Après concertation avec les adjoints, j'ai donc décidé, durant l'année 2007, de lancer, en accompagnement de la formation au management des quelque 220 principaux cadres de la Ville, acteurs essentiels de notre évolution collective, un vaste mouvement d'amélioration de la lisibilité de ces documents.

Deux résultats principaux en sont attendus :

- afficher les objectifs précis de nos politiques publiques locales ;
- démontrer l'efficacité de ces politiques par une évaluation régulière.

Ainsi espérons-nous rendre plus lisible notre action et souligner la place que le citoyen, bénéficiaire de l'action municipale, prend dans les décisions prises et leur application.

Notre analyse consacre aussi trois niveaux principaux dans l'action municipale :

- *Bordeaux pour ses habitants ;*
- *Bordeaux, cœur d'agglomération ;*
- *Bordeaux en Europe et dans le monde.*

Enfin, l'ambition d'exemplarité environnementale mobilisera en 2008 l'ensemble des services de la ville et sera l'objet d'une concertation encore plus étroite avec les Bordelais.

Le débat d'orientation budgétaire est le moment le plus adapté pour de telles évolutions. Le rapport qui vous est présenté adopte donc ce nouveau cadre. Le budget primitif 2008 lui donnera toute sa vigueur.

L'ÉCOLOGIE URBAINE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2007, la Ville de Bordeaux a entrepris une politique très volontariste en matière de développement durable en adoptant au conseil municipal de février 2007 la charte de l'écologie urbaine et du développement durable.

Aujourd'hui, au regard des 66 actions prévues dans le cadre de la charte municipale, y sont réalisées ou engagées de façon significative : 56

En prolongation de la réflexion sur ses propres modes de fonctionnement, elle a entrepris au second semestre une démarche de concertation avec les Bordelais qui devrait déboucher, à l'issue du congrès éco-citoyen de janvier 2008, sur la rédaction d'un pacte éco-solidaire qui aboutira, avant la fin de l'année 2008, à l'adoption par le conseil municipal d'un agenda 21.

La démarche de la ville de Bordeaux à travers ses services repose sur quatre objectifs :

- Economiser l'énergie et développer des énergies alternatives ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Respecter les équilibres naturels ;
- Diminuer la production de déchets à la source et favoriser leur valorisation.

➤ **Economiser l'énergie et développer des énergies alternatives**

Dans ce domaine, la ville travaille sur plusieurs axes.

Elle est ainsi engagée dans la renégociation de l'ensemble de ses contrats de chauffage qui doit permettre à terme de réduire d'une façon très substantielle la consommation énergétique des bâtiments de la ville (600 bâtiments représentant 1 million de m² de plancher) ; celle-ci est aujourd'hui de l'ordre de 92 GWh par an soit 11 600 tonnes de CO₂ ou 3 200 T d'équivalent carbone.

La Ville s'est assignée l'objectif d'atteindre en 2012 une réduction annuelle d'émission de gaz à effet de serre dans les bâtiments de 2 200 tonnes de CO₂, soit une réduction de 20 %. Pour permettre de vérifier ces engagements, la Ville de Bordeaux publiera un rapport d'étape chaque année pour mesurer l'efficacité des actions entreprises.

Parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la ville réfléchit à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments municipaux. Une expertise sur la possibilité de poser 40 000 m² de panneaux photovoltaïques sur la base sous marine et 50 000 m² sur le parc des expositions est en cours pour une réalisation qui pourrait aboutir en 2008.

En ce qui concerne ses projets propres, et dans le respect de la charte de l'écologie urbaine et du développement durable, toutes les opérations de construction ou de restructuration de la ville se feront en 2008 dans le strict respect de la réglementation Haute Qualité Environnementale en s'efforçant d'aller très au-delà, en performance énergétique, de la réglementation édictée en 2005 sur les performances énergétiques minimales des bâtiments (dite RT 2005).

➤ **Préserver la ressource en eau**

En ce qui concerne la préservation des ressources en eau, les services de la ville ont modifié leur comportement. Pour les espaces verts, un nouveau plan d'action sera mis en œuvre en 2008 ; il permettra d'accélérer la réduction de la consommation d'eau initiée en 2005 pour aboutir d'ici fin 2008 à une réduction totale de 350 000 m³ d'eau (potable, forage et pompage) par rapport à 2005.

Pour conforter, l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts, les 250 agents de la Direction des espaces verts et du paysage bénéficieront d'une formation de 6 jours pleins aux pratiques du développement durable. Cette formation devrait permettre de réduire de moitié l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts de la ville.

La surface zéro phyto passera ainsi en 2008 de 30 % à 60 %.

➤ **Récupérer les eaux de géothermie**

Un premier projet de récupération d'eau de géothermie, après usage thermique, pour laver la voirie vient d'être finalisé. Ce projet entrera dans une phase d'exploitation significative au cours du premier semestre 2008. D'autres projets seront réalisés en 2008, avec des investissements mis en œuvre pour la récupération des eaux de piscines ou des stations d'épuration. Les sources d'approvisionnement sont suffisamment bien réparties sur le territoire pour envisager de véritables économies et des résultats concrets en terme de lavage.

➤ **Promouvoir un aménagement durable**

La Ville se positionne, en coordination avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, afin de développer des éco-quartiers dans les nouvelles opérations d'aménagement. Ce sera le cas des Berges du lac, projet déjà très avancé, et de la rive droite dans les nouveaux quartiers de la Bastide. A ce titre, la Ville a lancé une mission d'étude pour la réalisation d'un document cadre en matière de développement durable pour le secteur Bastide 2, devant servir de référence à l'économie générale du projet de Z.A.C. dans les prochaines années.

Depuis septembre 2007, la Ville a lancé deux consultations auprès de promoteurs concepteurs (îlot Armagnac et immeuble de bureaux rue Achard) dans le but de céder des propriétés foncières sous condition de réalisation d'opérations exemplaires en matière de développement durable. La réalisation de bâtiments à basse consommation d'énergie constitue l'un des principaux enjeux de ce travail avec des opérateurs privés.

La Ville étudie dans le même temps un projet ambitieux de logements passifs avec un bailleur social sur le Cours Edouard Vaillant.

➤ **Développer l'éco-achat**

En ce qui concerne les éco-achats, 2008 devrait voir se développer pour les services de la Ville des actions significatives comme par exemple l'acquisition de véhicules légers à faible émission de gaz à effet de serre et une meilleure maîtrise des consommations énergétiques de la flotte municipale. Ce point est plus largement développé en fin de ce rapport

Parallèlement à ces objectifs portés par les services, la Ville a engagé une large concertation avec les habitants qui a pour but :

- d'accompagner les changements de comportement ;
- de développer une approche pédagogique qui permette aux Bordelais de tous âges d'être co-auteurs et co-acteurs d'un pacte de Développement Durable aux côtés de la Municipalité ;
- d'intégrer les propositions d'actions proposées par les habitants.

L'action engagée à l'automne 2007 par l'intermédiaire de 12 ateliers de quartier, d'un cycle de conférence, et d'un forum Internet débouchera en janvier 2008 sur le congrès éco-citoyen marquant l'engagement des Bordelais auprès de la ville.

La concertation porte principalement sur quatre thèmes :

- Comment se loger autrement
- Comment habiter autrement
- Comment consommer autrement
- Comment s'éduquer autrement

En fonction des actions proposées par les habitants, de nouvelles propositions seront faites pour que Bordeaux devienne la capitale française du développement durable.

Dès 2008 et afin de diffuser auprès des habitants de Bordeaux une information sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, une maison écocitoyenne sera ouverte sur les quais, dans les locaux du BCMO près du Pont de Pierre.

BORDEAUX POUR SES HABITANTS

La forte augmentation de la population ces dernières années, les mutations des espaces urbains, l'évolution des modes de vie, l'exclusion des plus fragiles rendent nécessaire la présence municipale au plus près des usagers.

Bordeaux, si elle gagne à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, doit aussi garantir à ses habitants un environnement humain, des quartiers agréables, sans nuisances et des services adaptés aux contraintes de la vie urbaine. Le développement durable inspire évidemment ces politiques, aux plans social (cohésion, logement), économique et environnemental (qualité des espaces publics).

L'enjeu consiste à la fois à assurer un accompagnement du développement urbain, garantir la qualité des espaces mais aussi à organiser les services et à développer une solidarité adaptés à la vie urbaine et aux différents âges de la vie.

Si la qualité de vie dans les quartiers est bien la finalité, elle repose nécessairement sur un impératif de proximité, au quotidien et au travers des actions relevant de la démocratie et de la médiation de proximité.

Les politiques qui concourent à la qualité de vie dans les quartiers portent ainsi sur la vie sociale, les espaces de proximité, la prévention des risques et l'animation de la démocratie.

1. La politique de vie sociale

L'année 2008 permettra, notamment par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs contractuels conclus en 2007, de développer un ensemble cohérent d'orientations et d'actions familiales, sociales et territoriales concernant l'accueil des tout petits, l'accueil et la vie à l'école, la jeunesse, les seniors, ou encore l'aide à la recherche de logement. L'ensemble des actions programmées vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale, afin de proposer aux Bordelais les conditions d'une vie sociale de qualité, adaptée à leurs besoins.

➤ L'éducation

Le programme pluriannuel de rénovation du patrimoine scolaire ne connaîtra pas de pause avec notamment la réalisation des travaux de restructuration de l'école élémentaire Montaud et le démarrage de la restructuration du groupe scolaire Beck-Buisson et de la reconstruction de l'école maternelle Barbey. Les autres projets concerneront les écoles Henri IV, Francin, Berthelot, Albert Thomas, A. Dupeux.

Le lancement de deux nouveaux groupes scolaires est également prévu dans le cadre des opérations de renouvellement urbain des ZAC de la Berge du Lac et des Bassins à Flot. Au-delà de ces opérations lourdes, les budgets nécessaires aux programmes de gros entretien, de rénovation de classes et de mises en conformité seront maintenus.

La ville continuera de développer une offre de prestations et de services au bénéfice des enseignants et des enfants : l'informatique (un ordinateur par classe, expérimentation de

tableaux numériques), les classes transplantées, les transports et les fournitures pédagogiques.

L'ensemble des actions éducatives sera mis en œuvre dans le cadre de la Convention Educative conclue avec l'Inspection Académique en 2007. Des projets et actions pédagogiques nouveaux d'éducation à l'environnement et au développement durable seront en particulier proposés aux écoles.

Les actions en faveur de la vie étudiante (accueil des étudiants, carte ville, offre culturelle, développement de l'offre de logements étudiants sur la ville, comme à proximité du pôle de gestion de Bastide, par exemple) seront développées. Il conviendra aussi d'appuyer les initiatives et projets du P.R.E.S. Université de Bordeaux.

➤ **La petite enfance**

Le développement de nouvelles places d'accueil constitue une priorité forte. En 2001, 2 600 enfants étaient accueillis à Bordeaux au sein de 39 structures. En juin 2007, ce sont 4 800 enfants qui bénéficient d'un mode de garde (55 structures collectives et de très nombreuses assistantes maternelles agréées). En décembre 2006, un premier objectif de 1 000 enfants supplémentaires accueillis d'ici à 3 ans était fixé. En juin 2007, 800 enfants supplémentaires étaient déjà accueillis.

Consciente que les demandes des familles sont toujours importantes et que Bordeaux continuera à accueillir de nouvelles familles qui doivent trouver des conditions d'accueil et de service adaptées, la Ville entend aller au-delà en se fixant un objectif plus ambitieux, en portant l'objectif initial (de 1000 enfants supplémentaires) à 1500, voire 2000 enfants supplémentaires accueillis d'ici à trois ans.

Cet niveau élevé de service ne pourra être atteint qu'en mobilisant et en rassemblant toutes les initiatives, en partenariat étroit avec la CAF et les services PMI du Conseil Général, ainsi qu'avec les milieux économiques pour ce qui concerne les crèches d'entreprises.

La signature, prévue fin 2007, du nouveau contrat Enfance - Jeunesse avec la CAF de la Gironde précisera le schéma de développement mis en œuvre.

L'année 2008 permettra en particulier :

- d'augmenter le nombre de places (+ 50 places en coeur de ville avec l'ouverture des deux établissements Sainte Colombe, + 20 places à la crèche d'application Bel Orme),
- de réaliser des travaux pour la création de nouveaux établissements (Malbec, boulevard Georges V, rue David Johnston), d'engager les études de restructurations de plusieurs établissements,
- de continuer à accroître le taux de présentisme physique qui a déjà crû de 15 points depuis fin 2006,
- de poursuivre le soutien aux structures associatives,
- d'améliorer le service rendu en renforçant la visibilité des places, jours et créneaux disponibles, en généralisant la carte multiservices et le prépaiement également utilisés pour la restauration scolaire et en renforçant l'information et l'accompagnement des familles,
- de développer une politique sociale par le début de la mise en œuvre de la loi Borloo sur l'accès des enfants des familles bénéficiant de minima sociaux,
- et de soutenir la qualité des personnels de la petite enfance.

La jeunesse

Les actions qui seront mises en œuvre en 2008 s'appuieront aussi sur le schéma de développement arrêté dans le cadre du contrat Enfance - Jeunesse conclu fin 2007 avec la CAF. Six objectifs principaux seront développés :

- poursuivre l'augmentation des accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-11 ans : la capacité d'accueil était de 1 910 places en 2006 ; elle est passée à 2 475 en 2007. L'objectif est de parvenir en 2010 à 3 050 places, soit une progression de 60 % par rapport à 2006. 200 places environ seront ainsi créées en 2008 ;

- mettre en place un tableau de bord de suivi de l'offre d'accueil et de la demande ;

- définir un cadre organisationnel cohérent et homogène des temps périscolaires ;

- permettre au plus grand nombre de jeunes de participer au Conseil des Jeunes de Bordeaux et aux actions qui en découlent, pour les accompagner dans leur implication citoyenne ;

- favoriser la conscience collective sur le développement durable avec notamment une priorité vers les plus jeunes autour des travaux du conseil municipal des enfants ;

- continuer la politique d'animation de proximité avec l'action des maisons de quartiers et des centres d'animation.

➤ **Les Seniors**

La finalité de la politique municipale consiste à lutter contre l'isolement des personnes âgées et à favoriser leur maintien à domicile.

Les actions mises en œuvre en 2008 s'appuieront sur le programme « *Bien vieillir à Bordeaux* » et concerneront :

- la restauration, en développant une réelle démarche qualité en particulier pour le service à table dans les clubs seniors ;

- l'animation, par des offres différenciées tenant mieux compte des âges et des situations personnelles, le développement d'actions intergénérationnelles au sein des clubs seniors et des structures petite enfance et la créations d'ateliers d'activités ;

- le maintien à domicile au travers du programme « *Prévenir, c'est bien vieillir* » et de la création d'un observatoire du vieillissement ;

- l'accueil et l'information, qui devront être centralisées sur un lieu unique et non plus dispersées sur plusieurs sites ;

- le bénévolat, en s'appuyant sur un réseau de retraités volontaires pour renforcer la solidarité.

Les phases d'études relatives au transfert de l'établissement pour personnes âgées « La Clairière » sur le site de l'ancienne résidence pour personnes âgées (RPA) de Lussy seront achevées pour un démarrage des travaux début 2009.

Les études concernant la RPA Dubourdieu suivront aussi le même rythme d'évolution et les travaux commenceront en 2009, tandis que les travaux de restructuration de la RPA Buchou démarreront quant à eux au premier trimestre 2008.

Le programme de climatisation, d'embellissement et d'équipement des clubs seniors sera également poursuivi.

Enfin, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 80 places sera créé au second semestre 2008 dans les locaux de la RPA Bonnefin.

➤ **La cohésion sociale et territoriale**

La finalité de la politique municipale est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires en répondant de manière partenariale aux problèmes d'insertion sociale, économique, d'accès à la santé, aux loisirs, à la ville.

La politique de la ville

Les actions lancées et accompagnées par la Ville sont de plus en plus reconnues comme légitimes, efficaces et répondant aux attentes des habitants.

La Ville veillera à pérenniser les dispositifs contractuels existants avec l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Elle accompagnera des projets de développement social issus d'acteurs de terrain, plus spécifiquement dans les quartiers prioritaires et dans les domaines de l'insertion, de la santé et de la prévention.

La prévention de la délinquance

Les orientations en matière de prévention et de sécurité sont définies à la fois par l'évolution des phénomènes d'insécurité mais aussi par la nécessaire poursuite des actions de fond qui doivent s'inscrire dans la durée.

S'agissant de l'évolution de la délinquance, on rappellera la forte baisse constatée sur Bordeaux, puisque d'Août 2006 à Août 2007, le taux de criminalité pour 1000 habitants est passé de 98 à 84.

En 2008, avec l'appui du réseau constitué depuis plusieurs années au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, 4 axes prioritaires seront mis en œuvre :

- la prévention des addictions auprès des jeunes (quartiers de Paludate, de la Victoire, proximité des établissements scolaires) ;
- l'aide aux victimes (violences intra familiales, personnes âgées) ;
- la prévention de la violence chez les jeunes : médiation, actions visant l'accès au droit et à la citoyenneté ;
- la prévention de la récidive : préparation à la sortie de prison, justice de proximité.

Le conseil local de santé

Il poursuivra sa mission d'animation de réseaux de partenaires sur les thématiques prioritaires que sont la nutrition, la santé des jeunes, le dépistage des cancers. Les quartiers de Bordeaux Nord seront mobilisés dans le cadre du dispositif « Ateliers Santé Ville » et bénéficieront de la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé en direction des populations en difficulté.

➤ L'aide aux personnes à la recherche d'un logement

La Ville a pour mission, en liaison avec les bailleurs sociaux de l'agglomération bordelaise, de faciliter l'accès au logement locatif conventionné pour des personnes en recherche de logement durable.

Dans cette perspective, elle a un double rôle à jouer auprès des administrés ainsi qu'auprès des bailleurs et une seule finalité à atteindre, la satisfaction des demandes.

En 2008, la recherche d'offres nouvelles de logement sera amplifiée grâce à un partenariat toujours plus étroit avec les différents acteurs : bailleurs, préfecture et conseil général. Au final, la cible à atteindre pour 2008 est de parvenir à loger, à l'initiative de la Ville, 550 familles.

2. La politique de développement sportif

Dans ce secteur, l'année 2008 illustrera l'importance accordée à la pratique sportive des jeunes, l'accès à la pratique sportive pour les handicapés et la mutualisation des moyens des clubs pour favoriser l'accès au sport de haut niveau.

Il s'agit également de valoriser la dimension sociale du sport.

Ces priorités ne peuvent être atteintes qu'en développant des partenariats sur objectifs avec les clubs et en s'appuyant sur des installations de qualité. C'est pourquoi, nous poursuivrons en 2008 notre politique d'investissement sur les équipements sportifs municipaux.

Il s'agira d'en assurer la rénovation, la réhabilitation, voire de créer de nouveaux services intégrant les nouvelles formes et modes de pratiques, à destination des sportifs et du public. S'agissant des équipements structurants, on peut citer :

- la rénovation du stade Chaban-Delmas (1^{ère} tranche) ;
- l'aménagement d'un terrain de grand jeu en gazon synthétique aux antennes sportives ;
- la poursuite de l'entretien et des investissements des bâtiments sous gestion déléguée (golf, patinoire, stadium, tennis et bowling de Mériadeck) ;
- le projet d'aménagement du parc des Berges ;
- le gymnase des Chartrons ;
- de gros travaux d'entretien au gymnase Maître Jean, aux stades Galin et Maginot.

Enfin, la Ville lancera les études portant sur la requalification en espace sportif du Palais des Sports, à l'échéance de la livraison de l'auditorium.

3. La politique de développement culturel : la démocratie culturelle

Les principaux éléments relatifs à notre politique culturelle sont développés en troisième partie de ce rapport (Bordeaux en Europe et dans le Monde). Mais la Ville, à l'écoute constante de ses forces vives, entend aussi faire de la culture un catalyseur du vivre ensemble et un facteur d'enrichissement du citoyen.

Cela se traduira par une présence accrue des établissements culturels au plus près des habitants tant dans l'offre proposée (pratique amateur, ...) que dans le maillage du territoire. C'est le sens du projet pilote rive droite mené par le conservatoire notamment dans le domaine de la danse. De même, l'amélioration de la présence sur le territoire municipal se concrétisera par le renforcement des bibliothèques de quartier : programmation de la bibliothèque Belcier et relocalisation de la bibliothèque Saint Augustin.

L'enjeu démocratique nécessite de fournir au plus grand nombre des clés de compréhension du monde actuel : enjeux scientifiques, écologiques, techniques... La rénovation du muséum d'histoire naturelle et le nouveau parcours muséographique s'inscrivent dans cet objectif.

Enfin, l'objectif de démocratie culturelle justifie des actions en matière d'éducation et de formation, d'accompagnement du citoyen culturel. La politique menée par l'opéra à destination du très jeune public participe ainsi à l'éveil et à l'éducation artistiques. Au sein de la bibliothèque, l'aide accrue à l'utilisation d'Internet vise à réduire la fracture numérique. De même, le renforcement de l'autoformation par l'acquisition de logiciels constitue un outil précieux pour les demandeurs et créateurs d'emploi.

4. La politique d'administration et d'animation de la démocratie

➤ *Se tenir à l'écoute de nos concitoyens et répondre aux attentes*

Les réunions de quartier et les ateliers

La ville a beaucoup écouté ou diffusé d'informations lors de nombreuses réunions de quartier (24 / an), des ateliers thématiques (17 en 2006 ; 26 en 2007) et des réunions de concertation rapide (16 en 2006 ; 20 en 2007). Ces modes participatifs constituent un outil de discussion très précieux pour traiter les problèmes qui se posent à l'échelle du quartier et de la rue. En augmentation constante, ces réunions s'accompagnent également de rencontres avec les comités de quartier pour encourager les initiatives locales.

La plateforme téléphonique

Pour compléter l'éventail des moyens d'échange entre la ville et ses habitants, une plateforme téléphonique (n° 05.56.10.33.33) est mise en place qui permet à toute

personne de contacter une opératrice pour solliciter un service ou signaler et remédier à un désordre au niveau de la rue. Par extension, ce service est ouvert à toute personne souhaitant signaler un problème non résolu.

Ces signalements sont consignés et acheminés vers les services compétents pour apporter une solution ou formuler une réponse. Ils font l'objet d'un traitement signalé et rapide et les opératrices s'engagent à rappeler les demandeurs pour les informer de la suite donnée. Ce service téléphonique vient compléter le traitement des plaintes écrites et la coordination des interventions qui en découlent.

Le travail des agents de terrain et le suivi

Le plus souvent, ces signalements téléphoniques ou écrits s'accompagnent d'une démarche sur le terrain par les agents de proximité qui instruisent le dossier sur place, conseillent et résolvent souvent directement les difficultés avec les plaignants. Les services ont mis au point des modes opératoires qui permettent d'assurer une réponse systématique aux questions posées et d'informer convenablement les intervenants de la suite réservée à leur demande.

➤ ***Offrir aux associations les moyens de leur développement***

La Ville a développé une politique d'accompagnement des associations qu'elle entend renforcer et valoriser en 2008.

Dans cette perspective, le pôle associatif verra sa visibilité améliorée. La Ville améliorera ainsi son appui à l'ensemble des associations qui y trouvent un outil d'information (mise en place d'une newsletter), de formation (à destination des bénévoles notamment) et un relais pour valoriser leurs initiatives. L'élargissement des heures d'ouverture de l'Athénée s'inscrit dans cet objectif d'appui renforcé aux associations.

Le développement de l'offre de services aux associations requiert également la mise à disposition de salles municipales fonctionnelles et adaptées aux besoins des usagers. L'année 2008 verra ainsi la livraison de l'espace Lagrange.

Plusieurs travaux et aménagements de qualité seront aussi réalisés dans les salles Son Tay et Buscaillet (point traiteur) ou au centre social Saint Pierre pour améliorer les conditions de vie des associations.

5. La politique de qualité des espaces publics de proximité

➤ ***Améliorer les modes d'intervention et les équipements***

L'action de la Ville vise en ce domaine à prendre les mesures réglementaires et à conduire les actions qui concourent à la qualité de la vie en ville.

Réglementer l'occupation de l'espace public, réguler le trafic, veiller à la bonne maintenance de nos rues, concourir à la bonne organisation des manifestations publiques, faire respecter les règles de propreté et d'hygiène, gérer des marchés, encourager les déplacements doux par le prêt de vélos : telles sont quelques unes des missions accomplies pour rendre la ville plus agréable à vivre.

Plus que jamais la qualité de vie en ville dépend de notre capacité à écouter, à répondre, à agir et réagir lorsque des désordres menacent le bon ordonnancement de la rue, lorsque la plus petite des incivilités dégénère en nuisance insupportable si elle n'est pas traitée, lorsque des dégradations nous rappellent la fragilité de notre environnement urbain.

Le classement récent de notre ville au patrimoine mondial de l'UNESCO et les objectifs que la municipalité s'est fixés en matière d'environnement et de développement durable nous ont amenés à structurer et à renforcer les interventions en matière de proximité, de réactivité et de suivi, de rechercher les moyens d'une action à long terme, économe et efficace.

L'adaptation de nos moyens aux exigences de la rue

Les sollicitations de nos concitoyens s'expriment de plus en plus souvent en fin de journée ou en fin de semaine. Il en résulte une obligation de se réorganiser et une adaptation constante de nos services pour répondre aux exigences de la rue. Plusieurs études et projets de services sont en cours à ce sujet.

Le renforcement des dispositifs de vidéo surveillance

Le dispositif de vidéosurveillance sera complété en 2008 par la couverture de nouveaux secteurs à bornes (Paludate, les quais...). Il s'accompagne également d'une surveillance urbaine élargie dans le cadre de l'expérimentation autorisée depuis trois ans sur les mêmes secteurs.

La création d'un poste de police municipale sur les quais

Ce poste installé provisoirement dans un édicule aura vocation à trouver sa place dans le projet de transformation du BCMO en maison du développement durable et de l'éco-citoyenneté. Il a vocation à informer le public et à servir de logistique pour les services opérant sur les quais. La brigade à cheval sera renforcée pour une présence étendue les jours d'affluence (marché, fin de semaine...).

La piétonisation du secteur St Michel / Capucins

La Ville va lancer l'an prochain une étude opérationnelle sur le devenir de l'ensemble des espaces publics de ce secteur, depuis la place St Michel jusqu'aux Capucins.

D'ores et déjà, la mise en place de bornes sur la place Saint Michel s'accompagne d'une opération expérimentale de piétonisation qui devrait s'étendre en 2008 en direction du marché des Capucins pour offrir aux habitants et aux commerçants un nouvel espace dégagé. Le succès des premiers résultats enregistrés cette année encourage cette extension.

Une meilleure prise en compte de l'accessibilité du centre ville

Si le secteur à bornes a permis de baisser le trafic automobile en centre ville, il n'en demeure pas moins possible de conventionner des modalités d'accès simplifiées pour les artisans qui ont besoin de travailler sur ce secteur. Cette convention entre en application et fera l'objet d'un bilan en 2008.

L'équipement des espaces publics

La ville poursuit l'installation de corbeilles à raison de 500 unités supplémentaires par an pour autoriser ses usagers à rejeter dans les sites les plus fréquentés. Cela permet de collecter correctement des déchets autrefois retrouvés à terre.

De la même façon, la ville accentue son équipement en sanitaires automatiques qui, mis gracieusement à disposition des utilisateurs, concourent de façon sensible à la propreté générale de la ville (St projet, quais, Quinconces...).

➤ ***Protéger notre environnement sur le long terme***

La promotion du tri sélectif

L'extension du tri sélectif en porte à porte sur le territoire de Bordeaux prendra pratiquement fin en 2008, le dernier quartier étant achevé début 2009.

Son caractère extrêmement structurant sur la propreté s'accompagne d'une réduction des rejets et d'une réduction des bacs sur la voie publique et donc du phénomène de déchetteries urbaines. Il en résulte une meilleure propreté des rues.

En attendant la généralisation de la collecte en porte à porte, l'hyper centre sera doté de bacs collectifs operculés pour le tri sélectif par apport volontaire. Seuls demeureront les points tri pour le verre dont le maillage sera resserré progressivement.

La gestion des espaces verts

L'évolution des pratiques de gestion des espaces verts participe largement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Bordelais.

Ainsi, la gestion des milieux sensibles et la préservation de la biodiversité imposent l'introduction de nouvelles méthodes, telle que la gestion pastorale des prairies du Bois de Bordeaux par exemple, en 2008.

Par ailleurs, la suppression de tout produit phytosanitaire dans les jardins des écoles, les crèches et les zones éco-sensibles se poursuivra en 2008. Comme indiqué précédemment, la surface « zéro phyto » passera en 2008 de 30 % à 60 % des terrains gérés par la Ville.

6. La politique de prévention des risques et de tranquillité

La Ville poursuivra son action pour assurer la tranquillité des bordelais en 2008, en portant aussi son effort sur certaines nuisances urbaines.

Le protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie

La Ville a mis au point une charte de bonne conduite avec les opérateurs de téléphonie pour déclencher les concertations nécessaires autour des projets d'implantation d'antennes, fournir les caractéristiques de chaque nouvelle installation et accompagner les études d'impact demandées conformément aux recommandations de la charte nationale.

La cartographie du bruit

La Ville apportera son soutien à la réalisation de la carte du bruit que la CUB doit dresser à l'échelle de la communauté urbaine toute entière. D'ores et déjà, la police municipale a conduit des opérations de contrôle et de sensibilisation contre le bruit des deux roues qu'elle poursuivra rigoureusement en 2008.

La publication des données concernant la pollution

La Ville contribue au fonctionnement d'AIRAQ qui contrôle la qualité de l'air. Dans ce cadre, elle a commandé une enquête sur l'évolution de ces données depuis la mise en service du tramway et publiera ces données dès qu'elles paraîtront.

La prévention des risques et l'accessibilité des personnes handicapées

En complément de sa mission de prévention des risques d'incendie et de panique des établissements recevant du public, la Ville a fait de l'accessibilité des handicapés une priorité.

Il s'agira dans ce domaine tout d'abord de lancer un vaste programme pluriannuel de mise en accessibilité de l'ensemble de nos établissements, qu'ils accueillent du public ou qu'ils soient à usage uniquement administratif, pour ceux d'entre eux qui ne sont pas, ou seulement partiellement, accessibles..

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation auprès des établissements recevant du public sera faite pour leur rappeler leurs obligations et les délais prévus par les récents textes législatifs et réglementaires pour une mise en accessibilité totale.

BORDEAUX, CŒUR D'AGGLOMERATION

Plus importante commune de l'agglomération, la Ville de Bordeaux y occupe une place centrale.

Elle est motrice en matière de développement économique, centrale pour l'histoire et la culture, au cœur de l'offre de services et structurante pour l'aménagement et la répartition des espaces et équipements publics. Son attractivité dépasse ses frontières administratives : ses espaces et équipements intéressent souvent toute l'agglomération, parfois la région.

Le positionnement de Bordeaux comme métropole doit avoir pour effet de prolonger le projet urbain par une politique économique propre à assurer le dynamisme de son territoire. Son accessibilité et l'attractivité de ses sites en constituent les atouts essentiels. Ils ne sont pas les seuls. Il faut donc amplifier ce mouvement.

Les orientations de la ville en 2008 s'inscrivent donc dans cette perspective, en matière de développement urbain notamment.

1. La politique de développement urbain durable

La Ville poursuit depuis 12 ans la réalisation de son projet urbain, en plein accord avec la Communauté Urbaine, permettant ainsi, grâce à de profondes mutations, d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

La Ville poursuivra ainsi, avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre de ce projet urbain sur **les grands territoires de projet que sont le secteur de Bastide, le Lac avec le lancement opérationnel de la ZAC des Berges du Lac, les Bassins à Flots, et le futur quartier tertiaire et de logements qui sera réalisé autour de la gare, à l'horizon de l'arrivée du TGV en 2013.**

Plusieurs évènements sont intervenus en 2007 : le plus notable est bien sûr le classement d'une grande partie de la ville au patrimoine mondial de l'humanité. S'il constitue une reconnaissance du travail accompli depuis 10 ans et une valorisation du patrimoine de tous, il est aussi pour la ville une obligation à poursuivre les actions engagées et à faire connaître leurs résultats.

Cet axe s'imposera donc de droit dans les projets à venir.

Dans un tout autre domaine, un élément extérieur va conduire la Ville à faire du logement sa priorité : il s'agit de la poursuite de la hausse des prix du foncier et de ceux de la construction, qui rendent la situation difficile pour les bordelais à revenus médians ou modestes et cherchant à louer ou acheter un logement dans Bordeaux.

➤ **Répondre aux attentes des habitants en matière de développement urbain durable**

Un grand territoire en projet : La Bastide (voir carte en annexe)

La Ville s'est engagée à faire de la Bastide un territoire pilote. Elle entend y décliner les principes d'un « éco-quartier », selon les axes directeurs énoncés dans l'étude pré opérationnelle réalisée par l'architecte-urbaniste Bruno Fortier et le paysagiste Michel Desvigne (octobre 2005), à une échelle spatiale très importante, puisque le territoire à aménager représente plus de 150 hectares, soit l'équivalent du secteur sauvegardé de Bordeaux.

Ces principes ont été présentés et validés par le Conseil Municipal, ont été confirmés dans le cadre des premières rencontres de la Bastide (juillet 2006), et seront développés au cours des secondes rencontres, prévues en décembre. Celles-ci réunissent de nombreux habitants, des représentants d'associations, des acteurs économiques et des institutionnels.

La mutation progressive de ces espaces doit permettre de constituer de véritables quartiers durables, exemplaires tant sur les plans des économies d'énergie, des transports, du respect des milieux, que de la qualité de vie ou de la mixité sociale et fonctionnelle.

A ce titre, seront poursuivies en 2008 **les études relatives au débouché du pont Bacalan Bastide**, afin de lever le territoire de gel actuellement inscrit au PLU sur ce secteur, ainsi que **l'étude relative au passage du futur TCSP sur le territoire de Bastide**.

Sur ce territoire, les actions engagées dès 2006 seront poursuivies :

- dans le domaine de la sensibilisation des habitants et de l'information, avec la continuité du développement des prototypes de marquage du territoire ;
- et dans l'assistance à la négociation avec les propriétaires et occupants des sites les plus stratégiques à court terme.

La dynamique engagée sera soutenue par les actions suivantes :

- la poursuite de la réalisation du parc aux Angéliques

Avec l'appui de Michel Desvigne, la ville va renforcer sa prise de possession des espaces transférés en gestion par le Port Autonome. Une première tranche du parc sera aménagée autour de la Petite Gironde à partir de février 2008. D'ici à 2010, l'aménagement du parc intègrera la nouvelle station de pompage C.U.B., ce qui permettra de donner à l'opération Bastide 2 un environnement de qualité. Au total, 7 hectares de parc auront ainsi été créés.

Une première action de requalification du secteur Deschamps sera également envisagée dès 2008, afin d'amorcer une dynamique sur ce secteur en désuétude.

- une étude pré opérationnelle sur le secteur Deschamps

Ce secteur d'une superficie d'environ 50 hectares, présente un potentiel constructif de 600 logements dont la réalisation est conditionnée par la relocalisation de plusieurs entreprises et par le transfert de plusieurs équipements sportifs au sein d'un nouveau parc de quartier venant prolonger l'urbanisation jusqu'à la berge du fleuve.

La réalisation d'ici à 2010 d'un passage inférieur à l'occasion du doublement de la voie ferrée (lié à la résorption du Bouchon Ferroviaire de Bordeaux) et la création d'un nouveau lien avec les quartiers de la Souys et du bas Floirac nécessitent par ailleurs de définir rapidement le projet d'aménagement de ce secteur.

L'étude permettra de disposer d'ici à la fin de l'année 2008 d'un plan d'aménagement précis en termes de vocations des sols et de programmes de constructions, de caractéristiques des espaces publics, de formes urbaines, ainsi que de bilans chiffrés détaillés.

- une étude de définition d'un éco-quartier sur Bastide 2

Une mission d'étude vient d'être lancée pour la réalisation d'un document cadre ou programme de références en matière de développement durable pour le secteur Bastide 2 avec pour objectif général la déclinaison opérationnelle du projet d'aménagement du secteur.

Dans le cadre de cette ZAC et de la consultation d'aménageurs prévue à l'été 2008, ce document cadre doit servir de référence à l'économie générale du projet de Z.A.C. dans les prochaines années. L'objectif est d'aboutir à une déclinaison 'bastidienne' de la notion d'éco-quartier, adaptée au contexte géologique, géographique, historique, social et économique de Bordeaux en général et de la Bastide en particulier. Cette étude, sans se substituer à l'étude d'impact qui sera menée pour la finalisation du dossier de création, constitue donc un préalable qui doit influencer la programmation future, la qualité des aménagements, et le management général du projet.

Afin d'encourager les échanges avec les habitants, la ville s'est engagée dans une démarche active de concertation dans le cadre de l'opération Bastide 2. Un bilan de la concertation doit être établi préalablement à la décision de création de la Z.A.C (juin 2008).

Le centre historique

L'opération de renouvellement de centre historique se poursuivra en 2008.

Elle présente un double objet : en réhabilitant les immeubles du centre, la ville, par l'intermédiaire d'In Cité, améliore la qualité de l'habitat et renforce l'attractivité du centre.

Jusqu'à présent, depuis le lancement de l'OPAH, le bilan est de 666 loyers libres, 95 loyers intermédiaires, 129 loyers conventionnés, 47 loyers très sociaux.

D'une manière plus large, la mise en oeuvre de la convention publique d'aménagement va permettre de poursuivre l'aménagement de locaux d'activité en pied d'immeuble, la production de logements sociaux publics (117 réalisés ou en cours) et de logements en accession, la restauration immobilière des immeubles en notification de travaux sur Saint Eloi-Salinières, d'engager les études préalables à la déclaration d'utilité publique de travaux sur les périmètres Sainte Croix - Saint Michel et Sainte Catherine et une étude en vue d'une nouvelle OPAH de renouvellement urbain.

Des opportunités à exploiter pour mettre en œuvre des projets durables exemplaires

La perspective d'aménager de vastes secteurs sous l'angle du développement durable constitue une ambition de moyen et long termes, compte tenu de la durée incompressible des procédures administratives et des enjeux techniques et financiers liés à de telles opérations. Pour autant, la ville se doit de concrétiser rapidement des opérations exemplaires sur des terrains qu'elle maîtrise et pour des programmations diversifiées (logements et bureaux).

La ville fera aboutir les consultations opérationnelles initiées en 2007 en finalisant, au cours de l'année 2008, le montage d'opérations immobilières exemplaires sur plusieurs sites :

- l'îlot E d'Armagnac se veut un exemple de mixité sociale (production de logements à prix maîtrisés et de logements privés) et fonctionnelle (intégration d'équipements publics nécessaires à la vie du quartier). L'opération entend aussi développer une densité construite le long de la ligne C du tramway et accompagner la mutation progressive du secteur de la gare Saint Jean ;

- le terrain communal situé le long du cours Edouard Vaillant doit permettre, en partenariat avec Domofrance, de développer pour la première fois à Bordeaux une opération de bâtiments à énergie passive destinés au logement social, afin de garantir aux futurs locataires un niveau de charges très inférieur à celui qui est trouvé dans des logements sociaux classiques ;

- la consultation lancée sur un terrain communal de la rue Achard vise à promouvoir une conception environnementale d'un ensemble immobilier de bureaux, tout en accompagnant les mutations en cours sur le secteur (ligne C, réalisation des nouveaux ateliers du tramway), et à développer un effet d'adresse pour des acteurs économiques à proximité immédiate de l'opération des Bassins à Flot.

La poursuite et la finalisation des études et consultations en cours

La Ville finalisera au cours de l'année 2008 les réflexions déjà engagées sur des sites stratégiques :

- **Mériadeck** : l'opportunité d'une redistribution possible d'importantes surfaces de bureaux et la dynamique générée par l'opération de l'îlot Bonnac sont cruciales pour requalifier ce quartier relativement mal intégré et mal perçu, et en faire un véritable quartier d'hyper centre en misant sur ses nombreuses potentialités (tramway, centre commercial, espace vert...).

- **les Aubiers** : la dynamique de développement urbain qui anime aujourd'hui le secteur Bordeaux Nord (mise en service du tramway, opération de la Berge du Lac et, à terme, des Bassins à Flots, réaménagement de la Place Ravesies, etc.) doit profiter également aux Aubiers afin d'éviter à moyen terme une dépréciation forte de ce quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. L'étude permettra également de définir la destination de l'actuelle friche ferroviaire de 7 hectares qui constitue un enjeu majeur de liaison entre la ville centre et le quartier. Une articulation avec le concours EUROPAN 9 (destiné aux jeunes architectes européens, et qui a justement choisi ce site pour la cession 2007/2008) sera également recherchée.

- **la Benaige** : plusieurs orientations dans les propositions d'aménagement sont aujourd'hui en phase d'étude (extension du centre commercial ATAC, restructuration des

tours, recomposition du quartier par rapport au boulevard Joliot Curie, hypothèse d'un nouveau tracé TCSP depuis le nouveau pont Bacalan Bastide et rejoignant Floirac - voie Eymet - par le nouveau passage inférieur à créer au niveau du terrain Cacolac ...). Elles devront être confirmées avant l'inscription du quartier dans une éventuelle Opération de Renouvellement Urbain.

- **l'îlot Dupaty** : l'étude pré-opérationnelle devrait permettre de définir d'ici à juin 2008 le programme global de construction (les constructions proposées devant nécessairement s'inscrire dans une démarche de Développement Durable), le bilan général des coûts d'aménagement et les conditions de montage financier de l'opération.

➤ ***Concourir au maintien de la qualité architecturale de la ville***

Des autorisations d'urbanisme facilitées, sans céder sur la qualité

La mise en place de la réforme des autorisations d'urbanisme, entièrement axée sur le seul code de l'urbanisme, ne permet pas, par la seule gestion de l'autorisation elle-même, d'atteindre les objectifs de qualité architecturale et d'aménagement durable. Afin d'y parvenir, de nouveaux dispositifs ont été mis en place :

- en premier lieu, la commission des avant-projets, qui permettra un examen préalable des projets en amont tant du point de vue strictement réglementaire, que de celui de la qualité de l'habitat, de son architecture, et du respect des critères d'aménagement durable ;

- une restructuration interne aux fins d'intégrer davantage les différents objectifs dans l'instruction, notamment la qualité architecturale, tout en maintenant une grande qualité juridique aux autorisations délivrées, couplée à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de l'instruction des autorisations, permettant d'assurer la fluidité de la délivrance des actes dans les délais les plus courts possibles ;

- l'amélioration de la qualité des dossiers passe par une information préalable des porteurs de projets ; à cet égard, des documents d'aide au montage des dossiers d'autorisation de construire ou d'aménager d'une part, de communication sur la qualité architecturale à Bordeaux, par grands thèmes, couleurs, huisseries, matériaux, couverture, panneaux solaires... d'autre part, seront établis pour être remis aux intéressés.

La poursuite de l'intégration dans le P.L.U. des nouvelles dispositions issues de la mission recensement du paysage architectural et urbain

Désormais acquise, l'adoption d'un règlement d'urbanisme prenant en compte les données issues du relevé de terrain et des études de documentation historique de la mission recensement, se poursuivra en 2008 avec l'objectif de couvrir un nouveau secteur d'environ 230 hectares qui pourra être intégré au PLU à l'issue d'une nouvelle procédure de modification.

➤ ***Faire du logement une priorité***

Un accès à la propriété facilité

La ville, depuis 15 mois, a pris un certain nombre de mesures en faveur du logement locatif social (délibération sur la surcharge foncière, approbation du principe de mixité sociale dans les programmes de plus de 2500 m² de SHON, convention avec La Foncière Logement). Elle souhaite désormais intervenir également en faveur de l'accession sociale.

Afin de faciliter l'accès à la propriété du plus grand nombre de jeunes ménages dans l'agglomération bordelaise, la Ville a souhaité profiter de deux nouvelles mesures proposées par l'Etat (réservées au logement neuf : prêt à taux zéro majoré et Pass foncier) et a passé une délibération en Conseil du mois de septembre pour mettre en place ces dispositifs. D'autres propositions en faveur de la primo accession seront faites dans les prochains mois.

Améliorer la qualité de l'habitat, la mixité de l'habitat et la politique foncière restent des priorités à poursuivre en 2008 par la mise en place d'outils statistiques qui permettront de mieux connaître la qualité de l'habitat et d'identifier le gisement foncier mutable, en vue d'accueillir des familles mais également de disposer d'indicateurs sur la création de logements sur le territoire communal.

➤ ***Développer l'offre d'espaces verts***

La valorisation du paysage urbain, en offrant de nouveaux espaces, participe à l'amélioration du cadre de vie.

C'est pourquoi dans la poursuite du plan vert, la ville se dotera en 2008 de 7ha de nouvelles surfaces d'espaces verts sur les 2 rives (dont le parc aux Angéliques : 20 000 m² d'espaces verts raisonnés), et de nouveaux jardins notamment rue Paul Antin. Il s'agira également de reconstituer la trame bocagère sur les prairies longeant le Bois de Bordeaux.

Un programme de réaménagement d'équipements (aires de jeux et clôtures) sera lancé. Dans le même temps, la Maison du Jardinier développera sa capacité d'accueil. Les Jardins Familiaux des Aubiers seront réhabilités et 24 nouvelles parcelles seront créées.

En matière d'espaces publics, de nouveaux mobiliers urbains adaptés aux récentes pratiques urbaines seront déployés lors de l'aménagement de sites conviviaux (bancs, grilles d'arbres, luminaires...), et de la requalification de places.

En 2008 enfin, le Jardin Botanique rive droite sera achevé, laissant ainsi la possibilité aux Bordelais de découvrir les serres et les salles d'exposition, agrémentées d'une muséologie adaptée pour le grand public.

Des outils tels que la Maison du Jardinier, le Jardin Botanique et les classes vertes sont des leviers indispensables à la diffusion de l'information et à la sensibilisation des personnes aux comportements éco-responsables. Dans ce cadre, le Jardin Botanique inscrit dans ses projets 2008 le lancement d'un plan pluriannuel d'animation visant à recevoir tous les élèves de primaire au cours de leur cycle scolaire.

- ***La gestion des espaces publics : favoriser le confort, la sécurité et maîtriser les consommations***

L'aménagement des espaces quels qu'ils soient doivent répondre à un niveau de qualité permettant le bon confort d'usage et la sécurité des biens et des personnes.

La maintenance et la gestion de l'espace public vont par ailleurs devenir un facteur clé d'attractivité. Ainsi, la ville accompagne-t-elle par son action les travaux communautaires en poursuivant le développement des réseaux festifs et forains sur les quais. La rénovation d'espaces tels que la dalle de Mériadeck ou le lancement d'études nouvelles,

place de la république et place Ferdinand Buisson, participera également à l'effort d'attractivité et de convivialité de la ville.

En matière d'éclairage public, la rénovation du réseau entamée en 2007 se poursuivra. Les projets 2008 tendent vers une bonne intégration de matériels à haute performance énergétique, en terme de mobiliers urbains, d'ambiances lumineuses ou d'effacement des réseaux aériens.

Ainsi, 3000 points lumineux seront traités en 2008 lors d'opérations de maintenance avec un changement systématique de technologie des lampes. Ces opérations permettront de réaliser une économie de 280 MWh / an, soit une diminution de 28 tonnes de CO₂ / an.

De même, les travaux de rénovation des installations d'éclairage public permettront le changement de plus de 1000 luminaires fonctionnels par des matériels considérablement plus performants énergétiquement et limitant les nuisances lumineuses. Ceci réduira de 13 tonnes les émissions de CO₂ / an. Une amélioration du confort visuel et des ambiances lumineuses est également recherchée à travers ce programme.

Au total, l'économie de 41 tonnes d'émission de CO₂ (28+13) équivaut à la consommation électrique annuelle nécessaire à l'éclairage public d'une commune d'environ 9 000 habitants.

- Les déplacements : poursuivre les aménagements et l'offre de vélos

L'aménagement des espaces pour la politique de cheminements doux

L'apaisement progressif de la circulation en centre ville se poursuivra en 2008. Ainsi, dans le cadre du réaménagement « piéton » de la Place du Palais par la Communauté Urbaine, la ville va dérouler son programme initié sur Saint Pierre en mettant sous dispositif de contrôle d'accès toutes les voies entrant sur la Place du Palais.

Cette politique induit également le développement de la pose de bornes à télécommande sur les quais rive gauche en accompagnement des travaux communautaires, interdisant l'envahissement sauvage de cet espace. En complément, la pose de mobilier anti-stationnement sera développée.

L'année 2008 sera aussi l'occasion de mettre en œuvre un jalonnement piéton, cohérent avec la politique des déplacements doux pour les Bordelais, répondant ainsi à la hausse de la fréquentation touristique constatée et à venir pour la ville. Dans le même esprit, la réalisation de cheminements doux se poursuivra en 2008 dans le quartier du Lac.

Enfin, un schéma directeur d'accessibilité de nos bâtiments au public et aux agents en situation de handicap sera lancé en 2008 afin de préparer un plan pluriannuel d'intervention pour leur en faciliter l'accès.

Le développement de l'offre de vélos

Au titre des modes de déplacement doux à privilégier, le vélo fait l'objet d'un traitement prioritaire. Ainsi, dans le cadre du plan cyclable, la pose d'arceaux vélo se poursuivra, à concurrence de 500 équipements au minimum.

La ville va par ailleurs acquérir 500 vélos supplémentaires en 2008 pour approvisionner notamment les deux nouvelles antennes de la Maison du Vélo à Caudéran et à la Bastide.

Elle étudie enfin la façon de compléter et diversifier son offre de vélo en libre service pour une meilleure irrigation de son territoire et se rapprocher des utilisateurs.

2. La politique d'attractivité : le développement économique

En terme de développement économique, Bordeaux renforce son attractivité. L'arrivée du TGV, avec les deux étapes de 2013 (Angoulême Bordeaux) et 2016 (Tours Angoulême), ainsi que la mise à deux fois trois voies de la rocade de Bordeaux contribueront à ce renforcement par leurs caractères structurants essentiels

Pôle de haute technologie, notamment dans le domaine de l'optique et du laser et dans les secteurs spatial et aéronautique, notre cité regroupe de nombreuses activités qui conjuguent avec succès innovation et développement durable.

Les interventions de la ville en matière de développement économique améliorent l'environnement des entreprises. La ville s'emploie ainsi à conforter son rôle de cœur économique d'une des principales agglomérations françaises. Ainsi, Bordeaux réunit à elle seule 45 % des établissements recensés sur l'agglomération.

L'année 2008 sera l'occasion de valoriser et renforcer ces atouts.

- Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises

Sur la ZAC Ravésies, la livraison de 4.600 m² de la première tranche de Plaza a immédiatement trouvé preneur. 3 occupants (OSEO, MGEN et Pacifica) ont pris respectivement 1 100, 1 500 et 2 000 m², et, en fin d'année 2007, ce sont 250 emplois qui occuperont le site. La seconde tranche du programme de 6 000 m², place Ravésies, sera livrée au printemps 2008. D'ores et déjà, la précommercialisation en cours laisse envisager un programme complet à l'automne 2008.

En parallèle, sur la même ZAC Ravésies, seront lancées en 2008 les constructions pour comptes propres d'une étude notariale et de la direction régionale du groupe ICADE pour une surface de 3 200 m² chacun.

En 2008, sur la ZAC Bastide, la construction de l'îlot B, d'une surface de 12 000 m² sera lancée, pour une livraison début 2009. Sur cette même ZAC, le groupe SUD OUEST a lancé la construction de son futur siège social sur l'îlot E pour une surface de 10 000 m² en R + 4. Le déménagement devrait avoir lieu lors du premier semestre 2009.

Et enfin, suite à une consultation, la ville retiendra un opérateur pour réaliser rue Achard un immeuble à vocation économique de 4 à 4 500 m² de SHON.

Pour 2007, la délocalisation de l'ONG « Pharmaciens sans frontière » qui confirme et conforte l'attractivité de Bordeaux a été menée à bien.

- Accompagner les entreprises dans leur développement

En 2008, le travail d'écoute et d'accompagnement des chefs d'entreprises ou des porteurs de projets se traduira par des actions d'appui à la création d'entreprises, à la recherche de partenaires (financiers ou techniques). La Ville appuiera dans ce cadre la

politique de prospection dynamique menée par le BRA, saluée par nos partenaires économiques.

La Maison de l'Emploi, interface entre le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi, y contribuera, en poursuivant les initiatives qu'elle a initié en 2007 : par exemple forums de recrutement, lancement de groupements d'employeurs, et en 2008, mise en place d'une antenne aux Aubiers regroupant l'ensemble des structures intervenant en faveur des demandeurs d'emploi (ANPE, ASSEDIC, PLIE et Mission locale)

Pour mener à bien ces missions, la ville s'appuie sur un réseau de partenaires (CSDL, ADIE, Gironde Initiative, Aquitaine Entreprendre, organismes consulaires...).

La ville poursuivra aussi son accompagnement des entreprises dans la recherche de locaux commerciaux, artisanaux, industriels ou de services. Pour cela, elle s'appuiera sur la coopération étroite mise en place avec les professionnels de l'immobilier d'entreprises (promoteurs, commercialisateurs).

Pour appréhender les attentes et projets des entrepreneurs, la ville sera à l'écoute du Conseil des Entrepreneurs, instance informelle qu'elle a créée en 2007. Il réunit autour du maire 22 chefs d'entreprises qui donnent leur analyse sur les forces et faiblesses de Bordeaux, sur les projets en cours et à venir et sur leur vision de l'avenir pour leur activité à Bordeaux.

- ***Soutenir les initiatives collectives***

La ville renouvellera en 2008 les rencontres régulières avec les associations de chefs d'entreprise et son soutien à leurs projets, qu'il s'agisse d'associations thématiques (Jeune Chambre Economique, CJD...) ou territoriales (Association de chefs d'entreprises de Bordeaux Nord, du Lac, de la rive droite...).

- ***Promouvoir Bordeaux et son dynamisme économique***

La ville en 2008, comme en 2007, participera aux salons internationaux que sont le MIPIM, le MAPIC et le SIMI en partenariat avec la CUB, la CCI, le BRA, l'agence d'urbanisme, l'OIE et les professionnels de l'immobilier d'entreprise.

Enfin, l'attractivité de Bordeaux et sa renommée lui permettent d'attirer en 2008 les plus grands salons professionnels et grand public : congrès annuel du CJD (1000 personnes), congrès international de chirurgie laparoscopique (600 personnes), Europharmat, congrès de formation pharmaceuticomédicale (1400 personnes).

3. Le tourisme

Le classement UNESCO de Bordeaux est un accélérateur de développement touristique. La ville va poursuivre en 2008 ses efforts pour capitaliser sur cette dynamique.

Elle pourra s'appuyer sur son travail d'amélioration des lieux d'accueil engagé dans la perspective de la coupe du monde de rugby : parc de stationnement pour les cars de tourisme, billetterie pour le tourisme fluvial.

Séance du lundi 26 novembre 2007

De même, Bordeaux pourra s'appuyer sur une politique ambitieuse en termes d'accessibilité, puisqu'elle a été, en 2007, la première ville en France à être labellisée Tourisme et Handicap pour ses itinéraires de découverte.

Au travers de son nouveau label Famille Plus, la ville a identifié 65 prestataires et acteurs économiques engagés dans cette démarche d'accueil des familles.

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Capitale régionale, Bordeaux a vocation à mettre en oeuvre des politiques contribuant à son rayonnement en Europe et dans le monde.

La ville dispose d'atouts intrinsèques majeurs en raison de son histoire, sa renommée mondiale en matière viticole et son patrimoine architectural reconnu par l'UNESCO en juin 2007. Au plan géographique, son positionnement doit favoriser le développement de nouveaux partenariats (vers le sud de l'Europe, l'Atlantique...) et l'accueil d'acteurs économiques ou de touristes.

Ces atouts doivent à l'évidence être mis en avant. Toutefois, une stratégie de rayonnement ne peut seulement s'appuyer sur la valorisation de l'existant. Notre ambition de rayonnement doit ainsi intégrer un nouvel environnement économique, marqué par la tertiarisation ou l'enjeu de la connaissance. La politique internationale de la Ville peut ainsi être le vecteur d'échanges dans les domaines universitaires, culturels, de la recherche...

Au final, cette ambition dépasse les progrès réalisés et les efforts consentis ; elle doit être, par la qualité des partenariats et des échanges, un enrichissement pour l'ensemble des politiques de la Ville, notamment les politiques de développement culturel, social, urbain et économique.

Les politiques de relations internationales, de développement culturel et de valorisation patrimoniale contribueront pleinement à cette ambition de rayonnement et d'ouverture en 2008.

1. La politique de relations internationales

La Ville dispose d'atouts importants en matière de rayonnement et peut s'appuyer sur la qualité de ses partenariats.

En 2008, l'objectif est de continuer à promouvoir l'image internationale de la ville et à aider les Bordelais à coopérer à l'international.

Certains grands événements orienteront l'action internationale de la ville :

- le 30^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux - Porto ;
- la participation de la ville au 800^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Munich ;
- le 20^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux - Casablanca ;
- le 400^{ème} anniversaire de la ville de Québec, en juillet 2008. Ce dernier événement constitue une priorité, justifiant une contribution active de la ville de Bordeaux.

2. La politique de développement culturel pour contribuer au rayonnement international de la ville

Une ambition de rayonnement international...

Bordeaux s'appuie sur son identité historique et géographique pour se tourner vers le monde.

Elle s'appuie en cela sur son partenariat avec Cultures France (ex AFAA) qui lui permet d'aider les acteurs culturels bordelais à s'exporter.

Dans la même dynamique, la ville animera la saison culturelle européenne, temps fort de cette saison initiée par "Cultures France" à la faveur de la présidence française de l'Union européenne.

En 2008, le CAPC poursuivra son objectif pluriannuel de coproduction d'expositions avec d'autres institutions artistiques françaises et européennes afin de conforter le rayonnement de ses initiatives.

Et, afin de renforcer sa communication en matière de création et d'art contemporains, il accompagnera l'école des beaux arts pour lancer un Web Magazine.

L'école des beaux arts, en collaboration avec Cultures France, y contribuera par un projet d'atelier à Buenos Aires, la réalisation d'une étude sur les relations transfrontalières France - Espagne ou l'élargissement des échanges ERASMUS à deux écoles anglaises.

Le Conservatoire poursuivra sa politique d'échanges pédagogiques internationaux avec les conservatoires de Saragosse et de Québec.

Bordeaux entend porter un regard sur les grands enjeux de la société contemporaine. Cette préoccupation inspire l'action culturelle pour l'année 2008.

Ainsi, la rénovation des salles du XVIII^{ème} du Musée d'Aquitaine donnera au public des outils de compréhension du monde contemporain et permettra une coopération à l'international avec les structures et les chercheurs travaillant sur les liens entre héritage et modernité.

Cette ambition de rayonnement s'appuiera aussi sur l'apport des nouvelles technologies. Ainsi, la bibliothèque Mériadeck entreprendra-t-elle la numérisation d'œuvres majeures pour la communauté scientifique internationale.

En matière de diffusion artistique, Bordeaux entend confirmer sa place de capitale internationale du Quatuor à cordes avec "Quatuors à Bordeaux". La création de ces rencontres européennes s'inscrit dans le prolongement du Concours International de quatuor à cordes dont la prochaine session est prévue en mai 2008.

Enfin, deux évènements, Mira et les Grandes Traversées, ouvriront largement la scène bordelaise à la coopération et aux échanges internationaux.

... qui s'affiche dans la candidature Bordeaux 2013

La Ville a décidé de présenter sa candidature au titre de capitale européenne de la culture 2013, appuyée en cela par une formidable mobilisation des acteurs culturels de Bordeaux, et, au-delà de Bordeaux, de l'ensemble de la Région.

La Communauté urbaine de Bordeaux, le Département de la Gironde et la Région Aquitaine s'associent à cette candidature, ainsi, au-delà de nos frontières, que les villes de Bilbao et de San Sebastian.

Une première présélection parmi les villes candidates sera opérée au début de l'année 2008.

Le goût de la liberté, un sens particulier de l'urbanité et une réelle capacité à accueillir l'étranger ont marqué l'histoire bordelaise. C'est en s'appuyant sur ces valeurs qui traversent son histoire et en font une ville ouverte sur l'Europe et le monde que Bordeaux pose les bases de sa candidature.

En affirmant sa vocation de métropole européenne, elle met en avant l'innovation, le goût du risque et la diversité culturelle qui tissent ses valeurs de tolérance, de convivialité et d'humanisme, en relation avec la proximité ibérique et l'ouverture vers l'atlantique.

Un comité de parrainage, composé de personnalités d'envergure européenne, désireuses de soutenir la candidature bordelaise a été constitué. Ce comité est présidé par Madame Vike Freiberga, Présidente de la République de Lettonie de 1999 à 2007, grande personnalité européenne, femme de culture et amie de Bordeaux.

Parallèlement, un Comité de soutien largement ouvert à des personnalités bordelaises et aquitaines du monde associatif, universitaire, sportif, gastronomique, politique, culturel, économique, scientifique, médiatique, a été mis en place.

C'est pour affirmer cette volonté de fédérer le plus grand nombre que cette candidature a été intitulée « Bordeaux ville ouverte ». Mais aussi afin de démontrer qu'ouverte sur son histoire, ouverte sur sa mémoire, ouverte sur le monde, Bordeaux est aujourd'hui prête à inventer son futur.

...et qui s'appuie sur des équipements structurants et la richesse de sa vie culturelle

Les investissements

Pour affirmer une ambition internationale, la ville s'appuie sur la richesse de ses établissements, richesse accrue par de nombreux travaux et de nouvelles réalisations.

Tout d'abord, 2008 devra être l'année de la décision de réalisation de l'équipement structurant de type Zénith qui manque à l'agglomération, et qui devra être réalisé à ce niveau.

Le programme d'investissement 2008 poursuit par ailleurs les efforts engagés les années précédentes afin de doter la Ville des équipements lui permettant de rentrer dans le cercle des grandes capitales culturelles à l'échelon international.

Les travaux de construction de l'auditorium reprendront début 2008, après une pause pour des fouilles archéologiques qui se sont déroulées sur le site. Cet équipement structurant constitue un atout majeur de la candidature de Bordeaux pour 2013.

Les travaux des salles de danse au sein du conservatoire continueront sur l'exercice 2008 pour s'achever fin 2009. Enfin, l'ambitieuse requalification de la Bibliothèque Municipale se poursuit.

Monument de l'histoire bordelaise, le muséum amorcera sa rénovation et sa modernisation, ce qui nécessitera le déménagement des collections et la fin des expositions temporaires à partir de mi 2008. Cette requalification permettra d'accueillir un projet muséographique s'appuyant sur le patrimoine naturel, ambitieux et contemporain. Le muséum pourra ainsi faciliter la sensibilisation du citoyen aux enjeux de l'environnement.

Le musée d'Aquitaine entamera l'aménagement de salles dédiées au XVIII^{ème} siècle, abordant le sujet de la traite négrière à Bordeaux.

La Ville de Bordeaux doit acquérir enfin l'immeuble du chai aux farines pour y accueillir les archives municipales dans un cadre patrimonial prestigieux. Les études en cours intégreront les exigences de haute qualité environnementale qui en feront un projet pilote dans ce domaine.

En complément de ces investissements, la politique culturelle poursuivra son effort d'informatisation, notamment pour accéder aisément aux réseaux internationaux d'échange de données, tout en assurant la sauvegarde, la fonctionnalité et la conformité des siennes.

Le soutien aux acteurs culturels, source de diversité

La Ville confirmera son soutien à la création et à la diffusion, notamment par l'aide aux lieux existants. Elle poursuivra aussi sa réflexion sur les nouveaux enjeux culturels des arts de la scène et de la rue et la place des arts visuels du cinéma et ses écoles de formation.

En matière de spectacle vivant, Bordeaux tâchera, en concertation avec tous les partenaires publics, et dans le cadre d'une étude sur les théâtres bordelais, de redéfinir ensemble des conventions d'objectifs pour chacun (Opéra, Tnba, Tnt, Glob, Théâtre du Pont Tournant...).

La politique culturelle accompagnera les arts visuels en facilitant la création et la diffusion d'œuvres ainsi que la structuration de collectifs d'artistes (Zebra 3, POLA, Espace 29). La collaboration initiée avec le FRAC Aquitaine en la matière sera consolidée.

L'année 2008 sera aussi marquée par la valorisation et la rénovation de deux nouvelles résidences ouvertes à des artistes de toutes disciplines. Ce concept rencontre un réel succès puisque 46 associations et 200 artistes y ont déjà été accueillis en 2007.

Un effort particulier sera réalisé pour accueillir les tournages audiovisuels : autant pour le cinéma, les séries télévisées, les documentaires ou les films d'art. Le nombre de ces tournages va croissant : + 18 % en 2007, soit 59 tournages réalisés à ce jour. Cet accueil participe grandement de notre rayonnement.

Par ailleurs, la ville soutiendra les événements qui rythment sa vie culturelle et rencontrent un franc succès auprès du public comme les Escales littéraires Bordeaux Aquitaine, Novart, 30'-30'', le Printemps des ciné-concerts, les festivals Mira ou des Grandes Traversées.

L'année 2008 sera l'année de la montée en puissance de CHAHUTS, anciennement Festival du conte de Saint Michel, proposé par l'association des Arts de la Parole Interculturelle.

Enfin, une enveloppe dédiée à l'aide à la création permettra une réactivité accrue sur l'émergence et l'innovation artistiques.

3. La politique de valorisation patrimoniale

➤ Le patrimoine culturel

En 2006, Bordeaux a obtenu le label « Ville d'Art et d'histoire ». En 2007, son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En 2008, la ville accentuera sa politique ambitieuse de valorisation du patrimoine dans la dynamique du développement culturel.

Sauvegarde et embellissement du patrimoine

La Ville poursuivra son effort en matière de mise en valeur et de conservation du patrimoine historique. En cours d'élaboration avec l'Etat (DRAC Aquitaine), le programme Monuments Historiques 2008 fixera le cadre d'intervention sur les bâtiments inscrits ou classés et, parmi eux, les églises Sainte Eulalie et Saint Michel.

Des opérations d'importance pour le patrimoine de la ville seront poursuivies, et notamment la rénovation intérieure de la Bourse du Travail (4^{ème} étage) et le début de ravalement de ses façades

Les travaux de restauration du grand foyer du grand Théâtre (salle des concerts), la restauration des façades du Palais Rohan et le ravalement du Musée des Beaux Arts se poursuivront cette année.

Des interventions sécuritaires sur les édifices culturels sont aussi programmées (clocher Saint Augustin, clocher Sainte Marie ...).

Valorisation et rayonnement international

Afin d'accroître son rayonnement, la ville va renforcer les dispositifs existants et mettre en œuvre de nouvelles actions tant à destination des Bordelais que des touristes. C'est la finalité du futur lieu « repère » dénommé « Bordeaux Patrimoines ».

Elle mettra en œuvre, également, des mesures permettant l'accès de tous au patrimoine de la ville (signalétique compréhensible, accessibilité handicapés, visite en langage des signes, traductions en plusieurs langues étrangères).

La sensibilisation du public à la richesse du patrimoine bordelais requiert une politique événementielle et une communication adaptées. La ville développera donc des actions en lien avec les nombreux acteurs patrimoniaux afin de faire connaître aussi leurs métiers.

La Ville jouera enfin un rôle actif dans des réseaux internationaux, en confortant son action dans l'association des villes Pays d'Art et d'Histoire et en adhérant à l'organisation des Villes du Patrimoine mondial. Cette adhésion permettra l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de gestion économique et culturelle de patrimoine et d'espaces historiques.

➤ *Le patrimoine urbain*

LA POURSUITE DU RAVALEMENT

La ville de Bordeaux a instauré le ravalement obligatoire en 1996, sous la forme de campagnes successives, en accompagnement d'opérations de réhabilitations des espaces et équipements publics.

Le ravalement constitue une opération de mise en valeur du patrimoine architectural de la ville et, à ce titre, des travaux complémentaires peuvent être exigés par le Service départemental d'architecture et la Direction régionale des affaires culturelles, pour restituer certains ouvrages ou parties de façades déstructurés au fil du temps.

La 1^{ère} campagne de ravalement a débuté en 1997 pour un achèvement au 31 décembre 2000, en préalable au réaménagement des quais. Elle portait sur 244 façades, du quai Sainte Croix au Quai des Chartrons.

Initiée en août 2001 et achevée au 30 septembre 2005, la 2^{ème} campagne comprenait 260 immeubles également situés dans des secteurs concernés par des interventions sur le domaine public, tels que le ravalement du Grand Théâtre, la requalification du cours du Chapeau Rouge, la restauration des grilles du Jardin Public..

La 3^{ème} campagne de ravalement a été lancée en mars 2005. Elle comprend 570 immeubles, sur le parcours ou à proximité immédiate du tramway, à l'intérieur d'un périmètre allant du cours Clemenceau au cours Alsace Lorraine.

A terme, le ravalement obligatoire couvrira l'ensemble du territoire de la ville de Bordeaux.

➤ *Les mises en lumière*

La politique de rayonnement patrimonial intègre un important volet de mises en lumière.

Par conséquent, le suivi de l'aménagement des espaces publics en 2008 sera doublé de nouvelles réalisations, notamment la fontaine de la place Laffargue, la statue de la place Sainte Colombe ou encore la façade du Musée des Arts Décoratifs.

LE PILOTAGE ET LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

1. Le pilotage stratégique de la collectivité

L'objectif affiché vise à alimenter et améliorer la prise de décision politique, assurer le pilotage, la communication et l'évaluation des politiques publiques.

Les instruments développés en 2008 en contrôle de gestion et évaluation y apporteront une contribution essentielle. La ville entend en effet engager une démarche qui la dotera bientôt des outils nécessaires à l'analyse financière et au suivi comptable de ses satellites.

En interne, la démarche engagée de gestion locale par objectif repose sur la production et la valorisation d'indicateurs de performance. De même, en fin d'année 2008, la ville disposera d'un outil de suivi des coûts par direction ou service. L'objectif d'efficience ainsi défini rejoint l'exemplarité environnementale puisqu'il s'agira notamment de sensibiliser et de responsabiliser les services à leur consommation énergétique.

Enfin, la démarche d'adaptation des services à cette culture de l'évaluation nécessite la mise en place de nouveaux outils décisionnels (tableaux de bord, rapports d'évaluation...), dans le but de renforcer la qualité de la gestion et de systématiser la démarche d'évaluation.

En accompagnement du pilotage, la ville poursuivra sa politique de développement de l'administration électronique. Elle entend en faire un levier de modernisation et un outil de proximité visant à faciliter la vie quotidienne des Bordelais et la relation avec ses partenaires.

De nouveaux services seront offerts aux usagers : paiement en ligne pour les activités de la petite enfance, guichet famille, plate-forme de paiement de prestations, mise en ligne du patrimoine culturel de la ville, développement de la carte ville...

Les outils d'information et de participation des Bordelais s'appuieront quant à eux sur la diversité des technologies : forums de quartier, envoi de lettres d'information, téléphonie mobile pour l'information rapide...

L'outil informatique sera donc bien un levier pour améliorer le pilotage de la collectivité et la rapprocher des bordelais.

2. La performance de la collectivité

Certains services ont pour mission essentielle d'améliorer la performance globale et individuelle de la collectivité. En 2008, plusieurs objectifs y concourent.

➤ ***La gestion et le développement des ressources humaines***

L'année 2008 verra la mise en œuvre, à la ville de Bordeaux, des nouvelles dispositions statutaires issues de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007.

Cette loi laisse à la collectivité une plus grande liberté pour piloter sa gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, la mise en place d'un nouvel Intranet va favoriser les échanges en matière de ressources humaines. Plus spécifiquement, l'appel d'offres pour le nouveau système d'information des ressources humaines, lancé en octobre 2007, aboutira à la sélection d'un nouvel outil en mai 2008, dont la mise en place durera un an.

Mettre en œuvre et adapter les nouveaux outils de développement des ressources humaines

Les objectifs 2008 sont assez largement le résultat de la loi de modernisation de la fonction publique de 2007, qui offre de nouvelles perspectives en matière de développement des ressources humaines.

Il s'agira donc en 2008 d'élaborer une politique en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE), bilan de compétences, droits individuels à la formation.

De même, de nouvelles orientations en matière de politique salariale devront être définies (NBI, régime indemnitaire d'encadrement, de sujétions). Ces orientations s'inscrivent dans la réflexion qui devra être menée sur la lisibilité et l'attractivité de la politique salariale, y compris en matière sociale.

La liberté nouvelle laissée à la Ville pour piloter les parcours professionnels se traduira par la fixation de règles d'avancements qui lui sont propres.

Ce travail est complémentaire du recensement des postes qui a conduit à identifier six niveaux de responsabilité. Cette première classification marque l'ébauche d'une véritable gestion des postes, qui constitue un objectif pour 2008.

Développer de nouvelles pratiques de management

La démarche de formation au management s'achèvera en 2008. Elle a permis d'identifier des axes d'amélioration, traduits dès 2008 dans la gestion municipale.

En s'appuyant sur la rédaction d'un guide du manager, de nouvelles pratiques de travail collectives devront être mises en œuvre, dans le cadre de la démarche de performance initiée en 2007.

La démarche de performance mais aussi la nouvelle gestion par objectif doivent trouver une traduction à tous les niveaux de la collectivité. En matière de ressources humaines, l'évaluation individuelle des agents peut constituer un outil de motivation, d'implication des agents et de management.

En prolongement de la réforme de l'évaluation des cadres, l'année 2008 sera donc l'occasion d'une réflexion partagée sur l'évaluation de l'ensemble des agents.

Assurer la sécurité, la qualité des conditions de travail des agents et renforcer l'accès des personnes handicapées à la Ville

En matière de qualité des conditions de travail et de sécurité des agents, la mise en place des ACMO (agents chargés de la mise en œuvre de la sécurité au travail) sera effective en 2008.

Par ailleurs, la situation difficile de certains agents ne trouvait pas toujours de réponse satisfaisante au sein de la collectivité. Un accompagnement professionnel ou personnel (médiation, accompagnement psychologique...) sera donc mis en place.

Enfin, la ville entend augmenter son effort en matière de recrutement des personnes handicapées. Cette démarche doit être inscrite dans le cadre du plan de recrutement. La sensibilisation des directions sera indispensable, notamment à l'occasion des départs à la retraite, qui constituent une opportunité.

➤ ***Le développement de la communication interne***

Dès le début de l'année 2008, les services de la ville bénéficieront d'un nouvel Intranet. Cet outil favorisera la communication, l'information (documentation juridique...) et l'animation internes, renforcera le sentiment d'appartenance des agents de la mairie et facilitera le travail en réseau, la gestion des projets transversaux et leur pilotage.

L'arrivée de l'outil coïncide avec le développement d'un service de communication interne dédié, qui s'appuiera par ailleurs sur d'autres outils (journal interne...).

➤ ***La qualité de la gestion***

La gestion financière

Dans ce domaine, la ville poursuivra sa démarche qualité. Pour continuer à disposer d'un délai de paiement des entreprises inférieur à la réglementation (22 jours en moyenne), la décentralisation des enregistrements de factures verra son extension poursuivie.

De même, la mise en œuvre de la convention de services comptable et financier, validée par le conseil municipal de juillet 2007, sera un élément de progrès de la gestion municipale. Quatre axes sont retenus :

- le rapprochement des services gestionnaire et comptable,
- la modernisation des chaînes de recette et de dépense,
- la préparation à la certification des comptes,
- l'information financière et l'aide à la décision.

Enfin, la ville entend mettre en œuvre en 2008 une dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM, CA, Documents de gestion) qui, en fin d'exercice, figureront sur un seul support dématérialisé (CD) favorisant la lisibilité complète de l'exercice budgétaire.

Les achats et marchés publics

En matière de marchés publics, la Ville va expérimenter un logiciel de rédaction et de gestion des marchés publics, qu'elle décentralisera au niveau des pièces administratives dans certaines directions. Elle poursuivra sa démarche de recensement des besoins, qui s'inscrit dans une politique plus globale de performance de l'achat, concrétisée par le recrutement d'un acheteur.

Ainsi les entreprises disposeront-elles, lorsqu'elles souhaitent soumissionner aux différentes mises en concurrence de la ville, d'outils modernes de traitement des dossiers qui leur sont proposés.

La Ville développera par ailleurs une politique d'achats et de marchés prenant en compte des objectifs d'insertion sociale d'une part et de développement durable d'autre part.

➤ ***Les performances du patrimoine de la ville***

Comme cela a été déjà indiqué, les projets de la ville sont nécessairement ambitieux en terme de développement durable.

Ainsi, la ville s'impose le respect de la démarche Haute Qualité Environnementale pour toutes les constructions neuves et réhabilitations lourdes. Dans le même temps, un bilan carbone sera systématiquement réalisé à compter de 2008 afin de mesurer et compenser l'impact carbone des opérations.

Le second point d'effort concerne les interventions sur le patrimoine bâti de la ville dont la consommation énergétique représente une proportion importante de CO₂, et donc un axe de progrès majeur.

Là encore, une démarche systématique de repérage des bâtiments peu performants et la programmation des interventions techniques correspondantes seront mises en œuvre en 2008.

Ces investissements permettront d'initier un cercle vertueux d'économie qui abondera chaque année le budget d'investissement. Les certificats d'économie d'énergie ainsi générés seront également réaffectés à ces actions.

Au titre de la qualité du service rendu, et afin de répondre immédiatement aux situations matérielles urgentes, les ateliers du bâtiment seront dotés d'un marché « petits travaux » qui leur permettra d'intervenir sous quelques heures sur les bâtiments municipaux qui le nécessitent.

➤ ***La mise en adéquation de la flotte municipale à la politique environnementale***

Les agents municipaux utilisent des véhicules soit pour se déplacer (véhicules légers), soit pour exécuter leurs missions (véhicules utilitaires). Une nouvelle gestion informatique doit être mise en œuvre en 2008 permettant d'améliorer la maintenance et les performances de la flotte.

Parallèlement à cet investissement, la ville développe une politique d'achat de véhicules propres afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre de la flotte municipale. Ainsi en 2008, les objectifs fixés sont une diminution de 10% des émissions de CO₂ grâce à la location de véhicules légers plus performants et au redimensionnement qualitatif de la flotte utilitaire.

Sur ce dernier point, le déploiement de véhicules utilitaires électriques est favorisé en 2008 dans le cadre de l'entretien des parcs et jardins (doublement du parc).

Enfin, l'acquisition de deux-roues se développera pour les déplacements intra-muros des agents.

M. LE MAIRE. -

Nous passons au débat d'orientations budgétaires. Je vais demander à Monsieur l'Adjoint chargé des Finances de nous présenter le dossier que là vous avez eu en temps et heure.

M. JAUFFRET. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, financièrement les orientations budgétaires 2008 sont dans la continuité. Je suis très inquiet en employant ce mot après ce débat...

Pas d'augmentation des taux, donc pas d'augmentation de la fiscalité. Les taux, de toute façon, ne pourront être fixés officiellement que courant mars, comme chaque année.

Augmentation des investissements qui est continue dans cette ville depuis 12 ans.

Enfin le désendettement de notre ville se poursuit.

Quant au niveau de la fiscalité bordelaise, on le répète à chaque débat budgétaire, il se situe dans la moyenne basse des grandes villes de notre pays compte tenu des politiques d'abattements et d'exonérations suivies par notre ville depuis des années. Les tableaux qui figurent dans la délibération illustrent ce propos.

Ainsi, cela fait 11 ans que Bordeaux poursuit sa politique de sagesse fiscale, ce qui est loin d'être le cas dans beaucoup de collectivités.

Cela est dû en grande partie à l'action de notre Maire, qui, en dynamisant la ville et en y attirant plus de 15.000 habitants en quelques années, a permis d'élargir nos bases fiscales permettant ainsi à la ville d'augmenter ses recettes sans augmenter la fiscalité de l'ensemble des Bordelais.

Enfin, la Taxe Professionnelle a diminué depuis 2001 de 6%, depuis que la Communauté Urbaine présidée par Alain JUPPE en 2001 a créé la Taxe Professionnelle Unique. Un impôt qui baisse ce n'est pas très fréquent.

Peut-être aussi a-t-on été un peu sensible dans cette maison à mon slogan : « Faire plus avec quoi ? ».

Dans tous les cas c'est ce que beaucoup de services et de délégations ont réalisé depuis 13 ans.

Ainsi l'Opéra, dont on vient beaucoup de parler, devenu régie personnalisée, magistralement présidée par Dominique DUCASSOU, considéré comme très élitiste, a su mettre en place des programmes pour les enfants, a su faciliter l'accès aux étudiants, aux handicapés, aux érémites, a su rayonner dans la région en y déléguant ses artistes dans de nombreuses villes de celle-ci, tout cela sans demander un effort supplémentaire depuis 5 ans aux finances municipales. Ça viendra peut-être un jour, mais pour l'instant ça tient. Bravo.

Le Crédit Municipal menacé il y a quelques années de fermeture est aujourd'hui en plein essor. Il contribue à hauteur de 500.000 euros aux dépenses du CCAS.

Le Golf Municipal qui après avoir cumulé un déficit de 400 à 500.000 euros par an verse aujourd'hui une redevance non négligeable aux finances municipales.

Les Capucins qui ont fait l'objet d'une fixation incompréhensible de la part de l'opposition, coûtait bon an, mal an, là encore de 400 à 500.000 euros par an.

Depuis la mise en œuvre de la délégation de service public la ville ne supporte plus aucun déficit.

L'Europe, souvent décriée, a fourni et fournira encore des ressources non négligeables aux projets municipaux grâce à l'opiniâtreté de notre européenne Carole JORDA.

Profitant des efforts de notre Maire pour embellir notre ville, le tourisme ne cesse de se développer, l'apothéose, vous le savez, étant son classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Je vais arrêter cette énumération qui est loin d'être exhaustive car on va m'accuser d'être un indémodable optimiste. Mais ce sont des faits qu'il est bon de rappeler pour montrer aux Bordelais que le Maire de Bordeaux avec son équipe tout en embellissant la ville fait le maximum pour défendre les contribuables.

Ainsi, sans augmenter la fiscalité, les ressources dégagées que je viens d'évoquer permettent à nos collègues dynamiques et enthousiastes Véronique FAYET, Françoise BRUNET, Muriel PARCELIER, de disposer de plus de moyens pour augmenter le nombre de places dans les crèches, dans les centres d'accueil et de loisirs sans hébergement, rendre plus agréable la vie des personnes âgées et aider davantage les plus démunis.

J'en profite, d'ailleurs, pour m'excuser auprès de ces collègues d'avoir voulu par ma pingrerie freiner leurs enthousiasmes. Je n'ai pas pu y parvenir. « Ce que femme veut... ».

Je ne le regrette pas, parce que c'est la passion qui permet d'avancer et qui donne à chacune la volonté de faire toujours mieux et plus pour nos concitoyens.

Cette volonté de faire toujours plus c'est également un des objectifs de notre Maire. Pour cela il a souhaité faire évoluer la gestion municipale. Elle est certainement aujourd'hui à un tournant de son histoire.

La faire évoluer d'abord en affichant des objectifs précis à chaque chapitre de nos politiques locales.

Ensuite en démontrant l'efficacité de ces politiques par une évaluation régulière.

Sortir de la routine, comme l'ont déjà fait beaucoup dans cette maison, ce n'est pas obligatoirement facile, mais petit à petit tous y arriveront. Et finalement quelle satisfaction de ne pas travailler dans le vide, mais de s'efforcer d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixé dans l'intérêt des Bordelais et des Bordelaises.

Ainsi :

Participer à la mise en place de la charte municipale de développement durable : sur 66 actions prévues 56 sont déjà engagées ou réalisées.

Faire de son mieux pour atteindre en 2012 une réduction d'émission de gaz à effet de serre dans les bâtiments communaux de 2200 tonnes par an, quel merveilleux objectif.

Faire ce qu'il faut pour accueillir 2000 enfants de plus dans nos structures en 3 ans.

Poursuivre l'augmentation des accueils dans les centres de loisirs sans hébergement de 2475 en 2007 à 3050 éventuellement en 2010.

Constater qu'en 2001 le Service de la Petite Enfance avait accueilli 2600 enfants et qu'en juin 2007 4800 l'avaient été. Et cet effort continuera. 60 places de plus prévues en 2008.

Continuer l'effort de mise en état de nos écoles en y consacrant autour de 7 millions d'euros – je dis bien 7 millions d'euros – par an depuis 13 ans.

Je m'arrête sur cette très petite liste des objectifs que Monsieur le Maire a fixé pour Bordeaux.

Mais la chance de cette ville c'est d'avoir un Maire qui a su réveiller Bordeaux, qui a su tirer parti des à-coups du passé tout en la projetant vers l'avenir, et qui continuera à lui donner l'impulsion nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par ces orientations budgétaires dans l'intérêt bien compris de nos compatriotes.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci M. JAUFFRET. Je voudrais pour commencer d'abord vous remercier parce que depuis maintenant une bonne dizaine d'années, un peu plus, vous pilotez toute la gestion financière et budgétaire de notre ville et vous l'avez fait avec à la fois beaucoup de rigueur intellectuelle et morale, et en même temps un très grand réalisme qui vous a permis de tenir compte des demandes légitimes qui étaient présentées par les différents acteurs des politiques municipales.

Nous avons la chance d'avoir un excellent Adjoint chargé des Finances. Je voudrais lui en rendre hommage publiquement devant notre Conseil aujourd'hui.

Vous avez eu le courage d'utiliser le mot de continuité. Nous sommes dans un monde où la rupture et le papillonnage sont des valeurs très supérieures à la continuité. Moi je pense qu'effectivement on ne fait rien de bien sans une certaine continuité. Il faut innover, mais on innove beaucoup mieux dans la continuité que dans l'opportunisme.

Et notre politique budgétaire, elle, est marquée par cette volonté de mettre en œuvre un certain nombre de grands principes, notamment de respecter les grandes équilibres budgétaires sans lesquels une collectivité ne peut pas avoir de développement durable.

C'est vrai pour le désendettement. Nous nous sommes désendettés. La courbe qui figure en page 5 du document qui vous a été distribué le montre éloquentement.

Nous avons maîtrisé notre fiscalité. Il faut enfin rompre avec cette habitude récurrente selon laquelle nous affirmons ici et là que Bordeaux est au top des grandes villes de France en matière de fiscalité. Ce n'est pas vrai. Pour une valeur locative moyenne de 3000 euros le montant de la cotisation pour une famille ayant une personne à charge est de 435 euros à Bordeaux, 910 à Lille. Nous sommes dans le milieu du classement des grandes villes. Et lorsqu'il y a trois personnes à charge nous sommes plutôt en dessous de la moyenne.

Donc notre fiscalité est maîtrisée, même si elle reste évidemment lourde, j'en ai bien conscience.

Enfin nous continuons à développer autant que nous le pouvons notre programme d'équipements malgré les contraintes qui sont les nôtres.

Avec ce budget qui respecte donc les grands principes d'équilibre budgétaire, nous essayons de nous fixer quelques grands objectifs. Je ne vais pas les passer en revue parce que le document est sous vos yeux, vous l'avez étudié, vous avez eu le temps.

Le premier grand objectif c'est de faire de Bordeaux une ville durable, avec le sens qu'a pris ce mot dans le langage contemporain.

Je voudrais simplement souligner tout le travail qui est fait en ce moment par Anne WALRYCK, toute cette mobilisation un peu discrète. Il n'y a pas beaucoup de médiatisation. Il n'en reste pas moins que le travail se fait en profondeur avec les ateliers de développement durable dans les quartiers. J'ai participé à presque une dizaine d'entre eux. Il y a toujours 40 à 50 personnes, des gens tout à fait nouveaux et très motivés par les problématiques que nous abordons :

Comment se déplacer autrement ?

Comment se loger autrement ?

Comment consommer autrement ?

Comment se former et s'informer autrement ?

C'est extrêmement positif, et ceci nous permettra d'arriver au mois de janvier prochain, le 19 janvier très exactement, à ce congrès éco-citoyen où nous mettrons vraiment en route l'Agenda 21 de Bordeaux.

Le deuxième grand objectif c'est le développement économique. Vous savez que dans la répartition des compétences telles qu'elles résultent des lois de décentralisation, le développement économique est la responsabilité de l'échelon régional et de l'échelon inter-régional. Il est bien évident qu'une mairie ne peut pas ne pas s'engager pleinement dans le développement économique. De ce point de vue nous sommes je crois tout à fait à l'initiative.

Je voudrais d'abord souligner, comme l'a dit Jean-Paul JAUFFRET, que grâce à la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, la Taxe Professionnelle qui à Bordeaux était supérieure à la moyenne des communes de la Communauté Urbaine, est en train de se rapprocher de cette moyenne, ce qui nous a permis déjà une baisse de 6%, et ça n'est pas terminé. Il y a encore deux ou trois ans d'ajustement qui nous remettra en situation de concurrence.

Nous essayons aussi de développer les sites d'accueil des entreprises. Il y a une forte demande aujourd'hui d'installation d'entreprises à Bordeaux, d'entreprises qui sont souvent des entreprises du tertiaire, puisque 75% des emplois à Bordeaux sont des emplois tertiaires. Nous avons parfois un peu de mal à répondre à cette demande, c'est la raison pour laquelle il nous faut développer les sites d'accueil sur la ZAC Ravesies, par exemple, sur la ZAC Bastide, ou sur la rue Achard où un immeuble à vocation économique de 4000 à 4500 m² est en prévision.

Troisième grand objectif – je vous ferai l'économie de tout commentaire à ce sujet – le rayonnement culturel de Bordeaux, nous venons d'en parler.

Et puis le quatrième sur lequel je voudrais m'attarder un peu plus longuement c'est l'attention portée à la vie quotidienne des Bordelaises et des Bordelais qui est la vraie priorité de notre politique municipale.

Cela commence par la toute petite enfance. Nous avons dans ce domaine fait un effort considérable, qui commence à être salué d'ailleurs par les Bordelaises et les Bordelais.

Il y a quelques années, en 2001, nous avons la capacité d'accueillir 2600 enfants dans nos différentes structures : crèches familiales, municipales, crèches associatives, réseau des assistances maternelles, crèches multi-accueil, etc. Nous en sommes aujourd'hui à 4800 enfants.

L'engagement que j'avais pris l'année dernière de rajouter un millier de capacités d'accueil est à peu près tenu en moins d'un an. Et nous nous fixons à nouveau un objectif ambitieux qui est de parvenir à une capacité d'accueil de 6000 enfants, ce qui nous permettra d'avoir un taux de satisfaction élevé, sauf si évidemment la croissance de la population continue sur un rythme très élevé, moyennant quoi il nous faudra un peu courir à la rencontre de ces besoins nouveaux. Mais n'est-ce pas le meilleur signe de la vitalité de la ville que de voir ces familles arriver ?

Nous continuons notre effort considérable en matière d'éducation.

Voilà un domaine où la continuité paye. C'est parce que depuis 10 ans chaque année nous mettons plusieurs dizaines de millions d'euros dans nos travaux scolaires que nous avons aujourd'hui un patrimoine scolaire qui est en état de marche, avec des écoles anciennes qui ont été réhabilitées, des écoles nouvelles qui ont été construites. Je ne reviens pas sur les projets qui figurent dans le budget 2008 ou qui sont en perspective pour 2009.

La petite enfance, les écoles, la jeunesse aussi de façon plus générale. La jeunesse en état de scolarité.

Tout à l'heure quelqu'un évoquait les accueils de loisirs sans hébergement, je crois que c'était M. MAURIN, nous avons en 2006 une capacité d'accueil de 1910 places, nous en sommes à 2475, et notre objectif est de passer en 2008 à 3050 places. Nous avons augmenté de 40% notre capacité d'accueil à l'interclasse ou le mercredi.

Cette qualité de vie au quotidien, cette proximité, cette fraternité entre les Bordelais c'est aussi les seniors.

Je pense que là nous avons un nouvel effort à faire. Ce que nous avons fait pour notre patrimoine scolaire pour les écoles, il faut maintenant que nous le fassions pour les résidences de personnes âgées. Nous n'avons pas suffisamment rénové les RPA, et je pense qu'avec le CCAS, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Véronique FAYET qui est bien d'accord, il faut nous fixer des objectifs plus ambitieux dans ce domaine.

Nous accueillerons aussi, je l'espère, avec un démarrage des travaux en 2009, sur le site de Lussy, l'ancien établissement de la Clairière.

Cette politique de Bordeaux pour tous les Bordelais c'est aussi la cohésion territoriale, la politique de la ville.

A ce titre je voudrais souligner l'action que nous menons en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. On n'en parle quasiment plus dans les réunions de quartier. Je crois qu'il faut bien interpréter ce silence. Il y a encore quelques années je ne pouvais pas animer un Conseil de quartier ou une réunion de proximité sans que le thème de la sécurité n'arrive immédiatement sur le terrain.

Aujourd'hui, il y a énormément de Conseils de quartier où il n'y a même pas de questions sur ce sujet, tout simplement parce que je crois qu'il y a eu une action très volontariste, et là aussi très continue - c'est le mérite de la continuité - qui nous a permis de faire passer le taux de criminalité pour 1000 habitants de 98 à 84, ce qui situe Bordeaux dans les meilleurs rangs de toutes les métropoles de plus de 100.000 habitants.

Je voudrais sur ce point tirer un coup de chapeau aux autorités de police, au Directeur Départemental de la Sécurité Publique, au Préfet, qui se sont beaucoup investis.

Mais cette politique de répression serait totalement insuffisante si elle ne s'accompagnait d'une politique de prévention qui va vraiment en profondeur.

Là encore je voudrais saluer le travail du Conseil... qui porte un nom épouvantable... le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le CLSPD, qui mois après mois, trimestre après trimestre, développe une politique extrêmement intelligente :

- **de prévention des addictions auprès des jeunes, notamment dans les quartiers de Paludate ou de la Victoire,**
- **d'aide aux victimes, en particulier aux victimes de violences intra-conjugales,**
- **de prévention de la violence chez les jeunes grâce à des actions de médiation, qui ne font pas la une des journaux, mais qui sont tout à fait efficaces,**
- **de prévention de la récidive également.**

De même dans le domaine de la santé, ou encore dans notre politique de développement sportif.

J'entends dire ici ou là que les équipements sportifs à Bordeaux ne se sont pas beaucoup développés. Quelle est la ville qui a inauguré en 10 ans 3 piscines nouvelles : Judaïque, Tissot, Grand Parc, qui a réhabilité la salle Jean Dauguet, qui a construit le gymnase Bel Air, qui a installé, je ne sais plus si c'est 5 ou 6 city-stades dans les quartiers de la ville. Et ça c'est un outil formidable pour permettre aux jeunes des quartiers qui ne veulent pas s'insérer dans un lourd processus associatif d'aller directement faire du sport sur ces city-stades.

Je n'aurai garde d'oublier évidemment un tissu associatif dans les quartiers que peu de villes ont. Je veux parler de nos maisons de quartier, de nos centres d'animation qui font un boulot formidable avec des équipements de très grande qualité qui ont été créés au cours des dernières années. Je pense au Centre Social de la Benauge, ou à la magnifique Maison Polyvalente de la Bastide qui est un outil vraiment de travail social et de cohésion sociale qui va au-delà des discours, qui est de l'action concrète sur le terrain.

Enfin, dans cette priorité de vie quotidienne et de qualité de vie des Bordelais il y a bien sûr le dossier du logement.

Bordeaux, comme toutes les grandes métropoles, est en déficit de logements. Nous le savons. C'est la raison pour laquelle il nous faut construire, il nous faut construire des logements pour tous :

Réhabiliter dans l'ancien. In Cité déroule son opération au total dans de bonnes conditions.

Construire sur des emprises foncières nouvelles. C'est pour ça que je me bats – le mot n'est pas trop fort – à la Communauté Urbaine. J'ai fort heureusement, grâce au bon travail de coopération que j'ai pu entreprendre avec le nouveau président Vincent FELTESSE, pu arriver à des résultats concrets. Au dernier Bureau de la Communauté Urbaine nous avons fixé un calendrier qui, je l'espère, sera tenu pour l'opération des Berges du Lac, pour l'opération des Bassins à Flots, pour l'opération Bastide 2.

C'est au total plusieurs milliers de logements, avec sur Bastide 2, 40% de logement social. Donc j'espère que cet objectif fixé à la Communauté Urbaine, ce calendrier sera tenu.

La ville a pris de très nombreuses initiatives pour accompagner cette politique du logement social. Dans la dernière période, je vous le rappelle, nous ajoutons notre aide à la prise en charge de la surcharge foncière. Nous avons passé un accord avec la Foncière Logement. Plus récemment nous ajoutons notre subvention au prêt à taux zéro et au pass-foncier, ce qui nous permet de diminuer le taux d'effort et donc de faciliter l'accession à la propriété sociale d'une grande partie de la population.

Je crois qu'il y a là une politique qui ne fait pas de miracle - mais qui fait des miracles en matière de logement social ? – c'est simplement une volonté forte.

Je signalerai un dernier point. En matière d'accueil de l'urgence sociale et de logement d'urgence nous sommes au-dessus des quotas que nous impose la loi Dalo. En matière de logement social lato sensu, si je puis dire, nous sommes en dessous, nous ne sommes pas aux 20%, c'est vrai, et nous avons du travail à faire pour rattraper, mais en matière de logement d'urgence, ce que nous demande la loi Dalo c'est 216 logements d'urgence, nous en avons près de 270 à Bordeaux, et même quand on fait un calcul plus large, davantage.

Nous sommes donc au-delà des exigences, alors que la CUB est globalement en déficit. Très souvent on montre la ville centre du doigt en disant qu'elle n'a pas suffisamment de logements sociaux, mais en matière de logements d'urgence c'est nous qui sommes en avance sur la quasi totalité des autres communes de la Communauté Urbaine. Or on sait bien que l'accueil de l'urgence c'est ce qu'il y a de plus difficile à réaliser et à faire accepter, en particulier dans les quartiers. Nous en avons quelques exemples récents.

Voilà ce sur quoi je voulais mettre l'accent.

Nous sommes très fiers de l'embellissement de Bordeaux. Et les Bordelais en sont très fiers. Et tout le monde en profite, parce que c'est un formidable moyen de dynamiser notre ville.

Je ne peux pas rencontrer de groupes de touristes dans Bordeaux ou de groupes de Bordelais qui ont quitté notre ville et qui y reviennent, sans qu'ils me disent : quelle métamorphose. C'est un point incontestable.

Alors aujourd'hui j'entends dire : ah oui, mais on a blanchi les façades. Il faut visiter Bordeaux. Il ne faut pas se borner à passer sur les quais. Il faut aller dans les quartiers de

Bordeaux, dans tous les quartiers de Bordeaux, et là je suis très confiant et très serein. Nous avons réalisé dans tous ces quartiers une vraie politique de proximité, et nous allons continuer dans cette direction, notamment grâce à ce budget qui a été conçu pour cela, rendre une ville plus fraternelle et plus solidaire.

(Applaudissements)

M. JAULT m'a demandé la parole.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, je pensais dans ce dossier trouver les arguments et matériaux permettant de définir une orientation précise des différents secteurs budgétaires consécutifs du budget 2008. Or j'y trouve essentiellement des textes constituant le rappel des actions passées ou actuelles et le rattrapage de la charte écologique et de développement durable de notre ville.

Il est difficile, vous l'admettez, dans ce cas d'argumenter sur les projets budgétaires de votre majorité pour l'année 2008, c'est-à-dire pour les mois qui viennent.

Quels projets immédiats ?

Quant au développement durable et la construction continue d'une éco-ville accompagnée de la formation d'éco-citoyens, la prochaine campagne électorale nous permettra de démontrer toute la contradiction qui se manifeste entre vos propositions d'intention et les coups partis sur nos territoires.

Les réalisations urbanistiques et environnementales que vous tolérez encore actuellement seront bien difficiles à inclure dans le projet de construction d'une éco-ville promise au développement durable.

M. LE MAIRE. -

Merci M. JAULT. Ecoutez, je ne vends pas la peau de l'ours, mais la stratégie que vous venez de définir : « on va convaincre les Bordelais et on va en parler en campagne », ce n'était pas si vieux que ça, c'était il y a un an et demi. On a vu le résultat. Alors soyez un peu moins sûr de vous.

Moi je ne suis pas sûr de moi. Je ne suis pas du tout arrogant. Je suis très prudent. Je trouve que vous avez une façon de pousser cocorico qui est un peu prématurée.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, M. JAUFFRET, comme chaque année il est difficile de réagir sur l'ensemble des orientations dans la mesure où il y a tellement d'actions qu'il faudrait prendre point par point et donc la difficulté pour nous c'est d'essayer d'avoir une vision d'ensemble.

Mais c'est vrai qu'à travers le développement durable on peut penser que vous avez un axe qui nous paraît intéressant, car, Monsieur le Maire, reconnaissez-le, depuis que nous sommes dans cette assemblée c'est exactement ce que nous demandons depuis 2001.

Depuis 2001 nous demandons que soient prises en compte des actions en faveur du développement durable, donc vous voir vous engager sur ces actions cela nous satisfait. Maintenant il va falloir le vérifier au niveau du budget. Car, M. MARTIN, je vous rappelle que depuis la charte municipale d'écologie urbaine nous attendons toujours de voir inscrit dans le budget un axe fort et des investissements en faveur de l'environnement. Ce n'est toujours pas le cas. Nous espérons que 2008 sera l'occasion pour vous de prouver cet attachement que vous affirmez dans votre stratégie de communication.

Quand on parle de stratégie de communication, lorsqu'on lit dans le document « faire de Bordeaux la capitale française du développement durable », il me semble que s'il est bon d'avoir de l'ambition pour une ville, Monsieur le Maire, il faut à mon sens avoir aussi au départ un peu d'humilité.

Quand on part 10 ans après les autres villes, on la joue, il me semble, profil bas, et on essaye de se remettre au niveau sans la jouer tout de suite première de la classe.

Je citerai une recommandation issue de l'Agenda 21 de Rio, qui, je vous le rappelle était en 1992, qui est longtemps restée lettre morte en France, notamment à Bordeaux. L'Agenda 21 de Rio disait :

« D'ici à 96 la plupart des collectivités locales devront mettre en place un mécanisme de consultation de la population pour parvenir à un consensus sur un programme Actions 21 à l'échelle de la collectivité. »

A Bordeaux il aura donc fallu attendre l'année 2008 pour vous voir évoquer dans ce document le terme Agenda 21 que vous traitiez il n'y a pas si longtemps d'usine à gaz lorsqu'on vous en faisait la demande dans cette assemblée.

Vous le dites souvent, Monsieur le Maire, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Tant mieux. Mais c'est vrai que 10 ans, ça fait long. On peut aussi le regretter. On aurait pu espérer vous voir changer plus rapidement.

Je vous rappelle que depuis 1995 de nombreuses villes se sont engagées dans la voie du développement durable en signant notamment la charte d'Alborg : Lille en 95, Nantes en 96.

Durant toutes ces années toutes ces villes : Ajaccio, Dunkerque, Montpellier, Nantes, je pourrais en citer des dizaines, ont toutes tenté le prix européen des villes durables à une époque où Bordeaux commençait à peine à s'intéresser à ses déplacements sans aucune vision globale.

Aujourd'hui il me semble que vous paraissez avoir compris vos erreurs, donc nous vous soutiendrons lorsque vos actions iront dans le bon sens, c'est-à-dire en faveur d'un monde plus soutenable. Mais nous verrons le mois prochain si ces bonnes volontés se traduisent dans le budget, et si des lignes budgétaires, M. JAUFFRET, sont dégagées pour un réinvestissement en faveur de l'écologie.

Deux points qui me sont chers, Monsieur le Maire, si vous le permettez.

La politique sportive. Monsieur le Maire, je souhaiterais tout de même vous rappeler que lorsque vous dites que vous avez créé 3 piscines, moi je dirais 2, parce que la piscine du Grand Parc était déjà en place. C'est juste une question de rénovation d'une piscine, donc on ne peut pas parler vraiment de création dans la mesure où la piscine existait déjà. Donc 4 piscines moins 1... ça reste toujours à 4 piscines.

En terme d'investissement nous notons qu'aucun équipement ne sera créé en 2008. Il me semble, M. JAUFFRET, que le gymnase des Chartrons, ça fait 3 ans de suite que vous nous le présentez dans les orientations. Donc rien de nouveau dans ce budget en matière d'équipement, alors que les besoins, Monsieur le Maire, c'est là peut-être que nous divergeons par rapport à vos visites dans la ville, il nous semble que les besoins se font sentir sur de nombreux secteurs. Je pense notamment au secteur Fondaudège – nous en reparlerons lors de ma question orale à la fin de ce Conseil – mais aussi à d'autres secteurs : Bacalan, Bordeaux-sud, Saint-Michel.

Et ce n'est pas le panier de basket que vous avez installé sur la place Saint-Michel et les futurs city-stades qui remplaceront les vrais équipements pour les associations et pour la population.

Plus grave encore, aucun état des lieux n'a été programmé pour une réflexion autour de la juste répartition des équipements dans la ville. Il me semble qu'avant de parler, Monsieur le Maire, il aurait été judicieux peut-être de faire un état des lieux, qui n'existe pas sur Bordeaux, afin que chaque quartier de Bordeaux bénéficie des mêmes équipements pour le bien-être et la santé de tous.

Pour finir, un point qui me paraît essentiel : la politique internationale.

J'avoue, M. JAUFFRET, que les quelques lignes dans ce document sont à l'image de ce que nous regrettons. Les 20^{ème}, 30^{ème}, 400^{ème}, 800^{ème} anniversaires de jumelages ne font visiblement pas vibrer les foules. Quand on lit dans ce document que l'objectif est de continuer à aider les Bordelais à coopérer à l'international, on voit mal comment ces événements vont pouvoir les intéresser à une politique on ne peut plus protocolaire qui n'a pas appris à les y associer.

Voilà, Monsieur le Maire, rapidement quelques points que je voulais soulever sur ces orientations budgétaires.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MARTIN souhaite réagir tout de suite sur un point.

M. MARTIN. -

M. PAPADATO, je trouve que vous avez la mémoire un peu courte et un peu réductrice. Lorsque vous dites que le Maire a découvert un certain nombre de choses et que rien n'a été fait depuis 10 ans, je voudrais quand même vous rappeler que l'un des axes majeurs a été la mise en place du tramway qui est un moyen que vous soutenez d'ailleurs. Et à travers la mise en place de ce tramway c'est la sanctuarisation de la ville aux véhicules, donc moins de pollution.

Je vous rappelle également - c'est sorti ce matin, peut-être qu'on ne vous l'a pas dit - que Bordeaux a été classée première ville de France pour les vélos.

Il faut quand même reconnaître au moins, M. PAPADATO, mon cher collègue, ce qui a été fait.

Pour ce qui concerne la charte de développement durable, je me sens un peu concerné. A l'origine cette charte s'imposait aux services municipaux. C'est la raison pour laquelle on n'a pas fait d'Agenda 21. Il n'est pas du tout impossible maintenant de passer à l'Agenda

21 dans la mesure où ce dossier va impliquer la totalité de la population. Ce n'est pas un retour en arrière.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MARTIN ;

Moi je suis très humble. Je ne prétends pas du tout que Bordeaux est exemplaire en termes de développement durable. Je voudrais qu'elle le devienne, mais elle ne l'est sans doute pas. Nous avons beaucoup de retard dans bien des domaines.

Il y a un domaine sur lequel nous avons de l'avance, et quand même, M. PAPADATO, on ne peut pas passer ça par pertes et profits, 1 milliard 200 millions d'investissement. On aurait pu en faire des salles de quartier ou des Zénith pour ce prix-là. 1 milliard 200 millions pour le tramway. 44 lignes. Personne n'a fait autant en 10 ans.

Paris s'esbaubit parce qu'ils en ont fait 9... On inaugure à grands flonflons Nice qui en a fait 9... Nous, on en a fait 44. Et ça, en terme de développement durable ça vaut tous les Agendas 21 de la terre. On va en faire un naturellement. Mais là c'est quelque chose de concret. Ce n'est pas du papier.

Deuxièmement, oui, c'est vrai, 3 ou 2 piscines, on peut discuter. Est-ce qu'il vaut mieux une piscine fermée ou une piscine ouverte ? Le Grand Parc était fermé. Elle sera ouverte demain. Moi je comptabilise ça dans les piscines mises à la disposition des habitants.

Troisièmement, les équipements sportifs, rien n'est prévu. Et les quais ? Les terrains de sport qui sont en cours de construction entre le pont de Pierre et le pont Saint-Jean avec fonds de concours de la ville, ce ne sont pas des équipements sportifs ça ? Notamment pour le quartier Saint-Pierre et le quartier Saint-Michel ? Et comme me le dit Hugues MARTIN, nous nous apprêtons à programmer dès que l'Auditorium sera utilisable la réutilisation du Palais des Sports en équipement sportif.

Enfin l'international. Je sais l'appréciation que vous portez sur les jumelages de la Ville de Bordeaux. Eh bien oui, Bordeaux est une ville internationale et Bordeaux a bien l'intention de continuer à être une ville internationale.

Je crois qu'elle a besoin d'un maire qui soit capable de la représenter au niveau international en particulier. Je vais prendre un seul exemple. Les rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoises. Vous allez me dire que ce n'est pas bien, que les Chinois ne sont pas des gens fréquentables. On peut en discuter à longueur de vue.

Je vous signale qu'à l'occasion de ces rencontres il y a eu plusieurs dizaines de ce qu'on appelle des « salons de mariage », c'est-à-dire des contacts entre des entreprises chinoises et des entreprises aquitaines, pour précisément essayer de concrétiser des projets.

Nous n'avons pas signé 20 milliards d'euros de contrats. Je ne me prends pas pour le Président de la République. Mais nous avons établi des partenariats.

Voilà un domaine dans lequel les relations internationales et les jumelages sont extrêmement utiles.

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Je reviens sur le débat d'orientations budgétaires. Ce débat permet d'aborder l'environnement économique, social et politique sur lequel le gouvernement a construit le projet de loi de finance 2008, projet de loi qui affirme dans ses prévisions, je cite, Monsieur le Maire :

« Progression de l'activité française en 2008 tirée notamment par la demande intérieure, une consommation des ménages bénéficiant de l'amélioration de la conjoncture et des mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser le pouvoir d'achat. »

Vous situez la consommation à 2,5% pour cette année 2008.

Il faut reconnaître qu'en fonction de ces éléments vous êtes en total décalage avec la réalité de notre pays, comme vient de l'exprimer le mouvement social avec les attentes des divers secteurs de la population. Vous êtes plus dans l'incantation que dans la réalité. Ce qui se passe aujourd'hui est loin d'être ce que vous venez de mentionner.

Les orientations budgétaires sont bancales à l'image du budget de la France qui favorise les grandes fortunes. Je le rappelle, 15 milliards de cadeaux fiscaux cet été, mais rien en termes d'augmentation du SMIC, des retraites et des minima sociaux. Ces choix-là vont avoir des conséquences dramatiques dans le quotidien de la vie de la population, notamment la population bordelaise.

Cette réalité a d'ailleurs été récemment mentionnée par Martin HIRSCH qui a déclaré :

« Le record du nombre de pauvres dans notre pays vient d'être battu dans l'indifférence de "tous". »

Il y a effectivement 12,1% de la population qui vit dans la pauvreté.

Bordeaux pour ses habitants nécessite de prendre en compte cette réalité, ce qui implique des politiques qui concourent à la qualité de vie et donc une politique sociale qui intègre l'aggravation de la pauvreté, conséquence de la politique gouvernementale.

De plus en plus de personnes vivent dans l'exclusion, ou n'en sont pas loin, et si l'Etat se décharge de plus en plus de ses responsabilités sur les collectivités, il convient néanmoins de donner au CCASS de Bordeaux des moyens adaptés pour répondre à cette réalité : moyens en personnels, moyens financiers, pour aider les jeunes, pour aider ceux qui sont le plus en difficulté.

Participant régulièrement aux commissions d'aides facultatives, je dois vous dire qu'aujourd'hui les demandes d'aides portent sur quoi ? Sur le paiement des dépassements d'honoraires médicaux. C'est pour vous dire à quel point aujourd'hui on en est arrivé dans cette situation inhumaine.

Donc prendre en compte l'urgence sociale en s'appuyant sur les hébergements d'urgence, vous les avez évoqués tout à l'heure, 270 logements qui existent sur Bordeaux.

Mais la ville en cas de crise doit, me semble-t-il, aller plus loin. Comment ? En appliquant la loi de réquisition des locaux vides et salubres.

La lutte contre le logement indécent et contre la précarité liés à l'absence de l'offre en logements sociaux nécessite donc des actions nouvelles. A cet égard la Maison Relais Martin Videau qui va accueillir des personnes déstructurées, isolées, avec un

accompagnement pour une réinsertion progressive dans la vie, est une réponse, mais une réponse limitée, certes exemplaire, mais qui ne peut pas rester une vitrine. Il faut aller beaucoup plus loin et donc développer dans l'urgence des structures de ce type pour répondre à la réalité.

L'augmentation de la population, l'apport d'une population jeune est un atout pour le devenir de la ville, mais cela implique de créer des structures nouvelles d'accueil de la petite enfance en crèche et en maternelle.

Nous enregistrons positivement, et cela en réponse aux demandes renouvelées que nous avons faites dans cette enceinte, les évolutions depuis 2001, confirmées en 2006, de créer 1000 places supplémentaires en 3 ans, tout en sachant que la liste d'attente est très élevée et qu'il conviendra de suivre de très près la situation.

Cependant, comme vous le précisez, ce niveau élevé de places que l'on doit créer dans les années qui viennent ne pourra être atteint qu'en partenariat avec la CAF et les services de PMI du Conseil Général. Or, à la demande du gouvernement et sans concertation avec les collectivités locales, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a mis en place un contrat enfance jeunesse qui se substitue au contrat enfance pour les moins de 6 ans. Le taux de cofinancement à partir de cette modification passe de 70 à 55%.

Donc cette baisse de l'engagement de l'Etat risque de se traduire, pour y faire face, par une priorité - le mot n'est peut-être pas joli mais ça peut être le cas - le remplissage des structures au détriment de la qualité de l'accueil.

Toujours concernant les tout-petits, il convient de se donner les moyens de les accueillir dans les écoles maternelles, lieux d'éveil, lieux de socialisation par excellence.

Dans les deux nouveaux groupes scolaires prévus, Berges du Lac et Bassins à Flots, tout comme en direction de l'existant, il convient de décider d'un nombre de places en maternelle suffisant pour répondre à la demande. En effet, on observe un recul de scolarisation des 2 et 3 ans ces dernières années.

La ville c'est aussi les seniors. La création d'un service de soins infirmiers à domicile contribue au maintien des personnes âgées à domicile. C'est une bonne chose. Cependant, cette structure, me semble-t-il, doit être rattachée au CCAS avec pour son fonctionnement du personnel qualifié sous statut.

Cette évolution positive ne doit pas occulter les difficultés que rencontre l'Association d'Aide à Domicile, l'ASAD, confrontée à une série de dysfonctionnements qui perturbent et pénalisent en premier lieu les personnes âgées.

Ce qui confirme qu'au côté d'un secteur associatif il convient de développer des services publics en direction des personnes âgées, permettant ainsi de pouvoir choisir.

Pour terminer je rappelle que notre groupe a voté la charte municipale pour l'environnement et ses grands axes, notamment l'économie d'énergie et le développement des économies alternatives.

Si nous partageons cet axe, ce choix doit veiller à ce que chacun accède au droit à l'énergie. Ce qui signifie que dans notre ville pour arriver à cela il convient d'interdire les coupures de gaz et d'électricité.

Autre axe de la charte : préserver les ressources en eau en s'attaquant notamment aux fuites sur le réseau de la Lyonnaise des Eaux et en étant également très attentifs à l'exploitation des eaux souterraines à des fins domestiques ou industrielles avec le risque d'intrusion d'eaux saumâtres dans la nappe éocène.

Enfin, préserver la qualité de l'air par l'acquisition de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, nous partageons cette démarche, ce qui suppose en amont d'inciter une politique audacieuse de production de ces véhicules. A ce titre Bordeaux est bien placée pour cela.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, le débat sur les orientations budgétaires est le moment où sont évoquées les perspectives à venir, ainsi que les différentes ressources afin d'y faire face.

Les recettes et les dépenses, comment ça se présente pour notre commune en 2008 ?

Les recettes sont surtout de deux ordres : les concours de l'Etat et les recettes fiscales.

En ce qui concerne les concours de l'Etat à la Ville, il faut bien constater qu'on va vers une diminution relative en euro constant.

En effet, le projet de la loi de finance pour 2008 instaure un autre pacte de stabilité qui ne garantit plus aux collectivités une évolution des aides de l'Etat basée sur la seule inflation, telle qu'elle est prévue par l'Etat, c'est-à-dire 1,6% pour 2008.

Or, les Bordelaises et les Bordelais voient déjà que l'inflation sera certainement supérieure à ce chiffre. Elle fait son retour partout en Europe en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, en raison de l'augmentation du coût des produits alimentaires aussi.

Et si l'inflation augmente, elle est envisagée au moins pour l'an prochain... il y avait d'ailleurs un article dans le Monde samedi dernier, où on l'évaluait à au moins 2 à 2,1% au plancher.

C'est-à-dire que ce n'est pas comme vous le dites dans le rapport une rénovation du contrat de stabilité. En fait, il s'agit d'une véritable ponction de l'Etat. Et si l'Etat donne moins que ce qu'est l'inflation, ce sont les Bordelais soit qui auront moins, soit qui paieront plus par leur impôt.

Et là, Monsieur le Maire, je dois dire que vous y allez fort, encore plus fort que d'habitude, en nous donnant une présentation quasi idyllique de la situation fiscale de Bordeaux qui serait dans la moyenne basse des villes concernant notamment la Taxe d'Habitation.

Il ne faut pas nous le dire à nous. Lorsque la Chambre Régionale des Comptes a examiné nos comptes il fallait se défendre. Il fallait lui dire non, vous avez tort, la situation de Bordeaux ce n'est pas du tout cela. Or, que disait la Chambre Régionale des Comptes ? Elle disait :

« Ce niveau important des produits d'imposition est la résultante de taux plus élevés que dans les communes appartenant à la même strate démographique. »

Et les abattements dont vous vous glorifiez, ou qui servent de paravent avec une certaine mauvaise foi, ne jouent pas si on prend en compte le montant fiscal par habitant. Et là les chiffres sont cruels pour vous, puisque la Chambre Régionale des Comptes écrivait :

« Rapportés au nombre d'habitants, les produits des 3 taxes directes communales : le foncier bâti, le foncier non bâti et les taxes d'habitation, sont de 49% supérieurs à ceux des villes de métropoles comparables. »

Si on veut être sérieux et qu'on regarde les comparaisons publiées également par le Ministère de l'Intérieur qui doivent être considérés comme étant neutres, ou plutôt favorables à vous, le taux de la Taxe d'Habitation dans la strate des villes de 100.000 à 300.000 habitants est éloquent. La situation de la Ville de Bordeaux n'a pas bougé. On est toujours au moins de 2 points au-dessus de la moyenne pour la Taxe d'Habitation et de 3 points pour le foncier bâti.

Certes, il s'agit des chiffres de 2006. Donc on continue à chercher. Je suis allé sur le site qui est reconnu comme étant la référence aussi bien par les collectivités de droite que de gauche, et je conseille à tous les Bordelais d'aller sur ce site parce que le bulletin municipal n'est pas suffisant en la matière. Donc allez sur le site SFL Forum. Chaque année SFL Forum compare, en tenant compte de tous les abattements, la fiscalité de toutes les villes en France qui ont plus de 100.000 habitants. Avouez que là on a un bon indicateur, reconnu par tous comme je le disais.

Sur les 36 villes concernées par la Taxe d'Habitation dans le panel, Bordeaux est 35^{ème} avec 1465 euros en moyenne, ce qui correspond au chiffre donné par la Chambre Régionale des comptes, le 36^{ème} et dernier étant Nîmes avec 1604 euros.

On n'est donc pas, Monsieur le Maire, dans la moyenne basse. On est au sommet, avec des taux qui sont toujours stables.

Voilà la réalité de votre fiscalité. Vous voyez qu'elle n'a rien d'idyllique.

Alors nous ne sommes pas, vous le savez bien, contre des taux élevés, mais à condition que les Bordelais s'y retrouvent. On paie beaucoup, c'est d'accord, mais au moins on pourrait s'y retrouver. On pourrait construire une ville à haute qualité de vie où il fait bon vivre grâce à la multiplication des équipements de proximité. C'est ce qui devrait apparaître, avec quelques priorités. On ne peut pas rattraper tous les retards en un an, on le comprend bien. On devrait avoir quelques priorités au niveau des dépenses.

Et là, surprise. Le montant d'investissement de notre ville va encore diminuer l'an prochain. Or c'est cela qui finance les crèches, les écoles, l'éclairage, la propreté, les espaces verts, les trottoirs ! Je cite les chiffres, ce sont ceux qui sont dans votre rapport :

2005 : 55,32 millions d'euros,

2006 : 55,71 millions d'euros,

2007 : 55,82 millions d'euros

2008 : 57,03 millions d'euros, + 2%

Compte tenu de l'inflation qui va être supérieure en 2008, comme je le disais, à 2%, et compte tenu de l'indice des coûts de la construction qui est encore beaucoup plus important - c'est ce qu'on voit d'ailleurs à travers les appels d'offres refusés - il s'agit bien d'une diminution importante depuis 4 ans du montant de l'investissement dans cette ville, qui va se prolonger l'an prochain.

Les recettes du casino, c'est vrai, avaient permis d'augmenter les investissements en 2005, mais depuis, ceux-ci sont en décroissance rapide. Et compte tenu, comme je le disais, du coût de la construction et de l'inflation à Bordeaux depuis 2005, on peut évaluer le volume de l'investissement global à ce qu'il était en 2004. Pas plus.

C'est cela la réalité des chiffres. Et pourtant, c'est vrai que la réalité du désendettement se poursuit, M. JAUFFRET l'a signalé tout à l'heure. C'est votre seul titre de gloire, Monsieur le Maire.

Au niveau des dépenses envisagées, il s'agit, pour vous moins d'indiquer ce que vous allez entreprendre en 2008, vos priorités pour l'année 2008, que de développer les grandes lignes de votre projet pour la ville concernant les 6 années à venir. Il s'agit bien, en fait, du programme électoral 2008 que vous nous proposez. Dans tous les domaines que vous nous proposez, ce qui nous est dit ça va bien au-delà de 2008, ça va pratiquement sur l'ensemble de la prochaine législature.

Il serait plus honnête, reconnaissez-le, de l'intituler ainsi : Programme électoral 2008. Mais ça ne répond pas aux besoins des Bordelais.

Et moi, je vous l'ai dit d'ailleurs lorsque je vous ai rencontré lors de la réunion des présidents, je suis étonné de voir les enquêtes comparatives des villes qui sont parues depuis septembre, qui se succèdent, et qui sont toujours plutôt négatives quand il s'agit de la façon dont on vit dans cette ville.

Sur la santé, par exemple. Depuis 2 ans l'hebdomadaire médical « Impact médecine » publie son palmarès de 36 villes qui offrent la meilleure qualité des soins. Bordeaux était classée première en 2006. Vous l'avez d'ailleurs largement commenté ici-même et dans le bulletin municipal, sauf qu'elle est dans une spirale descendante et qu'en 2007 elle a dégringolé à la sixième place. Vous y avez fait moins de publicité. Et c'est vrai que ce ne sont pas les 4 lignes que vous avez écrites à la page 15 du rapport sur les orientations budgétaires qui vont améliorer les choses pour 2008, et j'ai beaucoup de crainte sur le palmarès l'an prochain.

Deuxième enquête à laquelle je voulais faire référence : l'Etudiant. C'est une enquête publiée en septembre auprès de 31 villes universitaires de France. Bordeaux est classée 25^{ème} sur 31. Heureusement qu'il y a l'offre de la formation et la qualité de la formation où là on est classé 8^{ème}.

Ce qui apparaît de manière très importante c'est que les étudiants recherchent une qualité de vie qu'ils ne trouvent pas à Bordeaux....

(Brouhaha – Protestations)

M. RESPAUD. -

Eh oui ! Lisez l'enquête sur les étudiants ! Il ne faut pas regarder que ce qui vous est favorable ! Le patrimoine architectural du 18^{ème} siècle sur Bordeaux, ce n'est pas simplement cela !

Donc nous avons sur ce chapitre étudiants, 4 lignes en page 12 du rapport, vous m'entendez, 4 lignes, qui ne répondent pas du tout aux besoins des étudiants.

Ecoutez bien, M. GAÜZERE, ça vous concerne. Il est écrit :

« Il conviendra d'appuyer les initiatives et projets du P.R.E.S. Université de Bordeaux. »

Vous avez raison . Nous avons la chance qu'à travers le P.R.E.S., l'Université de Bordeaux soit revenue dans notre commune d'où elle était partie à Pessac. Elle arrive donc cours de l'Argonne.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Mais ce qui est surprenant c'est qu'au premier Conseil d'Administration véritable de cette structure, alors qu'il y a des enjeux forts, la Ville de Bordeaux était absente. Le siège était vide. Est-cela une priorité ? Nous avons la chance, M. DUCASSOU...

(Brouhaha – Protestations de M. DUCASSOU)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, nous assistons à un discours assez surréaliste...

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais continuer...

M. LE MAIRE. -

J'essaye de vous aider, M. RESPAUD. C'est pour ça que je conseille à M. DUCASSOU de ne pas s'énerver. Il faut énormément de force de caractère pour ne pas réagir quand on entend de telles monstruosité. Mais nous avons de la force de caractère et je vous rends la parole.

M. RESPAUD. -

Ce n'est pas une monstruosité, c'est un siège vide ce jour-là. Tout simplement.

Est-ce cela une priorité ? Nous avons la chance d'avoir sur Bordeaux, je le disais tout à l'heure, une qualité de l'enseignement importante, une université en plein développement, en restructuration. C'est fondamental pour notre avenir, pour nos jeunes, pour notre économie, pour la recherche, et ça mérite bien mieux que les 4 lignes dans votre rapport et qu'une place vide au P.R.E.S.

Enfin, et là, je vais moins insister, en matière sportive, l'Equipe Magazine a fait une enquête sur 37 villes de plus de 100.000 habitants. Bordeaux sur ces 37 villes a été classée 29^{ème}, avec ce commentaire :

« L'offre pour les simples licenciés et les équipements de base est pauvre. Les 4 piscines dont l'une ouverte uniquement l'été ne suffisent pas à répondre à la demande. Idem pour les pistes d'athlétisme sur les petites terrains de proximité. Le sport n'apparaît pas comme une priorité ».

On est donc classé 31^{ème} sur 37 en ce qui concerne les équipements. 37^{ème} sur 37 pour le sport pour tous. Je cite :

« Le nombre d'équipements en libre accès est indigent : 14 pour 230.000 habitants. Les dispositifs d'encouragement au sport sont modestes. »

Alors c'est vrai que des aménagements sont prévus. Il y aussi une population nouvelle qui est prévue. Donc nous verrons ce que ça deviendra avec ce qui est prévu sur les quais. M. JUPPE, vous avez raison, des investissements sont prévus. On verra ce que ça donnera à ce moment-là.

Le journaliste conclut en disant :

« En termes de cadre de vie, de déplacements, de conservation de son patrimoine, la ville a fait beaucoup. Mais en sport ? »

Moi je dirai, ce n'est pas qu'en sport. Pour la qualité de vie des habitants en général, on densifie, on construit, mais les équipements collectifs sont à la traîne. Et ce n'est pas sur Bastide 2 seulement qu'il faut prévoir les équipements pour la population, mais dans tous les quartiers ! Je l'ai dit l'autre jour quand on a parlé de l'aménagement de Belcier.

En outre rien n'est fait contre les inégalités entre les quartiers en matière de stationnement résidants, de gratuité des activités périscolaires, de cadre de vie ; l'état des trottoirs et de la voirie dans cette ville, sauf dans quelques lieux prestigieux, est marqué par l'abandon.

Bref, ce qui est regrettable dans cette ville c'est que nous sommes à la fois les champions des impôts et à la traîne pour les équipements de proximité.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, comme vous le voyez, d'autres priorités s'imposent rapidement. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. RESPAUD.

M. DUCASSOU veut répondre avant M. JAUFFRET.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, excusez-moi d'avoir un peu réagi aux propos de M. RESPAUD.

Puisque vous aimez les classements sur le Journal l'Étudiant, vous auriez dû voir que la raison d'un classement aussi peu satisfaisant pour les étudiants à Bordeaux et son agglomération, c'est le logement étudiant.

Je me permets de rappeler que le Conseil Régional d'Aquitaine a refusé en 2000 contrairement aux autres régions françaises d'intégrer le logement étudiant dans le contrat de plan Etat / Région, alors qu'il y avait une forte incitation de M. ALLEGRE, ce qui fait qu'on a pris du retard sur le logement étudiant.

Donc vous regarderez bien le classement et vous verrez que ce classement-là est lié en grande majorité au logement étudiant et à notre retard.

Quant au P.R.E.S., M. RESPAUD, vous devriez savoir, car vous devriez connaître les statuts du P.R.E.S. et la composition de son Conseil d'Administration, que la Ville de Bordeaux ne fait pas partie du Conseil d'Administration du P.R.E.S....

(Protestations de M. RESPAUD)

M. DUCASSOU. -

Mais non ! Vous confondez le P.R.E.S. et le pôle universitaire qui est dissous !

Par ailleurs la Ville de Bordeaux fera partie du comité stratégique, et nous y serons très présent, parce que nous sommes très attachés à nos universités que vous défendez si bien ! J'en ferai état auprès de mes collègues !

Dernier point. Vous avez reproché à la Ville ce que nous reprochons en permanence au Conseil Régional d'Aquitaine, c'est-à-dire une imposition élevée avec très peu de services en retour.

Alors, écoutez, franchement je trouve ça un peu ridicule. C'est d'ailleurs ce que nous dit sans arrêt le Président de la Région. Mais vos propos et les exemples que vous utilisez me paraissent un peu fallacieux.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je ne veux pas me mêler de ce débat parce que j'ai entendu tellement de contrevérités...

Je veux simplement dire que s'agissant du P.R.E.S. j'ai reçu à plusieurs reprises les quatre présidents des quatre grandes universités bordelaises qui sont associées à des grandes écoles. Ils sont venus m'expliquer pourquoi la Ville de Bordeaux ne pouvait avoir de siège au Conseil d'Administration du P.R.E.S. Ils m'ont dit qu'en « compensation », nous aurions une place au Conseil d'Orientation Stratégique. Donc ce que dit M. DUCASSOU est exactement conforme à la vérité.

Et puis je pourrai rappeler tout ce que la ville a fait pour essayer de ramener des étudiants dans la ville avec beaucoup de succès, puisqu'aujourd'hui il y a 20.000 étudiants sur les 70.000 de nos universités qui sont dans Bordeaux, en particulier sur le pôle de la Bastide, qui marche très très bien, sur le pôle de Cavalaire(?), sur le pôle de la Victoire, sur celui de Pey-Berland et sur celui de Sainte-Croix. Donc Bordeaux est une ville qui attire ses étudiants.

Sur le reste, moi je me réjouis de ce que j'entends. Beaucoup. D'abord je vais avoir des arguments dans les prochains mois. Quand on me parlera du logement étudiant je vais boire du petit lait, compte tenu des candidats en présence. Ça va être amusant.

Deuxièmement, je me réjouis aussi beaucoup de ce que j'entends, parce que quand on explique aux Bordelais que la qualité de vie à Bordeaux est absolument lamentable, parce que c'est ça qu'on nous a dit, c'est vraiment épouvantable... et que je vois dans toutes les enquêtes d'opinions qui ont été faites que le taux de satisfaction des gens qui vivent à Bordeaux est supérieur à 90%, je me dis que j'ai un boulevard...

Il y a encore d'autres orateurs. Ça vient par vagues successives. On est là jusqu'à 23 h, mais pour ma part je m'en réjouis. Je prends beaucoup de plaisir à cette compagnie.

Je suis un peu maso, il faut bien le dire...

Mme NOËL.

MME NOËL. -

C'était juste une très courte réaction aux propos que vous avez tenus tout à l'heure concernant les logements et le satisfecit que vous avez affiché par rapport au respect de nos obligations concernant la loi Dalo.

Vous avez passé sous silence, mais vous ne l'ignorez pas, qu'un débat assez important a eu lieu à la Communauté Urbaine sur la comptabilisation qu'a fait l'Etat du parc qui répondait aux besoins de la loi Dalo, et que beaucoup de communes ont critiqué le fait que le diagnostic qui a été posé par l'Etat n'a pas du tout pris en compte les communes et ne respecte pas du tout la réalité.

Alors tant mieux si Bordeaux en la matière affiche effectivement le besoin en logements tel qu'il est notifié par l'Etat, mais le diagnostic a été remis en question par la Communauté Urbaine.

Par ailleurs, il ne faut pas que le respect de la loi Dalo masque justement le problème plus large du logement. Bon. Je sais que c'est difficile de faire du logement social. Nous le savons tous. Mais vous le savez aussi, nous sommes très loin de répondre à nos obligations en la matière puisque pour l'année 2006, de mémoire, notre obligation était d'environ 560 logements, et que nous en avons réalisé 255. Donc nous sommes loin du compte.

Je ne dis pas que c'est facile. Je constate simplement qu'on est loin des objectifs et que donc il ne faut pas fanfaronner – excusez l'expression – sur le respect du parc Dalo, alors que sur le parc général, sur le parc pour tous, nous sommes extrêmement en retard.

M. LE MAIRE. -

Oh, moi je ne fanfaronne sur rien. Il y a bien longtemps que j'ai cessé de fanfaronner. Je dis simplement la vérité. C'est tout.

Vous dites que la comptabilisation par l'Etat des logements d'urgence est contestable. Moi je conteste depuis le début la comptabilisation des logements sociaux. Si on comptabilisait autrement nous serions beaucoup plus proches des 20% que nous ne le sommes.

Il y a une réalité, c'est qu'en matière de logements d'urgence la Ville de Bordeaux ne fait que son devoir, mais elle le fait, convenablement, à peu près bien, et j'aurais aimé que ça vaille une reconnaissance. Mais nous avons une opposition... Enfin, bref.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Rapidement sur deux questions.

La première sur la question du logement. Heureusement que dans votre présentation orale, Monsieur le Maire, vous avez un peu développé ce que vous considérez comme prioritaire sur le logement social, car sa place dans le texte en faisait selon moi le parent pauvre.

Je ne reviens pas sur la situation de crise concernant l'accès au logement social dans notre ville, comme sur l'ensemble de la Communauté Urbaine. Nous avons malheureusement tous dans nos permanences d'élus l'expression de cette attente forte des populations, notamment des jeunes, pour accéder à un logement conventionné.

Je rappelle que les efforts qui ont été faits en termes de construction de logements sur la ville de Bordeaux tout comme sur la CUB a essentiellement profité aux logements défiscalisés de Robien, puisque ça représentait deux tiers des logements vendus sur la CUB en 2005, pratiquement la moitié du volume de constructions neuves sur la CUB, et peut-être un peu plus sur la Ville.

Alors, oui, il faut mettre bien sûr les bouchées doubles à Bordeaux, comme sur les autres communes en déficit, mais à Bordeaux, puisque nous sommes ici en Conseil Municipal de Bordeaux.

Je note positivement votre souhait de placer la barre à 40% sur la deuxième partie de Bastide, puisque nous avons ici tous relevé que dans le bilan de Bastide 1 le logement social était bien en dessous des 10%. Donc ça sera un équilibre.

J'appelle de mes vœux que sur les autres opérations urbaines, y compris dans les quartiers Nord de Bordeaux, nous ayons la même ambition d'un volume de logements conventionnés permettant quelque peu de rattraper notre retard. Même s'il ne s'agit pas de refaire des ghettos à 100% de logements sociaux, il n'empêche que les besoins étant, il faut évidemment être offensifs.

Egalement une meilleure prise en compte aussi de la disparité entre quartiers, nous l'avons déjà dit ici à plusieurs reprises. Il n'est pas normal que des quartiers de Bordeaux n'aient encore à ce jour pratiquement aucun logement social.

Deuxième point : le développement économique. Là par contre je suis très très déçu de ce que vous proposez pour 2008, alors que nous sommes en face de plans de licenciements, de suppressions d'emplois énormes dans notre région après SOGERMA, SOLECTRON, FORD... etc.

Je pense que la Ville de Bordeaux, ville centre, qui, certes, recense à elle seule 45% des établissements, comme vous le dites dans la délibération, mériterait une ambition un peu plus importante en termes de créations d'emplois et de créations d'activités, que simplement le recours au tertiaire et le remplissage de mètres carrés de bureaux, même si, vous l'avez dit, la demande est forte.

Moi je rêve d'une Ville de Bordeaux où nous puissions, comme cela a été le cas dans le passé au moment de sa pleine richesse, produire des choses. Il est important de réfléchir à de nouveaux projets de production sur les terrains à notre disposition. Il reste encore du foncier, tant autour du Lac, des Bassins à Flots que de la Bastide.

Je pense que nous avons intérêt dans notre ville à réfléchir à de nouveaux projets, en particulier en lien avec le Port de Bordeaux et la navigation sur la Garonne.

M. LE MAIRE. -

M. JAUFFRET, si vous voulez bien répondre aux orateurs qui se sont exprimés.

M. JAUFFRET. -

Je vais d'abord dire à Mme MELLIER que nous sommes tout à fait d'accord avec elle : développer l'accueil des enfants, améliorer la vie des personnes âgées, augmenter les crèches, supprimer les fuites d'eau, c'est très important, et préserver la qualité de l'air. Merci, Mme MELLIER de nous avoir rappelé ces recommandations.

Par contre, M. RESPAUD, décidément vous êtes incorrigible. Vous dites n'importe quoi. Excusez-moi de vous parler comme ça...

M. LE MAIRE. -

Nous ne cherchons pas à le corriger. Au contraire. Il faut le garder tel qu'il est.

M. JAUFFRET. -

Le SFL, l'organisme que vous citez est un organisme privé qui, compte tenu du fait que ses statistiques étaient particulièrement contestées, ne publie plus ses chiffres. Pourquoi ? Parce qu'il tenait compte de toutes les collectivités confondues. C'est-à-dire que dans les taux de Bordeaux il y avait le Conseil Régional et le Conseil Général. Donc ça ne signifie absolument rien.

Et comme vous savez en plus que vos amis du Conseil Régional ont augmenté de 70% leurs taux depuis quelques années, que ceux du Conseil Général de 25%, évidemment, ce que vous nous dites est très très loin de la réalité.

Concernant les logements sociaux, M. MAURIN indique qu'il y a des quartiers qui n'ont pas de logements sociaux. Mais avec Monsieur le Maire nous avons inauguré la semaine dernière de magnifiques logements sociaux, 37 appartements, en plein centre de Caudéran, qui n'ont l'air de gêner personne et que, je crois, tout le monde appréciera beaucoup.

M. LE MAIRE. -

Merci M. JAUFFRET.

Il faut avoir un culot monstre quand on est Conseiller Général de la Gironde de vouloir faire des leçons de modération fiscale à la Ville de Bordeaux. Là vraiment, il faut avoir de l'assurance et de la confiance en soi. Parce que quand on regarde les chiffres on croit rêver.

M. RESPAUD, vous avez été très très long... Je sais que vous prenez énormément de plaisir à ces discussions. C'est un plaisir partagé. Je vous redonne la parole, mais je voudrais vraiment maintenant vous inciter à la concision. Pensez aux autres.

M. RESPAUD. -

Juste pour vous apporter des précisions qui pourront vous servir pour votre future campagne électorale.

M. LE MAIRE. -

Mais vous ne pensez qu'à ça, Monsieur RESPAUD ! Vous êtes complètement obsédé par la campagne électorale ! Elle n'est pas commencée. Ici on n'est pas dans un meeting de quartier. Modérez-vous. Revenez à votre rôle de Conseiller Municipal.

M. RESPAUD. -

Vous savez qu'au niveau du Conseil Général les recettes fiscales n'ont augmenté que de 1,4% et elles n'augmenteront certainement l'an prochain que de 1,4%. Ce qui en fait finalement une augmentation minimale dans l'ensemble du département qui est confronté à un transfert de charges important de l'Etat, et c'est la raison pour laquelle les Conseillers Généraux qui vous représentent - qui sont présents ici d'ailleurs, puisqu'il y a ici un certain nombre de Conseillers Généraux de droite - se sont abstenus sur les orientations budgétaires et sur le budget.

M. LE MAIRE. -

Bien. M. RESPAUD, si un jour vous voulez vraiment, ça vous changera, avoir une attitude qui soit intellectuellement honnête, je ne mets pas en cause votre honnêteté par ailleurs, je m'empresse de le dire, qui est totale, mais sur le plan intellectuel, je ne sais pas quel est le mot qu'il faut dire, eh bien vous viendrez à cette tribune et vous me donnerez le pourcentage d'augmentation des impôts départementaux, allez, je vais être bon prince, depuis 2001. Voilà.

Vous allez me dire ça un jour. Vous afficherez au micro : voilà de combien le Conseil Général a augmenté ses impôts depuis 2001, et on comparera avec l'augmentation de la ville. Ça c'est un vrai débat. Si on pouvait l'avoir un jour j'en serais très heureux.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

D'accord. Très bien. On en sera très heureux. Et on demandera à FSL de nous apporter ses lumières.

Ce débat est ainsi clos puisqu'il n'y a pas de vote.

Mme PALVADEAU va appeler les dossiers suivants.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20070572

Exploitation du marché municipal des Capucins et des parc de stationnement. Délégation de Service Public. Attribution de la concession de travaux et de service public à la Société des Fils de Madame Géraud. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 9 juillet 2007, le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du marché municipal des Capucins et de ses parcs de stationnement à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation, dont le périmètre, repris dans le projet de contrat ci-joint, a été précisé par la délibération précitée, sera réalisée en la forme d'une concession de travaux et de service public pour une durée de vingt ans, à compter du 1^{er} janvier 2008 prochain.

Au préalable, et conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux et le comité technique paritaire, saisis dans les formes prévues par les textes, avaient rendu un avis.

Enfin, en vertu de l'article L 2224-18 2^{ème} alinéa du même code, les organisations professionnelles ont été saisies pour avis par courriers en date du 27 juin 2007.

La procédure de délégation de service public a été menée en application de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et de la décision du Conseil d'Etat « Corsica Ferries » n° 298618 en date du 15 décembre 2006 affirmant la faisabilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service public.

En application de la délibération du conseil municipal, un avis public d'appel à concurrence a été publié au BOAMP le 17 juillet 2007, au journal officiel de l'Union Européenne le 18 juillet et au Moniteur des travaux publics le 20 juillet 2007.

Cinq entreprises se sont intéressées à notre consultation. Quatre entreprises ont remis une offre, dont une incomplète et l'autre hors délai.

La commission de délégation de service public réunie le 12 septembre 2007 a donc arrêté, après ouverture de la deuxième enveloppe, la liste des entreprises ayant fait parvenir une offre régulière : 'Marchés publics Cordonnier' et 'Les Fils de Madame Géraud'.

Ces deux offres ont donné lieu à rédaction d'un rapport d'analyse technique et financière par les services.

Réunie le 26 septembre 2007, la commission de délégation de service public au vu de ce rapport a donné un avis favorable pour qu'une négociation soit engagée avec les deux candidats.

En date du 3 octobre 2007, le maire de la Ville a donc ouvert des négociations avec les sociétés suivantes :

- MARCHES PUBLICS CORDONNIER
- LES FILS DE MADAME GERAUD

Il en a confié l'exécution au rapporteur de la présente délibération. Les négociations se sont déroulées pendant le mois d'octobre 2007. Au terme de cette phase, il vous est proposé de retenir l'offre présentée par la Société des Fils de Madame Géraud.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez joints à cette délibération :

- La copie des avis de la Commission de délégation de service public (liste des candidats, analyse des propositions et avis)
- Une note sur les motifs du choix du délégataire
- Une note sur l'économie générale du contrat
- Le projet de contrat accompagné de ses annexes.

En synthèse, je vous précise toutefois les conditions financières de ladite délégation :

- versement d'un droit d'entrée au profit de la commune et correspondant à la plus grosse partie des investissements non amortis sur la précédente délégation à hauteur de 2,9 millions d'euros ;
- réalisation, selon un programme figurant en annexe du projet de contrat, d'une première phase de travaux d'adaptation et de mise aux normes, pour un montant de 723 683 euros hors taxes, valeur 2007. Il est prévu que le concessionnaire sollicite la garantie à 50 % par la ville des emprunts qu'il envisage de contracter pour la réalisation desdits travaux. Le conseil municipal sera naturellement interrogé en temps opportun sur cette hypothèse ;
- une seconde phase de travaux, qui vise à inscrire le site dans une logique de développement durable (récupération des eaux de pluie, insertion de cellules photovoltaïques dans le bâtiment notamment), est également envisagé pour un montant compris entre 300 000 et 800 000 euros hors taxes, valeur 2007 ;
- évolution moyenne annuelle des recettes de la concession de l'ordre de 3 % ;
- les tarifs figurent aussi en annexe du projet de contrat. Ils sont stables par rapport aux tarifs en cours. Une formule d'indexation est toutefois prévue dans le projet de contrat, prenant en compte le taux de salaire horaire de la main d'œuvre non agricole et l'évolution de l'index BT01 tous corps d'état ;
- rémunération annuelle du concessionnaire prévue à hauteur de 147 000 € HT environ.

Ces différents éléments conduisent à un équilibre financier sur la dernière année du contrat. En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la proposition du choix de la Société des Fils de Madame Géraud,
- Approuver le projet de contrat,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de travaux et de service public avec cette Société.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -2007572.BIS

**Délégation de Service Public. Marché et parkings des Capucins.
Modifications mineures du projet de contrat à conclure avec la
Société des Fils de Madame Géraud.**

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport qui vous a été transmis, relatif à la délégation de service public des Capucins, et aux règles jurisprudentielles rappelées en annexe 2, quelques modifications mineures au projet de contrat vous sont présentées, telles qu'elles résultent d'une dernière mise au point .

Ces modifications vous sont présentées en annexe 1

Je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à apporter ces modifications au projet de contrat qui vous a été soumis. Ces corrections visent en effet à améliorer encore la sécurité juridique de notre contrat.

ANNEXE 2

Rappel d'éléments de jurisprudence

1) modifications par rapport au cahier des charges de la consultation apportées en phase de consultation /négociations :

"Considérant que la personne responsable de la passation du contrat de délégation de service public peut apporter, au cours de la consultation engagée sur le fondement des dispositions de l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales, des adaptations à l'objet du contrat qu'elle envisage de conclure au terme de la négociation lorsque ces adaptations sont d'une portée limitée, justifiées par l'intérêt du service et qu'elles ne présentent pas, entre les entreprises concurrentes, un caractère discriminatoire" (CE 21 juin 2000, SYCAPG) ;

Chacune des entreprises candidates a été informée des possibilités ouvertes par la négociation à mener, y compris avant la remise de son offre éventuelle.

2) modifications apportées après la délibération approuvant le choix du délégataire et le contrat de délégation :

"Considérant que si, en vertu des dispositions précitées de l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le contrat de délégation, ces dispositions ne font pas obstacle à ce qu'il autorise le maire à signer un contrat dont certaines des stipulations, telles qu'elles figuraient au projet de contrat qui lui a été soumis devront être modifiées, à condition que ces modifications lui soient présentées, tant en ce qui concerne leur contenu que leurs conséquences sur l'économie générale du contrat, avec suffisamment de précision" (CAA Bordeaux, 18 mars 2003, SA Groupe Partouche).

ANNEXE 1
MODIFICATIONS AU CONTRAT

Texte actuel	Modification proposée	Commentaires
<p>Article 1 - dernier paragraphe L'intention commune des parties est de garantir qu'en contrepartie de ses engagements, le Délégataire soit assuré à tout moment du respect et du maintien des dispositions assurant l'équilibre financier prévisionnel et originel du contrat telles que définies au présent contrat, ainsi que des conditions normales d'exploitation prévues ci-après.</p>	<p>L'intention commune des parties est de garantir qu'en contrepartie de ses engagements, le Délégataire soit assuré à tout moment du respect des droits que lui confère le contrat ainsi que des conditions normales d'exploitation prévues ci-après.</p>	<p>Il s'agit d'indiquer que le délégataire supporte sa part d'aléa et que ses droits et devoirs sont circonscrits dans le contrat en projet.</p>
<p>Article 4 – 3^{ème} paragraphe Ils pourront être modifiés par le Maire chaque fois que nécessaire, après accord entre la Ville et le Délégataire sur ses incidences au regard du contrat, et après consultation des organisations professionnelles intéressées. Les règlements en vigueur figurent en annexe 7 au présent contrat.</p>	<p>Ils pourront être modifiés par le Maire chaque fois que nécessaire, après consultation des organisations professionnelles intéressées. En cas de modification, les parties se rapprocheront pour analyser les conséquences sur l'économie générale de la présente concession et prendre les mesures en vue du rétablissement de cette économie dans l'hypothèse où la modification l'affecterait. Les règlements en vigueur figurent en annexe 7 au présent contrat.</p>	<p>Cette rédaction souligne plus clairement que la précédente que les pouvoirs de police du maire ne sont pas contractualisables.</p>
<p>Article 9 – début du 2^{ème} paragraphe Une fraction de 7 % des recettes HT de droits de place encaissés sur le marché sera affectée à cet usage. Les sommes correspondantes seront portées à un budget spécifique.</p>	<p>Le concessionnaire s'engage à affecter une fraction de 7 % des recettes HT de droits de place à cet usage et à imputer les sommes correspondantes dans un budget spécifique.</p>	<p>L'affectation ne relève pas seulement d'une décision de la ville mais aussi d'un engagement du concessionnaire lors de négociations.</p>
<p>Article 10 – 3^{ème} paragraphe</p>		

Séance du lundi 26 novembre 2007

<p>A tout moment, la ville pourra assurer un contrôle et faire enlever les affiches contraires aux intérêts municipaux ou aux bonnes mœurs.</p>	<p>A tout moment, la Ville pourra assurer un contrôle et faire enlever aux frais du concessionnaire les affiches contraires aux intérêts municipaux ou aux bonnes mœurs.</p>	<p>La précision de l'enlèvement aux frais du concessionnaire, évidente, est mieux assurée juridiquement quand elle est inscrite dans le traité.</p>
<p>Article 19 – 2^{ème} paragraphe Les conditions d'exploitation et notamment les clauses financières du présent contrat sont examinées au moins tous les cinq ans pour tenir compte de la durée du contrat, de l'évolution des charges et recettes, de façon à garantir l'équilibre financier du contrat et la pleine rémunération du Délégué.</p>	<p>Les conditions d'exploitation et notamment les clauses financières du présent contrat sont examinées au moins tous les cinq ans afin de s'assurer que sur la durée du contrat l'économie globale de la concession reste conforme à celle ayant fondé la signature des présentes.</p>	<p>Le concessionnaire assume l'aléa de l'exploitation au titre de la fréquentation et de l'évolution des charges. Il ne peut en revanche être pénalisé par un événement extérieur à sa responsabilité imprévisible au moment de la signature du contrat.</p>
<p>Article 22 – Sanctions d'urgence</p>	<p>Mesures d'urgence</p>	

M. LE MAIRE. -

Avant de donner la parole à M. MARTIN, je crois que je l'ai fait en commençant, mais comme il s'est dit beaucoup de choses je voudrais quand même féliciter, outre l'Adjoint, les services financiers de la ville qui font un boulot tout à fait remarquable.

Je l'ai peut-être déjà dit, mais je le répète.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons mettre ces deux dossiers ensemble qui concernent l'exploitation du marché des Capucins.

Par délibération du 9 juillet 2007 le Conseil s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du marché à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation sera réalisée en la forme d'une concession de travaux et de service public pour une durée de 20 ans. Je dis bien de 20 ans.

En application de la délibération du Conseil Municipal un avis public d'appel à concurrence a été publié en juillet 2007.

5 entreprises ont répondu à cette consultation. 4 ont remis une offre. 1 incomplète et l'autre hors délai.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 12 septembre et a arrêté après ouverture de la deuxième enveloppe 2 entreprises :

Les Marchés Publics Cordonnier, et

Les Fils de Madame Géraud

Ces deux offres ont donné lieu à la rédaction d'un rapport d'analyses technique et financière par les services.

Le 26 septembre 2007 la commission ad hoc a donné un avis favorable pour qu'une négociation s'engage conformément à la loi.

Les négociations ont été ouvertes le 3 octobre 2007 avec les deux sociétés citées, c'est-à-dire Les Marchés Publics Cordonnier et les Fils de Madame Géraud.

J'ai personnellement participé à ces négociations. Au terme de cette phase qui a été ardue, difficile, il a été proposé de retenir l'offre présentée par les Fils de Madame Géraud.

Quels en sont les contours ?

Le versement d'un droit d'entrée au profit de la commune et correspondant à la plus grosse partie des investissements non amortis de 2,9 millions d'euros.

Un programme de travaux qui comporte deux phases : une première phase rapidement comportant 723.683 euros hors taxes, et une seconde phase ultérieure qui devrait permettre de mettre le bâtiment en conformité avec le développement durable : récupération des eaux de pluie, insertion de cellules photovoltaïques dans le bâtiment,

etc. Ce montant n'a pas encore été définitivement chiffré, il est compris entre 300.000 et 800.000 euros hors taxes.

L'évolution moyenne annuelle des recettes de la concession est de l'ordre de 3%.

Pour ce qui concerne les tarifs, mes chers collègues, nous sommes arrivés à un accord qui n'était pas évident, puisque l'ensemble des sociétés, notamment les deux dernières, proposaient des augmentations tarifaires de l'ordre de 20%.

Nous avons en définitive obtenu que l'on fige les tarifs à leur montant actuel, et que l'on prévoit une indexation prévue sur le taux de salaire horaire d'une part, et l'index du BTP de l'autre.

Enfin une rémunération annuelle du concessionnaire a été prévue, ce qui est bien évidemment tout à fait légitime en pareil cas.

Je dois dire pour conclure que le Maire de Bordeaux a lui-même reçu une délégation des commerçants. L'économie de ce dossier leur a été présentée, et je dois dire que les remarques ont été globalement très favorables.

Qu'attendent-ils de nous ? Ils attendent que ce marché soit bien géré, soit accueillant, performant, que les commerçants et qu'eux-mêmes soient considérés, que les clients soient heureux, et pour cela ils estiment, ils ont parfaitement le droit de le faire, que la ville doit jouer pleinement son rôle, ce qui a été fait.

Cela a été fait autant dans le cadre des négociations avec la société Géraud, que cela se fera également dans le cadre du groupe de travail tripartite qui se réunira périodiquement avec des représentants des commerçants, la société Géraud, et des représentants de la Ville de Bordeaux.

Voilà, mes chers collègues. Je crois que c'est un dossier tout à fait important et intéressant qui devrait maintenant donner satisfaction à l'ensemble des parties.

Je me réjouis personnellement que nos amis commerçants y soient pour leur compte et pour leur part particulièrement favorables.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MOGA a demandé la parole.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas sur l'aspect juridique de cette délibération.

Sur le fond je rappellerai seulement à M. RESPAUD par rapport à ce qu'il a dit dans la presse, que du temps où la Mairie s'occupait du marché en régie, cela coûtait au contribuable bordelais 450.000 euros environ, mon collègue Jean-Paul JAUFFRET l'a rappelé tout à l'heure.

A mon sens ce n'est pas notre métier de gérer une telle activité commerciale aussi importante.

Je retiendrai que ce nouveau texte toiletté permettra de maintenir un tarif, comme vient de le dire Hugues MARTIN, sur les bases actuelles, avec une progression moyenne de 3%. Ça c'est à l'avantage de tous nos commerçants. C'est important de le souligner.

Sur la forme, le maire et son équipe sont très attentifs au marché des Capucins. Après avoir reçu une délégation des commerçants la semaine dernière et avoir sondé leurs sentiments, samedi dernier j'ai pu constater qu'un état d'esprit très positif régnait sur le marché. Je le souligne, mon cher Hugues.

Les commerçants sont très satisfaits de la démarche entreprise par le maire. En fait, ils se soucient peu du problème juridique. Ce qui leur importe c'est d'être attentifs au texte du nouveau règlement intérieur. Ils nous préparent une note à ce sujet.

Ils sont ravis de la concertation et des réunions tripartites, mairie, commerçants, délégataires, qui auront lieu une fois par trimestre, et ceci dès le mois de décembre.

Ils nous ont trouvé très réceptifs à leurs préoccupations. En fait un climat favorable et de confiance s'instaure.

Je leur adresse le message que nous mettrons toute notre énergie afin que ce marché des Capucins garde son ambiance et son attractivité. Je suis sûr qu'il se développera grâce au dynamisme de ses commerçants et à leurs nouvelles idées. Il y a des commerçants qui vont apporter de nouvelles idées.

La clientèle des Capucins, de plus en plus, vient de toute l'agglomération. C'est important de le souligner. J'ai même vu il y a 15 jours de grands restaurateurs tels que Thierry (... ?) y venir faire ses courses. Même l'Office de Tourisme, mon cher Stephan, vient de passer un accord avec les commerçants pour le faire visiter aux touristes français et étrangers.

Pour conclure nous pouvons dire que dans les quartiers Saint-Michel, Sainte-Croix, Capucins en pleine mutation avec ses étudiants nouveaux et anciens, le marché des Capucins est appelé à une belle progression, notamment avec une clientèle de plus en plus jeune. On voit beaucoup de jeunes couples venir aux Capucins.

Mesdames, Messieurs les élus de l'opposition, si j'ai un message à vous faire passer, c'est celui d'arrêter de dénigrer les Capucins et d'en faire dès que vous le pouvez un combat politique. D'ailleurs les commerçants des Capucins n'apprécient pas ça du tout. Les Capucins ont besoin de sérénité, pas de joutes politiques.

Parlons des Capucins positivement. Ils le méritent.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MOGA.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je partage tout à fait la conclusion de M. MOGA.

Ce n'est pas dénigrer les Capucins que de dire qu'il aurait bien mieux valu moderniser ses halles – à l'époque il y en avait deux, maintenant il n'y en a plus qu'une – sous l'égide de la mairie pour faire revivre ce marché. Je crois que cela aurait été bien préférable.

C'est vrai que toutes les pérégrinations auxquelles on a assisté depuis 1995 sont la cause d'une certaine perte de vitalité.

Et le feuilleton aujourd'hui continue. Après le groupe Géraud que vous avez défendu, M. MOGA, M. MARTIN, depuis 10 ans, que vous avez imposé aux Capucins, revoici le groupe Géraud avec un contrat relooké.

Et je le dis, le contrat de concession que vous avez négocié est meilleur que celui que vous avez défendu depuis 10 ans :

Sa durée de 20 ans.

Le retrait de la Halle des Douves du contrat de concession. J'espère qu'on va y faire une Maison des associations.

Un meilleur équilibre des responsabilités entre la ville et le concessionnaire.

La non obligation faite aux charrettes de partir de la rue Elie Gintrac.

Voilà des points positifs, mais ils sont limités.

Ils sont limités, car même dans ce contrat il reste trois points noirs.

Le premier, sur lequel on peut s'interroger, les commerçants et les usagers des Capucins s'interrogent : la gestion de la Halle B, celle où se trouve le CROUS et le marché, puisqu'il n'y a plus que ça.

Pourquoi diable, sauf pour donner des recettes sans risques à Géraud, le marché U est-il maintenu dans le contrat de concession ?

Une gestion directe par la mairie, comme toute occupation du domaine public, aurait été, semble-t-il, plus logique. C'est quand même un beau cadeau pour Géraud. Il n'avait pas à entrer dans le contrat de concession. C'est le premier point.

Le second point c'est la gestion des parkings. Ecoutez, il n'y a quand même jamais eu l'obligation de lier l'avenir du parking et l'avenir du marché. On aurait très bien pu avoir une autre gestion, soit par la Ville de Bordeaux qui possède les Grands Garages de Bordeaux, soit pas cession à ParCub. Cela aurait permis une approche plus globale du stationnement sur Bordeaux dans cette partie de la ville, notamment le samedi matin où le parking des Capucins est complet.

Une politique plus harmonieuse de la gestion entre le parking de ParCub de la Victoire et celui des Capucins aurait été possible.

Donc ça aussi, pour nous, c'est un beau cadeau à Géraud. Un cadeau qui ne s'explique pas.

Enfin pour le marché lui-même, l'article 9 donne à M. Géraud l'animation et la promotion du marché. 7% des recettes hors taxes.

Jusqu'à maintenant, avouez que l'animation sur les Capucins, M. MOGA, ça na pas été probant. On a fait payer aux commerçants des choses qu'ils n'auraient jamais dû payer.

C'est pour cela que nous voterons contre. En 12 ans le groupe Géraud s'est avéré incapable de véritablement faire vivre le ventre de Bordeaux. De nombreux étals restent

vides. Bien sûr, M. MOGA, quand on n'y va que le samedi matin tout est plein. Mais le reste du temps ?

Les tarifs d'occupation par les commerçants sont excessifs et supérieurs aux prix des autres marchés de Bordeaux, ce qui est répercuté sur la gestion. Est-ce une bonne gestion du marché ?

Pendant 7 ans, la Halle B qu'on avait confiée à Géraud est restée vide. Il a fallu en désespoir de cause que vous l'échangiez pour y installer le CROUS contre 1 million d'euros et le marché des Douves.

Etait-ce une bonne gestion du marché ? Oui. C'était une excellente idée. Vous avez raison M. DUCASSOU. C'est pour ça qu'il ne fallait absolument pas donner la Halle B en concession.

Le chiffre d'affaires dû aux recettes de stationnement est devenu nettement supérieur à celui qui est dû aux recettes commerciales. Et cela se fait maintenant aux dépens du marché avec la fin de la première heure gratuite il y a près de 2 ans.

Est-ce une bonne gestion du marché ? Non. Géraud a été plus intéressé par le foncier mis à sa disposition que par le fonctionnement et le développement du marché. C'est pourquoi la reprise par la mairie de la gestion de ce marché aurait été bien préférable.

Dans vos considérants vous utilisez trois arguments pour justifier la concession par rapport à la régie.

M. MOGA vient de reprendre l'argumentation historique. Avant 1995, dites-vous, il y avait un déficit du marché des Capucins qu'on peut évaluer à tant d'euros...

M. MARTIN. -

3 millions par an, mon cher collègue.

M. RESPAUD. -

Non. Ce n'est pas 3 millions. Vous marquez 50.000 dans vos chiffres.

M. LE MAIRE. -

3 millions de francs, 500.000 euros.

M. RESPAUD, il y a un règlement intérieur dans notre Conseil qui prévoit que les interventions sont de 5 minutes. Je ne l'applique pas parce que sinon je me ferais accuser de vous priver du droit de parole.

Vous avez quand même 59 collègues qui vous entendent depuis le début de la séance parler beaucoup, beaucoup. Pensez à eux.

M. RESPAUD. -

C'est ma seconde intervention... !

M. LE MAIRE. -

La première a duré 20 minutes. M. RESPAUD, vous avez 5 minutes.

Je connais votre caractère bouillant, je connais votre nervosité naturelle. Voyez vous êtes déjà tout rouge. Essayez de tenir dans les 5 minutes.

M. RESPAUD. -

J'ai de l'eczéma, peut-être ?

Il faut être sérieux. Le premier argument est l'argument financier. Avant c'était en déficit, et après avec Géraud c'est devenu excédentaire. Mais c'est incomparable. Avant il y avait le gros, le demi-gros, le détail. Avant il n'y avait pas le parking qui a été largement payé par la Communauté Urbaine.

Mais également, quand on dit qu'il y avait du déficit, on ne compte pas le parking de stationnement, puisque c'était les Grands Garages qui l'avaient. Ce n'était pas rattaché à la Mairie de Bordeaux directement. Ça ne rentrait pas les comptes de la Mairie de Bordeaux !

Pour nous prouver que c'était en déficit il aurait fallu que vous additionniez à la fois le stationnement Grands Garages de Bordeaux et le marché. Si vous ne faites pas ça votre raisonnement est nul. Or c'est cela que vous faites. Il n'y aurait pas de déficit sans cela.

Egalement l'argument financier. Le montant de l'investissement : écoutez, c'est vrai qu'il va y avoir encore quelques investissements à faire, mais le gros des investissements a été fait dans le premier contrat de concession. Il est prévu maintenant 723.683 euros hors taxes de travaux d'adaptation et des travaux sur l'environnement. Avouez qu'en 20 ans ça ne justifie pas une concession. La mairie a quand même la possibilité de faire ces investissements sans problème.

Enfin le troisième argument c'est l'incompétence de la mairie à gérer un marché. Monsieur le Maire, vous allez un peu loin. Il y a beaucoup de villes qui gèrent leurs marchés. Nous-mêmes on en gère : le marché Victor Hugo. La Communauté Urbaine gère avec bonheur le Marché d'Intérêt National, le marché de Brienne qui est beaucoup plus compliqué à gérer, M. MOGA, que le marché des Capucins.

Au contraire, les maires tiennent souvent à gérer les marchés car c'est un lien social très fort qui est créé par l'animation du marché. Et ce n'est pas la même gestion qu'un privé. Géraud n'est sensible qu'à la seule rentabilité financière. C'est normal puisque c'est son travail. Nous, nous serions plus intéressés par la rentabilité économique, la valeur de ce marché et sa rentabilité sociale, ce qui est très différent comme gestion.

C'est bien parce que nous ne voulons pas que le marché des Capucins soit en fait une entreprise comme une autre que nous souhaitons qu'il revienne en régie, ou en régie intéressée, avec une gestion, une animation dynamique avec les commerçants des Capu.

Parlons-en des commerçants. M. Hugues MARTIN, vous me dites que les avez rencontrés. C'est vrai, vous les avez rencontrés. Que vous les avez convaincus. Ecoutez... je ne sais pas s'ils sont convaincus. De toute façon ils ne voient pas trop quelle autre solution ils ont puisque vous êtes majoritaires, et ils le savent bien.

Par contre quand ils ont été consultés, j'ai le courrier ici de juillet 2007 : est-ce que vous voulez une régie ou est-ce que vous voulez un contrat de concession ? Ils ont écrit qu'ils voulaient une régie.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous voterons donc contre ce contrat de concession.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Je ne vais pas dépasser les 5 minutes. Une intervention qui va peut-être vous décevoir, mais elle sera moins sévère que celle que vient de faire notre collègue Jacques RESPAUD dans la mesure où nous ne voterons pas contre, mais nous nous abstiendrons sur cette délibération.

D'abord je considère, j'espère que M. DUCASSOU partage ce point de vue, être qualifié pour parler du marché des Capucins, même si je n'y suis pas tous les matins. J'espère qu'il ne faut pas le fréquenter tous les jours. J'y étais dimanche matin, après Vanessa Paradis, sans doute, et je n'ai pas vu M. DUCASSOU. Je le dis très gentiment.

Je parlerai quand même du marché des Capucins pour vous dire que le choix qui s'offre à nous aujourd'hui, Monsieur le Maire, c'est pour ça que mon intervention sera brève, c'est le choix entre Géraud et Géraud. J'ai envie de dire que cette nouvelle délibération illustre parfaitement le slogan dont vous usez et abusez depuis le début de ce Conseil Municipal, que je résumerai par l'éloge de la continuité.

C'est un bon slogan. C'est peut-être un slogan électoral qui peut s'avérer payant. Je note récemment avoir vu un candidat dans le cadre d'une autre élection qui s'était fait élire plutôt sur un éloge musclé de la rupture.

Vous choisissez l'éloge de la continuité pour le marché des Capucins comme pour le reste. Vous l'assumez parfaitement. Donc nous ne voterons quand même pas contre cette délibération.

Je dirai qu'il y a des points extrêmement positifs qui nous amènent à avoir une position nuancée, à savoir, par rapport au contrat initial on a quand même récupéré la Halle des Douves. Par rapport au contrat initial on est passé de 30 ans de délégation à 20 ans, avec également une révision des conditions d'exploitation tous les 5 ans. Tout cela constitue un certain nombre de progrès.

De même parmi les points forts nous avons noté, et vous comprendrez qu'on y est particulièrement sensible, les innovations dans une logique de développement durable : récupération des eaux pluviales, économie d'énergie photovoltaïque avec des équipements sur 5 ans, et également une meilleure gestion des déchets. Vous conviendrez que tout cela va dans le sens de nos préoccupations et que nous approuvons ce souci que vous avez fait passer dans le cadre du nouveau contrat signé avec la société Géraud.

Malgré ces progrès nous ne voterons pas cette délibération, et ce pour deux raisons très rapides.

La première, vous éliminez très rapidement la solution de la régie municipale. Nous n'avons aucune religion sur la régie municipale ou sur la délégation, mais vous vous appuyez simplement sur le fait que ce marché était très mal géré avant que Géraud ne le gère. Vous dites qu'il y avait un déficit effectivement de 3 millions de francs. Vous nous dites que la Mairie ne possède pas l'organisation suffisante ni la compétence pour effectuer cette tâche. On a envie de vous dire que pour le marché Victor Hugo vous êtes vraisemblablement aussi incompetents que vous ne l'êtes pour gérer le marché Géraud.

Donc la façon dont vous éliminez la régie municipale, à mon sens, un peu trop rapidement, n'est pas extrêmement convaincante. Il y a des tas de villes qui se donnent les moyens de gérer en régie municipale les marchés.

Deuxième critique : les parkings. Nous comprenons parfaitement que dans l'équilibre du contrat, Géraud gagne de l'argent avec la gestion des parkings. Cela fait partie de l'équilibre de la rémunération du concessionnaire. Nous l'admettons parfaitement.

Ce que nous avons plus de mal à comprendre c'est le fait que cette gestion du parking sera totalement vraisemblablement autonome par rapport à une gestion de parking qui doit favoriser les prescriptions de notre plan de déplacements urbains, c'est-à-dire priorité aux abonnés, etc. Nous avons l'impression que la gestion de ce parking échappera totalement à la municipalité en ce qui concerne un certain nombre de prescriptions que nous devons imposer au nom de notre plan de déplacements urbains aux gestionnaires des parkings municipaux.

Un dernier point. Même si vous nous rassurez aujourd'hui en ce qui concerne l'augmentation des tarifs proposés aux commerçants, nous souhaitons que la mairie – et je crois que la chambre Régionale des Comptes vous l'avait dit il y a quelques années - que la mairie garde impérativement la haute main sur la fixation des tarifs qui ne doivent pas relever de la seule initiative du concessionnaire, mais qui relève des compétences normalement dévolues à la mairie.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc nous allons nous abstenir dans un instant sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC d'avoir tenu dans vos 5 minutes.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Nous prenons acte positivement du retrait de la Halle des Douves du contrat de concession, dans cette nouvelle délibération.

Notre vote aujourd'hui n'a pas pour objet de nier les efforts de la collectivité dans l'élaboration de cette nouvelle convention, mais le dossier qui nous est soumis élude selon nous un peu vite les garanties, atouts et conséquences d'une gestion directe en régie municipale.

Les trois arguments contre la régie qui figurent dans l'exposé des motifs du choix des candidats mériteraient davantage de développement sur trois aspects : les handicaps historiques, les contraintes financières et les contraintes structurelles d'une gestion directe.

On a deux exemple tout proches : le marché Victor Hugo et le Marché d'Intérêt National, qui montrent les capacités d'une gestion directe par une collectivité.

Au moment où nombre de collectivités réexaminent leurs choix de délégations de service public, notre groupe reste dans sa logique d'un service public municipal direct et donc s'oppose à cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je constate qu'il y a d'abord une reconnaissance quasi unanime de la performance de ce contrat. C'est de bon augure.

Les quelques remarques qui sont faites notamment par M. RESPAUD concernent la gestion de la Halle B. Je ne vois pas pourquoi on enlèverait le marché U qui est une des composantes de la Halle B.

Le problème des parkings, on en a parlé.

M. HURMIC, nous sommes dans le cadre d'une DSP. La Ville aura autant son mot à dire pour la gestion des parkings que pour les tarifs des commerçants.

Je disais tout à l'heure, si vous m'avez bien écouté, que la Ville, à la demande d'ailleurs des commerçants, aura à s'impliquer. On a évoqué des réunions trimestrielles. Donc nous serons avec eux en liaison permanente, tant pour ce dossier-là que pour celui des tarifs, que pour l'animation, M. RESPAUD. Parce que tout ça sera vu d'une façon tripartite.

Quant aux commerçants, vous vouliez savoir ce qu'ils nous avaient demandé au cours de cette réunion : les commerçants demandent d'avoir un bon gestionnaire, que ce soit la ville ou que ce soit Géraud ; ils demandent à avoir des relations qui soient des relations de reconnaissance de ce qu'ils font ; et de la part de la ville qu'on puisse les protéger et les aider dans la mesure où il y aurait des débordements par rapport au contrat. Nous y veillerons.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je crois qu'effectivement si on enlève tout dogmatisme entre la régie et la délégation, c'est vrai que la gestion municipale d'alors, que certains d'entre-nous ont bien connue, n'était absolument pas satisfaisante. Alors que maintenant avec les garde-fous que nous avons indiqués je pense qu'on devrait y arriver dans les meilleures conditions possibles.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MARTIN.

Je serai tenté de conclure en disant tout simplement : Vive les Capu !

C'est un beau marché. Il a été bien rénové. Nous ne l'aurions pas fait dans d'autres conditions. Aujourd'hui il est attractif.

Il y a du monde le week-end. Moins en semaine, mais les horaires de travail étant ce qu'ils sont il ne faut pas s'attendre à une fréquentation très élevée en semaine.

Il y a des nouveaux commerçants qui y croient, qui ont plein d'idées. Je les ai rencontrés encore une fois il y a quelques jours. Donc laissons-les vivre. Arrêtons de harceler les Capu avec des arguments qui sont pour l'essentiel politiques.

La ville a réussi cette opération. Je suis convaincu qu'avec cette nouvelle délégation cette réussite s'affirmera.

Nous allons procéder au vote du 72 et du 72 Bis, puisqu'il y a quelques modifications mineures permettant de consolider encore mieux le texte de la convention.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20070573

Convention entre la Ville de Bordeaux et Radio France relative à la diffusion de l'information de la population dans les situations de crise relevant de la sécurité et de la défense civile.

Autorisation. Décision

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation des secours en cas de catastrophe majeure, et afin d'informer les habitants de la ville de Bordeaux sur l'alerte et les consignes de sécurité, je vous propose la convention ci-jointe, destinée à mettre en place et à diffuser très rapidement sur les ondes de Radio France Bleu Gironde, les messages d'alerte, les conseils de prévention et de mise en protection des populations, en particulier en cas d'inondation par débordement de la Garonne, de pollution chimique, d'incident nucléaire, ou de tout autre calamité touchant la ville de Bordeaux.

Cette convention sera appliquée en complément des accords existant avec la Préfecture, et dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à signer cette convention.



C O N V E N T I O N



Entre la ville de Bordeaux et Radio France relative
à la diffusion de l'information de la population dans les situations de crise
relevant de la sécurité et de la défense civile

- la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et notamment son titre II, chapitre 1, article 8, définissant les obligations des services de radiodiffusion en cas de déclenchement d'un plan d'urgence ;
- le décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national et aux obligations des services de radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public et pris en application de l'article 8 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 ;
- les dispositions de la convention nationale de partenariat signée le 25 juin 2004 entre le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et la société nationale de Radio France, qui fixe aux préfets et aux stations de Radio France un cadre général de coopération dans le domaine de l'information des populations dans les situations de crise en matière de sécurité et de défense civiles ;
- l'article 12 de cette convention qui précise que des conventions peuvent être conclues au niveau local entre les préfets, les maires et les responsables des radios du réseau France Bleu ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une telle convention pour la ville de Bordeaux ;

ENTRE :

La ville de Bordeaux, domiciliée en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, M. Alain Juppé habilité aux fins des présentes par délibération

n° _____ du _____, reçue en Préfecture le _____

d'une part,

ET :

la délégation régionale du grand Sud-Ouest de Radio France, domiciliée _____ représentée par M. Freddy THOMELIN, délégué régional, **habilité aux fins des présentes par...**

d'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1- Le Maire et le délégué régional du grand Sud-Ouest de Radio France (*ci-après les parties*) s'engagent à coopérer afin d'assurer l'alerte et l'information de la population en cas de crise majeure.

- avant la crise : il s'agit principalement d'alerter et d'informer la population sur les risques et les mesures de prévention et de protection à appliquer ;
- pendant la crise : la diffusion d'informations a pour objet d'établir un lien entre les autorités de l'Etat et la population et de relayer les consignes comportementales desdites autorités ;
- après la crise : l'information de la population est assurée en vue de faciliter un retour à une situation normale aussi rapide que possible ;

ARTICLE 2 :

Les parties déterminent d'un commun accord le contenu de la coopération en fonction de la nature et de l'ampleur des événements (accidents, sinistres, catastrophes, actes de malveillance).

ARTICLE 3 :

En cas d'existence d'un risque majeur ou d'une catastrophe menaçant la sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement, France Bleu diffuse les communiqués écrits ou oraux transmis par le Maire.

Ces communiqués, comportant les consignes de sécurité destinées à la population, ainsi que les dispositions relatives à l'organisation des secours, sont programmés et diffusés « in extenso » et sans modification. Ils sont lus, soit par un journaliste ou un animateur de France Bleu Gironde, soit diffusés directement à l'antenne par une transmission téléphonique du Maire ou l'un de ses représentants.

En cas de mouvement de grève perturbant la diffusion des informations, la délégation régionale du grand sud-ouest s'engage à garantir un service minimum afin d'assurer l'alerte et l'information des populations.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de France Bleu Gironde fait connaître au Maire, les noms, les adresses, les numéros d'appels téléphoniques, de télécopieurs et les adresses courriel de ses responsables habilités. Ces renseignements figurent en annexe à la présente convention et seront mis à jour régulièrement.

Les responsables habilités à assurer l'alerte et l'information des populations, lorsqu'ils interviennent auprès du réseau Radio France, sont les suivants :

- le Maire,
- L'Adjoint délégué,
- le Secrétaire Général,
- le directeur de cabinet,
- le service de communication
- le PC Crise

Ces responsables doivent laisser un numéro de rappel qui doit être l'un des numéros mentionnés dans l'annexe susvisée.

Radio France devra authentifier l'appel en rappelant au numéro indiqué dans cette annexe.

ARTICLE 5 :

Pour permettre à France Bleu Gironde d'accomplir les missions qui lui sont imparties, le Maire peut, le cas échéant, autoriser la présence de journalistes de cette station de radio, préalablement désignés d'un commun accord avec leur hiérarchie, au sein du PC crise de la Mairie de Bordeaux.

Les journalistes ainsi accrédités sont munis d'un badge spécifique comportant leur nom et prénom qui leur sont remis à l'entrée, et qu'ils doivent restituer à la sortie.

Leur présence au sein du centre opérationnel implique l'obligation de respecter les règles de confidentialité et de déontologie professionnelle et de s'abstenir de toute activité d'investigation.

ARTICLE 6 :

Les journalistes de Radio France mentionnés à l'article précédent sont autorisés à exploiter une ligne téléphonique (accès de base numérique) dédiée à la station de service public. Les autorités feront leur possible pour faciliter l'installation de cette ligne dont la mise en place et les charges sont assurées par Radio France.

ARTICLE 7 :

La diffusion de l'information est assurée par divers émetteurs appartenant à différents prestataires.

La fréquence de la station de France Bleu Gironde couvrant Bordeaux est 100,1 Mhz.

En cas d'indisponibilité des émetteurs ou des réémetteurs pilotés par les prestataires et de problème de diffusion, France Bleu Gironde prendra les mesures nécessaires auprès des diffuseurs pour une remise en état de fonctionnement et le rétablissement d'une couverture régulière des installations émettrices, dans les meilleurs délais, et tiendra régulièrement informé le PC Crise de la Mairie de Bordeaux, de la couverture opérationnelle.

ARTICLE 8 :

Compte tenu du caractère d'intérêt général traité par cette convention, toutes les prestations considérées se feront sans aucune compensation financière ou autre de la part de la Ville.

ARTICLE 9 :

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable et se poursuit par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois minimum. La présente convention pourra faire l'objet de modifications ou d'aménagements par accord écrit des parties.

ARTICLE 10 :

Chacune des parties pourra résilier la présente convention si l'autre partie contrevient aux obligations ou conditions établies par celle-ci, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception notifiant les manquements constatés. La résiliation interviendra de plein droit s'il n'est remédié aux dits manquements dans un délai d'un mois à compter de la réception dudit courrier. Tous litiges à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumises en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux, le

Le Maire de la ville de BORDEAUX Alain JUPPE	Le Délégué régional de Radio France Freddy THOMELIN
-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

A N N E X E

- LISTE DES RESPONSABLES HABILITES -

(article 4 de la convention)

Mairie de Bordeaux :

Maire	Alain.juppe@mairie-bordeaux.fr	Tél : 0556102160 Fax : 0556102211
Chef de cabinet	f.monchy@mairie-bordeaux.fr	Tél : 0556102170 Fax : 0556102211
Secrétaire Général	a.debouteiller@mairie-bordeaux.fr	Tél : 0556102140 Fax : 0556102159
Service communication	cm.boret@mairie-bordeaux.fr	Tél : 0556102200 Fax : 0556102211
PC Crise	pccrise.communication@mairie-bordeaux.fr	Tél : 0556103492 Port : 0620331002 Fax : 0556103493

Radio France Bleu Gironde

Directeur	Freddy.thomelin@radiofrance.com	Tél : 0556241394 Fax : 0556515618
Rédacteur	Alain.pages@radiofrance.com	Tél : 0557812000 Fax : 0556994433
Responsable des programmes	Franck.mathiau@radiofrance.com	Tél : 0557812011 Fax : 0556982263
Responsable technique	Patrick.delcroix@radiofrance.com	Tél : 0557812025 Fax : 0556515618
Responsable de la communication	Sylvie.lacave@radiofrance.com	Tél : 0557814410 Fax : 0556515618

M. MARTIN. -

Il s'agit d'une convention de la Ville de Bordeaux avec Radio France relative à la diffusion de l'information à la population dans les situations de crise.

C'est un dossier important, Monsieur le Maire, mais qui n'appelle pas de remarques particulières.

Je souhaite simplement que d'autres médias, d'autres radios, puissent, même s'il n'y a pas de convention, être notre relais en cas de pépin.

M. LE MAIRE. -

C'est un texte important, parce que dans le monde où nous vivons les situations de crise peuvent se produire. Je crois que c'est une bonne disposition.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20070574

**Bordeaux. Mobilier urbain publicitaire et vélos en libre service.
Lancement d'un appel d'offres. Grille tarifaire. Autorisation.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre du renouvellement prochain du marché relatif au mobilier urbain publicitaire, la Ville de Bordeaux envisage d'adosser celui-ci à la mise en œuvre d'un service de vélos en libre service à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres métropoles françaises.

Ce dernier vise à offrir un complément de mode de déplacement des usagers des transports en commun, qui soit à la fois performant, rapide, et écologique pour les habitants de la ville et les visiteurs.

L'adossement de ce service à un contrat de mobilier publicitaire pourrait permettre à la Ville de pouvoir compenser les coûts d'exploitation de ce nouveau service par les recettes générées par la publicité.

Afin de vérifier la faisabilité financière de ce montage opérationnel, et donc son opportunité, il est proposé de lancer deux appels d'offres simultanés :

Un premier appel d'offre comportant un lot unique incluant le mobilier urbain publicitaire et la mise à disposition de vélos en libre service.

Un deuxième appel d'offre prévoyant ces prestations en deux lots distincts.

Ainsi lors de l'analyse des offres, la Ville pourra valider ou non la pertinence de mise en service d'un système de vélos en libre service, de choisir deux prestataires distincts (pour les vélos d'une part et le mobilier publicitaire d'autre part) ou de choisir un même et unique prestataire.

Afin de permettre un bon maillage de Bordeaux, il est envisagé dans un premier temps de réaliser l'installation de 80 stations vélos et la mise à disposition de 800 vélos dans le centre ville, à savoir l'intérieur des cours, une bande de 400 m à 500 m au-delà et une partie de la Bastide.

En option, ce périmètre pourrait être étendu par tranches conditionnelles à l'ensemble de la Bastide jusqu'aux mairies de Caudéran et de Saint Augustin et au quartier de Bacalan grâce à 50 stations et 500 vélos supplémentaires.

Ce nombre de stations correspond à des inter distances moyennes de 250 m intra cours et 400 m au-delà. Des tranches ultérieures pourraient permettre des extensions de périmètre.

Ce service sera accessible avec ou sans abonnement. L'accès s'effectuera grâce à une carte bleue, la carte ville ou une carte spécifique.

Afin de pouvoir lancer l'appel d'offre, il est nécessaire que le Conseil Municipal valide la grille tarifaire.

Le prix proposé pour les abonnements est le suivant :

hebdomadaire : 5 €

mensuel : 10 €

annuel : 25 €

La première ½ heure sera gratuite afin de stimuler l'usage du vélo urbain.

Tarifs non abonnés	Tarifs abonnés
½ h : gratuit De ½ h à 1 h : 0.50 € Au delà de 1 h : 2 € / h	½ h : gratuit De ½ h à 1 h : 0.50 € Au delà de 1 h : 1 € / h

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

adopter cette tarification.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vous proposons aujourd'hui de mettre en place un service de prêt de vélos. Il est envisagé dans un premier temps de réaliser l'installation de 80 stations vélos et la mise à disposition de 800 vélos dans le centre ville, à savoir à l'intérieur des cours avec une bande de 400 à 500 mètres au-delà, et une partie de la Bastide.

En option ce périmètre pourrait être étendu par tranches conditionnelles à l'ensemble de la Bastide, jusqu'aux mairies de Caudéran et de Saint-Augustin, et au quartier de Bacalan grâce à 50 stations et 500 vélos supplémentaires.

Nous vous proposons donc, afin de pouvoir lancer l'appel d'offres, de voter le tarif concernant ces prêts de vélos. D'ailleurs la première demi-heure serait gratuite.

Pourquoi lancer un système de vélos en libre-service ?

Pour compléter la politique cyclable que nous menons depuis plusieurs années :

Pour encourager les déplacements doux.

Pour développer l'intermodalité. Un grand nombre de stations de ces vélos seront installées près de pôles intermodaux ou de stations de tramway.

Pour les Bordelais qui n'ont pas la place de les stationner chez eux. Souvent à la Maison du Vélo les Bordelais nous déclarent qu'ils ne savent pas où stationner leurs vélos,

Et pour les visiteurs occasionnels.

J'en profite pour dire quelques mots sur notre politique cyclable.

Vous le savez, aujourd'hui nous disposons de 4000 vélos. Cette opération a été développée à partir de 2001.

Nous avons aujourd'hui 3 Maisons du Vélo. La première a été créée cours Pasteur en 2003. Nous en avons une autre à Caudéran et une autre à la Bastide.

Aujourd'hui nous disposons dans Bordeaux de 200 km d'aménagement cyclable. De nombreux contre-sens cyclables ont été réalisés : sur le quartier des Grands Hommes, sur le quartier Saint-Pierre, sur le quartier Saint-Paul / Saint-Eloi, et en ce moment sur Saint-Michel.

Nous disposons aujourd'hui de 5300 places de stationnement vélo.

Nous avons mis en place le diplôme du permis cycliste citoyen qui nous permet et qui permet aux cyclistes d'apprendre à se protéger en se déplaçant sur l'espace public, et surtout à respecter les autres.

Nous avons mis en place avec les associations un code de la rue qui est particulièrement apprécié et qui va permettre sûrement de faire évoluer les comportements.

Je voudrais donner quelques chiffres concernant cette politique cyclable, comparés à d'autres villes en France.

Nous sommes la première ville de France pour les aménagements cyclables devant Strasbourg.

Nous sommes la quatrième ville de France pour le nombre de kilomètres de pistes cyclables.

La première ville de France pour le nombre de kilomètres de bandes cyclables.

La deuxième ville de France pour le nombre de double-sens.

La première ville de France pour le stationnement des vélos.

Concernant les prêts de vélos, nous sommes, sur une base de 10.000 habitants à 173 vélos prêtés, ce qui fait de Bordeaux la première ville de France pour le nombre de vélos prêtés.

On pourrait déclarer que finalement ce discours est un discours d'autosatisfaction. Je ne le crois pas, car le Maire vient d'obtenir « La Marianne d'Or » qui lui sera remise au Sénat mercredi dans le cadre du spécial Grenelle de l'Environnement.

Dans la catégorie déplacements alternatifs : « La Marianne d'Or » pour Bordeaux, première ville cyclable de France.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas le Maire qui a obtenu la Marianne. C'est la ville... Encore que ce soit nominatif ? Oui. C'est nominatif.

Il s'agit d'une délibération un peu de principe sur le tarif, parce qu'elle nous permet d'en discuter devant le Conseil Municipal. Le plus important ce sera évidemment l'appel d'offres.

On vous indique qu'on envisageait de lancer deux formules :

Une en lot unique avec mobilier urbain publicitaire et la mise à disposition de vélos.

Un deuxième appel d'offre en deux lots distincts.

Il semble que juridiquement ça pose problème. On adoptera une des deux formules, et donc nous reviendrons devant vous pour vous donner les résultats de cette consultation et voir si on persévère dans la mise en œuvre de cette opération qui est tout à fait complémentaire, je voudrais le signaler, de ce qui existe déjà à Bordeaux où nos vélos sont conservés par les utilisateurs qui les ramènent chez eux en général. Là il s'agit d'aller d'un point à un autre, à la façon de ce qui se passe à Lyon ou à Marseille.

On nous a aussi interrogés sur la coordination avec la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine avait lancé un appel d'offres à l'occasion du renouvellement des abri-bus. Finalement elle ne lui a pas donné suite.

Elle a lancé un autre projet qu'elle appelle « Vélos en libre-service humanisé », c'est-à-dire des stations gardées par des salariés. Nous avons dit tout de suite que nous étions prêts à l'installer à Bordeaux. On nous a proposé deux stations dans Bordeaux, ce qui évidemment n'a pas grand chose à voir avec le système lyonnais ou parisien.

Donc nous allons faire cette tentative. On verra ce que ça donne. On verra en particulier les coûts réels au terme de l'appel d'offres, et on en tirera à ce moment-là les conséquences.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, en (...?) Vélib, j'ai envie de dire.

Bien sûr, sur le fond nous trouvons cette initiative nécessaire, et même salutare.

Cependant, même si M. DUCHENE et vous-même venez de répondre à quelques points, quelques observations doivent être apportées.

Quelle nécessité y a-t-il à porter un projet aussi important dans l'urgence, alors que, vous le savez, Monsieur le Maire, la CUB est elle-même en train de travailler à la mise en place d'un service similaire et cela au niveau de l'agglomération ?

Quelle motivation y a-t-il à agir dans l'urgence, alors que dans 6 à 8 mois la CUB sera en mesure de proposer une solution globale ?

Je ne pense pas que Bordeaux ait eu à se plaindre des aides de la CUB dans le domaine des transports en commun, quitte à attendre un peu.

Une réflexion commune conduisant à une harmonisation des solutions doit être menée avec la CUB.

Une peu de patience pour peaufiner des détails qui vont régir le « vivre ensemble » au niveau de l'agglomération me paraît être de mise.

Bordeaux doit devenir, tout le monde le souhaite, une grande métropole européenne. Il ne serait pas pensable que pour un problème aussi important que le déplacement intra et inter-urbain à vélo, on en arrive à personnaliser des solutions là où une vision globale s'impose, là où aucun quartier de Bordeaux, fût-il au-delà des cours, ne doit être laissé pour compte comme cela pourrait être le cas.

Je vous sais, Monsieur le Maire, trop soucieux de l'intérêt commun de nos administrés, comme également de celui des usagers extérieurs à notre ville, pour penser comme certains que cette hâte ne soit qu'une hâte électorale, ou pire, une opération de communication.

Si Paris vaut bien une messe, le vélo vaut bien un semestre.

(Brouhaha)

M. PEREZ. -

... Excusez l'expression, on pourrait peut-être passer au braquet supérieur.

En outre il nous paraît souhaitable d'adosser ce système au réseau des transports en commun - M. DUCHENE a partiellement répondu à ça - en le couplant aux stations de tram, parcs relais, parkings souterrains. Cela ne nous paraissait pas, dans le texte que nous avons eu, clairement prévu. Dont acte pour la rectification.

Cette idée est également, je ne veux pas parler pour eux, mais je le pense, soutenue par les Verts.

D'autre part, même si le fait de confier ce service à une entreprise privée ne nous choque pas si le service est rendu à un coût normal, il nous paraît important et nécessaire d'ajouter un volet insertion à cette opération en confiant par exemple la gestion des parcs à des associations ou entreprises d'insertion.

Enfin, et pour rester strictement technique, à nos yeux la caution demandée ne devrait pas être supérieure aux 150 euros demandés à Paris, et peut-être comme à Paris pourrait-on proposer, ce qui ne semble pas prévu, un abonnement journalier à 1 euro.

Pour conclure :

Pensons global avec la CUB dont nous n'avons pas eu à nous plaindre quant à sa préhension des transports en commun.

Pensons à l'adossement aux autres modes de transports en commun.

Insistons sur l'insertion.

Et surtout, ne nous lions pas les mains par un appel d'offres qui nous empêcherait de rejoindre, si, ce que je n'ose imaginer, nous partions en solitaires, des propositions à venir de la CUB.

C'est pourquoi nous demandons le retrait de cette délibération en attendant la position de la CUB. A défaut nous nous abstiendrons tant que ces zones d'ombre ne seront pas levées, car nous n'en sommes pas à quelques mois près, sauf à être dans la communication pure, ou dans un électoralisme déplacé.

Après tout, Monsieur le Maire, vous vous félicitez tout à l'heure d'avoir pu trouver un calendrier avec Vincent FELTESSE pour le logement. Ça devrait être tout aussi possible en ce qui concerne Vélib.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, tous les efforts qui sont faits en faveur de la promotion du vélo en ville sont les bienvenus. Partant de ce principe nous constatons que la Ville de Bordeaux, après Lyon, après Paris, après Toulouse récemment, adopte cette solution de prêt de vélos et donc nous sommes tentés naturellement de voter cette délibération.

C'est vrai que cela ne fait pas double emploi avec les 4000 vélos qui sont actuellement mis à la disposition des Bordelais. C'est un autre service qui marche bien dans les villes où il a été mis en place.

Le bémol que je mettrai à cette position qui peut vous paraître peut-être très favorable, c'est le fait que nous attendons de vous que vous nous donniez quand même l'assurance de la compatibilité du système que vous allez mettre en place avec celui qui sera mis en place à la Communauté Urbaine.

Vous savez que dans le cadre de l'appel d'offres pour la nouvelle délégation de service public qui sera passé par la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2009 il est prévu d'adosser le choix de la société concessionnaire avec une proposition concernant précisément ce service de prêt de vélos.

Nous avons tendance à considérer que ces organismes type Véolia et Transdem qui pratiquent déjà ce prêt de vélos sont plus qualifiés pour travailler notamment l'intermodalité entre les vélos et les transports en commun. Ces sociétés de transport collectif sont plus à même d'assurer cette intermodalité que des sociétés d'affichage publicitaire comme la société Decaux.

Donc nous souhaiterions vraiment que la Ville de Bordeaux regarde de près le calendrier de la Communauté Urbaine et ne fige pas aujourd'hui un système qui demain s'avèrerait incompatible avec celui qui sera lancé par la Communauté Urbaine et qui sera, quant à lui, adossé au nouvel opérateur de transport collectif. Nous savons que Véolia et Transdem ont ce type de produit. Il n'y a pas que Claire Channel et la société Decaux qui possèdent ce type de contrat et ce type d'adossement.

Cette compatibilité nous paraît d'autant plus nécessaire que, vous le savez sans doute, actuellement une expérience qui ressemblerait un peu à celle que nous nous apprêtons à mener ici sur Bordeaux a été mise en place et que ça n'a pas marché, c'est à la Ville de Rouen.

La Ville de Rouen, la ville centre a passé un appel d'offres et la Communauté d'agglomérations en a passé un autre, si bien qu'on est arrivé à une incompatibilité entre les deux systèmes.

Ça serait un cafouillis et, à mon avis, ça irait largement à l'encontre des idées que les uns et les autres nous voulons promouvoir en faveur de la bicyclette urbaine.

Voilà, Monsieur le Maire. Nous sommes prêts à voter cette délibération. Nous vous demandons simplement de nous donner toutes garanties pour ne pas avoir deux systèmes incompatibles qui se mettraient en place sur le territoire de la Communauté Urbaine au premier janvier 2009. Ce serait un système tout à fait regrettable.

Donc j'attends vos garanties pour vous donner notre position définitive de vote.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, en complément de ce que vient de dire Pierre HURMIC, nous souhaiterions aussi que nous soit communiqué l'état des lieux actuels en terme de mobilier urbain, et les termes des contrats passés actuellement avec la société Decaux.

Nous serons en effet vigilants sur le fait que ce projet de vélos en libre-service ne se conclue pas par un surcroît de publicité dans la ville. D'autant que le remplacement des anciens panneaux par le nouveau dispositif à défilement qui s'est réalisé ces derniers mois a déjà conduit à une augmentation du nombre des publicités sur Bordeaux et certainement à des recettes supplémentaires.

Nous n'avons pas ces données importantes. Peut-être pouvez-vous nous les donner tout de suite. Combien ces panneaux, sucettes, colonnes, porte-affiches et (... ?) seniors rapporteront-ils à la ville ? Combien y en a-t-il au total, M. DUCHENE ?

Autant d'informations qu'il nous est nécessaire de connaître, car si les villes généralement déclarent ne pas déboursier un seul centime lors de la mise en place d'un tel service, il semblerait qu'elles acceptent soit de se priver d'une part non négligeable de la redevance liée aux marchés publicitaires, soit une augmentation de l'affiche.

Voilà la raison de cette demande supplémentaire de manière à mieux réaliser ce que l'appel d'offres pourra apporter.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, pour répondre tout d'abord à M. PEREZ et d'une certaine manière aussi à Pierre HURMIC, il faut peut-être rappeler pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.

La CUB avait prévu un système de prêt de vélos couplé avec les nouveaux abri-bus. Vous vous rappelez que cet appel d'offres a été remporté par Clear Channel. Il y avait une option, et Clear Channel devait installer ces vélos en libre-service.

A l'époque, le nouveau président de la CUB, pour différentes raisons, peut-être parce que c'était un peu cher - mais quand on compare à aujourd'hui ce n'était pas si cher que ça - peut-être parce que le projet était porté par Alain JUPPE, peut-être parce que le Président de l'époque M. ROUSSET voulait montrer sa différence, toujours est-il qu'il a décidé d'annuler cette opération.

Donc si nous n'avons pas aujourd'hui de système en libre-service c'est parce que M. ROUSSET ne l'a pas mis en place. Il a voulu inventer un nouveau système dit humanisé, qui est finalement le système bordelais, qu'il voulait installer sur l'ensemble de la Communauté Urbaine. Pour différentes raisons ce système a pris énormément de retard et aujourd'hui le résultat est devant nous, seule la Ville de Bordeaux a un système fiable et performant de prêt de vélos.

Ce n'est pas une critique de M. ROUSSET. C'est seulement l'analyse d'un mode de fonctionnement qui a été perturbé. Peut-être que M. ROUSSET s'est, d'une certaine manière, tiré une balle dans le pied en attaquant son ancien président.

Aujourd'hui, son successeur n'a pas de système. Donc il nous dit : je vais mettre un nouveau système en place.

Le Maire de Bordeaux, une fois de plus, peut peut-être faire confiance à M. FELTESSE. Le problème c'est de savoir dans quel délai le système va être mis en place. Parce que nous avons déjà au niveau de la Communauté Urbaine 3 ans de retard. Si nous rajoutons 1 an de plus nous allons arriver à 4 ans.

Il est donc logique que la Ville de Bordeaux qui fait référence en France aujourd'hui se dote d'un moyen complémentaire à celui déjà existant.

Je l'ai rappelé, souvent les visiteurs à la gare Saint-Jean, à l'Office du Tourisme, demande un système plus souple que celui que nous avons cours Pasteur dans nos Maisons du Vélo.

Il faut bien sûr que Bordeaux se coordonne avec la CUB et pense un système compatible. Ce sera complexe car si les appels d'offres sont différents les porteurs de projet seront aussi différents.

Il faudra promouvoir compatible d'une ville à l'autre, sans se faire trop d'idées, M. PEREZ. En réalité le système Vélib fonctionne sur de courtes distances. Le vélo est très lourd. Lorsque vous avez pédalé pendant déjà 1 km vous avez envie de vous arrêter parce que c'est un peu pénible. Ça veut dire que c'est un système de courte distance. Entre le centre de Bordeaux et le centre de Mérignac il vaut mieux avoir un vélo plus léger.

Donc pensons un système compatible, mais pensons aussi que ce système est surtout performant dans les centres villes.

M. LE MAIRE. -

Ah, voilà l'avocat de M. ROUSSET : M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

(...) (Hors micro) ...ce qui a été dit par M. DUCHENE et pas pour défendre M. ROUSSET. Parce que les arguments, je les ai bien entendus, ceux de M. DUCHENE.

Il y avait le coût de l'opération. Il y avait un autre élément qui était l'inégalité que ça engendrait entre les territoires. Parce que, vous l'avez dit, le système tel qu'il était, était surtout un système de centre ville. Donc c'était plutôt la périphérie qui en avait besoin, qui n'était pas touchée.

Mais là on a le même problème, M. DUCHENE. Parce que ce qui vous est imposé dans le contrat qui est signé là c'est bien à l'intérieur des cours, plus une zone à l'extérieur des cours. Vous ne couvrez pas l'ensemble de Bordeaux. Or, ce qu'il faudrait arriver à avoir c'est un contrat tel que le prochain qui est envisagé par la CUB avec la société, par exemple, qui aura le transport collectif, de façon à ce que ça ne soit pas lié aux recettes publicitaires.

Car là on va avoir ce système de Vélib uniquement en centre ville de Bordeaux et rien à l'extérieur, alors que sinon il aurait été tout à fait possible d'avoir un système complet sur l'ensemble de la ville.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Je crois qu'il faut être très attentif à cette compatibilité sur laquelle je trouve que vous passez un peu rapidement, Michel DUCHENE.

Songez qu'à Paris où le système marche très bien actuellement, la couronne a envie d'avoir le système Vélib. Et Decaux qui est le gestionnaire du système parisien n'est pas intéressé par la banlieue dans la mesure où c'est moins rentable pour lui.

En plus le Maire de Paris déplore de ne pas avoir un outil juridique pour mutualiser la circulation à vélo dans Paris intra-muros et la couronne. Nous, nous avons cet outil-là qui est la Communauté Urbaine.

Je pense qu'il faut tout faire pour que le système soit un système commun. S'il y a de la mauvaise volonté de la part de la Communauté Urbaine vous nous le direz. Jusqu'à présent je crois qu'ils ont perdu effectivement du temps, vous avez raison, parce qu'ils voulaient le confier à des entreprises d'insertion. Cela a pris un certain temps et ça n'a pas marché. Donc effectivement il y a eu du temps perdu par la Communauté Urbaine.

Mais passons au-delà de ces guéguerres et essayons vraiment de trouver un système d'envergure qui donne satisfaction y compris à l'habitant de Pessac ou de Bègles qui a envie de venir en vélo dans Bordeaux et qui ne va pas changer de vélo au niveau des barrières. Les barrières ne servent pas à ça.

Donc je crois, Michel DUCHENE, qu'il faut tout mettre en œuvre pour trouver cette compatibilité.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, évidemment nous travaillerons en étroite collaboration avec la Communauté Urbaine.

De plus, les opérateurs de ce genre de système en France sont en train de réfléchir à la connexion d'un système à l'autre. Ils ont bien compris que pour de grandes agglomérations, dans la mesure où les appels d'offres seraient différents il faut penser à des systèmes techniquement compatibles d'un système à l'autre.

Mais je vous le rappelle, le système de vélos en libre-service tel qu'il existe aujourd'hui avec des vélos extrêmement coûteux – on est à près de 1000 euros le vélo – a besoin de s'organiser.

De plus, comme je vous l'ai dit, lorsqu'on se déplace avec ce type de vélos, ce ne sont pas des distances très importantes. Si on veut faire Pessac / centre ville de Bordeaux ou inversement, peut-être faut-il penser à des vélos plus légers.

Mais enfin l'essentiel c'est de savoir qu'un système va se lancer. Il pourra au fil du temps trouver aussi sa clientèle. Et si d'autres villes veulent elles aussi lancer ce système-là elles pourront discuter avec les opérateurs de telle manière que techniquement ce soit compatible.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Je voudrais simplement dire à M. PEREZ que tout ceci ne répond à aucune urgence. C'est l'ordre naturel des choses. Nous avons résilié les contrats Decaux sur la Ville de Bordeaux et nous lançons un appel d'offres sur le matériel publicitaire. Ce serait rater vraiment une occasion que de ne pas en profiter pour ajouter une variante dans cet appel d'offres en demandant une proposition sur des vélos.

Il n'y a pas urgence. Il y a simplement, je le répète, le cours naturel des choses.

Il est vrai qu'entre 2004 et 2006 à la Communauté Urbaine on n'a pas été très vite sur beaucoup de dossiers. Pas simplement sur celui-là.

Alors, moi je suis très attaché à ce qu'on essaye d'avoir une bonne coordination. Comme le dit Michel DUCHENE, ce n'est pas un système Bassens, ou Ambès / centre de Bordeaux, ou Saint-Médard-en-Jalles / centre de Bordeaux. C'est un système de centre ville. Donc l'idée de vouloir couvrir tout le territoire de la Communauté Urbaine qui est extrêmement étendu... Bon. A Lyon, je ne pense pas que ça couvre l'ensemble de la Courly. C'est la Ville de Lyon.

On peut en faire pour d'autres centres villes de la Communauté Urbaine, mais certainement pas sur l'ensemble du territoire.

Pour essayer de vous convaincre de notre bonne foi je peux vous dire qu'on va lancer cet appel d'offres. On sait très bien qu'il faut 6 mois pour juger un appel d'offres.

Nous aurons un appel d'offres avec variante. On n'est pas obligé de donner suite à la variante. On peut espérer que dans ces 6 mois la Communauté Urbaine se sera un peu bougée et qu'elle aura progressé dans ces différentes initiatives qui pour l'instant n'ont pas été couronnées de succès, et à ce moment-là on essaiera de coordonner les deux. Voilà ce que je peux vous dire.

Dans ces conditions qui vote ce projet ?

Qui est contre ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070575

Pôle Intermodal Saint-Jean. Convention relative à la communication partenariale sur le projet. Approbation. Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des orientations du plan de Déplacement Urbain de l'agglomération de Bordeaux, la réalisation d'un pôle intermodal à Bordeaux Saint-Jean a été retenue comme l'une des principales opérations du contrat d'agglomération Bordeaux – Métropole 2000 – 2006.

Compte tenu de l'importance pour l'agglomération de la réalisation du pôle d'échanges Saint-jean et des impacts sur l'accès à la gare durant les travaux en 2007, 2008, et 2009, l'ensemble des partenaires financeurs de ce projet (Conseil régional, Conseil général, SNCF, Communauté Urbaine de Bordeaux) et la ville de Bordeaux souhaitent s'associer dans une démarche commune de communication.

Il s'agit pour l'ensemble des partenaires de mener une action qui vise à présenter le projet de manière globale avec une signature commune.

Cette présentation est destinée à l'ensemble des citoyens et usagers qui bénéficieront du projet.

Cette communication aura pour objectif d'informer le grand public des conséquences du chantier et de l'intérêt de l'aménagement.

Ces actions de communication devront débuter avec le lancement des principaux travaux à la fin de l'année 2007.

Cette action sera assurée par la Communauté Urbaine de Bordeaux qui assurera la maîtrise d'ouvrage en accord avec les partenaires réunis en comité de pilotage.

L'opération est estimée à 40 000 € HT. Chaque partenaire participera à égalité et versera à la Communauté Urbaine de Bordeaux cette participation au regard des dépenses réalisées.

Les participations s'établissent selon la décomposition suivante :

Partenaires	Montant en € HT	% pour information
CUB	8 000	20 %
Région Aquitaine	8 000	20 %
Département de la Gironde	8 000	20 %
SNCF	8 000	20 %
Ville de Bordeaux	8 000	20 %
TOTAL	40 000	100,00

Cette dépense pour la ville de Bordeaux sera imputée sur le budget de l'exercice considéré au chapitre 6231, enveloppe 012599, fonction Bx 023, cex COMM


Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, d'approuver les modalités concernant la réalisation de la communication sur le projet d'échanges du pôle intermodal Saint-jean.
D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention relative à la communication partenariale sur ce projet entre la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la SNCF, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux.

**POLE INTERMODAL D'ECHANGES
DE BORDEAUX SAINT-JEAN**

CONVENTION D'APPLICATION

pour la communication partenariale sur le projet



 **Conseil Général de la Gironde**



Entre :

La Région Aquitaine, représentée par son Président M. Alain ROUSSET, domiciliée Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux CEDEX, désignée dans ce qui suit par : le Conseil Régional d'Aquitaine,

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par son Président M. Vincent FELTESSE, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux CEDEX, désignée dans ce qui suit par : la Communauté urbaine de Bordeaux,

Le Département de la Gironde, représenté par son Président M. Philippe MADRELLE, domicilié Esplanade Charles de Gaulle – 33074 Bordeaux CEDEX, désigné dans ce qui suit par : le Conseil Général de la Gironde,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ, domiciliée place Pey Berland – 33077 – Bordeaux cedex, désignée par ce qui suit par : la Ville de Bordeaux,

et

La Société Nationale des Chemins de Fer Français, Etablissement public industriel et commercial inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le n° 552 049 447 RCS Paris, représentée par Madame Anne-Marie IDRAC, présidente de la SNCF, domiciliée 34, rue du commandant Mouchotte – 75699 Paris cedex 14, désignée dans ce qui suit par : la SNCF

Vu la loi n° 99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ;

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 du 19 avril 2000,

Vu la délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2000 relative au financement du projet de Contrat d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 novembre 2000 relative au projet de Contrat d'Agglomération

Vu la délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional n° 2003.2974 (P) en date du 15 décembre 2003, portant adoption du budget primitif 2004

Vu les délibérations de la commission permanente du Conseil Régional n° 2000.2937 (P) du 19 décembre 2000 et n° 2003.1068 du 28 mai 2003, relatives au Contrat d'Agglomération et à l'aménagement du pôle intermodal Saint-Jean.

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Général n° 03.1452 du 11 juillet 2003, approuvant la réalisation du pôle intermodal Saint-Jean.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Une meilleure articulation entre le réseau ferroviaire, le réseau interurbain et le réseau urbain conformément à l'axe 3 du P.D.U., le nouveau terminal régional pour les Ter Aquitaine, la nécessité d'améliorer l'accessibilité à la gare, une meilleure synergie entre la gare et les quartiers riverains, la réduction des effets de coupures par les faisceaux ferroviaires représentent les principaux enjeux du projet de réaménagement du Pôle Saint-Jean.

L'arrivée du tramway à la gare Saint-Jean, l'importance de trafic généré par le réseau ferroviaire, la proximité des grands axes routiers conduisent à lancer une étape opérationnelle du projet, concernant les aménagements en façade, des espaces côté Belcier et à l'intérieur de la gare, destinés à la mise en œuvre du pôle d'échanges intermodaux.

Cette phase du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean fait l'objet d'une convention d'application relative à sa réalisation et à son financement entre le Conseil régional d'Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux, le Département de la Gironde et la SNCF. Des conventions attributives de subvention seront ultérieurement passées entre les Maîtres d'ouvrage et le FEDER.

Le financement issu du Contrat d'Agglomération pour ce pôle s'élève à 21.098.000 € H.T.

Compte tenu de l'importance pour l'agglomération bordelaise du pôle d'échanges Saint-Jean et des impacts sur l'accès à la gare pendant les travaux en 2007, 2008 et 2009, les partenaires financeurs et la Ville de Bordeaux souhaitent s'associer dans une démarche commune de communication.

ARTICLE 1 - Objet de la convention d'application

La présente convention a pour objet de préciser les obligations réciproques de chacune des parties signataires relatives aux modalités financières et de réalisation de la communication sur le pôle d'échanges de Bordeaux Saint-Jean.

ARTICLE 2 - Présentation de la démarche

La communication sur le pôle d'échanges de Bordeaux Saint-Jean sera traitée selon deux axes :

- communication de proximité (impacts des chantiers) ;
- communication générale sur le projet (diffusion à plus grande échelle).

La communication de chantier et de ses impacts directs sera effectuée directement par chaque maître d'ouvrage. Ainsi, les impacts sur les riverains des travaux d'aménagement des espaces publics seront traités par la CUB en association avec la Ville de Bordeaux. La communication en direction des clients de la SNCF sur le déroulement du chantier de réaménagement de la gare le sera par la SNCF.

Toutefois, l'ensemble des partenaires est d'accord pour mener des actions pour présenter le projet de manière globale avec une signature commune. Ces actions seront réalisées à l'attention de l'ensemble des citoyens bénéficiant du projet.

Objectif de cette communication :

- être présent et montrer au grand public, aux riverains, aux commerçants ainsi qu'à tous les utilisateurs des transports que les partenaires intervenant sur ce chantier sont conscients de la gêne occasionnée,
- informer le grand public des conséquences du chantier sur le fonctionnement des abords de la gare,
- Montrer le résultat final et le bénéfice utilisateur : mettre en avant l'intérêt de l'aménagement, expliquer le principe de l'intermodalité.

Cette communication générale et partenariale sera réalisée au travers d'actions communes en plusieurs étapes.

ARTICLE 3 - Maîtrise d'ouvrage des actions de communication générale

La maîtrise d'ouvrage des actions communes de communication générale est assurée par la Communauté Urbaine.

Les représentants des présents signataires, réunis en comité technique, valident la nature des prestations commandées par la Communauté urbaine.

Avant diffusion publique, les projets de documents de communication feront l'objet d'une validation formelle des signataires réunis en comité technique.

En outre, pour leur communication réalisée indépendamment, les partenaires s'engagent à préciser la part des participations financières de chacun sur le projet.

ARTICLE 4 - Calendrier prévisionnel

A l'issue des déplacements des réseaux, les travaux principaux doivent débuter en octobre 2007 et se terminer en février 2009.

Lors du lancement de ces travaux et à la livraison de parties du projet, des opérations de communication générale seront menées.

ARTICLE 5 - Les modalités de suivi

5.1 – Comité de pilotage

Le comité de pilotage constitué pour la réalisation et le financement du pôle intermodal est désigné comme comité de pilotage de la présente opération de communication. Il est composé de l'ensemble des co-signataires de la présente convention, ou de leurs représentants avec voix délibérative.

Le comité de pilotage validera le plan de financement et ses éventuelles évolutions liées à une demande de modification substantielle de la nature des prestations avant d'être formalisées par voie d'avenant.

A cet effet, tous les documents, seront communiqués par la Communauté urbaine aux membres du comité de pilotage qui seront informés de l'avancement de l'action.

5.2 – Comité technique

Un comité technique est constitué. Il est composé d'un représentant de chacun des co-signataires de la présente convention.

Le comité technique prépare les décisions et avis du comité de pilotage.

Il valide la nature des prestations commandées par la communauté urbaine et les projets de documents de communication avant diffusion publique.

En comité technique, seront présentées d'éventuelles augmentations résultant de réestimations et de modifications du contenu des actions de faible importance avant d'être formalisées par voie d'avenant.

ARTICLE 6 – Dispositions financières

6.1 – Estimation des prestations

Les dépenses de communication sont évaluées à 40 000 € H.T. aux conditions économiques de janvier 2007.

6.2 – Répartitions financières

Les participations financières, établies selon les estimations précitées, se répartissent comme suit :

	Conseil Régional	CUB	Conseil Général	SNCF	Ville de Bordeaux	TOTAL
Montant (en € HT)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Répartition (en %)	20%	20%	20%	20%	20%	100%

Les montants indiqués dans le tableau sont en € HT valeur janvier 2007

Les prestations détaillées sont annexées à la présente convention.

6.3 – Réévaluation de l'opération

Le montant des prestations objet de la présente convention est réputé établi, valeur janvier 2007, à partir d'estimations préalables.

La Communauté urbaine présentera aux partenaires signataires de la présente convention une réestimation du coût de la communication, qui sera validée en comité technique.

Dans l'hypothèse d'un coût total des prestations inférieur aux prévisions, la part de chaque partenaire sera diminuée au prorata de son taux de participation.

Si le budget prévu se révélait insuffisant, il appartiendra au Comité de Pilotage, saisi par la CUB en tant que maître d'ouvrage, d'en apprécier l'opportunité, d'en proposer le contenu et de définir les modalités de financement complémentaire.

Dans tous les cas, l'accord des partenaires signataires de la présente convention devra être formalisé par voie d'avenant. Dans le cas contraire, le maître d'ouvrage ne sera pas tenu de passer les commandes supplémentaires non prévues par la présente convention au-delà du montant financé.

6.4 – Modalités de versement

Les partenaires apportant des fonds de concours (Région, Département, SNCF et Ville de Bordeaux) se libéreront des sommes dues au titre de la présente convention auprès de la CUB sur la base des factures réglées par la CUB pour la réalisation de la communication partenariale générale du pôle d'échanges Bordeaux Saint-Jean.

Le dernier appel de fonds de la présente convention sera effectué sur la base d'un décompte général définitif reprenant les dépenses totales engagées par la CUB.

ARTICLE 7 - Versement des participations

Les co-financeurs se libéreront des sommes dues au titre de la présente convention dans un délai de 45 jours à réception du titre de recette accompagné des pièces justificatives.

La CUB n'aura pas à supporter les charges de financement consécutives au non-respect des versements des partenaires signataires de la présente convention.

Passé ce délai, des intérêts de retard pourront être facturés par la CUB, à partir du lendemain de l'échéance de paiement jusqu'au jour de paiement effectif, au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, majoré de 2 points sans que ce taux puisse être inférieur à 1 fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur.

ARTICLE 8 - Modification de la présente convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord préalable de l'ensemble des partenaires signataires et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 - Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une des parties signataires de la présente convention de ses engagements au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par toute autre partie, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Il appartiendra aux co-financeurs et aux maîtres d'ouvrage, au cours du comité de pilotage, saisi à cette occasion, de définir de nouvelles modalités de financement ou de valider les modifications en terme de programme ou de décider de l'abandon du projet.

Dans tous les cas, les signataires de la présente convention s'engagent à payer la CUB sur la base d'un décompte général définitif, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation.

Sur cette base, la CUB procédera à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop perçu auprès des signataires de la présente convention au prorata de leur participation sur l'opération.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, les parties se réservent le droit de saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent.

ARTICLE 11 - Propriété, consultation, communication et diffusion des prestations

Les prestations réalisées par un tiers qui résulteront de la présente convention resteront ou deviendront propriété commune des partenaires.

Les prestations réalisées par un des partenaires dans le cadre de la communication sur le réaménagement du pôle Saint-Jean seront consultables par les différents signataires de la présente convention.

ARTICLE 12 - Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la date de notification la plus tardive délivrée par la Communauté urbaine de Bordeaux aux signataires de celle-ci.

ARTICLE 13 - Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

ARTICLE 14 - Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de la convention d'application sont le présent document et ses annexes.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Conseil Régional
d'Aquitaine,
le Président
Alain ROUSSET

Pour la Communauté
urbaine de Bordeaux,
le Président
Vincent FELTESSE

Pour le Conseil Général
de la Gironde,
le Président
Philippe MADRELLE

Pour la SNCF,
la présidente

Anne-Marie IDRAC

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire
Alain JUPPÉ

ANNEXE

prestations sous maîtrise d'ouvrage CUB

	Conseil Régional	CUB	Conseil Général	SNCF	Ville de Bordeaux	Montants (en € HT)
Création d'un concept visuel commun et conseil de pilotage	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
Documents de présentation du projet	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000
Eléments fixes visibles sur site	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
Evénements	800	800	800	800	800	4 000

TOTAL (en € H.T.)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Répartition en %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	100 %

M. DUCHENE. -

Nous vous proposons une convention relative à la communication partenariale sur le projet de pôle intermodal Saint-Jean.

Vous savez que des travaux importants ont démarré sur le pôle intermodal : requalification du parvis, inversion des trémies d'accès à la gare Saint-Jean, construction de parkings dans le secteur Belcier... Bref, pendant plusieurs années l'ensemble du secteur va être en travaux, c'est pourquoi il fallait mener une opération de communication en direction des commerçants, des riverains et du grand public pour expliquer le pourquoi de ces travaux.

Vous avez le détail de la convention dans la délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070576

**Bordeaux. Projet des Quais Rive Gauche. Fonds de concours
Ville de Bordeaux. Convention du 25 mai 2000. Avenant N°2.
Autorisation de signature.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par convention du 25 mai 2000, la Ville de Bordeaux participe à l'aménagement des quais Rive Gauche de la Garonne sous forme de fonds de concours à la Communauté Urbaine correspondant à la création d'équipements et d'aménagements relevant d'attributions communales et réalisés par la Communauté Urbaine.

Par avenant du 25 octobre 2004, le fonds de concours a été actualisé et porté à 16,2 M euros.

La Ville de Bordeaux a accepté de participer au financement du bâtiment des jardiniers destiné à recevoir le service des Espaces Verts de la Ville de Bordeaux.

La Ville et la Communauté Urbaine ont donc convenu de passer un avenant afin de réajuster le fonds de concours en fonction de la participation financière de la Ville pour la construction dudit bâtiment.

Le coût du bâtiment des jardiniers s'élève à 819 400,00 € HT valeur janvier 2007 et la Communauté Urbaine y participe à hauteur de 320 000,00 € HT dans le cadre du projet des quais.

La Ville accepte de prendre en charge la différence entre les dépenses réelles et la participation communautaire soit un montant maximum de 499 400,00 €.

Le montant total du fonds de concours est donc porté à 16 699 400,00 €.

Compte tenu des sommes déjà versées soit 5 584 490,00 € de 2004 à 2006 et imputées en recettes sur le compte HDC 1324/13/8241-CRB 0400, la Ville de Bordeaux versera 4 annualités de 2 030 000,00 € et une 5^{ème} annualité de 2 994 910,00 €.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux l'avenant n° 2 à la convention du 25 mai 2000 portant sur la modification des articles 4 et 5.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 25 MAI 2000

**ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET
LA VILLE DE BORDEAUX**

**RELATIVE AU TRANSFERT DES ATTRIBUTIONS DE LA
VILLE POUR L'AMENAGEMENT DES QUAIS RIVE
GAUCHE DE LA GARONNE A BORDEAUX**

Entre

M. Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, habilité aux fins des présentes en exécution d'une délibération du conseil de Communauté en date du

M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes en exécution d'une délibération du Conseil municipal de Bordeaux en date du

Il a été exposé ce qui suit :

Exposé des motifs

Par convention du 25 mai 2000, la Ville de Bordeaux participe à l'aménagement des quais rive gauche de la Garonne, sous forme d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Bordeaux, correspondant à la création d'équipements et d'aménagements relevant d'attributions communales et réalisés par la Communauté Urbaine.

Par avenant du 25 octobre 2004, le fonds de concours a été actualisé et porté à 16,2 M euros.

La Ville et la Communauté Urbaine conviennent, par le présent avenant, de réajuster le fonds de concours en fonction de la participation financière de la Ville pour la construction du bâtiment des jardiniers.

Article 1^{er}

L'article 4 de la convention du 25 mai 2000 modifié par avenant du 25 octobre 2004 est dorénavant rédigé comme suit :

4-1

Les équipements et aménagements prévus dans le projet défini à l'article 1 représentent un coût de 63,7 M€ HT. Au vu de l'intérêt communal de ce projet, la ville de bordeaux contribuera à sa réalisation par un versement d'un fonds de concours de 19,2 M€, taxes incluses, la Communauté Urbaine étant par ailleurs seule à récupérer la TVA .

Ce fonds de concours sera réduit à due proportion des subventions de toute nature que la Communauté Urbaine pourra obtenir pour la réalisation des différents éléments du projet sur la base de 23,3% de ces subventions, les modalités de calcul de la réduction étant précisées en annexe.

A titre provisionnel, un montant de 3M € est prévu à ce titre et les versements annuels du fonds seront donc faits sur la base d'une contribution nette de 16,2 M €. Un ajustement sera fait par avenant ultérieur lorsque l'ensemble des subventions aura été notifié à la Communauté urbaine.

4-2

La Ville de Bordeaux a décidé de participer au financement du bâtiment des jardiniers estimé à 819 400,00 euros HT valeur janvier 2007. La Communauté Urbaine participant à hauteur de 320 000 euros HT, il est convenu que la Ville de Bordeaux prenne en charge la

différence entre les dépenses réelles et la participation communautaire calculée sur le montant HT (la CUB récupère la totalité de la TVA). La ville de Bordeaux contribuera donc à la réalisation de ce bâtiment par le versement d'un fonds de concours complémentaire s'élevant au maximum à la somme de 499 400,00 euros.

4-3 :

Pour le fonds de concours principal, la participation de la ville ayant été provisoirement arrêtée à 16 200 000,00 euros et pour le fonds de concours complémentaire relatif au bâtiment des jardiniers, à 499 400,00 euros, la participation de la ville est arrêtée tous confondus à :

16 699 400,00 euros

Article 2 :

L'article 5 de la convention du 25 mai 2000 est dorénavant rédigé comme suit :

Compte tenu des versements antérieurs qui sont :

Année 2004	1 524 490,00 euros
Année 2005	2 030 000,00 euros
Année 2006	2 030 000,00 euros
Soit un total de	5 584 490 ,00 euros

Et compte tenu du montant restant dû qui s'élève à :

16 699 400,00 euros – 5 584 490,00 euros soit 11 114 910,00 euros, la Ville de Bordeaux versera 5 annualités conformément au tableau ci-après :

Année 2007	2 030 000,00 euros
Année 2008	2 030 000,00 euros
Année 2009	2 030 000,00 euros
Année 2010	2 030 000,00 euros
Année 2011	2 994 910,00 euros

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention susvisée du 25 mai 2000 demeurent inchangées.

Fait à Bordeaux le

Le Maire de Bordeaux

Alain Juppé

le Président de la Communauté Urbaine

Vincent Feltesse

M. DUCHENE. -

C'est un fonds de concours de la Ville de Bordeaux qui participe au financement du Jardin des Jardiniers destiné à recevoir le service des Espaces Verts.

A titre d'information, nous évoquons souvent à la Communauté Urbaine le financement des travaux des quais. Vous savez que sur un coût total de 64 millions d'euros la ville participe pour 19 millions d'euros, c'est-à-dire de près de 30% sur l'ensemble de ces travaux des quais, sur 4,5 km.

M. LE MAIRE. -

J'entends souvent dire que l'aménagement des quais c'est la CUB. C'est vrai, mais avec 30% de crédits de la ville.

Pas d'oppositions je pense ? (Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070577

AGORA 2008. Convention de Mécénat. Signature. Encaissement de recettes. Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la manifestation Agora, biennale de l'urbanisme, de l'architecture et du design qui se déroulera les 11, 12 et 13 avril 2008 au H14 ainsi que dans divers lieux publics et privés, la Ville de Bordeaux a conclu avec différentes sociétés, un accord sur des dons en espèces, destinés à apporter une aide financière pour cette exposition.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à mentionner les mécènes sur tous les supports de communication de l'exposition (portail de la Ville de Bordeaux, journaux municipaux, affichage municipal, dépliants et catalogue), à leur réserver un espace débat au H14 et à les associer à la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'événement.

Ainsi des conventions de mécénat ont été établies entre la Ville de Bordeaux et chaque mécène précisant les dons suivants :

Monsieur François Bonnet – Président d'Apollonia, don de 25 000 €

Monsieur Casanova, Directeur Général Délégué de DV Constructions, don de 20 000 €

Monsieur Roland Billicart, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts, don de 40 000 €.

Monsieur Fradin, Président Directeur Général de Fradin Promotion, don de 10 000 €.

Monsieur Ferrasse, Directeur Régional de Nexity Georges V, don de 40 000 €.

Monsieur Charbonnier, Président Directeur de l'expansion Unibail, don de 40 000 €.

Monsieur Heulin, Directeur Général de BP 3000, don de 40 000 €.

Monsieur Salaün, Directeur de l'agence d'Aquitaine de Bouygues immobilier, don de 10 000 €.

Monsieur Denat, Directeur Régional Sud Ouest de GTM, don de 37 500 €.

Monsieur Bretxa, Directeur Général de Redevco, don de 37 500 €.

Monsieur De Passemar, Directeur de Vinci Immobilier Promotion, don de 15 000 €

Monsieur Desmazières, Directeur de Bouygues Immobilier, don de 37 500 €.

Monsieur Lapastour, Directeur Régional d'Eiffage Immobilier, don de 37 500 €.

Monsieur Luthéreau, Directeur Régional d'Icade Capri, don de 37 500 €

Monsieur Barriou, Président Directeur Général de Tourny Meyer, don de 10 000 €

Séance du lundi 26 novembre 2007

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

Signer les conventions de mécénat.

Encaisser les recettes correspondantes sur le CRB/CEX Agora 7488 et leur utilisation en dépense.

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....et reçue en Préfecture le.....

Domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

.....
.....

Ci-après désigné "le Mécène"

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Face aux succès des deux éditions précédentes, cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le H14 et ses abords les 11, 12 et 13 avril 2008 ainsi que divers lieux publics et privés.

C'est au cours de cette manifestation que seront remis les prix d'architecture 2008, les prix du concours design ainsi que ceux de l'appel à idées « cœurs d'îlots ».

Par la présente convention..... souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

.....apportera un soutien financier de(..... euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

Compte banque : 30001

Code guichet : 00215

N° de compte : C330 0000000

Clé RIB : 82

La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CRB : URBA – CEX : AGORA

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à associerà la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement. Elle associeraaux évènements qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville s'engage également à mentionnersur tous les supports de communication propres à l'évènement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

La Ville s'engage enfin à permettre àde disposer d'un espace de débats (discussions, débats, table ronde).

Article IV - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article V – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation du fait de la Ville de Bordeaux, l'intégralité de la somme donnée par le mécène dans le cadre de cette manifestation lui sera reversée.

Article VI - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VII – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex

Pour

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le

.....	Pour la Ville de Bordeaux
.....	Le Maire

M. DUCHENE. -

Il s'agit d'encaissements de recettes pour le prochain AGORA qui aura lieu au Hangar 14 les 11, 12 et 13 avril 2008.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

L'an passé nous nous étions déjà étonnés de la tournure que risquait de prendre cette initiative ouverte au mécénat. On voit aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'une initiative véritablement municipale, mais bien d'une manifestation pilotée par une quinzaine de sociétés qui auront un espace de débats, le pouvoir de s'associer à la conception d'AGORA et au choix des thèmes.

En fait, la ville par ces supports de communication va faire de la publicité à ces entreprises qui feront, je pense, une bonne affaire de « com ».

Si ces généreux mécènes ont vraiment le désir d'aider la collectivité publique gangrénée par les transferts de charges de l'Etat et la paupérisation d'une partie de sa population, qu'ils militent avec les élus communistes pour l'augmentation de la Taxe Professionnelle Unique, ou une réforme du système fiscal mettant à contribution leurs actifs financiers. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Nous avons bien l'intention de développer systématiquement le mécénat, comme le font la plupart des grandes collectivités françaises et comme c'est une tradition dans beaucoup de pays.

J'ai rencontré récemment d'ailleurs un groupe d'entreprises qui font du mécénat et qui me disaient à quel point en interne c'était un élément de mobilisation de leurs propres personnels. Dans une entreprise, l'idée que l'entreprise participe à une opération culturelle est quelque chose qui motive l'entreprise et qui est en général très bien ressenti.

Donc vote hostile du groupe Communiste.

Est-ce qu'il y a d'autres objections ?

(Aucune)

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20070578

OPAH Centre Historique. 45 rue des Bahutiers, 30 rue du Puits Descazeaux, 76 crs Al. Lorraine, 17bis rue Contrescarpe, 13 rue Ulysse Despaux, 7 rue Davin et 8 rue Renière. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **M. LABARTHE François, copropriétaire de l'immeuble sis 45, rue des Bahutiers à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 6 logements en 5 logements dont un de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001202.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38.417 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26.892 €

Aide de la CUB 10% : 3.842 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $38.417 \text{ €} \times 10\% = 3.842 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LABARTHE François une participation d'un montant de 3.842 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 30, rue du Puits Descazeaux :**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble vacant de 12 logements et un local commercial en 10 logements dont 3 de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 avril 2007

- **Mme BOTHOREL Annick, copropriétaire de l'immeuble sis 30, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux pour un logement conventionné.**

Séance du lundi 26 novembre 2007

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001252.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 23.817 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 16.672 €

Aide de la CUB 10% : 2.382 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $23.817 \text{ €} \times 10\% = 2.382 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme BOTHOREL Annick une participation d'un montant de 2.382 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme PASTRE Michel, copropriétaire de l'immeuble sis 30, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001253.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 16.332 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 11.432 €

Aide de la CUB 10% : 1.633 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $16.332 \text{ €} \times 10\% = 1.633 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme PASTRE Michel une participation d'un montant de 1.633 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme BOURROUILLOU Georges, copropriétaire de l'immeuble sis 30, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001251.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 22.456 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 15.719 €

Aide de la CUB 10% : 2.246 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $22.456 \text{ €} \times 10\% = 2.246 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme BOURROUILLOU Georges une participation d'un montant de 2.246 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. LE GALL Nicolas, copropriétaire de l'immeuble sis 76, crs Alsace Lorraine à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Séance du lundi 26 novembre 2007

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001401.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29.450 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20.615 €
Aide de la CUB 10% : 2.945 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $29.450 \text{ €} \times 10\% = 2.945 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LE GALL Nicolas une participation d'un montant de 2.945 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mlle MEIGNIE Anne, copropriétaire de l'immeuble sis 17bis, rue Contrescarpe à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs des 7 juillet et 18 septembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001416.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11.226 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 7.858 €
Aide de la CUB 10% : 1.123 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11.226 \text{ €} \times 10\% = 1.123 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle MEIGNIE Anne une participation d'un montant de 1.123 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI ST GERMAIN D'AUBIN, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue Ulysse Despaux et 7, rue Davin à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un l'immeuble composé de 6 logements en 4 logements dont 1 de type 3 en loyer PST et 1 de type 3 en loyer conventionné.

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001394.

➤ **Logement PST :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 61.880 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 55.692 €
Aide de la CUB 10% : 6.188 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $61.880 \text{ €} \times 10\% = 6.188 \text{ €}$

➤ **Logement conventionné :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 49.504 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34.653 €

Aide de la CUB 10% : 4.950 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $49.504 \text{ €} \times 10\% = 4.950 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI ST GERMAIN D'AUBIN Francis une participation d'un montant de 11.138 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. GUIEYSSE Francis, propriétaire de l'immeuble sis 8, rue Renière à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un l'immeuble composé d'un garage et de 3 logements dont 1 de type 5 en loyer PST et 1 de type 3 en loyer conventionné.

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001391.

➤ **Logement PST :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 87.759 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 78.983 €

Aide de la CUB 10% : 8.776 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $87.759 \text{ €} \times 10\% = 8.776 \text{ €}$

➤ **Logement conventionné :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 41.604 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29.123 €

Aide de la CUB 10% : 4.160 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $41.604 \text{ €} \times 10\% = 4.160 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. GUIEYSSE Francis une participation d'un montant de 12.936 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070579

OPAH Centre Historique. 15 rue Marengo. Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires pour la création ou l'amélioration d'équipements résidentiels. Autorisation. Décision

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, les propriétaires sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB à la création ou à l'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles (places de parking et locaux communs).

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- Mme ABBADIE M. Claude et M. LEYMARIE Didier, copropriétaires de l'immeuble sis 15, rue Marengo à Bordeaux, pour la réalisation des équipements suivants :

Amélioration de 4 places de stationnement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 septembre 2007.

Montant des dépenses subventionnables : 16.000 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $16.000 \text{ €} \times 20\% = 3.200 \text{ €}$
- Aide de la CUB au propriétaire : $16.000 \text{ €} \times 20\% = 3.200 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme ABBADIE M. Claude et M. LEYMARIE Didier une participation d'un montant de 3.200 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à Mme ABBADIE M. Claude et M. LEYMARIE Didier une participation d'un montant de 3.200 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

M. DUCHENE. -

Ces deux délibérations concernent des subventions aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants dans le cadre de l'opération du centre historique.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20070580

Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012. 2ème programmation d'actions pour l'année 2007. Autorisation. Décision.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux a été validé par le Conseil Municipal du 2 avril 2007.

Par délibération en date du 4 juin 2007 vous avez autorisé Monsieur le Maire à programmer une première série d'actions qui avaient reçu l'approbation des partenaires cofinanceurs de cette politique.

Aujourd'hui de nouveaux projets ont été retenus par la Ville pour un montant total de 93 700 €. Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes indiquées en regard de chacun d'entre eux,
à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824
Compte 6574
Enveloppe 015474

QUARTIER BACALAN		
Axe 2 : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social		
Fête le mur « tennis »	Association Bacalan Claveau	2 000 €
Atelier Echecs	Collège Blanqui	540 €
Réalisation d'un atelier photographie à l'école élémentaire labarde	Amicale Laïque Bacalan	800 €
Journaux de quartier	Régie de Quartier	4 000 €
Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle		
Dispositif local d'accompagnement	IFAID Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement	1 000 €
QUARTIER BASTIDE BENAUGE		
Axe 1 : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire		
Ateliers Cirque ZEP	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Queyries)	6 000 €
Ecole multisports	Girondins de Bordeaux Hand Ball	3 600 €

Axe 3 : Poursuivre l'atténuation du sentiment d'insécurité en confortant et développant des actions de prévention		
Médiation par les pairs	Alternative Médiation	1 120 €
QUARTIER CHARTRONS		
Axe 1 : Favoriser le développement social et culturel du quartier		
Bon plan ados adultes	Collectif de ressources bordonor	3 900 €
Semaine grenadine	Boîte à jouer	3 000 €
Atelier Handi danse	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €
Axe 2 : Développement urbain et amélioration du cadre de vie		
1001 poubelles	Centre Social et familial Bordeaux nord	2 500 €
QUARTIER GRAND PARC		
Axe 1 : Développement Urbain		
Refaire de la ville dans les quartiers par la rénovation urbaine	Centre National de la Recherche Scientifique CNRS	2 000 €
Axe 2 : Développement Social		
Les vieux des tours	Le dessous des balançoires	5 000 €
Théâtre /environnement « tout le monde sent l'fuel	Théâtre de l'escale	740 €

Le lien et le livre	GP Intencité Centre Social du Grand Parc	1 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	600 €
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	2 500 €
QUARTIER DU LAC - AUBIERS		
Axe 2 Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social		
Ecole des Femmes	Mana	9 600 €
Journée santé	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (le Lac)	300 €
Projet Radio	IFAID Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement	1 400 €
Axe 3 : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle		
La diversité au travail	Cap citoyenneté	1 500 €
Formation voile	Centre de voile de Bordeaux Lac	5 000 €

QUARTIER SAINT-JEAN / BELCIER / CARLE VERNET		
Axe 2 : Renforcement des services et des actions de proximité		
Accompagnement scolaire	Astrolabe	3 500 €
Axe 4 : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie		
Journal de quartier – accompagnement au développement	Ça gazette dans le coin	1 500 €
Rénovation du mur Carle Vernet	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (CA Bordeaux sud)	1 200 €
Deux quartiers en un – diffusion – communication	Périphéries production	1 000 €
QUARTIER SAINT-MICHEL		
Axe 2 : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale		
Réseau des associations du quartier Saint-Michel	PLUME D'ANGE – CRIPCEA Centre de Ressources et d'Information des Projets Cinématographiques et d'Ecriture	1 600 €
Déambularium 2	Pignon sur Grue	2 800 €
Médiation sociale et culturelle	Promo femmes	15 000 €

MULTISITES		
Soutien au lancement du projet	L'épicerie solidaire	7 000 €
	TOTAL	93700€

SUBVENTION COMMUNALE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 2007 et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'association , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , domiciliée , dont les statuts ont été approuvés le , et modifiés le , dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de Bordeaux le , exerce une activité qui a pour but :

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de l'année 2007 la poursuite de l'action suivante: «
».

Objectifs :

-
-

Public visé :

Résultats attendus :

-
-

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € pour l'année civile 2007.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux à la signature de la convention.

Elle sera créditée au compte de l'association n°
Etablissement .

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions

prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.
La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 2007

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070581

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 2ème
semestre 2007. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se décline opérationnellement tout au long de l'année par des actions sur des secteurs ou des thématiques jugées prioritaires par ses membres.

A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants :

Prévention des addictions

▪ Prévention Toxicomanie et alcool au Lycée Gustave Eiffel.

A la suite de contacts avec l'équipe éducative de cet établissement, il a été constaté une banalisation des consommations d'alcool et de cannabis de la part des lycéens. Cette consommation se déroulant parfois même en journée sur l'espace public, il a semblé important aux partenaires concernés d'envisager une action de prévention de ces abus d'usage. C'est pourquoi l'association CEID a été contactée afin de mettre en place ce projet en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et les correspondants de quartier. La subvention prendra en compte leur temps d'intervention.

▪ Prévention alcool quai de Paludate et place de la Victoire

Un projet global de prévention est en cours de réalisation sur ces sites sensibles. La première étape va consister à installer des bornes éthylotest avec l'accord et la participation active des deux associations de patrons de bars et de discothèques. Un accompagnement est prévu par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie. L'Etat accompagne ce projet pour le financement de ces bornes au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Ce sont les deux associations de commerçants qui recevront les subventions afin de faire l'acquisition de ces bornes.

▪ Séjour de rupture à visée thérapeutique

L'an passé un groupe de personnes toxicomanes sous substitution et ayant d'importants problèmes de santé a bénéficié d'un séjour en Casamance afin d'aider les habitants d'un village à réaliser un four à pain. Les bénéficiaires en terme d'insertion sociale et de reconstruction des personnes ont été tout à fait remarquables. C'est pourquoi le CEID propose cette année de renouveler l'expérience mais en plaçant cette fois les personnes de l'an passé comme tuteurs des nouveaux. Le travail à réaliser sera du maraîchage et la construction d'un autre four à pain dans le village voisin. La participation de la ville permettra d'augmenter le nombre de participants.

Aide aux victimes

▪ Permanence de Vict'aid au commissariat des Aubiers

Les habitants du secteur Nord de Bordeaux sont peu présents dans les statistiques d'accueil des victimes. La démarche semble plus difficile pour eux du fait d'une certaine forme de banalisation de leur victimisation, d'un seuil de tolérance plus important que dans des quartiers moins « sensibles ». Le CLSPD se doit de tenter de rééquilibrer cet état de fait notamment concernant les femmes victimes de violence. C'est pourquoi il a été proposé à Vict'aid d'effectuer une permanence hebdomadaire au sein du poste de Police des Aubiers. Une juriste est donc présente les jeudis matin, les victimes lui sont orientées par les policiers et les acteurs sociaux du quartier. La ville est sollicitée pour une aide au financement de ce temps de présence délocalisé.

▪ Prévention des vols par ruse

Forts du succès de l'action de prévention par le théâtre, menée en début de cette année auprès des personnes âgées, il a été jugé opportun de la prolonger par la création d'un DVD. D'autres situations de vols par ruse au détriment des seniors y seront présentées ainsi que les remèdes proposés par un commandant de la Police. L'objectif est que les animatrices des clubs seniors puissent utiliser ce support afin de maintenir l'attention de nos aînés une fois l'action de théâtre terminée. L'association OXO va se charger de ce tournage avec des comédiens seniors bénévoles mis en scène par la compagnie l'Arbre à Bulles. La subvention municipale soutiendra le temps de création et d'encadrement.

Prévention de la violence

▪ Jeu de Loi au collège Aliénor d'Aquitaine

Suite à une action de théâtre sur la prévention de la violence, la compagnie « Fenêtre sur clown » a recueilli les propositions des élèves pour aller plus loin dans la démarche. Il a été retenu la création d'un « jeu de Loi » de grande dimension qu'un groupe d'élèves sera chargé de créer et d'animer auprès de leurs camarades. L'équipe enseignante est partie prenante du projet ainsi que l'infirmière scolaire. La subvention de la Ville permettra l'encadrement du projet par la compagnie « Fenêtre sur clown »

▪ Médiation par les pairs au collège Aliénor d'Aquitaine

Dans le prolongement de ce qui précède, l'équipe éducative a également décidé de mettre en place une forme plus responsabilisante de résolution des conflits par une action de médiation qui sera prise en charge par les élèves eux même. Le niveau concerné sera les 6èmes et les 5èmes qui sont dans un bâtiment indépendant des 4èmes et des 3èmes. Tous les élèves seront sensibilisés à la médiation et à la question des alternatives au conflit, une équipe de médiateurs bénévoles sera retenue et formée. Ils bénéficieront d'une supervision régulière. L'ensemble du projet sera porté par l'association Alternative Médiation.

Accès au droit et citoyenneté

▪ Permis citoyen au collège Clithène du Grand Parc

Il s'agit de créer avec des élèves un support interactif sur le modèle d'un diaporama du type code de la route mais autour de situations d'infractions, d'incivilités ou sur les droits de l'enfant. Le groupe concerné par la création sera aussi celui qui fera passer le permis-citoyen à d'autres camarades. Le temps de correction commune est propice au débat et à l'appropriation des acquis par les élèves correcteurs et les participants. La ville est sollicitée pour aider financièrement ce projet au titre de l'encadrement par l'association ALIFS.

▪ Permis citoyen au collège Jacques ELLUL

Il s'agit de la même action que précédemment mais dans un des deux collèges en ZEP de la Bastide avec lequel le CLSPD inscrit un partenariat dans la durée sur les

questions de prévention des violences et des incivilités. La subvention sollicitée par l'ALIFS correspondra au temps d'intervention sur l'aide à la création de l'outil et de l'encadrement de la restitution par les élèves.

▪ Prévention du recel au collège Blanqui

Faire des « bonnes affaires » n'est pas toujours légal. C'est ce que les élèves du collège Blanqui de Bacalan vont tenter de comprendre et de faire passer à leurs camarades. Pour cela un groupe d'élèves volontaires va réaliser une bande dessinée sur le sujet. A cet effet, ils rencontreront divers professionnels du droit et de la Police. L'association Infodroits qui a déjà travaillé sur ce thème dans un collège du secteur St Jean sera à nouveau sollicitée afin d'encadrer les collégiens, en lien avec l'équipe éducative.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :
 - 3 000 € à l'association CEID pour la prévention à G.Eiffel et le séjour de rupture
 - 3 000 € à l'association des commerçants de Paludate/Belcier
 - 2 000 € à l'association des commerçants et riverains de la Victoire
 - 640 € à l'association Vict'aid St François Xavier Don Bedos
 - 1 400 € à l'association OXO
 - 600 € à l'association Fenêtre sur clown
 - 5 000 € à l'association Alternative Médiation
 - 1 160 € à l'association ALIFS pour le permis citoyen pour les collèges Ellul et Clisthène
 - 570€ à l'association Infodroits
- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2007, fonction 522 compte 657.4.

SUBVENTION

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le2007.

Et

L 'Association déclarée à la Préfecture de la Gironde le, représentée par Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

- EXPOSE -

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT -

Que l'association, dont les statuts ont été déclarés en Préfecturele..., puis modifiés le, exerce une activité qui a pour but :

-
-

, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de la période du 2007 au 2007 à la poursuite de l'action

ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens -

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de € pour l'année 2007.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

ARTICLE 4 - Mode de règlement -

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement, après signature de la convention;

ARTICLE 5 - Conditions Générales -

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement-

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ une copie certifiée de son budget,
- ↻ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile -

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- ↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- ↻ Par l'association
-

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070582

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Opération Ville Vie Vacances 3ème session. Autorisation.
Signature**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 8 000 €, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2007

Séance du lundi 26 novembre 2007

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre Social Bordeaux Nord <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	tous en selle	600,00 €	756,00 €	1 263,00 €			120,00 €
	et hip hop tous en scène	300,00 €		724,00 €			80,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc <i>Place de l'Europe BP 44</i> <i>33 000 Bordeaux</i>	Le cheval murmure à...	400,00 €	1 080,00 €	1 000,00 €	220,00 €		350,00 €
Astrolabe <i>73 rue Lafaurie Monbadon</i> <i>33000 Bordeaux</i>	projet multimédia	300,00 €		700,00 €			170,00 €
	sorties culturelles	300,00 €		600,00 €			440,00 €
Association des centres d'animation de Quartier <i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>	TOTAL	6 100 €					
Centre d'animation Bacalan	raid urbain	200,00 €		700,00 €	100,80 €		352,05 €
	sorties journées Noël	100,00 €		500,00 €	84,00 €		229,50 €
	sorties journées	200,00 €		450,00 €	82,00 €		306,50 €
Centre d'animation Argonne	séjour skate board	400,00 €	80,00 €	400,00 €	196,00 €		1 931,00 €
	accueils et sorties soirées	200,00 €	80,00 €	400,00 €	196,80 €		1 107,80 €
	chantier éducatif fresque	200,00 €		400,00 €	160,00 €		697,92 €
Centre d'animation Bastide Benauge	attestation premiers secours	200,00 €		200,00 €	42,00 €		236,50 €
	sorties journées	300,00 €	250,00 €	500,00 €	150,00 €		617,15 €

Séance du lundi 26 novembre 2007

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation Bordeaux Sud	sorties à la journée	200,00 €		300,00 €	79,54 €		735,05 €
Centre d'animation Saint Pierre	sorties à la journée	200,00 €		400,00 €	227,55 €		221,57 €
	stage de boxe	200,00 €		400,00 €			359,12 €
	chantier	500,00 €		1 000,00 €			170,96 €
Mur d'escalade	les chantiers du mur	100,00 €		300,00 €			337,10 €
Centre d'animation Le Lac	stages artistiques	200,00 €	80,00 €	500,00 €	82,32 €		1 200,00 €
	accueils et sorties journées	200,00 €	100,00 €	480,00 €	61,74 €		840,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation Saint Michel	accueils et sorties journées	200,00 €	100,00 €	500,00 €	295,20 €		1 180,00 €
	passerelle	100,00 €		500,00 €	241,08 €		415,00 €
	accueils Noël	200,00 €	100,00 €	500,00 €	196,80 €		1 100,00 €
	passerelle Noël	100,00 €		500,00 €	164,00 €		1 043,37 €
	regards nouveaux	200,00 €		500,00 €	60,27 €		235,00 €
	chantier éducatif	100,00 €	100,00 €	500,00 €	114,80 €		599,55 €
	danses diverses	300,00 €		700,00 €	123,00 €		100,00 €
	Centre d'animation du Grand Parc	sorties journées	200,00 €		355,00 €		
Centre d'animation Monséjour	accueils et sorties journées	100,00 €	64,00 €	350,00 €	68,88 €	113,54 €	935,32 €
	accueils Noël	100,00 €	80,00 €	400,00 €	86,10 €	113,54 €	637,91 €
centre d'animation Bastide Queyries	chantiers éducatifs	300,00 €		500,00 €	33,60 €		308,40 €
	sorties journées	200,00 €		600,00 €	150,00 €		2 226,51 €
	chantiers éducatifs Noël	200,00 €			16,80 €		162,40 €
	sorties journées Noël	100,00 €			117,00 €		2 180,00 €
	deux pas vers la musique	200,00 €		300,00 €			467,59 €
	musique Noël	100,00 €			20,16 €		289,49 €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à € , elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

MME FAYET. -

Si vous en êtes d'accord je vais présenter les trois délibérations de manière conjointe puisque les sujets sont liés.

La première concerne le contrat urbain de cohésion sociale dont nous avons voté la première programmation en juin 2007. Il s'agit d'un complément de programmation qui est présenté par quartier et par acte thématique pour que vous puissiez vous y retrouver.

Je vais juste mettre en valeur trois actions, parce que les libellés sont un peu courts, donc ça ne dit pas la richesse de ces actions.

Une action très intéressante au Grand Parc : « Le lien et le livre ». Il s'agit de portage de livres à domicile pour les personnes âgées du Grand Parc. C'est un partenariat entre le centre social et la bibliothèque du Grand Parc. Je trouve cette action très intéressante.

Une deuxième action aussi intéressante aux Aubiers : « La journée santé ». Il s'agit, en partenariat avec le Conseil local de santé, d'une journée de dépistage du cancer du sein auprès des femmes des Aubiers, de Bacalan et du Grand Parc. Une journée très intéressante, avec des femmes qui étaient tout à fait loin de ces préoccupations et qui ont été très attentives au travail que proposaient les associations de prévention.

Et une action intéressante également dans le quartier du Lac, mais qui concerne plus largement les habitants de différents quartiers de Bordeaux, autour du centre de voile de Bordeaux-Lac, une action de formation à tous les métiers liés à la voile. Là aussi en partenariat avec la Mission Locale et le PLIE.

Voilà pour cette délibération.

Pour la deuxième, si vous le permettez, je vais m'arrêter un peu sur les différentes actions présentées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, parce que derrière chacune de ces actions qui est résumée en quelques lignes, il y a des points que j'aimerais souligner.

Tout d'abord un partenariat très fort et de confiance entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention, aux premiers rangs desquels :

La police, le parquet. Je dois signaler que le procureur de la république participe à tous nos bureaux du CLSPD. C'est donc particulièrement intéressant. Le nouveau procureur est venu la semaine dernière.

Un grand nombre d'associations, comme le CEID, ALIFS, qui est une association d'information sur les droits, l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, Info droits, etc.

Et d'autres partenaires publiques comme l'Education Nationale.

Donc un partenariat très fort qui dure depuis de années et qui permet de construire des choses intéressantes.

Deuxièmement, la caractéristique de toutes ces actions c'est le travail de continuité, le travail de fond qui se fait, parce que vous savez que pour la prévention, elle ne porte ses fruits que dans la durée.

Mais après cette continuité il y a aussi derrière beaucoup d'imagination des différents acteurs, beaucoup de créativité pour faire de cette réflexion sur les droits et devoirs, notamment avec les jeunes, non pas un corvée, mais une partie de plaisir. Et vous verrez qu'on utilise beaucoup le théâtre, le cinéma, la BD, le jeu, etc.

Donc à chaque fois ce n'est pas une action qui est plaquée, mais qui est pensée avec le collège, ou avec le quartier, et que les jeunes peuvent s'approprier.

On va les balayer rapidement :

Trois actions concernant la prévention des addictions, qui vont en fait de la prévention pure et simple, comme au Lycée Gustave Eiffel où les enseignants ont attiré notre attention sur le fait que des jeunes élèves, notamment du CFA, étaient très alcoolisés, y compris en journée. Ce sont les enseignants qui sont venus nous alerter.

Donc on a monté une formation avec le CEID. D'abord une formation des enseignants pour qu'ils soient alertés sur ces pratiques de consommation d'alcool chez les enfants et qu'ils puissent après organiser une semaine de prévention et d'information pour les élèves. Ceci a été fait en lien avec les correspondants de quartier.

Deuxième action sur le quartier Paludate / Victoire, je vous en avais dit un petit mot lorsque nous avons voté la mise en place de caméras de vidéo-surveillance en vous expliquant qu'il y avait des caméras, mais qu'il y avait aussi un énorme travail de

prévention qui se fait avec la police, avec tous les patrons de bars. Il s'agit ici de leur permettre d'acheter des bornes éthylotests qui vont permettre de manière un peu ludique de tester les jeunes à l'entrée et à la sortie des boîtes de nuit, et avec l'aide de l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, de faire un travail de médiation et d'information auprès des jeunes.

Là encore c'est écrit en quelques lignes, mais il y a un gros travail qui se fait avec la Sécurité Routière, avec des opérations « capitaine de soirée » pour que dans chaque groupe de jeunes il y en ait un qui ne consomme pas d'alcool et qu'il puisse ramener les autres à bon port.

Un travail avec Véolia, en lien avec Jean-Louis DAVID, pour changer les horaires des bus, de manière à ce que les horaires de bus correspondent aux horaires de fermeture des bars, pour passer de la Victoire à Paludate, et de Paludate revenir au campus.

Et une action très forte de la police qui a permis la fermeture de toutes ces fausses associations à Paludate, qui sont de vraies boîtes de nuit, qui trichent sur l'horaire 2, 4, 6. La police a fait un gros travail aussi.

Donc là on est dans un projet global qui va s'étendre sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années si besoin est. Nous ferons une première évaluation en juin 2008.

Enfin, sur ces actions de prévention des addictions, il s'agit là de toxicomanes qui sont soignés, qui sont dans des parcours de soins déjà assez avancés, avec qui ont expérimenté pour la deuxième année consécutive un séjour de rupture en Afrique, et donc de co-développement, avec des cofinancements multiples.

On voit à quel point cette action de co-développement permet à ces personnes anciens toxicomanes de se revaloriser et de retrouver un sens à leur vie.

Deuxième chapitre, l'aide aux victimes, qui concerne d'abord le quartier des Aubiers, puisqu'on s'est aperçu que dans ce quartier il y avait beaucoup moins de plaintes que dans d'autres quartiers, alors qu'il n'est pas plus sûr, vous vous en doutez. On sait que c'est une forme de banalisation de la victimation dans ce quartier.

Donc maintenant, grâce à l'association Vict'Aide, il y a une permanence tous les jeudis matins au bureau de police des Aubiers faite par une juriste qui peut venir accueillir les victimes, les conseiller, les aider à faire face au délit ou au désagrément dont ils ont été l'objet.

Toujours dans l'aide aux victimes et dans le cadre d'une prévention, nous avons fait l'année dernière une action très réussie avec une compagnie de théâtre pour prévenir le vol par ruse auprès des personnes âgées qui sont très très souvent victimes de ruses de toutes sortes.

Cette action théâtre a bien marché. Maintenant on va en faire un DVD de manière à ce que ça puisse être utilisé en continu dans nos pôles seniors, ou dans d'autres associations, ou lieux fréquentés par les personnes âgées.

Prévention de la violence. Là il s'agit d'un travail qui se fait avec les plus jeunes. Au collège Aliénor d'Aquitaine, 2 actions : un « Jeu de Loi » concernant le règlement intérieur du collège.

En 2006 / 2007 il y avait eu une action de théâtre, et là, la suite de ce travail qui avait porté ses fruits, qui avait été extrêmement intéressant c'est un « Jeu de Loi » écrit et mis

en scène par un groupe d'élèves qui vont le faire d'une manière interactive avec leurs camarades.

C'est un projet qui est porté par l'infirmière scolaire et l'équipe éducative.

Et dans le même collège, une action de médiation par les pairs, donc entre collégiens. Vous savez que c'est quelque chose qu'on a déjà fait de manière très approfondie dans toutes les écoles de la Bastide, là qui complète l'action sur le « Jeu de Loi ». On sait que c'est une action qui porte aussi des fruits très intéressants.

Accès au droit et citoyenneté, je passe un peu plus vite, avec le collègue Clithène et avec le collègue Jacques Ellul. L'idée d'un permis citoyen qui là encore est fait par les élèves sous forme d'un diaporama que les élèves présentent à leurs collègues avec le soutien de juristes de l'association ALIFS.

Enfin, la prévention du recel. C'est au collège Blanqui. On avait déjà fait une opération dans un collège à Bordeaux-Sud. Là c'est le collège Blanqui. Là aussi c'est à la demande de l'équipe éducative qui ne savait pas comment expliquer aux enfants que les bonnes affaires n'étaient pas toujours des affaires légales.

Les jeunes vont faire une bande dessinée qui sera éditée par un éditeur de Bacalan, et qui sera diffusée ensuite avec le soutien du Conseil Général à tous les collèges du département pour pouvoir travailler sur cette question du recel qui est un véritable fléau chez les jeunes et les moins jeunes.

Voilà tout ce panel d'actions. Vous voyez que ce sont des actions qui ne mobilisent pas des finances colossales parce que tout est cofinancé par différents partenaires, que ce soit le Conseil Général, ou l'Etat, mais il y a derrière tout cela un travail de fond que je voulais souligner.

Enfin la troisième délibération, ce sont les actions Ville, Vie, Vacances que vous connaissez, qui sont plus classiques, sur lesquelles je peux répondre aux questions s'il y en a.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je remercie Mme FAYET d'avoir pris la peine et le temps de présenter ceci en détail, parce que c'est un travail d'une très très grande qualité et qui se déroule dans l'indifférence médiatique la plus complète. Personne n'en parle. Peut-être tant mieux d'ailleurs, ce qui permet d'assurer la qualité du travail.

Mais je pense que ça vaut quand même la peine de le mettre un peu, au moins pendant cette séance du Conseil, en lumière, parce que notre équipe du CLSPD fait vraiment un boulot tout à fait admirable qui explique – je touche du bois – que nous ayons peut-être un peu moins de tension ici qu'ailleurs.

M. CANOVAS.

M. CANOVAS. -

Sur la 580, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, deux petites remarques.

J'encourage chaleureusement le vote de cette subvention de 4000 euros au journal de quartier de Bacalan qui fait de l'information utile, du lien social et pas de politique. Donc c'est très bien.

Quant à notre aide aux diverses associations des Chartrons Nord, elle me paraît amplement méritée. Le climat social est bon dans ce quartier en pleine mutation positive.

Sur la 581, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, bravo à Véronique FAYET pour la qualité de son pilotage du CLSPD.

Je retiens bien sûr l'action prévu sur mon quartier. Je suis très fier de mes collégiens bacalanais et de leurs enseignants qui s'engagent dans une réflexion sur ce problème important du recel, qui va ensuite profiter aux autres collèges du département.

Permettez-moi cependant une digression sur la notion de prévention de la délinquance.

Elle est certes menée de la façon la plus intelligente possible, combinant les énergies de tous les partenaires pour trouver un juste équilibre entre prévention / répression, en donnant la primauté aux actions de prévention. C'est sans doute pour cela que Bordeaux est très bien classée dans l'échelle des grandes villes les plus sûres. Ceci vaut aussi pour Bacalan où la délinquance a baissé.

Cependant, le quotidien des habitants est pollué par des faits qui dépassent de beaucoup les simples troubles de voisinage. Pourtant la police est très présente, très réactive. La ville fait ce qui est de son ressort avec ses moyens propres et ses talents. Henri PONS, Véronique FAYET, Michel DUCHENE étaient avec moi vendredi soir auprès des riverains plutôt désespérés près du Pont-d'Aquitaine.

Ce qui est clair c'est que les troubles viennent de quelques familles bien identifiées, réparties soit dans l'habitat collectif, soit dans l'habitat pavillonnaire désormais.

Sans aller jusqu'à la mise sous tutelle de ces familles, je pense qu'une prise en charge plus individualisée est nécessaire. C'est par définition une compétence du Conseil Général. Cette compétence, je constate qu'il l'exerce peu : peu de suivi social rapproché de ces familles à problèmes, faible rendement de l'encadrement des jeunes dans les rues...

La majorité de moins en moins silencieuse est excédée. Elle nous le dira au Conseil de quartier.

Donc il faut prendre en compte cette souffrance, et je pense qu'il faut mettre au pied du mur l'autre collectivité compétente.

M. LE MAIRE. -

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je soulignerai particulièrement l'action de la prévention alcool quai de Paludate et place de la Victoire, qui va consister en l'installation de bornes éthylotests avec la participation active des patrons des bars et des discothèques.

J'ai assisté à cette réunion de concertation et j'ai pu constater l'intérêt et l'attention des professionnels à ce sujet sensible de la consommation d'alcool des jeunes à l'extérieur comme à l'intérieur des établissements.

L'Etat également s'est montré très intéressé par cette action qu'il accompagne.

Cette initiative n'est qu'un début qui mérite d'être soutenu afin qu'elle perdure.

Je voulais profiter de la circonstance pour remercier Véronique et ses services pour tout ce travail de fond, ce travail de fourmis, qui est nécessaire pour rétablir un certain climat et un lien social important.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme FAYET, vous voulez ajouter quelques chose. Non ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Merci de cette belle unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Paul JAUFFRET

D -20070583

Budget de l'exercice 2007. Décision Modificative N° 2

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Budget et compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget, il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaire s'y rapportant. Il faut préciser que l'ensemble de ces opérations est neutre du point de vue de l'équilibre budgétaire et représente une augmentation en dépenses et en recettes réelles de 1,3 % du montant global du Budget.

La Décision modificative n° 2 sera la dernière de l'année, elle contient essentiellement des transferts de crédits (changements d'imputation comptable, virements d'une section à l'autre) qui sont équilibrés, budgétairement neutres et qui ont pour objet d'ajuster les comptes en fin d'exercice.

Un certain nombre d'opérations sont cependant nouvelles et doivent faire l'objet de financements complémentaires. Il s'agit principalement, en charge nette, des affaires suivantes :

Crédits complémentaires	
Personnel	5 M€
Subventions diverses	0,36 M€
Bordeaux 2013	0,12 M€
Energie	1 M€
Carburants	0,31 M€
Fonctionnement divers	0,54 M€
SIVU restauration scolaire	0,8 M€
Agora 2008	0,15 M€
Titres annulés	0,09 M€
Subventions d'équipement	0,11 M€
Divers investissements	0,21 M€
Loyer Palais des Congrès	- 0,28 M€
SBEPEC	- 0,41 M€
Economies réalisées	- 1,35 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

Droits de mutation :	3,03 M€
F.C.T.V.A.	1,2 M€
Casino :	0,3 M€
Subventions Bordeaux 2013 :	0,09 M€
Subventions Investissement diverses :	1,03 M€
Cessions complémentaires :	0,7 M€

Rôles supplémentaires :	0,19 M€
Autres recettes diverses :	0,11 M€

VU l'article L 112-11 du C.G.C.T.

VU la loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2007.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 5 446 564.81 Euros**

dont : 5 106 354.12 Euros pour la Ville

dont : 340 210.69 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de de 5 446 564.81 Euros**

dont : 5 106 354.12 Euros pour la Ville

dont : 340 210.69 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

M. JAUFFRET. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il vous a été remis un document très complet sur cette décision modificative n°2.

Il faut préciser que l'ensemble des mesures contenues dans cette décision modificative sont des opérations neutres du point de vue de l'équilibre budgétaire et représentent une augmentation en dépenses et en recettes réelles sur le montant total du budget de 1,3%.

Il vous est demandé d'accepter ces modifications.

Vous avez la liste des dépenses et des recettes nouvelles pour un montant de 6.650.000 euros qui s'équilibrent.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? C'est un document traditionnel.

Mme MELLIER pour nous dire qu'elle vote contre par souci de cohérence, M. HURMIC et M. RESPAUD aussi.

Merci.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20070584

Délégation de Service Public pour la gestion de divers équipements de sports et de loisirs. Contrat de régie intéressée avec la Société Bordelaise de Sports et de Loisirs 'AXEL VEGA'. Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 30 avril 2007, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion de divers équipements de sports et de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2008. Il s'agit :

- Vélodrome stadium de Bordeaux
- Patinoire Mériadeck
- Bowling Mériadeck
- Tennis Mériadeck
- Patinoire provisoire d'hiver place Pey-Berland

Cette délégation sera réalisée en la forme d'une régie intéressée d'une durée de cinq ans. Au préalable et en vertu de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative des services publics locaux a été saisie et a rendu un avis favorable en date du 17 avril 2007.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, le comité technique paritaire doit être saisi de tout projet de délégation de service public : ce dernier a rendu son avis lors de la séance en date du 19 juin 2007.

La délégation de service public est conclue en application de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et de la décision du Conseil d'Etat « Corsica Ferries » n° 298618 en date du 15 décembre 2006 affirmant la faisabilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service public.

En application de la délibération du conseil municipal, un avis public d'appel à concurrence a été publié au BOAMP le 3 mai 2007, au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mai 2007 et à La lettre de l'Economie et du Sport le 11 mai 2007.

Trois entreprises ont remis une offre.

La commission de délégation de service public réunie le 18 juillet 2007 a arrêté, après ouverture de la deuxième enveloppe, la liste des entreprises ayant fait parvenir une offre régulière :

- VERT MARINE
- SNC/SBSL/AXEL VEGA
- CARILIS.

Ces trois offres ont donné lieu à rédaction d'un rapport d'analyse technique et financière par les services.

Réunie le 12 septembre 2007, la commission de délégation de service public au vu de ce rapport a donné un avis favorable pour qu'une négociation soit engagée avec les trois candidats.

En date du 24 septembre 2007, le maire de la Ville a décidé d'engager des négociations avec les trois sociétés précitées et d'en confier le soin à Monsieur Jean-Paul JAUFFRET.

Les négociations se sont déroulées pendant le mois d'octobre 2007. Au terme de cette phase, il vous est proposé de retenir l'offre présentée par la Société Bordelaise de Sports et de Loisirs « AXEL VEGA ».

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez joints à cette délibération :

- La copie des avis de la Commission de délégation de service public (liste des candidats, analyse des propositions et avis)
- Une note sur les motifs du choix du délégataire
- Une note sur l'économie générale du contrat
- Le projet de contrat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la proposition du choix de la Société Bordelaise de Sports et de Loisirs « AXEL VEGA »
- Approuver le projet de contrat
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de régie intéressée avec cette Société.

M. JAUFFRET . -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, la délégation de service public pour la gestion des divers équipements sportifs et de loisirs de la ville devait être renouvelée au 1^{er} janvier 2008 sous la forme d'une régie intéressée, pour une durée de 5 ans.

Dans cette délibération particulièrement exhaustive vous trouverez conformément aux dispositions réglementaires :

- les copies des avis de la commission de délégation de service public,
- la liste des candidats retenus qui étaient VERT MARINE, SNC/SBSL/AXEL VEGA, CARILIS,
- une note sur les motifs du choix du délégataire,
- une note sur l'économie générale du contrat,
- le projet de contrat.

Le choix s'est porté sur Axel Véga pour les raisons suivantes.

Premièrement, Axel Véga propose de nouvelles animations tant au stadium qu'à la patinoire afin d'accroître la fréquentation de ces équipements. Elle devra, nous l'avons rencontrée pour cela, optimiser l'équilibre entre l'utilisation sportive et l'animation culturelle des équipements mis en régie.

Deuxièmement, les deux entreprises non retenues nous ont proposé pour la gestion des sites des chiffres d'affaires sensiblement inférieurs à ceux réalisés dans le passé et proposés pour l'avenir par Axel Véga.

Troisièmement, cette dernière propose le déficit prévisionnel 2008 le plus faible pour l'avenir. Et si l'on tient compte à la fois de ce dernier et du montant de la rémunération souhaitée, le résultat est à l'avantage d'Axel Véga.

Quatrièmement, cette société possède en matière d'accueil des spectacles des compétences significatives dont la ville a encore besoin tant qu'il n'y a pas de salle d'envergure à ce jour dans notre ville.

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir :

Approuver la proposition du choix de la Société Bordelaise de Sports et Loisirs,

Approuver le projet de contrat,

Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de régie intéressée avec cette société.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sur cette délibération nous nous abstiendrons.

Il ne s'agit pas pour nous de mettre en doute la compétence d'Axel Véga dans la gestion de ces équipements, cependant lorsque nous lisons, M. JAUFFRET, que le principal choix retenu par vos services est le fait qu'Axel Véga, je cite : « offre à la ville la perspective d'obtenir un remplissage optimisé de la patinoire », on peut être étonné, surtout lorsqu'on lit dans le rapport d'analyses technique et financière des offres qu'un des points faibles de la proposition d'Axel Véga était justement d'augmenter le nombre de concerts qui est de nature à compromettre l'activité sportive de la patinoire.

On cherche donc la logique qui a prévalu au choix d'Axel Véga. Un coup, son point fort c'est de remplir la patinoire, et un autre c'est son point faible. Hélas, malheureusement il n'y a pas de logique.

Vous le savez, M. JAUFFRET, vous acceptez l'augmentation des spectacles à la patinoire car c'est le seul moyen de rentabiliser ce bâtiment. Cela a toujours été clair pour Axel Véga. Lors d'une rencontre avec sa directrice et vous-même, à laquelle j'étais présent, il a été clairement dit qu'Axel Véga gagnerait plus d'argent en fermant la patinoire et en faisant de celle-ci uniquement une salle de spectacle.

On comprend mieux pourquoi, comme le dit le rapport, Axel Véga ne démontre pas sa capacité à gérer ses relations avec les acteurs sportifs. On comprend mieux dans la mesure où l'unique but d'Axel Véga c'est effectivement de la remplir par des concerts.

Autre point qui nous incite à nous abstenir : le stadium. En définitive, si on en croit, encore une fois, le rapport d'analyses technique et financière des offres, Axel Véga a été le moins bon car, je cite, « il n'a pas fait la démonstration de sa capacité à impulser une dynamique nouvelle en proposant des prestations qui ne sont pas adaptées aux lieux ».

Mais le plus amusant dans l'histoire c'est que dans la deuxième raison invoquée pour le choix d'Axel Véga on peut lire : « Axel Véga propose de nouvelles animations au stadium ». On marche sur la tête.

Il vaut mieux ne pas essayer de percer les mystères de cette décision finale.

Mais je dois dire que seul le troisième argument a le plus convaincu M. JAUFFRET. Axel Véga propose le déficit prévisionnel le plus faible pour la ville. Enfin un argument clair et net.

En ce qui concerne ce point, si le calcul de l'intéressement total du régisseur reste le même, son calcul dorénavant dépendra de deux autres critères : un qui ne change pas, celui de l'amélioration par rapport au budget prévisionnel, et deux petites nouveautés : l'augmentation de la fréquentation pour chaque équipement et celui de l'enquête de satisfaction des usagers.

Je regrette que les Conseillers Municipaux n'aient pas eu la chance d'avoir l'annexe parce que c'est intéressant. Donc je me suis permis de demander ce document qui était annexé au contrat où on nous explique les modalités de calcul d'intéressement.

Si sur l'amélioration de la fréquentation on n'a rien à redire, surtout en sachant qu'il y a au moins deux équipements qui sont déjà largement en saturation : le Bowling et les Tennis. On voit mal comment le régisseur va réussir à faire mieux dans la mesure où ils sont déjà à saturation.

Mais il faut savoir que pour chaque établissement le régisseur touchera à chaque fois 500 euros – je prends l'exemple de la patinoire – pour 2000 entrées supplémentaires. C'est-à-dire qu'il gagne encore de l'argent.

Nous, à l'origine on pensait que les deux petits critères de choix par rapport à l'intéressement rabaisseraient les 50% que le gestionnaire allait gagner s'il estimait le déficit correctement. Non. Là ça se rajoute. On rajoute encore de l'argent à Axel Véga, alors qu'on aurait pu très bien dire : dans la mesure où vous avez fait vos chiffres, où vous avez amélioré vos entrées, on vous accorde toujours les 50% d'amélioration. Là, ce n'est pas le cas, on rajoute encore une somme à Axel Véga.

Le troisième critère est celui qui est peut-être le plus douteux, c'est sur la qualité de la prestation du délégataire. C'est-à-dire que si le délégataire fait une enquête sur la patinoire, il gagne 500 euros. Et si de graves dysfonctionnements sont retenus, on lui enlève 200 euros sur cette enquête.

Autant vous dire que tous ces calculs ça pèse un peu. Moi je pensais juste que cela allait donner du poids à M. JAUFFRET de manière à dire au régisseur : vous avez vu, là, l'enquête de satisfaction n'a pas été satisfaisante, ou, là vous n'avez pas amélioré vos entrées, et donc par rapport aux 50% que vous touchez pour l'amélioration du résultat de l'exploitation, on vous enlève 10%. Ce n'est pas le cas. En fait, le gestionnaire a gagné un petit supplément, alors qu'il en gagnait déjà largement sur le dos de la collectivité.

On peut regretter que ces deux petits critères qui étaient une bonne chose en soi, ne fassent encore que rajouter de l'argent pour Axel Véga.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, compte tenu de l'heure je vais être rapide...

(Exclamations)

M. RESPAUD. -

D'autant plus que M. PAPADATO a posé l'essentiel des problèmes que je comptais exposer.

Je vous dirai donc, premièrement, que nous sommes, comme je l'ai dit la dernière fois, pour le système tel qu'il existe, de régie intéressée.

Deuxièmement, que nous trouvons que même s'il y a des lacunes, notamment dans la gestion de la patinoire, il y a un certain nombre d'avancées dans ce contrat par rapport aux autres, notamment sur la formule d'intéressement de notre délégataire.

Donc moi je crois que c'est plutôt positif. C'est pour ça que si la dernière fois nous avons voté contre le contrat tel qu'il apparaissait, aujourd'hui nous nous abstiendrons.

Je crois qu'on doit pouvoir encore progresser. J'espère que lorsque nous aurons le Zénith prochainement, avant 2013 en tout cas, nous pourrons dégager la patinoire et la rendre à sa vocation première qui est le sport. Merci.

M. LE MAIRE. -

Qui s'abstient ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20070585

**INCITE BORDEAUX LA CUB - Emprunt de 4.380.608 euros
auprès de Dexia Crédit Local - Garantie de la Ville -
Autorisation**

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Directeur Général de la société INCITE Bordeaux la CUB, dont le siège social est situé 101 cours Victor Hugo à Bordeaux, a sollicité la garantie de la Ville de Bordeaux, pour un emprunt PLS de 4.380.608 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de Dexia Crédit Local, amortissable sur une durée de 30 ans, à un taux de 4,13% annuel, taux révisable indexé sur la variation du taux du Livret A.

(Dexia Crédit Local agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L.515-13 à L.515-33 du code monétaire et financier)

Ce Prêt Locatif Social (PLS) comporte deux phases :

Phase de mobilisation de 14 mois

Phase de consolidation de 30 ans

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de 40 logements sociaux avenue Emile Counord / rue des Frères Portmann à Bordeaux.

Les parcelles de terrain sur lesquelles vont être édifiés ces logements font l'objet d'un bail emphytéotique de 40 ans entre la ville et la société INCITE. La signature de ce bail interviendra suite à la délibération prévue à cet effet et présentée lors de cette même séance du Conseil Municipal.

A l'expiration du bail les équipements réalisés deviendront propriété de la ville. Il n'y a donc pas lieu de prendre de garantie supplémentaire.

Nous vous proposons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien répondre favorablement à la requête qui vous est présentée, et d'adopter les termes de la délibération suivante :

Article 1 :

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la SEM INCITE d'un montant principal de 4.380.608 euros, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de 40 logements sociaux avenue Emile Counord / rue des Frères Portmann à Bordeaux.

Article 2 :

Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Ce prêt comporte

Une phase de mobilisation des fonds

Une phase d'amortissement du capital mobilisé sous la forme d'une tranche d'amortissement. Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, sont

dénommés « Encours en phase de mobilisation ». Au terme de la phase de mobilisation, l'encours en phase de mobilisation fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement dont le profil d'amortissement et les conditions financières sont définis dans le contrat.

Montant : 4.380.608 euros (quatre millions trois cent quatre vingt mille six cent huit euros)

Durée totale : 30 ans et 14 mois

Durée de la phase de mobilisation : 14 mois

Durée de la phase de consolidation : 30 ans

Phase de mobilisation

Taux indexé : 4.13% (TAE) au taux du Livret A de février 2007. Ce taux sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A.

Paiement des intérêts : Annuel

Mobilisation des fonds : à compter de la date de signature du contrat par DEXIA, à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6^{ème} jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation fixé le 01/11/2008.

Commission d'engagement : 0,10% du montant total du prêt.

Phase d'amortissement

Taux indexé : 4,13% (TAE-Livret A à 2,75%) revenant à un taux trimestriel équivalent de 4,07%. Le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A.

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Mode d'amortissement : Progressif.

Article 3 :

La Ville de Bordeaux déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 :

Au cas où la société INCITE , pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

La Ville de Bordeaux s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 :

Monsieur le Maire de Bordeaux est autorisé à intervenir au nom de la dite Ville, au contrat d'emprunt à souscrire par la société INCITE, et à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme précité, réglant les conditions de la garantie.

CONVENTION

Entre

La VILLE DE BORDEAUX

Et

INCITE BORDEAUX LA CUB

Entre les soussignés :

Monsieur le maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du

, reçue par Monsieur le Préfet de la Gironde le

d'une part,

Monsieur Alain de Chilly, Directeur Général de la société INCITE BORDEAUX LA CUB, dont le siège social est situé 110 cours Victor Hugo à Bordeaux, habilité aux fins des présentes par le Conseil d'Administration du 9 mai 2007

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Ville de Bordeaux garantit à 100% le paiement des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 4.380.608 euros, remboursable sur une durée totale de 30 ans et 14 mois auprès de Dexia Crédit Local, à taux révisable indexé sur le taux du Livret A.

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de 40 logements sociaux avenue Emile Counord / rue des Frères Portmann à Bordeaux.

Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Ce prêt comporte

- Une phase de mobilisation des fonds
- Une phase d'amortissement du capital mobilisé sous la forme d'une tranche d'amortissement. Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, sont dénommés « Encours en phase de mobilisation ». Au terme de la phase de mobilisation, l'encours en phase de mobilisation fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement dont le profil d'amortissement et les conditions financières sont définis dans le contrat.
- Montant : 4.380.608 euros (quatre millions trois cent quatre vingt mille six cent huit euros)
- Durée totale : 30 ans et 14 mois
 - Durée de la phase de mobilisation : 14 mois
 - Durée de la phase de consolidation : 30 ans

Phase de mobilisation

Taux indexé : 4,13% (TAE) au taux du Livret A de février 2007. Ce taux sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A.

Paiement des intérêts : Annuel

Mobilisation des fonds : à compter de la signature du contrat par DEXIA, à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6^{ème} jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation fixé le 01/11/2008.

Commission d'engagement : 0,10% du montant total du prêt.

Phase d'amortissement

Taux indexé : 4,13% (TAE-Livret A à 2,75%) revenant à un taux trimestriel équivalent de 4,07%. Le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A.

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Mode d'amortissement : Progressif.

Article 2 :

Les conditions d'exercice de la garantie sont fixées ainsi qu'il suit :

La Ville de Bordeaux sera partie au contrat de prêt à intervenir avec INCITE BORDEAUX LA CUB

Elle sera mise en possession, dès son établissement, du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêts et d'amortissement.

INCITE BORDEAUX LA CUB s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux deux mois au moins à l'avance, de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, et lui demander de les régler en ses lieu et place.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés sur un crédit ouvert à cet effet. Ils seront remboursés par INCITE BORDEAUX LA CUB dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

Les parcelles de terrain sur lesquelles vont être édifiés ces logements font l'objet d'un bail emphytéotique de 40 ans entre la ville et la société INCITE. La signature de ce bail interviendra suite à la délibération prévue à cet effet et présentée lors de cette même séance du Conseil Municipal. A l'expiration du bail les équipements réalisés deviendront propriété de la ville. Il n'y a donc pas lieu de prendre de garantie supplémentaire.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 99-836 du 22 septembre 1999 (J.O. du 25 septembre 1999) et de l'article R441-5 du code de la construction et de l'habitation, la société Incité Bordeaux la CUB s'engage à réserver à la Ville de Bordeaux, 20% des logements ainsi construits.

La Société Incité Bordeaux la CUB indiquera dans l'immédiat à Monsieur le Maire de la ville de Bordeaux, pour l'opération considérée, le planning de construction, le nombre, le type, les dates de livraison des logements entrant dans le cadre de la dotation.

Le Maire de la ville de Bordeaux adressera à la Société Incité Bordeaux la CUB, trois mois et demi avant la date de livraison des différents appartements, la liste des candidats intéressés et remplissant les conditions requises pour y être logés.

L'application du présent article se poursuivra, pour cette opération, jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt correspondant.

Article 4 :

Les opérations poursuivies par INCITE BORDEAUX LA CUB au moyen des emprunts qu'elle réalisera avec la garantie précitée, seront retracées dans des comptes spéciaux ouverts dans la comptabilité existante et arrêtés à la fin de chaque année.

Article 5 :

Un compte d'avance communale sera ouvert dans les écritures de INCITE BORDEAUX LA CUB

Il comportera :

au crédit : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majoré des intérêts calculés sur la base du taux des emprunts consentis par la Caisse des Dépôts aux départements et communes, au jour où lesdits versements ont été effectués.

au débit : le montant des remboursements effectués par INCITE BORDEAUX LA CUB

Article 6 :

A toute époque, INCITE BORDEAUX LA CUB devra mettre à disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de cet organisme ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation, à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de INCITE BORDEAUX LA CUB d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours

Article 7 :

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt qui en fait l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

Article 8 :

Tous les droits et frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de INCITE BORDEAUX LA CUB.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour INCITE BORDEAUX LA CUB
L'Adjoint au Maire,	Le Président,

M. JAUFFRET. -

Il est demandé à la ville de garantir un emprunt de 4.380.608 euros par In Cité Bordeaux la CUB.

Ce prêt locatif comporte deux phases :

Une phase de mobilisation de 14 mois,

Une phase de consolidation de 30 ans.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je voulais intervenir au sujet d'In Cité. Je crois que c'est nécessaire.

Autant nous avons été d'accord, vous le savez bien, avec la création d'In Cité comme opérateur public d'un projet de rénovation du centre historique, autant maintenant il en fait trop avec des méthodes de type inquisitorial.

Or, M. MARTIN, vous en êtes le Président, c'est pourquoi vous devez être le garant des objectifs assignés à cette opération, mais également des moyens pour y parvenir.

Il ne se passe plus 15 jours sans qu'à une de mes permanences on vienne me parler d'In Cité et des débordements auxquels donnent lieu ses opérations. Utilisation de droit de préemption à moins de moitié du prix du marché, décisions d'expulsion / expropriation commencent à exaspérer la population locale.

L'objectif d'In Cité est-il encore de réhabiliter le vieux Bordeaux, ou de contraindre la population la plus fragilisée à partir ?

En particulier la définition du périmètre de rénovation immobilière est utilisée en partie comme un passage en force. Nous avons encore un cas concret.

Par un courrier de juillet 2007, Michel R... a été informé que par arrêté du 6 avril 2006 le Préfet de la Gironde déclarait cessible son immeuble de la rue Buhan car faisant partie d'un périmètre de rénovation du lot Boutière / Buhan.

Depuis, il ne cesse de se battre contre la décision d'expropriation qui a frappé son immeuble et l'expulsion des locataires qui l'habitent.

Il faut savoir que depuis l'étage on a une vue superbe sur la Grosse Cloche de Bordeaux, et qu'avec un minimum de travaux, ce qui a été préempté à moins de 1000 euros le mètre carré peut facilement être vendu le triple avec un minimum d'aménagements. Je dis « minimum de travaux » parce que je m'y suis rendu et que l'immeuble est classé au niveau 3 sur 5, c'est-à-dire de qualité moyenne.

En fait, il s'agit d'acquérir cet immeuble pour en faire un îlot « chic et choc », ce qui n'a rien à voir avec les objectifs initiaux.

C'est pourquoi nous insistons pour qu'il y ait une participation du comité qui s'est monté contre les abus d'In Cité au Conseil d'Administration d'In Cité et qu'il soit informé de toutes les opérations envisagées.

La plus grande vigilance s'impose. C'est pourquoi on est déjà intervenu au sujet du PRI Saint-Michel. Il faut un bilan du PRI Saint-Eloi avant toute extension du périmètre de rénovation urbaine.

En tout cas, dans l'immédiat je vous demande, Monsieur le Maire, d'être très conciliant envers ceux qui sont spoliés par les méthodes d'un autre âge d'In Cité, et d'imposer dans certains cas le retour au statut ante. Merci.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, les bras m'en tombent. M. RESPAUD emploie des termes : inquisition, expulsion, méthode d'un autre âge... Tout ça ne me paraît pas très réaliste ni très cohérent.

In Cité est une société à taille humaine qui respecte précisément les uns et les autres.

Alors de deux choses l'une : soit vous avez raison et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir les éléments – parce que c'est très facile, comme ça, oralement – avec le nom des gens, et à ce moment-là on pourra voir s'il y a des difficultés, soit vous avez tort, ce dont je suis personnellement convaincu.

Si vous faites simplement allusion à une association qui est un peu critique, je peux vous dire qu'on a passé des conventions avec toutes les autres et que les choses se passent bien.

Quant aux prix d'acquisition, lorsqu'ils sont faits ils n'entraînent aucune expulsion. Le Maire de Bordeaux a été formel, ainsi que le Président d'In Cité à cet égard. Si vous pouvez me prouver qu'il y a eu des expulsions, dites-le moi. Tout ça est traité humainement.

Lorsqu'il y a acquisition avec droit de préemption c'est au prix des Domaines. Vous connaissez la loi aussi bien que moi. Et lorsqu'il y a préemption, M. RESPAUD, c'est pour y faire des logements sociaux.

Nous le faisons avec parcimonie et dans les cas les plus douloureux où il y a généralement des marchands de sommeil.

M. LE MAIRE. -

J'ai un peu de mal à comprendre. Quand on veut imposer éventuellement une expropriation c'est parce que le propriétaire refuse de faire des travaux.

M. RESPAUD nous dit que dans le cas qu'il a en tête on peut faire des travaux à peu de frais pour réaménager l'appartement.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Oui. Alors pourquoi le propriétaire ne le fait pas ?

S'il est d'accord pour le faire il n'y a aucun problème, à condition que ça ne soit pas un bricolage qui consiste à mettre un coup de peinture sur un logement délabré.

Mais ce serait très utile d'avoir les renseignements, parce que j'ai les chiffres, j'ai un contact permanent avec In Cité, cette opération jusqu'à présent a été conduite dans le respect des personnes. Il n'y a eu aucune éviction contre la volonté des gens, dès lors évidemment qu'ils acceptent le dialogue.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Charles BRON

D -20070586

Soutien au Développement du Commerce de l' Artisanat et des Services de la Ville. Animations présentées par les Associations de commerçants et Artisans. Demandes de Subventions. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services ayant fait l'objet de la délibération n° 20070007 du Conseil Municipal du 29 janvier 2007, les associations de commerçants et artisans ont présenté des projets d'animations.

Nous avons autorisé lors de la séance de notre Conseil Municipal du 22 octobre dernier l'attribution de subventions en faveur des Illuminations de fin d'année 2007. Une demande de subvention complémentaire a été formulée par le Comité de Bienfaisance et de Défense des Intérêts du quartier Fondaudège - Palais Gallien - Lherme (tableau ci-après). Le montant global des subventions de la Ville s'élèvera donc à 56 755,20 € pour un montant total de dépenses de 129 383,05 € TTC.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

ASSOCIATIONS	MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES		SUBVENTION VILLE		ASSOCIATION
	H.T.	T.T.C.	montant (*)	%	montant
Comité de Bienfaisance et de Défense des Intérêts du quartier Fondaudège - Palais Gallien - Lherme	7 252,98	8 674,56	4 000,00	60%	4 674,56
TOTAL	7 252,98	8 674,56	4 000,00		4 674,56

(*) plafond : 4 000 €

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexés les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'animations, pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

ANIMATIONS

PORTEURS	ACTIONS	DATES	budgets prévisionnels		SUBVENTIONS DE LA VILLE
			HT	TTC	
Association des Commerçants de Saint Augustin	Fête de fin d'année 2007	du 21 au 31 décembre 2007	1 343,61	1 458,00	477,00
Association des Commerçants du Grand Parc	Noël au Grand Parc	les 19 et 24 décembre 2007	2 525,25	2 746,31	712,00
Association La Ronde des Quartiers	Les commerçants du cœur	décembre 2007	10 300,00	12 318,80	4 000,00
Association des Commerçants et Artisans du quartier Ornano-Gaviniès	Noël 2007	décembre 2007	4 821,23	5 727,00	2 940,00
Association Village Saint James	Noël au Village Saint James	du 1er au 24 décembre 2007	3 944,48	4 600,00	2 300,00
	TOTAL		22 934,58	26 850,11	10 429,00

Séance du lundi 26 novembre 2007

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Comité de Bienfaisance et de Défense des Intérêts du quartier Fondaudège	4 000 €
Association des Commerçants de Saint Augustin	477 €
Association des Commerçants du Grand Parc	712 €
Association La Ronde des Quartiers	4 000 €
Association des Commerçants et Artisans du quartier d'Ornano-Gaviniès	2 940 €
Association Village Saint James	2 300 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT AUGUSTIN
« Fête de fin d'année 2007 »

date de réalisation

Du 21 au 31 décembre 2007

Descriptif détaillé de la manifestation

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'Association des Commerçants de Saint Augustin se mobilise autour d'un événement festif où seront proposées notamment :

- une distribution de chocolat chaud sur la place de l'Eglise de Saint Augustin,
- des rencontres avec le Père Noël dans les rues du quartier,
- des promenades en charrette tirée par un âne,
- une animation musicale (Orgue de Barbarie),
- une sonorisation des rues.

Parallèlement, une tombola gratuite sera organisée avec un voyage et des paniers garnis offerts.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers),
commerçants et artisans, ...

COÛT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	800,13	808,00	Association	832,50
<i>Chocolat chaud</i>	18,39	22,00		
<i>Promenades équestres</i>	350,00	350,00	Partenaires publics	625,50
<i>Orgue de Barbarie</i>	350,00	350,00	<i>Mairie de Bordeaux</i>	477,00
<i>Père Noël</i>	60,00	60,00	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	148,50
<i>Repas intervenants</i>	21,74	26,00		
<u>Lots</u>	543,48	650,00		
<i>Paniers garnis</i>	41,81	50,00		
<i>Voyage</i>	501,67	600,00		
TOTAL	1 343,61	1 458,00	TOTAL	1 458,00

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU GRAND PARC

« Noël au Grand Parc »

date de réalisation

Les 19 et 24 décembre 2007

Descriptif détaillé de la manifestation

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'Association des Commerçants du Grand Parc propose d'organiser des animations les mercredi 19 et lundi 24 décembre 2007, qui se déclineront comme suit :

Mercredi 19

Déambulation et prestations d'un clown autour des commerces (magie, de sculpture ballons), rencontre avec le Père Noël, distribution de friandises et cadeaux offerts par les commerçants, goûter avec distribution de chocolat chaud, viennoiseries et bonbons.



Lundi 24

Le Père Noël distribuera des bonbons et des cadeaux.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac, commerçants et artisans, Sud Ouest

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	770,00	799,40	Association	847,31
<i>Père Noël</i>	320,00	320,00		
<i>Clown</i>	300,00	300,00	Partenaires publics	1 899,00
<i>Goûter</i>	150,00	179,40	<i>Mairie de Bordeaux</i>	712,00
			<i>Fisac - Redynamisation du centre</i>	1 187,00
<u>Logistique</u>	150,00	179,40		
<i>Frais de personnel technique</i>	150,00	179,40		
<u>Communication</u>	827,85	990,11		
<i>6 000 Flyers et 100 affiches</i>	345,00	412,62		
<i>Distribution</i>	312,85	374,17		
<i>Banderole (lettrage)</i>	170,00	203,32		
<u>Honoraires</u>	777,40	777,40		
<i>Organisation</i>	777,40	777,40		
TOTAL	2 525,25	2 746,31	TOTAL	2 746,31

**ASSOCIATION "LA RONDE DES QUARTIERS"
« LES COMMERCANTS DU COEUR »**

date de réalisation

Décembre 2007

Descriptif détaillé de l'action

A l'approche de Noël, l'association de la Ronde des Quartiers souhaite, comme l'an dernier, que tous les quartiers se mobilisent, commerçants, artisans, résidents autour d'une opération commune au profit des associations caritatives ou d'action sociale de Bordeaux oeuvrant en faveur des enfants malades, orphelins ou défavorisés....

Il s'agira à travers une campagne de communication importante : radio, télévision, presse, ainsi que le tissu associatif de récolter un maximum de dons matériels tels que jouets, livres, DVD...

Les dons récoltés dans les commerces seront centralisés par l'association de la Ronde des Quartiers puis redistribués aux enfants par le biais des associations oeuvrant pour les enfants.

Partenaires associés

Fisac (Ronde des Quartiers), Mairie de Bordeaux, commerçants et artisans.

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Logistique</u>	1 500,00	1 794,00	Association et partenaires privés	5 678,80
<i>location salle</i>	1 000,00	1 196,00		
<i>frais de transport</i>	500,00	598,00	Partenaires publics	6 640,00
<u>Animations</u>	1 500,00	1 794,00	<i>Mairie de Bordeaux</i>	4 000,00
<i>Artistes</i>	1 500,00	1 794,00	<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	2 640,00
<u>Communication</u>	7 300,00	8 730,80		
<i>Affiches/flyers</i>	3 000,00	3 588,00		
<i>Média</i>	2 800,00	3 348,80		
<i>Distribution Affiches/flyers</i>	1 500,00	1 794,00		
<u>Cocktail</u>	500,00	598,00		
TOTAL	10 300,00	12 318,80	TOTAL	12 318,80

**ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU
QUARTIER D'ORNANO-GAVINIÈS**

« Noël 2007 »

date de réalisation

Décembre 2007

Descriptif détaillé de la manifestation

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'Association des Commerçants et Artisans du quartier Ornano-Gaviniès souhaite valoriser les activités commerciales et artisanales, et décorer les rues du quartier.

Une communication vers les résidents et les consommateurs sera mise en œuvre (identification de commerces, accueil pendant les fêtes, messages traditionnels de vœux...).

Les vitrines seront habillées de guirlandes lumineuses et des personnages seront disposés devant chaque magasin. Par ailleurs, les enfants pourront également rencontrer le Père Noël au hasard des rues...

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants et artisans, ...

COÛT - FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animation</u>	200,00	200,00		
<i>Père Noël</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>	<u>Association</u>	1 871,00
<u>Décoration</u>	2 742,47	3 280,00		
<i>Décorations extérieures</i>	<i>1 839,46</i>	<i>2 200,00</i>	<u>Partenaires Publics</u>	3 856,00
<i>Guirlandes</i>	<i>903,01</i>	<i>1 080,00</i>	<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>2 940,00</i>
			<i>Fisac - Ronde des Quartiers</i>	<i>916,00</i>
<u>Communication</u>	1 878,76	2 247,00		
<i>Flyers</i>	<i>1 878,76</i>	<i>2 247,00</i>		
TOTAL	4 821,23	5 727,00	TOTAL	5 727,00

ASSOCIATION VILLAGE SAINT JAMES

« Noël au Village Saint James »

date de réalisation

Du 1^{er} au 24 décembre 2007

Descriptif détaillé de la manifestation

L'association Village Saint James organisera pendant les fêtes de fin d'année, une manifestation qui se veut tant culturelle que commerciale.

Une exposition de photographies, affiches, textes... sera accessible dans chaque commerce ou au du « Village », en liaison avec les Archives Municipales et la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui seront sollicitées.

Les mercredis et samedis, chaque artisan partagera son savoir-faire sous forme de démonstration d'initiation. Des cadeaux seront également offerts aux chalands, et lors de la journée du 24 un goûter sera proposé, rythmé par un groupe de musique classique.

Enfin, le dernier week-end, une animation de rue sera mise en place sur l'histoire des artisans et de Bordeaux.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Archives Municipales, DRAC, commerçants et artisans, ...

COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	TTC	INTITULE	TTC
<u>Animations</u>	2 188,63	2 500,00	Association	2 300,00
<i>Exposition</i>	418,06	500,00		
<i>Musicien classique</i>	600,00	600,00		
<i>Goûter</i>	418,06	500,00		
<i>Animation de rue</i>	752,51	900,00	Mairie de Bordeaux	2 300,00
<u>Communication</u>	250,84	300,00		
<i>Affiches, flyers</i>	250,84	300,00		
<u>Cadeaux</u>	1 505,02	1 800,00		
<i>Porte-clés pendentif</i>	1 254,18	1 500,00		
<i>Cartes postales</i>	250,84	300,00		
TOTAL	3 944,48	4 600,00	TOTAL	4 600,00

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070587

**Adhésion de la Ville de Bordeaux au groupement d'employeur des commerçants et artisans de Bordeaux. Décision.
Autorisation**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Emploi et la Direction du développement économique de la Ville de Bordeaux ont accompagné les commerçants et artisans bordelais dans leur démarche de création du premier Groupement d'Employeurs de Bordeaux.

Le principe de cette structure associative est de permettre aux entreprises adhérentes de recruter du personnel et de mutualiser la mise à disposition de ces compétences. Ainsi, les commerçants et artisans adhérents pourront recourir ponctuellement aux services de salariés spécialisés sur des missions transversales (comptabilité, informatique, communication...) ou à un personnel supplémentaire sur de courtes périodes (fins de semaine, soldes, inventaires...).

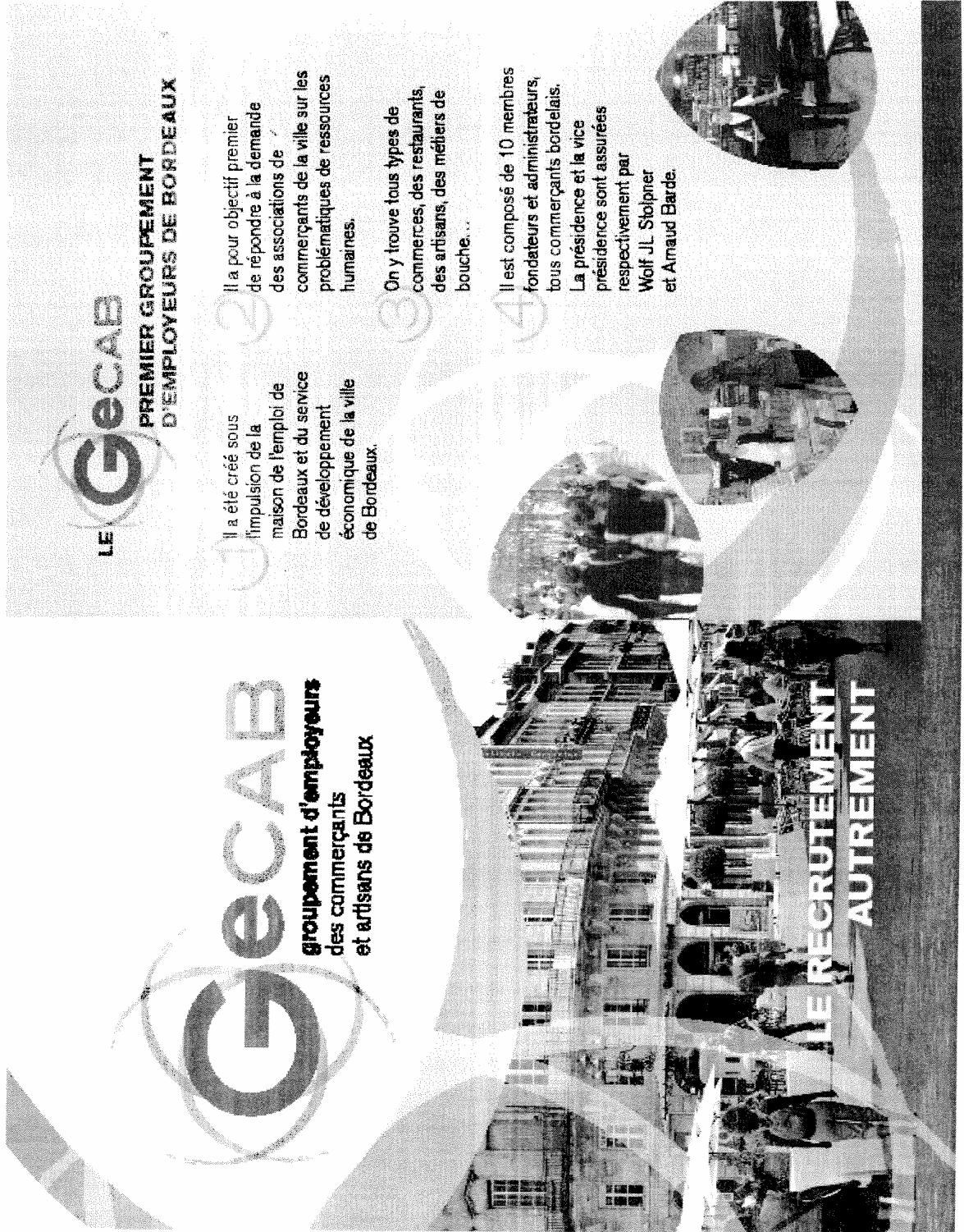
Pour les salariés qui seront recrutés dans ce cadre, le groupement devient leur seul employeur (et non les différentes entreprises individuellement) : c'est pour eux une opportunité de partager un nombre d'heures d'interventions ou de missions sur plusieurs employeurs créant les conditions favorables à une embauche et un maintien dans le poste à temps plein. Ce dispositif leur offre également la possibilité de bénéficier d'un plan de formation professionnelle.

Se rassembler pour embaucher un ou plusieurs salariés permet également de limiter les démarches administratives de chaque employeur utilisateur. Le salarié travaille dans plusieurs structures, mais ne dispose que d'une seule feuille de paie, un seul contrat de travail, une couverture sociale unique et complète.

Après une étude de faisabilité, le GECAB (Groupement d'Employeurs des Commerçants et Artisans de Bordeaux) a été créé par l'Assemblée Générale constitutive organisée le 31 mai 2007. Il est composé de 10 membres fondateurs et administrateurs, tous commerçants bordelais, et regroupe de nombreux types de commerces (restaurants, artisans, métiers de bouche...). Il vous est présenté dans la plaquette jointe.

Afin de soutenir cette démarche structurante pour le commerce et l'artisanat bordelais, il est proposé à la Ville de Bordeaux d'adhérer à l'association constituée. Cette adhésion symbolique n'a pas pour objet de s'immiscer dans la vie du groupement d'employeurs, mais bien d'affirmer notre soutien à l'initiative.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :
faire adhérer la Ville de Bordeaux au Groupement d'Employeurs, Commerçants et Artisans de Bordeaux (GECAB),
verser le montant correspondant, soit 17,94€ sur le budget de l'exercice en cours, fonction 9, sous fonction 94, nature 6281.



LE GecAB
PREMIER GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE BORDEAUX

Il a été créé sous l'impulsion de la maison de l'emploi de Bordeaux et du service de développement économique de la ville de Bordeaux.

2 Il a pour objectif premier de répondre à la demande des associations de commerçants de la ville sur les problématiques de ressources humaines.

3 On y trouve tous types de commerces, des restaurants, des artisans, des métiers de bouche...

4 Il est composé de 10 membres fondateurs et administrateurs, tous commerçants bordelais. La présidence et la vice-présidence sont assurées respectivement par Wolf J.L. Stolpner et Arnaud Barde.

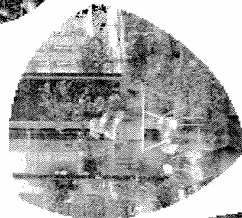
LE RECRUTEMENT AUTREMENT

GecAB
groupeement d'employeurs des commerçants et artisans de Bordeaux

COMMERCANTS ET ARTISANS DE BORDEAUX,
LE GECAB PROPOSE
**DES SOLUTIONS A VOS BESOINS
EN RECRUTEMENT**

- ↳ • à temps partiels
- saisonniers
- sur des métiers à faible qualification
- comme hautement qualifiés

Le Gecab répond concrètement aux difficultés de recrutement rencontrées sur certains métiers (vendeurs spécialisés, métiers de bouche, cadre opérationnel...) ou à certaines périodes (fins de semaine, soldes, inventaires, saisonnalités...).



COMMENT ÇA MARCHE ?

Après votre adhésion, le responsable du groupement identifie et recense avec vous, précisément vos besoins.

Lors de la mise à disposition de salariés, le Gecab gère l'ensemble des tâches administratives liées à l'embauche, rémunère le salarié et facture votre entreprise en fonction du temps de travail effectué.



**QU'EST-CE
QU'UN GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS ?**

C'est une structure associant différentes entreprises, qui a pour objet de recruter du personnel pour le mettre à disposition de ses adhérents.
Le Gecab permet de mutualiser les différentes compétences et ainsi vous permet même de recourir ponctuellement aux services d'un comptable, d'un secrétaire ou d'un informaticien ou pourquoi pas, d'un coursier !



Pour adhérer au GECAB
ou obtenir des informations sur
son fonctionnement, contactez :

Isabelle MASSUS
Tel. 05 40 12 10 11 - 06 66 28 33 81
Email : gecab@emploi-bordeaux.fr



M. BRON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la première délibération il s'agit de notre soutien au développement économique et plus particulièrement des actions d'animations de fin d'année :

Une demande du Comité de bienfaisance et de défense des intérêts du quartier Fondaudège – Palais Gallien – Lerme, qui relèvera à la fois le montant des subventions et le montant total des dépenses.

Et également 5 autres demandes d'associations de commerçants de Saint Augustin, du Grand Parc, la Ronde des Quartiers, les Commerçants et Artisans d'Ornano-Gaviniès, ainsi que ceux du village Saint-James qui préparent une très belle manifestation.

La deuxième délibération est assez intéressante, mes chers collègues, puisqu'elle nous propose d'adhérer à un groupement que nous avons accompagné avec la Maison de l'Emploi dès le départ, un groupement d'employeurs, de commerçants et d'artisans qui permettra de mutualiser la mise à disposition des compétences de personnels qui était jusqu'ici rendue plus difficile et ce dans des missions de comptabilité, d'Informatique ou de communication.

C'est une démarche très intéressante pour les salariés, puisque le groupement deviendra leur seul employeur et qu'il donnera ainsi la possibilité aux commerçants de ne pas avoir à faire de démarches bien souvent très lourdes à leur niveau pour faire ces embauches-là.

Il vous est donc proposé dans un premier temps d'adhérer à cette association, d'en observer le fonctionnement dans ses premiers mois d'exercice, et nous pourrons juger ensuite de l'accompagnement que nous souhaiterons donner à cette bonification.

M. LE MAIRE. -

Sur le premier dossier, est-ce qu'il y a des oppositions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Sur le deuxième dossier de M. BRON je voudrais saluer cette initiative très innovante qui me paraît aller tout à fait dans la bonne direction.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20070588

Direction Générale des Affaires Culturelles. Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les commissions scientifiques compétentes réunies au cours de l'année 2007 ont validé, pour la Ville de Bordeaux, les acquisitions suivantes :

Musée des Beaux-Arts

5 œuvres d'Edmond Boissonnet

- Le port de Bordeaux
- Place Mériadeck
- Le tramway vert
- Le port n° 1
- Temps gris n° 2

d'une valeur de 10 000 €

23 dessins d'Yvan Le Louarn dit CHAVAL d'une valeur de 7 000 €

1 autoportrait d'André Lhôte d'une valeur de 69 000 €

CAPC

Une œuvre de Kelley Walker intitulée « Braniff Dali » d'une valeur de 11 000 €

Musée des Arts Décoratifs

Une paire de chenets d'époque Louis XV. Participation de la Ville de Bordeaux à hauteur de 10 000 €

Muséum d'histoire naturelle

Acquisition et naturalisation de spécimens d'une valeur de 14 500 €.

Le FRAM est susceptible de subventionner ces acquisitions.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- encaisser la somme allouée
- signer les documents afférents

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070589

DGAC. Musée des Beaux-Arts. Exposition peinture et société au temps des impressionnistes. A. Roll - A. Smith. Convention de prêt d'oeuvre avec la C.C.I de Bordeaux. Signature. Vente de catalogues et de produits dérivés. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise, du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008, une grande exposition qui réunit autour d'un important ensemble de toiles d'Alfred Smith et d'Alfred Roll, des œuvres de leurs contemporains.

Pour cette exposition, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a voulu participer en prêtant un tableau monumental d'Alfred Smith intitulé *Vue de Bordeaux depuis l'embarcadère de Bacalan*, et montrer ainsi son attachement à la vie culturelle de la Ville de Bordeaux. En effet, l'exposition de ce tableau, inconnu du public contemporain, sera l'occasion de la redécouverte de cette œuvre.

Une convention régit les modalités de ce prêt.

D'autre part, cette exposition sera l'occasion de proposer à la vente deux catalogues et des produits dérivés selon les modalités suivantes :

Deux catalogues (monographies) de 180 pages, consacrées respectivement à A. Roll et A. Smith, seront éditées à cette occasion en 450 exemplaires chacune (330 exemplaires réservés à la vente et 120 exemplaires en dons et échanges), un réapprovisionnement est prévu par tranche de 50 exemplaires. Le prix de vente de chaque monographie sera de 26 €.

Des produits dérivés seront aussi proposés à la vente et en dons :

- 50 affiches 120 x 176 cm : 5 € l'unité (affichage et dons 200)
- affichettes 60 x 40 cm : 3 € l'unité (affichage et dons 200)
- 3 modèles de poster (300 exemplaires de chaque) 60 x 40 cm : 3 € l'unité ou 8 € les 3 (280 exemplaires à la vente et 20 exemplaires en dons, pour chaque modèle)
- 12 modèles de cartes postales en 500 exemplaires de chaque (480 exemplaires destinés à la vente et 20 exemplaires pour les dons)
- modèles de cartes postales en 250 exemplaires de chaque (230 exemplaires destinés à la vente et 20 exemplaires pour les dons)
- prix de vente : 0.80 € l'unité ou 3 € les 4
- 4500 exemplaires du « petit journal » de l'exposition (« fac-similé » 4 pages) : 1 € (4450 à la vente et 50 en dons)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention et à appliquer ces tarifs.

Convention de prêt d'oeuvre

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, son maire, autorisé par délibération en date du reçue en préfecture le
appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »
D'une part

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 12 place de la Bourse, 33076 Bordeaux cedex, représentée par M. Laurent COURBU, son président appelée ci-après « CCIB »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition consacrée aux peintres Alfred Roll et Alfred Smith, intitulée, « Peinture et société au temps des impressionnistes. A. Roll - A. Smith ».

Cette exposition se déroulera du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008 à la Galerie des Beaux-Arts et dans l'aile nord du musée.

Dans le cadre de sa politique de développements et de projets, afin de favoriser la création de nouveaux liens entre les entreprises bordelaises, la Ville de Bordeaux et le Musée des Beaux-Arts, la CCIB a souhaité participer à cette exposition en prêtant un tableau de Smith Vue de Bordeaux depuis l'embarcadère de Bacalan.

ARTICLE I : Objet de la convention

La CCIB prête au Musée des Beaux-Arts, pour l'exposition désignée en préambule, un tableau d'Alfred Smith Vue de Bordeaux depuis l'embarcadère de Bacalan.

Ce tableau (247,5 x 153 cm), très peu connu du public, sera l'occasion de la redécouverte de cette oeuvre qui prendra une part importante dans l'exposition.

La présente convention définit les obligations des deux parties, au sujet de ce prêt.

ARTICLE II : Obligations de «La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts prend en charge les frais de transports et d'assurance de l'oeuvre prêtée par la CCIB.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts s'engage à prendre en charge une partie du coût de la restauration de l'oeuvre nécessaire à sa présentation (la CCIB désignera le restaurateur de son choix) ainsi que la remise en état du cadre.

La Ville de bordeaux - Musée des Beaux Arts s'engage à faire figurer la mention de ce prêt sur le cartel de l'oeuvre et/ou dans le catalogue.

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux Arts s’engage à mentionner ou à faire figurer le logo de la CCIB sur tous ses documents de communication.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts autorise la CCIB à communiquer sur le prêt de l’œuvre mentionnée à l’article I, et à prêter l’ektachrome de l’œuvre pour les documents de communication de la CCIB.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s’engage à mettre gratuitement à la disposition de la CCIB, le hall d’accueil de l’aile nord pour organiser une soirée (date et conditions à déterminer avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts).

Une visite de l’exposition pourra être organisée spécialement à cette occasion.

ARTICLE III : Obligations de la CCIB

La CCIB prête l’œuvre mentionnée à l’article I pour l’exposition du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

La CCIB devra faire figurer le logo de la « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts » sur ses documents de communication internes ou externes.

La CCIB devra mettre le tableau à la disposition du Musée des Beaux-Arts avec un délai nécessaire à sa restauration avant l’exposition.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue pour la durée de l’exposition, jusqu’au retour de l’œuvre.

Elle pourra être résiliée par l’une ou l’autre des parties, par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze (15) jours.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d’intérêt général.

ARTICLE V : Dépôt de l’œuvre

Les deux parties pourront mener des négociations en vue du prêt de l’œuvre (dépôt) au Musée des Beaux Arts de Bordeaux, pour l’exposer après la fin de l’exposition objet des présentes.

En cas d’accord, la durée et les conditions feront l’objet d’une convention de prêt d’œuvre séparée des présentes.

ARTICLE VI : Litiges

Tous les litiges concernant la présente convention seront soumis en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

Pour la CCIB, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre (4) exemplaires,

A Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Le Président de la CCIB
---------------------------------------------	--------------------------------

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070590

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition Brian Wilson. Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine. Demande. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain présente, du 16 novembre 2007 au 9 mars 2008, l'exposition « If Everybody had an Ocean : Brian Wilson, une exposition artistique ».

Cette exposition ambitieuse coorganisée avec la Tate St Ives (Cornall UK) a pour sujet la fascination exercée par Brian Wilson, le mythique compositeur des Beach Boys, sur plusieurs générations d'artistes.

Le Conseil Régional d'Aquitaine sensible à la pertinence de ce projet a décidé d'apporter son soutien financier en accordant à la Ville de Bordeaux une subvention de 20 000 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ce soutien financier
- encaisser la somme allouée à la Ville de Bordeaux par le Conseil Régional d'Aquitaine
- signer tous les documents afférents
- prévoir au budget supplémentaire une recette de 20 000 € sur le CRB CEX ARTCON, compte 74718
- prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB CEX, compte n° 6088

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070591

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Partenariats avec les Editions du Mouvement et Métro. Conventions. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa programmation d'hiver, le CAPC musée d'art contemporain présente, du 16 novembre 2007 au 9 mars 2008, un exposition intitulée « If everybody had an ocean : Brian Wilson, une exposition ».

Les Editions du Mouvement, société de diffusion de presse, et Métro, société de diffusion de presse quotidienne gratuite, ont souhaité apporter leur soutien pour permettre au CAPC de bénéficier d'une meilleure communication de son programme.

Deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités de ces partenariats.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par Monsieur Alain Juppé, en qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du , reçue à la Préfecture de la Gironde le Ci-après dénommée le CAPC

D'une part,

et

Les Editions du MOUVEMENT, SARL de presse au capital de 4200 Euros, dont le siège social est situé 6 rue Desargues 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris au n° RCS B 403 088 362 SIRET 403 088 362 00013, APE 221 C, représentées par Monsieur Alix GASSO, en qualité de Responsable des partenariats, dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après dénommées MOUVEMENT.

D'autre part,

PREAMBULE

Le CAPC et MOUVEMENT se sont rapprochés à l'occasion de l'exposition If everybody had an ocean : Brian Wilson, une exposition présentée au CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux, du 16 novembre 2007 au 9 mars 2008.

ENTRE LES PARTIES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre le CAPC et MOUVEMENT à l'occasion de l'exposition If everybody had an ocean : Brian Wilson, une exposition présentée au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du 16 novembre 2007 au 9 mars 2008.

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES

Il est expressément convenu entre les parties que les prestations décrites dans le contrat sont des prestations d'échange et seront fournies exclusivement en nature. En conséquence, aucun règlement en numéraire ne pourra être demandé pour quelque cause et quelque somme que ce soit par les parties.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre du présent contrat, les parties s'engagent mutuellement à accomplir leurs obligations telles que définies en articles 4 et 5.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CAPC

4-1 PROMOTION

Le CAPC autorise MOUVEMENT à faire la promotion de l'exposition *If everybody had an ocean* :

Brian Wilson, une exposition.

4-2 PLAN DE COMMUNICATION

Le CAPC s'engage à insérer le logo de MOUVEMENT sur l'ensemble des documents de communication mis en place pour la promotion de l'exposition *If everybody had an ocean* : Brian Wilson, une exposition présentée au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du 16 novembre 2007 au 9 mars 2008 : sur l'invitation, les newsletters de novembre 2007 à mars 2008, l'affiche programme à l'entrée du musée, le communiqué de presse 2 pages, le dossier de presse, et sous la forme d'un texte de 500 à 800 signes dans le dossier de presse de l'exposition.

4-3 APPORTS EN MARCHANDISES

Le CAPC s'engage à organiser deux visites privées et commentées de l'exposition pour MOUVEMENT à deux fois 10 (dix) personnes, selon un calendrier et un horaire à définir entre les deux parties.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE LA SARL DE PRESSE MOUVEMENT

En contrepartie des prestations fournies par le CAPC et pendant toute la durée du contrat, la SARL de presse MOUVEMENT s'engage à mettre à la disposition du CAPC pour les propres besoins de ce dernier, des espaces publicitaires sur le site mouvement.net que le CAPC déclare parfaitement connaître et dont la SARL de presse MOUVEMENT est l'éditeur.

Ces espaces sont répartis comme suit :

Une semaine de visibilité sous forme de bannière supérieure 730x110 pix du 7 novembre au 14 novembre 2007.

Une semaine de visibilité sous forme de pavé 190 X 180 pix du 14 novembre au 21 novembre 2007. Un emplacement dans la Newsletter du 24 octobre sous forme d'un pavé 190 X 180 pix Un emplacement dans la Newsletter du 7 novembre sous forme de pavé 190X180 pix.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que le CAPC est le seul propriétaire du concept de l'exposition à Bordeaux. Ce Concept ne devra pas être utilisé par MOUVEMENT pour d'autres fins que celles d'assurer les prestations liées au contrat. MOUVEMENT s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété du CAPC musée sur le Concept quelle qu'en soit la forme ou la nature.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS

Le présent contrat est le seul relatif à l'objet des présentes et ne peut être modifié que par un document écrit et signé par les deux parties.

ARTICLE 8 – SUBROGATION

Aucune substitution de parties ne pourra intervenir sans accord préalable écrit, signé des deux parties ayant conclu le présent Contrat.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations souscrites au terme du présent Contrat, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation du présent contrat à la charge de la partie défaillante après une mise en demeure de faire cesser la cause de la défaillance demeurée infructueuse plus de 15 jours après la réception de la lettre recommandée comportant mise en demeure, et ce sans préjudice des dommages, intérêts et pénalités pouvant être dus en application des présentes et en réparation de préjudices pouvant résulter de la défaillance à l'origine de la rupture.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

En cas d'événements de force majeure faisant obstacle à l'exécution par l'une des Parties de ses obligations telles qu'elles découlent du présent contrat, la Partie défaillante devra immédiatement informer l'autre de la survenance d'un tel événement.

La Partie défaillante sera exonérée de toute responsabilité du fait de son inexécution qui ne pourra être considérée comme une violation du contrat.

Il faut entendre par événements de force majeure, des événements imprévisibles, irrésistibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans le présent contrat.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout différend portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

ARTICLE 12 – DUREE DU PARTENARIAT

Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les parties à compter de la signature du présent contrat et prendra fin automatiquement et sans formalité préalable 09 mars 2008.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la SARL de presse MOUVEMENT, 6 rue Desargues
F- 75011 Paris
- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux, le
En quatre exemplaires originaux,

Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,

Po/SARL de presse MOUVEMENT
Le Responsable des partenariats,

Alain Juppé

Alix Gasso

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par Monsieur Alain Juppé, en qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____
Ci-après dénommée le CAPC

D'une part,

et

PUBLICATIONS METRO France
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
SIREN 439 396 474 RCS MARSEILLE
Dont le siège social est situé 60, cours Pierre Puget 13006 Marseille
Représentée par Madame Valérie DECAMP en sa qualité de Directeur Général
Ci-après dénommée "METRO"

D'autre part,

PREAMBULE

METRO souhaite mettre en oeuvre une opération de partenariat lui permettant de valoriser son image auprès de son lectorat. Au travers de tels partenariats, METRO entend promouvoir et affirmer son image jeune et dynamique auprès de ses lecteurs et créer une véritable incitation, pour ces derniers à se procurer quotidiennement le journal METRO. Le CAPC souhaite par ce partenariat promouvoir l'exposition Brian Wilson. Les parties, intéressées par des perspectives mutuelles de promotion, se sont donc réunies afin de préciser les modalités de leur collaboration au sein d'une opération de partenariat.

ENTRE LES PARTIES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT, :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de partenariat entre le CAPC et METRO.

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES

Il est expressément convenu entre les parties que les prestations décrites dans le Contrat sont des prestations d'échange et seront fournies exclusivement en nature. En conséquence, aucun règlement en numéraire ne pourra être demandé pour quelque cause et quelque somme que ce soit par les parties.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARTIES

Les parties ont convenu de se fournir mutuellement les prestations suivantes :

3.1 Obligations de METRO

METRO s'engage à faire paraître 4 insertions publicitaires, 2 en format ½ page et 2 en format ¼ de page, en floating sur son édition Bordeaux.

Les parties conviennent expressément d'appliquer, pour l'exécution des présentes, les conditions générales de METRO en cours, le CAPC déclarant en avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Les prestations fournies par METRO seront valorisées sur la base de ses tarifs en vigueur à la date de parution des insertions prévues à la présente convention.

3.2 Obligations du CAPC

Le CAPC s'engage à fournir à METRO les prestations et/ou marchandises suivantes :
Présence du logo « Metro » sur l'ensemble des outils de communication pendant la durée de l'exposition ;

Le CAPC organisera une visite privée de l'exposition (maximum 50 personnes) selon un calendrier et un horaire à définir entre les deux contractants.

La présente convention ne concerne que des campagnes du CAPC désignées par la présente à l'exclusion de tout autre annonceur. Aucune substitution de supports ne pourra intervenir sans accord préalable, écrit et signé des deux parties.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

Le C.A.P.C. adressera à METRO un justificatif fiscal de partenariat (bordereau CERFA n° 11580*02) d'un montant de 2 272,40 euros net.

Adresse de facturation :
PUBLICATION METRO FRANCE
35, Rue Greneta
75002 PARIS

ARTICLE 5 – UTILISATION DE LA MARQUE ET DU LOGO METRO

La présente convention ne confère aucun droit au CAPC sur la marque et le logo de METRO.

Toute utilisation, apposition ou reproduction de la marque et du logo de METRO devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de METRO (lydie.aulas@publications-metro.fr – 01.55.34.45.66). Un BAT des outils de communication sera présenté à METRO avant impression. Tout manquement à cette règle entraînerait l'annulation simple du partenariat.

La présente convention ne confère aucun droit à METRO sur la marque et le logo du CAPC.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE – GARANTIE

Le CAPC déclare avoir pris toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'exposition et avoir souscrit les assurances suffisantes.

En conséquence, le CAPC sera seul responsable de toute réclamation et/ou action que l'organisation et le déroulement de l'exposition pourrait engendrer.

ARTICLE 7 – DUREE DU PARTENARIAT

La convention est conclue pour la durée de l'exposition, soit du 16 novembre 2007 au 09 mars 2008.

Les opérations d'échange devront être équilibrées et impérativement respectées par les deux parties à la date d'expiration de cette période.

Si à cette date, l'une des parties n'a pas utilisé en totalité les services proposés, elle renonce à en réclamer l'exécution et à prétendre à un quelconque dédommagement financier ou autre.

Si à cette date l'échange n'était pas équilibré, sa durée ne pourrait pas être prolongée.

A cet égard, les parties surveilleront conjointement l'équivalence des prestations au fur et à mesure de leur utilisation, afin de procéder à temps à un éventuel rééquilibrage avant la fin de la période contractuelle. Chaque partie s'engage à fournir à cet effet, sur simple demande de l'autre partie, toutes les informations nécessaires.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITE

Chaque partie s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie auxquels elle aurait pu avoir accès au cours des négociations préalables à la conclusion de la présente convention, et au cours de la conclusion et de l'exécution de la présente convention.

Les clauses de la présente convention sont également confidentielles et ne peuvent être publiées ni communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite expresse de l'autre partie. Chacune des parties s'engage à ne permettre l'accès aux informations et documents confidentiels visés au présent article qu'aux membres de son personnel directement concernés par leur utilisation pour l'exécution de la présente convention et à prendre toutes les dispositions requises auprès de son personnel pour préserver la confidentialité de ces informations vis à vis des tiers.

Ces obligations ne s'appliquent pas aux informations qui sont ou seront du domaine public ou qui à la date de leur communication sont ou seront légitimement détenues par la partie qui les reçoit sous réserve que la partie qui allègue ces exceptions soit en mesure d'en apporter les preuves utiles.

ARTICLE 9 – MODIFICATIONS

La présente convention est la seule relative à l'objet des présentes et ne peut être modifiée que par un document écrit et signé par les deux parties.

ARTICLE 10 – SUBROGATION

Aucune substitution de parties ne pourra intervenir sans accord préalable écrit, signé des deux parties ayant conclu la présente convention.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

Si par suite d'un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence, l'une ou l'autre des parties était amenée à ne plus pouvoir remplir ses obligations, l'exécution de la présente convention serait suspendue jusqu'à disparition de cette impossibilité, sans que cette suspension puisse dépasser une durée de trois semaines.

Si la suspension de la convention du fait d'un cas de force majeure devait dépasser la durée ci-dessus visée, elle ouvrirait droit à la résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties et aucun dommages-intérêts ne pourra lui être réclamé par l'autre partie à ce titre.

ARTICLE 12 – RESILIATION

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations, la Partie lésée mettra en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, la Partie défaillante de remédier immédiatement à cet état de fait. Si, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la lettre recommandée, la Partie défaillante n'a pas porté remède audit manquement, la Partie lésée pourra rompre la convention avec effet immédiat. Elle avertira la Partie défaillante de la date de prise d'effet de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

A compter de cette date, plus aucun espace publicitaire ne pourra être réservé et les réservations non diffusées seront annulées.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout différend portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la société PUBLICATIONS METRO FRANCE, 50-52 boulevard Haussmann
F- 75009 Paris

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux cedex

Fait à Paris
Le 2 juillet 2007
En deux exemplaires

Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,

Po/METRO,
Sa Directrice Générale,

Alain Juppé

Valérie DECAMP

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070592

Direction Générale des Affaires Culturelles. Conservatoire de Bordeaux. Subvention du Crédit Municipal. Convention. Signature. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses activités pédagogiques et culturelles, le Conservatoire organise depuis l'année 2000 des concerts dans les locaux du Crédit Municipal.

Cette mise à disposition favorise l'exercice des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales des élèves de notre établissement et contribue au développement de l'action culturelle du Conservatoire dans la Ville, conformément au projet de notre établissement.

Le Crédit Municipal propose d'apporter une participation financière à la Ville de Bordeaux pour l'édition de la brochure des programmes de la saison 2007/2008 du Conservatoire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer une convention de partenariat avec le Crédit Municipal pour l'année scolaire 2007/2008
- encaisser cette participation financière d'un montant de 3 000 euros sur la fonction 311 nature 7478

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CREDIT MUNICIPAL ET LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX

Entre

Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de Maire de la Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

Le Crédit Municipal de Bordeaux dont le siège social est situé 29 rue du Mirail à Bordeaux, représenté par Monsieur Guy Poirier, Directeur Général

Il est préalablement convenu ce qui suit :

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud et le Crédit Municipal entretiennent depuis l'année 2000 des relations de partenariat. A ce titre les locaux du Crédit Municipal accueillent plusieurs fois par an des manifestations artistiques organisées par le Conservatoire qui mentionne ce partenaire dans ses programmes.

En contrepartie, le Crédit Municipal se propose de soutenir financièrement le Conservatoire dans ses actions de communication.

Ceci ayant été exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le Crédit Municipal de Bordeaux, partenaire du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud accueille dans ses locaux durant la saison 2007/2008 des concerts, organisés par le Conservatoire, ouverts au public selon un calendrier convenu entre les deux parties.

ARTICLE 2 : Obligation de la Ville de Bordeaux

Le Conservatoire en contrepartie fait figurer dans la brochure de la saison 2007/2008 un encart publicitaire du Crédit Municipal, et mentionne le logo de cet organisme dans tous ses supports de communication.

ARTICLE 3 : Obligation du Crédit Municipal

Le Crédit Municipal, dans le cadre de ce partenariat, s'engage à verser en 2007 à la Ville de Bordeaux pour les actions de communication du Conservatoire une somme d'un montant total de trois mille euros.

ARTICLE 4 : Conditions d'un futur partenariat

Le Conservatoire ainsi que le Crédit Municipal se proposent, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties d'étudier chaque année les conditions de leur partenariat.

ARTICLE 5 : Durée

La prescrite convention est prévue pour une durée d'un an.

ARTICLE 6 : Litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

Pour Le Crédit Municipal de Bordeaux, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait à Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Le Directeur Général du Crédit Municipal
Alain Juppé	Guy Poirier

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070593

Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

Une liste de 2 671 documents correspondant aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de septembre 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal
- la destruction des ouvrages désaffectés

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070594

Direction Générale des Affaires Culturelles. Association Tout Nouveau Théâtre. Renouvellement du matériel scénique. Convention de participation financière. Adoption. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Etablissement artistique et culturel indépendant dédié à la création contemporaine, le TNT a ouvert ses portes au sein de la manufacture de chaussures sise 226, boulevard Albert 1er en 1998. A l'origine entièrement dédié au théâtre, son projet artistique est aujourd'hui pluridisciplinaire (danse, musique, chorégraphie). Il privilégie les travaux de recherche et d'expérimentation, et présente les formes les plus contemporaines de ces disciplines.

Espace de travail et d'action artistique et culturelle, le TNT s'inscrit dans une dynamique de proximité et cherche à développer d'autres modalités de travail et de relations avec les territoires et les populations.

La nef, équipée pour accueillir des représentations, dispose d'un espace de 550 m² au sol surplombé d'une vaste coursive de 250m². Mais aujourd'hui le matériel scénique apparaît obsolète et l'association envisage de le renouveler.

Le coût total de cette opération est de 81 415,80 euros HT. Le plan de financement des équipements est le suivant :

	Euros	%
Ville de Bordeaux	24 425	30
Drac	24 425	30
Conseil Régional	16 283	20
Conseil Général	16 283	20

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé à la délibération

- verser à l'association tout nouveau théâtre sur production de justificatifs des dépenses réalisées, une subvention d'équipement représentant 30 % des dépenses hors taxes réalisées conformément au plan de financement ci-dessus énoncé soit la somme de 24 425 euros. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours en nature 2042 fonction 313.

Convention de participation financière entre la Ville de Bordeaux et l'association TOUT NOUVEAU THEATRE en vue de l'acquisition de matériel scénique

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

et

L'association Tout Nouveau Théâtre représenté par son Directeur, M.Eric Chevance, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du
.....

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'association TOUT NOUVEAU THEATRE occupe la manufacture de chaussure sise 226, Boulevard Albert 1er à Bordeaux. Le matériel scénique de l'association étant devenu obsolète, l'association a émis le souhait de le renouveler. Elle a demandé à la Ville de participer financièrement à hauteur de 30 % du coût total de l'acquisition.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre du renouvellement du matériel scénique du théâtre, la Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 30 % du plan de financement global de l'opération. La participation financière de la Ville sera donc d'un montant de 24 425 euros HT sur un total de 81 415,80 euros HT.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, a fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

Si le bail commercial entre les Etablissements Maudouit et fils venait à expirer dans un délai de 5 ans à compter du versement de cette subvention, l'association s'engage à donner le matériel acquis à une autre structure culturelle bordelaise après accord écrit des autres cofinanceurs.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement d'une subvention d'équipement représentant 30 % au maximum des dépenses hors taxes réalisées, soit un montant de 24 425 euros HT sur présentation d'un état récapitulatif certifié conforme par Monsieur Eric CHEVANCE et des factures qui y sont relatives.

M. LE MAIRE. -

J'ai appris ce mot il n'y a pas longtemps.

M. DUCASSOU. -

Et enfin l'attribution d'une subvention au TNT pour le renouvellement du matériel scénique, en association avec le Conseil Général, le Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur ces délibérations culturelles ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20070595

Délégation au Développement Durable. Attribution d'une subvention à la Jeune Chambre Economique pour une opération de thermographie infrarouge. Subventions 2007. Autorisation. Adoption.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement durable la Ville de Bordeaux souhaite réaliser une thermographie infrarouge pour :

- Sensibiliser le public aux déperditions thermiques par les toitures en lui donnant accès aux thermicartes (représentation des valeurs de flux énergétiques obtenues par thermographie infrarouge).
- Présenter aux bordelaises et bordelais un pré diagnostic des déperditions d'énergie
- Sensibiliser la population à la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

De façon générale, ce type d'étude thermographique fait apparaître que 8 à 10% des bâtiments nécessitent des travaux de rénovation rapide.

La Jeune Chambre Economique de Bordeaux propose de réaliser une thermographie aérienne sur le périmètre de la ville pour détecter de façon fiable et compréhensible, les déperditions d'énergie de l'habitat et des réseaux de chaleur.

Cette opération se déroulera en deux temps :

- Une action pilote qui sera menée avant l'hiver sur un secteur limité de la Ville, Grand Parc – Chartrons
- Une deuxième action concernera l'ensemble du territoire et sera réalisée dans le courant de l'hiver

Ces thermographies se feront bien sûr en fonction des conditions météorologiques à savoir : de très bonne heure le matin, à une température inférieure à 5° Celcius, et une pluviométrie nulle depuis 36 heures.

Afin de permettre à la Jeune Chambre Economique d'accompagner la Ville je vous propose d'allouer à cette association deux subventions :

- Une subvention de 4 500 € pour l'opération pilote prévu sur le budget 2007 (DM2)
- Une subvention de 40 000 € pour la réalisation de la deuxième phase (proposé sur le budget 2008) (Article 6574 – Rubrique 824).

S'agissant de la 2^e phase, cette subvention est conditionnée à la présentation d'un plan de financement couvrant la totalité de la dépense (en cours de finalisation).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention

La Jeune Chambre Economique

CONVENTION DE PARTENARIAT

**Opération pilote
thermographie aérienne**

Entre Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Mademoiselle ASTIASARAN Présidente de l'association La Jeune Chambre Economique

EXPOSE

La politique de développement durable de la Ville de Bordeaux doit faire l'objet, avec chacun des acteurs participant à la mise en place d'action en faveur de l'environnement, de contrats qui définissent les objectifs communs de ce développement ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Bordeaux affirme sa volonté :

D'économiser l'énergie et de développer les énergies alternatives.

De préserver les ressources en eau

De respecter les équilibres naturels

De diminuer la production de déchets à la source et favoriser leur valorisation

D'accompagner les changements de comportement des administrés

De développer une approche pédagogique qui permette aux bordelais de tous âges de s'approprier pleinement la charte, d'en être les co-auteurs et co-acteurs aux côtés de la Municipalité.

D'intégrer les propositions d'actions proposées par les habitants

- Il s'agit pour les administrés

- De comprendre les enjeux de l'écologie urbaine et du développement durable ;
- De s'investir et agir individuellement et collectivement.

CONSIDERANT

1/ Que l'Association Jeune Chambre Economique, régulièrement constituée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 18 place des Quinconces 33 000 BORDEAUX a pour but :de monter des projets qu'elle anime au sein de la Ville de Bordeaux pour améliorer la vie du citoyen ou de promouvoir un thème de société

2/ Qu'elle propose la réalisation, en tant que maître d'œuvre d'un projet, de cartographie des déperditions énergétiques sur Bordeaux avec prise de vue infrarouge par hélicoptère

3/ Qu'elle propose d'accompagner la Ville de Bordeaux pour une opération test sur un secteur limité de la ville

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la Ville de Bordeaux et l'Association Jeune Chambre Economique décident de mettre en place un partenariat.

A travers ce partenariat, les deux parties entendent exprimer leur volonté commune :

pour la Ville, de financer, sur une opération test, l'Association Jeune Chambre Economique, pour la réalisation d'une thermographie infra-rouge sur le site « Grand Parc – Chartrons » délimité comme indiqué en annexe

pour l'Association la jeune chambre économique de réaliser la thermographie d'apporter une analyse technique, de veiller au contrôle institutionnel avec l'ADEME et de couvrir le plan média. Cet engagement de l'association est traduit dans le plan d'action ci-joint.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Alinéa 1

Dans le cadre des textes légaux ou réglementaires l'y autorisant, la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer une subvention de :

4 500.00 euros (quatre mille cinq cents euros) pour la réalisation d'une opération pilote de thermographie aérienne.

Alinéa 2 – Procédure générale de versement des fonds

La Ville s'acquittera de sa contribution financière sur le budget 2007

L'Association devra fournir à la Ville de Bordeaux le bilan financier de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, un compte-rendu d'activité annuel, les procès-verbaux des Conseils d'Administration et Assemblées Générales. Aucun fond ne sera débloqué par la Ville de Bordeaux en l'absence de ces documents.

La contribution de la Ville de Bordeaux sera créditée au nom de l'Association Jeunes Chambre Economique à la banque Banque Populaire du Sud Ouest, agence Jean Jaurès de Bordeaux 33 000

sur le compte 10907 – 00001 – 00119523622 - 51

Alinéa 3 – Comptabilité

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des Associations (avis du Conseil National de la comptabilité du 17 juillet 1975) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Alinéa 4 – Contrôle financier

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un Commissaire aux Comptes et un Suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi 84.148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la Loi 93.122 du

29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à :

Réaliser l'opération test de Bilan Thermographique
Apporter une analyse technique,
Veiller au contrôle institutionnel avec l'ADEME
Couvrir le plan média.

ARTICLE 5 – CONTROLE DES ACTIVITES

L'Association Jeune Chambre Economique rendra compte de son action et fournira tous les renseignements utiles en amont et en aval de l'opération

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement, que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'association s'engage à fournir, dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

L'association Jeune Chambre Economique s'engage, sur cette opération test, à ne pas mettre en œuvre ou promouvoir des actions qui soient contraires aux objectifs définis par les présentes.

ARTICLE 6 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la période allant du 01/11/2007 au 31/12/2007.

ARTICLE 7 – RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 – DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

pour la Ville de Bordeaux – Place Pey-Berland – 33000 Bordeaux,
pour l'association Jeune Chambre Economique - 18 place des Quinconces 33 000
BORDEAUX

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le MAIRE Anne Walryck Adjoint au Maire	Pour l'Association Jeune Chambre Economique Nathalie ASTIASARAN Présidente
-----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

La Jeune Chambre Economique

CONVENTION DE PARTENARIAT

**Thermographie aérienne générale
de la ville de Bordeaux**

Entre Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Mademoiselle ASTIASARAN Présidente de l'association La Jeune Chambre Economique

EXPOSE

La politique de développement durable de la Ville de Bordeaux doit faire l'objet, avec chacun des acteurs participant à la mise en place d'action en faveur de l'environnement, de contrats qui définissent les objectifs communs de ce développement ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Bordeaux affirme sa volonté :

D'économiser l'énergie et de développer les énergies alternatives.

De préserver les ressources en eau

De respecter les équilibres naturels

De diminuer la production de déchets à la source et favoriser leur valorisation

D'accompagner les changements de comportement des administrés

De développer une approche pédagogique qui permette aux bordelais de tous âges de s'approprier pleinement la charte, d'en être les co-auteurs et co-acteurs aux côtés de la Municipalité.

D'intégrer les propositions d'actions proposées par les habitants

- Il s'agit pour les administrés

- De comprendre les enjeux de l'écologie urbaine et du développement durable ;
- De s'investir et agir individuellement et collectivement.

CONSIDERANT

1/ Que l'Association Jeune Chambre Economique, régulièrement constituée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 18 place des Quinconces 33 000 BORDEAUX a pour but :de monter des projets qu'elle anime au sein de la Ville de Bordeaux pour améliorer la vie du citoyen ou de promouvoir un thème de société

2/ Qu'elle propose la réalisation, en tant que maître d'œuvre d'un projet, de cartographie des déperditions énergétiques sur Bordeaux avec prise de vue infrarouge par hélicoptère

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la Ville de Bordeaux et l'Association Jeune Chambre Economique décident de mettre en place un partenariat.

A travers ce partenariat, les deux parties entendent exprimer leur volonté commune :

pour la Ville, de financer, l'Association Jeune Chambre Economique, pour la réalisation d'une thermographie infra-rouge générale de la ville de Bordeaux.

pour l'Association la jeune chambre économique de réaliser la thermographie d'apporter une analyse technique, de veiller au contrôle institutionnel avec l'ADEME et de couvrir le plan média. Cet engagement de l'association est traduit dans le plan d'action ci-joint.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Alinéa 1

Dans le cadre des textes légaux ou réglementaires l'y autorisant, la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer une subvention de :

40 000.00 euros (quatre mille cinq cents euros) pour la réalisation d'une opération de thermographie aérienne de l'ensemble du territoire de la ville.

Alinéa 2 – Procédure générale de versement des fonds

La Ville s'acquittera de sa contribution financière sur le budget 2008

L'Association devra fournir à la Ville de Bordeaux le bilan financier de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, un compte-rendu d'activité annuel, les procès-verbaux des Conseils d'Administration et Assemblées Générales. Aucun fond ne sera débloqué par la Ville de Bordeaux en l'absence de ces documents.

La contribution de la Ville de Bordeaux sera créditée au nom de l'Association Jeunes Chambre Economique à la banque Banque Populaire du Sud Ouest, agence Jean Jaurès de Bordeaux 33 000

sur le compte 10907 – 00001 – 00119523622 - 51

Alinéa 3 – Comptabilité

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des Associations (avis du Conseil National de la comptabilité du 17 juillet 1975) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Alinéa 4 – Contrôle financier

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un Commissaire aux Comptes et un Suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi 84.148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la Loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à :

Réaliser le Bilan Thermographique général de la ville de Bordeaux
Apporter une analyse technique,
Veiller au contrôle institutionnel avec l'ADEME
Couvrir le plan média.

ARTICLE 5 – CONTROLE DES ACTIVITES

L'Association Jeune Chambre Economique rendra compte de son action et fournira tous les renseignements utiles en amont et en aval de l'opération

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement, que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'association s'engage à fournir, dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

L'association Jeune Chambre Economique s'engage à ne pas mettre en œuvre ou promouvoir des actions qui soient contraires aux objectifs définis par les présentes.

ARTICLE 6 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la période allant du 01/11/2007 au 30/04/2008.

ARTICLE 7 – RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 – DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

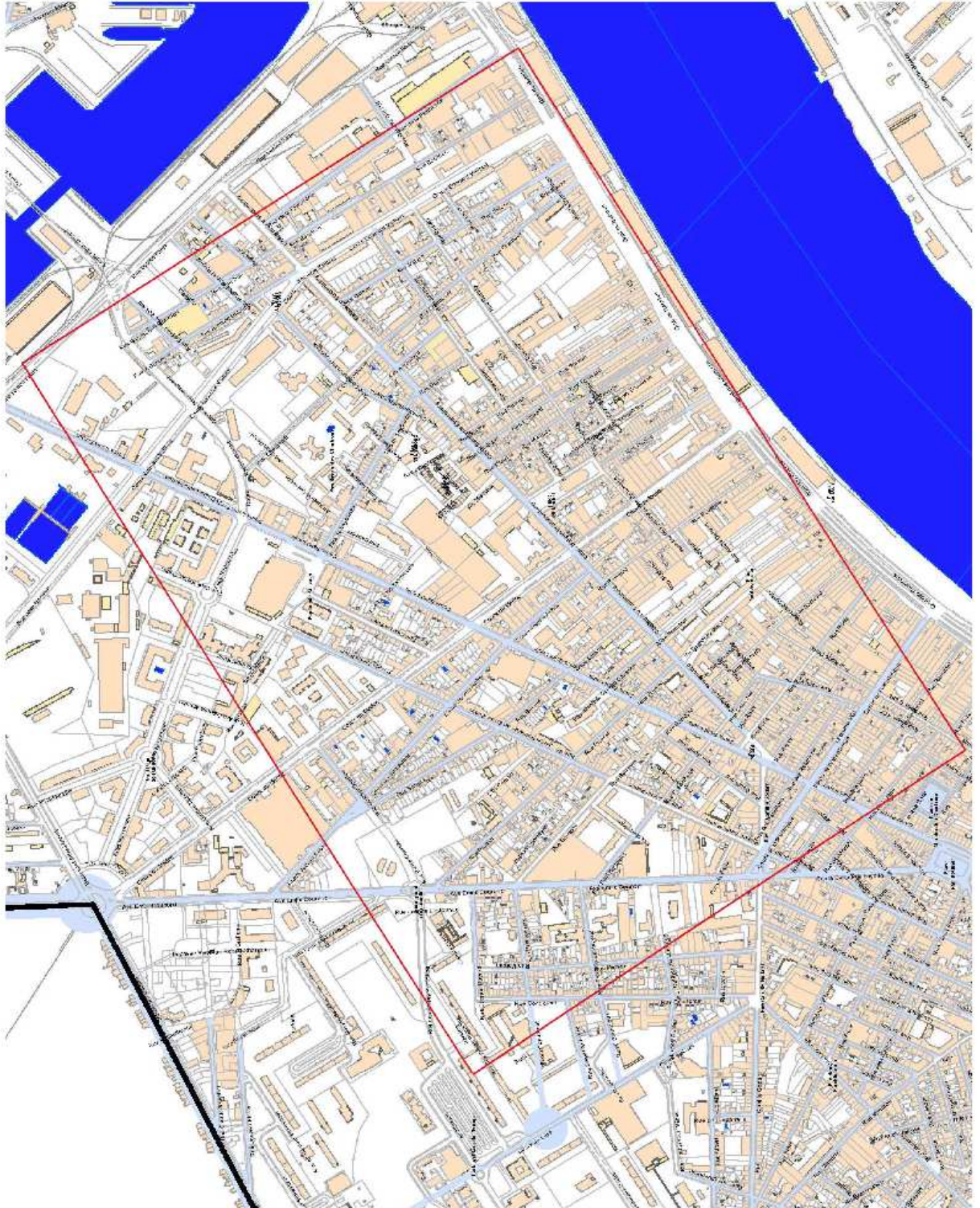
Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

pour la Ville de Bordeaux – Place Pey-Berland – 33000 Bordeaux,
pour l'association Jeune Chambre Economique - 18 place des Quinconces 33 000
BORDEAUX

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le MAIRE Anne Walryck Adjoint au Maire	Pour l'Association Jeune Chambre Economique Nathalie ASTIASARAN Présidente
-----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 1 : Territoire concerné par l'opération



MME PALVADEAU. -

Mme WALRYCK devant partir, nous sommes obligés d'avancer sa délégation.

M. LE MAIRE. -

Nous ne sommes pas obligés, mais pour lui être agréable nous allons le faire.

MME WALRYCK. -

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de proposer la réalisation d'un bilan de thermographie aérienne par infrarouge, d'abord à titre expérimental sur le quartier des Chartrons et du Grand Parc, dont le périmètre est indiqué dans l'annexe de ce document, et ensuite de l'élargir si le test est concluant, comme nous l'espérons, à l'ensemble de la Ville de Bordeaux.

Ce test sera réalisé sous la maîtrise d'œuvre de la Jeune Chambre Economique qui a déjà réalisé ce type d'opération, pour les Villes de Reims et de Dunkerque par exemple, en faisant intervenir une société compétente.

Il s'agira de fournir à la population en libre accès sur Internet des données qui permettront de qualifier les déperditions de chaleur liées à une absence d'isolation des toitures et des autres ouvertures des logements.

Le choix que nous avons fait dans un premier temps nous permettra d'avoir ces données sur tous les types d'habitats que nous avons à Bordeaux avant que de l'étendre.

Ensuite, dans le cadre de la future maison éco-citoyenne, nous allons proposer en lien avec les associations compétentes et en lien avec l'ADEME d'avoir un service qui permette à l'habitant, sur la base de ces informations pratiques :

- de recevoir les conseils ad hoc pour entreprendre les travaux nécessaires pour faire la meilleure isolation possible de sa maison et donc d'avoir un gain en termes d'économies d'énergies extrêmement conséquent,

- de lui indiquer quelles sont les entreprises qui sont habilitées à faire ce type de travaux,

- et de lui indiquer enfin quelles sont les différentes aides qui seront mobilisables soit en termes de crédits d'impôts, soit en termes de subventions diverses et variées.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Simplement une explication de vote pour dire que nous voterons cette délibération.

Nous l'approuvons bien sûr dans son principe et dans les conséquences qu'elle pourra avoir vis-à-vis des habitants de la Ville de Bordeaux, et également sur la méthode qui

consiste à commencer par une expérimentation, en élargissant cela, j'espère le plus rapidement possible, à l'ensemble du territoire communal.

Donc nous approuvons à double titre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070596

**Attribution d'aide en faveur de l'entreprise associative
Autocom. Subventions 2008. Autorisation. Décision**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement durable la Ville de Bordeaux souhaite soutenir financièrement l'entreprise associative Autocom dont l'objet, organiser, promouvoir et développer un système d'auto partage, intègre les objectifs fixés au titre de la charte municipale d'écologie urbaine sur le thème mobilité accessibilité.

Par ailleurs, l'entreprise associative a pour objectif d'agir sur les 3 piliers du développement soutenable que sont :

- L'environnement : une voiture partagée est égale à 8 voitures en moins sur la chaussée, 10 adhérents égalent douze tonnes d'émission de gaz à effet de serre en moins par an ;
- Le social : pour un accès plus égalitaires à la mobilité ;
- L'économie : une activité créatrice de richesses et d'emplois locaux.

En 2007, cent quarante sept membres adhèrent à Autocom.

En 2008, l'entreprise associative se transformera en société coopérative d'intérêt collectif avec comme objectif d'atteindre le plus rapidement possible le point d'équilibre économique correspondant à 900 adhérents. A ce titre, le conseil d'administration souhaite constituer son capital à hauteur de 20% grâce aux collectivités le reste étant apporté par les salariés, utilisateurs, partenaires privés et réseaux de l'économie sociale et solidaire et projette son autonomie financière sans aide publique pour 2011.

Afin de permettre à l'entreprise associative de poursuivre et promouvoir son activité, je vous propose d'attribuer une subvention de 20 000.00 € (vingt mille euros) à l'entreprise associative Autocom.

Les crédits correspondants seront intégrés au Budget 2008, Article 6574 – Rubrique 824.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention.

MME WALRYCK. -

Ce dossier consiste à aider l'Association AUTOCOM qui propose un service consistant à partager un véhicule automobile, de petite dimension jusqu'au véhicule pouvant accueillir 7 personnes.

L'idée c'est de partager un véhicule au lieu d'avoir son propre véhicule, ou sa deuxième voiture.

On est en train de regarder des places de stationnement qui seraient plutôt en surface. Pour l'instant les stationnements mis à disposition des adhérents de cette association, qui

aujourd'hui ne sont pas très nombreux, sont en parking souterrain. Donc l'idée c'est de pouvoir mettre ces voitures en surface et de pouvoir faire la promotion de ce dispositif.

Quand la personne adhère à ce dispositif, elle peut utiliser en libre-service les différentes voitures qui sont mises à disposition contre le paiement d'un abonnement d'abord mensuel de 10 euros, et ensuite un paiement qui se fait simplement sur la base du kilométrage qui est réellement effectué et du temps qui est réellement utilisé pour le partage d'une voiture entre plusieurs personnes.

Il faut voir que cette solution se pratique déjà dans un certain nombre de villes et que le bénéfice est très important en termes d'économie de tonnes de CO2 rejetées dans l'atmosphère, d'une part.

D'autre part, cette solution est très économique. Au-delà de l'utilisation des transports en commun, elle permet à une population qui n'en a pas les moyens, de pouvoir quand même disposer d'une voiture pour ses propres besoins quand l'utilisation n'est pas très importante.

Vous avez une petite plaquette qu'on vous a diffusée dans votre boîte à lettres pour ceux qui voudraient adhérer à cette association et la promouvoir.

L'économie est de l'ordre de 25% si on utilise rarement sa voiture, et très importante - elle peut atteindre presque 60% par rapport au coût d'utilisation d'une voiture - pour autant qu'on fasse moins de mille kilomètres par an en utilisant ce service.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Nous allons également voter cette délibération, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord parce que nous connaissons bien l'association AUTOCOM. Nous connaissons son sérieux dans la façon dont elle mène ce dossier depuis plusieurs années.

Ensuite c'est vrai que c'est doublement bénéfique et pour la collectivité en ce sens que le résultat c'est quand même l'économie du CO2 émis sur le territoire communal, et c'est également intéressant pour les Bordelais dans la mesure où, vous l'avez rappelé, cela représente des économies très substantielles.

Mme WALRYCK vous avez dit que jusqu'à présent il y avait peu d'adhérents. Je crois que c'est vrai. Ce genre d'association a besoin d'être aidée par les collectivités, notamment en termes d'infrastructures. Vous avez évoqué les places de stationnement qui seront mises à disposition. Je crois que c'est avec un bon partenariat comme ça que ce type d'association pourra effectivement se développer et multiplier rapidement le nombre des adhérents sur Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des oppositions ? (Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Claude BOCCHIO

D -20070597

Tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux. Mise à jour au 31 octobre 2007. Décision. Autorisation

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20060615 du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires de la Ville de Bordeaux au 31 décembre 2006, en application des articles L 2121 - 29 du Code Général des Collectivités Territoriales et 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ces dispositions prévoient que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant, dans la limite des crédits disponibles au budget.

Compte tenu des différents mouvements de personnel intervenus depuis le 31 décembre 2006 et à venir, il convient aujourd'hui d'effectuer une nouvelle mise à jour.

Aussi un document modificatif est soumis à votre approbation, il comporte :

le tableau récapitulatif des postes occupés par des agents titulaires et stagiaires, par filière et par grade à la date du 31 octobre 2007, soit 3 763 agents.

Dans sa partie prévisionnelle, ce tableau prend en compte entre autres :

les évolutions de carrière des fonctionnaires en poste et les nominations après concours ou examens professionnels,

l'ensemble des recrutements prévus durant le premier semestre 2008,

les anticipations au titre :

des ratios fixés par la collectivité

des détachements d'agents municipaux auprès d'organismes extérieurs,

des différentes possibilités de grade dans un même cadre d'emplois pour les recrutements prévus,

des réajustements de grades et des marges nécessaires par rapport aux mouvements de personnel ;

un tableau des emplois dévolus à des agents non-titulaires indiquant, pour chacun, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération en application du premier alinéa de l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, soit 220 agents.

Ce tableau recense en annexe :

160 emplois d'assistantes maternelles.

568 emplois saisonniers et temporaires et 97 emplois aidés, 75 emplois à temps complet et 111 emplois à temps non complet au sein des écoles maternelles et primaires.

CREATION DE POSTES

Direction des Ressources Humaines :

Dans le cadre du développement et de l'accroissement de l'activité du service de la communication interne, il est nécessaire de compléter le service par le recrutement d'un chargé de communication interne.

Ce poste nécessite une expérience significative en communication interne et particulièrement des techniques de communication, notamment en dispositif éditorial, organisation événementielle, chaîne graphique et gestion intranet.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A ou B des cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, attachés ou rédacteurs ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des compétences spécifiques requises, il pourra être fait appel à un agent non titulaire possédant une expérience professionnelle et une connaissance significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence à l'indice majoré 642 au maximum.

Direction de l' Education et de la Famille - service petite enfance :

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la crèche Sainte Colombe et du respect de la réglementation relative aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans qui préconise la présence et l'intervention régulières de psychologue, la création d'un poste à temps non complet de psychologue est nécessaire.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des psychologues ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des compétences spécifiques requises, il pourra être fait appel à un agent non titulaire possédant une connaissance avérée en psychologie clinique ou une compétence professionnelle reconnue dans le secteur de la petite enfance.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence à l'indice majoré 657 au maximum.

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative :

Dans la cadre de la restructuration de la Direction de la Jeunesse, des sports et de la Vie Associative, et notamment de l'uniformisation du service de la Jeunesse avec le secteur

de la Vie Associative, l'organisation de ce service s'organise sur les objectifs de suivi administratifs et d'accompagnement de la vie associative. Afin de favoriser le développement de l'engagement bénévole, le pôle accompagnement de la vie associative aura pour mission de lui assurer le meilleur suivi. Dans le cadre de cette mission, la création d'un poste de Responsable de l'accompagnement de la vie associative est nécessaire.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des attachés ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des compétences spécifiques dans le domaine associatif et de la nécessité d'une parfaite connaissance du tissu associatif local, il pourra être fait appel à un agent non titulaire.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence à l'indice majoré 642 au maximum.

MODIFICATION DE POSTE

Direction Hygiène et Santé :

Le départ à la retraite d'un des médecins de la médecine préventive et professionnelle, qui occupait ses fonctions à mi-temps nécessite le passage de son poste à temps complet du fait de l'accroissement constant de l'activité liée au suivi médical des agents recrutés d'une part, au suivi médico-professionnel des agents de la ville, aux conseils en matière d'amélioration des conditions de travail et à la sensibilisation aux risques professionnels d'autre part.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des médecins territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des compétences spécifiques requises, il pourra être fait appel à un agent non titulaire possédant des compétences avérées, et possédant une expérience significatives dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence à l'indice majoré 1350 au maximum.

Direction de l' Education et de la Famille - service petite enfance :

Suite à la convention mise en place avec le Conseil Général de la Gironde, sur l'accueil des enfants en grande difficulté sur deux structures de la petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2008, il est nécessaire de modifier le temps de travail du poste de psychologue actuellement pourvu, en prévoyant un passage à temps complet.

Cabinet du Maire – communication :

Le départ à la retraite de l'agent responsable de la télématique au sein de la communication avait nécessité son remplacement sur le poste laissé vacant.

Toutefois l'intitulé des fonctions porté au tableau des effectifs de l'agent recruté en février 2007, n'est pas en adéquation avec ses compétences dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications ; la modification du poste en qualité de Chargé de communication est donc nécessaire.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- ✓ accepter la création des postes précités et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant aux revalorisations de salaire,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

M. BOCCHIO. -

On peut s'attarder sur la 597 qui est la présentation du tableau des effectifs...

M. LE MAIRE. -

On ne s'attarde plus sur rien à cette heure-ci...

M. BOCCHIO. -

Simplement pour préciser que le tableau du mois de juin n'ayant pas été présenté, celui-ci laisse apparaître un nombre d'emplois créés plus important que d'habitude, le différentiel étant de 110 emplois à peu près, qui illustrent les efforts réalisés en matière de lutte contre la précarité dans les écoles et des recrutements dans les secteurs comme les piscines et la petite enfance.

M. LE MAIRE. -

Nous avons fait effectivement au cours des derniers mois un effort de recrutement ou de titularisation tout à fait important.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Nous prenons acte, effectivement, des créations d'emplois. Ce sont des créations d'emplois tout à fait naturelles quand la ville augmente sa population et se dote de nouvelles structures d'établissements publics.

Par contre la précarité, Monsieur le Maire, nous restons toujours sur notre faim, puisque si nous additionnons les emplois contractuels, saisonniers, et les employés des écoles

primaires et maternelles à temps non complet, cela représente plus de 700 agents en situation de précarité.

Claude MELLIER et moi-même, inlassablement nous demandons que des efforts significatifs soient faits dans cette collectivité pour l'intégration dans les rangs de la fonction publique sur des emplois stables et à temps complet de ces personnels, en particulier les 160 assistantes maternelles qui s'occupent de la petite enfance.

« Travailler plus pour gagner plus » doit devenir une réalité pour toutes ces femmes employées à 16 heures ou à 17 heures 30 par semaine dans les écoles de Bordeaux, qui ne demandent qu'à être embauchées 35 heures par semaine.

M. LE MAIRE. -

Donc vous votez contre.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, quand je vous entends dire "effort" lorsque vous parlez de recrutement de personnels, ça m'embête un peu. C'est vrai que, certes, c'est un effort pour la comptabilité de la ville, mais dans la mesure où il y a une augmentation de la population qui est très nette, dans la mesure où il y a de plus en plus de services qui doivent être fournis auprès de la population, ces efforts sont vraiment nécessaires.

Donc le terme « d'effort » me paraît un peu trop fort, si je peux me permettre.

M. LE MAIRE. -

En tout cas je vous remercie de constater que nous faisons des efforts supplémentaires pour rendre de meilleurs services à la population.

Quand on ouvre des crèches, il faut du personnel. Quand on crée des espaces verts, il faut du personnel. C'est d'une certaine manière la preuve que la ville investit beaucoup.

Seul le groupe Communiste vote contre ? Pas d'autres oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20070598

Convention de Partenariat entre la Poste et la Ville de Bordeaux pour l'élaboration et la commercialisation d'enveloppes prêts à poster locaux illustrant le Patrimoine Bordelais. Autorisation. Décision.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Poste propose à la Ville de Bordeaux d'illustrer de visuels relatifs au patrimoine local des séries limitées d'enveloppes pré-affranchies, « les Prêts-à-Poster Locaux ».

Les présentes conventions de partenariat définissent les visuels ainsi que les modalités de réalisation et de commercialisation dans le réseau postal.

Les visuels, choisis d'un commun accord entre la Poste et la Ville, représentent :

- Une vue du Miroir d'eau (reprise du visuel utilisé par la ville pour l'annonce du lancement au patrimoine mondial UNESCO)
- Une vue du Parc Bordelais à travers le portail de l'entrée principale du Parc Bordelais, située avenue Carnot.

La Poste prend à sa charge les frais des travaux d'impression qu'elle confie sous sa responsabilité à l'imprimeur de son choix.*

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer avec la Poste cette convention de partenariat.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA POSTE POUR L'ÉLABORATION ET LA COMMERCIALISATION D'ENVELOPPES « PRETS A POSTER LOCAUX » ILLUSTRANT LE PATRIMOINE BORDELAIS/ PARC BORDELAIS

LA POSTE, représentée par Henri Burellier agissant en qualité de directeur de La Poste de la Gironde, Exploitant Public créé par la loi n° 90 – 568 du 2 juillet 1990, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 356 000 000 ayant son siège social au 44 boulevard de Vaugirard, 75757 Paris CEDEX 15.
(ci-après désignée " La Poste ")

D'UNE PART

ET

LA VILLE DE BORDEAUX, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° _____ du _____, reçue en Préfecture de la Gironde
(ci-après désignée " La ville de Bordeaux ")

D'AUTRE PART

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

En sa qualité d'acteur local de premier plan, La Poste met en œuvre une politique de contribution à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine local. Dans ce cadre, elle propose aux collectivités territoriales et aux acteurs publics du tourisme local d'illustrer de visuels relatifs au patrimoine local des séries limitées d'enveloppes pré affranchies (ci-après nommés les « Prêts-à-Poster Locaux »).

Dans ces conditions, La Poste et la Ville de Bordeaux se sont rapprochées pour définir les conditions de leur partenariat.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention définit les conditions dans lesquelles les Parties déterminent les programmes d'illustration des enveloppes pré-affranchies ainsi que leurs modalités de réalisation et de commercialisation dans le réseau postal.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

2.1 : Le « Prêt-à-Poster » Local est un « Prêt-à-Poster » vendu notamment en bureaux de poste, dans une zone géographique donnée, telle que définie en annexe 1. Il est caractérisé par la reproduction, sur une enveloppe pré-affranchie du *visuel Parc Bordelais - Photographie : Christophe Carayon*, dans les conditions définies par le présent contrat.

2.2. : Le « Prêt-à-Poster » Local est un produit créé et fabriqué par La Poste pour être vendu à titre principal à ses clients dans son propre réseau.

Il ne peut en aucun cas reproduire de logos, marques, slogans, ou un quelconque signe distinctif ou des messages publicitaires de quelque nature que ce soit, appartenant ou se référant à un produit, un service, une société commerciale, une association ou une collectivité publique, à l'exclusion toutefois des signes distinctifs appartenant au groupe La Poste.

2.3. : Le « Prêt-à-Poster » Local a pour vocation de valoriser le patrimoine culturel, touristique ou naturel de la collectivité ou du département, ainsi que son art de vivre. Par exception, le Visuel peut comporter, à titre accessoire et générique, l'indication de produits locaux indissociables du thème de l'illustration, à l'exception de toute marque commerciale et sous réserve toutefois des dispositions ci-dessous.

Sont expressément interdits tous Visuels :

- à caractère politique, syndical ou confessionnel,
- contraires à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment en matière de publicité en faveur du tabac et des boissons alcoolisées,
- contraire aux bonnes moeurs,
- contraires à l'image véhiculée par La Poste et - contraires aux intérêts légitimes de La Poste.

§ 4 : Le « Prêt-à-Poster » Local est vendu sans subir d'altérations ou de modifications de quelque nature que ce soit (ajout ou retrait d'éléments, modification du conditionnement et en particulier du lotage, modifications tarifaires, ...).

ARTICLE 3 : MODALITES

3 - 1 : Choix des visuels

Le choix des Visuels se fait d'un commun accord entre les Parties.

Le Visuel est apporté par la Ville de Bordeaux, libre de tous droits, à ses frais et sous sa seule responsabilité, dans les conditions fixées aux présentes. Il lui appartient de s'assurer qu'il a reçu l'intégralité des autorisations nécessaires à l'exécution du présent contrat et garantit à ce titre LA POSTE dans les conditions de l'article 7.2.

Ces éléments graphiques doivent être fournis en 300 DPI sous fichier informatique JPEG au format d'impression ; l'image et le texte éventuel doivent être positionnés à l'intérieur du gabarit fourni par La Poste.

3 - 2 : Impression

La Poste prend à sa charge les frais des travaux d'impression qu'elle confie sous sa responsabilité à l'imprimeur de son choix.

3 -3 : Logistique

La Poste s'engage à assurer la logistique de l'opération de repiquage du Visuel.

A ce titre, elle remet à l'imprimeur les enveloppes pré-affranchies qui feront l'objet du repiquage, accompagnés du doc.exe. relatif au Visuel remis par la Ville de Bordeaux.

Le " bon à tirer " en retour de l'imprimeur sera signé conjointement par La Poste et La Ville de Bordeaux.

La Poste fait son affaire personnelle des produits gâchés par l'imprimeur.

La Poste assure également l'approvisionnement en Prêts-à-Poster Locaux des Bureaux de Poste dont la liste figure en annexe 1.

ARTICLE 4 : PROPRIETE DES PRETS-A-POSTER

La Poste demeure propriétaire des Prêts-à-Poster Locaux jusqu'au jour de leur vente par La Poste.

La Poste s'engage à citer le nom du créateur du Visuel et le cas échéant les copyrights y afférents.

La Poste peut confier à toute personne la mission de réaliser pour son compte les reproductions qui seront apposées sur les Prêts-à-Poster Locaux .

Compte tenu des contraintes techniques auxquelles La Poste est tenue en matière de normalisation, La Ville de Bordeaux l'autorise à réduire les dimensions des illustrations afin de pouvoir les apposer sur les Prêts-à-Poster Locaux et les supports de communication.

Au titre du droit de représentation

La Poste est autorisée à :

- représenter ou faire représenter les Prêts-à-Poster Locaux sur lesquels figurent le Visuel par tous procédés permettant la communication desdits produits au public tels que les films, diapos, vidéogrammes, présentations et projections publiques dans le cadre de sa communication interne et externe, (presse, radio, TV, affichage, ...)
- diffuser le Visuel par tous procédés de télécommunication d'images accompagnés ou non d'éléments sonores dans le cadre d'une campagne publicitaire interne ou externe relative aux Prêts-à-Poster Locaux à destination du public.

Au titre du droit d'adaptation

La Poste est autorisée à numériser les Prêts-à-Poster Locaux sur lesquels figurent le Visuel pour les mettre à disposition du public, sur tous types de réseaux (réseau internet, intranet, extranet, courrier électronique et tous systèmes de transmission)

La Poste n'est pas tenue responsable de l'utilisation des illustrations par les utilisateurs desdits réseaux.

Tous les droits qui ne sont pas expressément cédés à La Poste demeurent l'entière propriété du partenaire.

7 – 2 : Garantie d'éviction

La Ville de Bordeaux déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle et autres droits voisins nécessaires à l'exécution du présent contrat.

La Ville de Bordeaux fait son affaire de l'obtention des droits de propriété intellectuelle et/ou autorisations nécessaires à l'insertion du Visuel dans la personnalisation des PAP Locaux, objet du contrat. Pour le cas où La Ville de Bordeaux n'obtiendrait pas lesdits droits et/ou autorisations, La Poste serait en droit de mettre fin au contrat, de plein droit, sans formalité préalable et sans indemnité, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle se réserve de demander au partenaire.

La Ville de Bordeaux garantit La Poste de toute action ou revendication de droits qui seraient intentées contre elle à l'occasion de la personnalisation des PAP Locaux, objet du contrat. La Ville de Bordeaux s'engage à indemniser et assurer la défense de La Poste et plus généralement à prendre à sa charge toutes les conséquences pouvant résulter de quelconques litiges, amiables ou portés devant les tribunaux ou autres institutions, y compris toute responsabilité, perte, frais, dommages et intérêts, honoraires d'avocats, reconnus ou prononcés lorsqu'ils font suite à une action de quelle que nature que ce soit intentée par un tiers ayant soutenu que les droits d'auteur ont été cédés en fraude de ses propres droits. Les obligations découlant de cet article demeureront en vigueur pour tout le temps que durera la propriété littéraire et artistique de l'auteur et de ses ayant-droits, conformément aux dispositions de l'article L 123 – 1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

7 – 3 : Territoire et durée de la cession

Les droits énumérés à l'article 7 – 1 sont cédés, au bénéfice de La Poste cocontractante, pour le monde entier. La cession prendra effet à compter de la date de signature de la présente convention pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle expressément visés par les présentes.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

Tant pendant le cours de la convention qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit, les Parties garderont strictement confidentiels les renseignements techniques et commerciaux échangés dans le cadre de sa préparation comme de son exécution. Les Parties mettent à la charge de leurs préposés, agents et le cas échéant sous-traitants la même obligation de confidentialité.

ARTICLE 9 : INCESSIBILITE

Il est expressément convenu entre les Parties que la convention de partenariat est conclue "intuitu personae". En conséquence, la Ville de Bordeaux ainsi que La Poste ne pourront céder ou transférer ou apporter à titre onéreux ou gratuit, les avantages que leur confère cette convention sauf accord écrit préalable de l'autre Partie.

ARTICLE 10 : COMPOSITION

La convention est composée des présentes et de ses annexes.

ARTICLE 11 : DIFFERENDS

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoins, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux

ARTICLE 12 : DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois précédant le terme prévu.

ARTICLE 13 : RESILIATION

Au cas où l'une des parties n'exécute pas l'une des obligations découlant du présent contrat, l'autre partie pourra la mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, d'exécuter ledit engagement. Au défaut d'exécution de son obligation par la partie défaillante, dans les quinze jours à compter de la réception de la mise en demeure susmentionnée, la convention sera résiliée de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
Alain JUPPE, maire de Bordeaux

Pour La Poste
Henri BURELLIER, directeur de La
Poste de la Gironde

ANNEXE 1

1 – Lieu de commercialisation

Bureau(x) de Poste de Bordeaux et de sa CUB voire de la Gironde

2 – Date de commercialisation :

A compter du 27 novembre 2007

3 – Quantités concernées :

10 000 exemplaires

ANNEXE 2

Reproduction de la personnalisation à opérer au titre de la présente convention

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA POSTE POUR L'ELABORATION ET LA COMMERCIALISATION D'ENVELOPPES « PRETS A POSTER LOCAUX » ILLUSTRANT LE PATRIMOINE BORDELAIS/ PLACE DE LA BOURSE

LA POSTE, représentée par Henri Burellier agissant en qualité de directeur de La Poste de la Gironde, Exploitant Public créé par la loi n° 90 – 568 du 2 juillet 1990, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 356 000 000 ayant son siège social au 44 boulevard de Vaugirard, 75757 Paris CEDEX 15.

(ci-après désignée " La Poste ")

D'UNE PART

ET

LA VILLE DE BORDEAUX, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du , reçue en Préfecture de la Gironde

(ci-après désignée " La ville de Bordeaux ")

D'AUTRE PART

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

En sa qualité d'acteur local de premier plan, La Poste met en œuvre une politique de contribution à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine local. Dans ce cadre, elle propose aux collectivités territoriales et aux acteurs publics du tourisme local d'illustrer de visuels relatifs au patrimoine local des séries limitées d'enveloppes pré affranchies (ci-après nommés les « Prêts-à-Poster Locaux »).

Dans ces conditions, La Poste et la Ville de Bordeaux se sont rapprochées pour définir les conditions de leur partenariat.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention définit les conditions dans lesquelles les Parties déterminent les programmes d'illustration des enveloppes pré-affranchies ainsi que leurs modalités de réalisation et de commercialisation dans le réseau postal.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

2.1 : Le « Prêt-à-Poster » Local est un « Prêt-à-Poster » vendu notamment en bureaux de poste, dans une zone géographique donnée, telle que définie en annexe 1. Il est caractérisé par la reproduction, sur une enveloppe pré-affranchie du visuel « *Bordeaux, patrimoine mondial Unesco 2007* » mention, *Mairie de Bordeaux – Photographie : Thomas Sanson/ conception Miroir d'eau : Michel Corajoud, paysagiste, Pierre Gangnet, architecte et JML Concept - Fontainier*, dans les conditions définies par le présent contrat.

2.2. : Le « Prêt-à-Poster » Local est un produit créé et fabriqué par La Poste pour être vendu à titre principal à ses clients dans son propre réseau.

Il ne peut en aucun cas reproduire de logos, marques, slogans, ou un quelconque signe distinctif ou des messages publicitaires de quelque nature que ce soit, appartenant ou se

référant à un produit, un service, une société commerciale, une association ou une collectivité publique, à l'exclusion toutefois des signes distinctifs appartenant au groupe La Poste.

2.3. : Le « Prêt-à-Poster » Local a pour vocation de valoriser le patrimoine culturel, touristique ou naturel de la collectivité ou du département, ainsi que son art de vivre. Par exception, le Visuel peut comporter, à titre accessoire et générique, l'indication de produits locaux indissociables du thème de l'illustration, à l'exception de toute marque commerciale et sous réserve toutefois des dispositions ci-dessous.

Sont expressément interdits tous Visuels :

- à caractère politique, syndical ou confessionnel,
- contraires à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment en matière de publicité en faveur du tabac et des boissons alcoolisées,
- contraire aux bonnes mœurs,
- contraires à l'image véhiculée par La Poste et - contraires aux intérêts légitimes de La Poste.

§ 4 : Le « Prêt-à-Poster » Local est vendu sans subir d'altérations ou de modifications de quelque nature que ce soit (ajout ou retrait d'éléments, modification du conditionnement et en particulier du lotage, modifications tarifaires, ...).

ARTICLE 3 : MODALITES

3 – 1 : Choix des visuels

Le choix des Visuels se fait d'un commun accord entre les Parties.

Le Visuel est apporté par la Ville de Bordeaux, libre de tous droits, à ses frais et sous sa seule responsabilité, dans les conditions fixées aux présentes. Il lui appartient de s'assurer qu'il a reçu l'intégralité des autorisations nécessaires à l'exécution du présent contrat et garantit à ce titre LA POSTE dans les conditions de l'article 7.2.

Ces éléments graphiques doivent être fournis en 300 DPI sous fichier informatique JPEG au format d'impression ; l'image et le texte éventuel doivent être positionnés à l'intérieur du gabarit fourni par La Poste.

3 – 2 : Impression

La Poste prend à sa charge les frais des travaux d'impression qu'elle confie sous sa responsabilité à l'imprimeur de son choix.

3 -3 : Logistique

La Poste s'engage à assurer la logistique de l'opération de repiquage du Visuel.

A ce titre, elle remet à l'imprimeur les enveloppes pré-affranchies qui feront l'objet du repiquage, accompagnés du doc.exe. relatif au Visuel remis par la Ville de Bordeaux.

Le " bon à tirer " en retour de l'imprimeur sera signé conjointement par La Poste et La Ville de Bordeaux.

La Poste fait son affaire personnelle des produits gâchés par l'imprimeur.

La Poste assure également l'approvisionnement en Prêts-à-Poster Locaux des Bureaux de Poste dont la liste figure en annexe 1.

ARTICLE 4 : PROPRIETE DES PRETS-A-POSTER

La Poste demeure propriétaire des Prêts-à-Poster Locaux jusqu'au jour de leur vente par La Poste.

ARTICLE 5 : MODALITES DE COMMERCIALISATION

Les modalités de commercialisation, notamment les périodes de commercialisation, le(s) point(s) de vente et les quantités des Prêts-à-Poster Locaux concernés sont définis à titre indicatif en annexe 1.

La Ville de Bordeaux ne pourra, en aucun cas, intervenir quant aux conditions de vente des Prêts-à-Poster Locaux.

Il n'est pas fait obligation à La Poste de rendre compte de la diffusion et de la vente des Prêts-à-Poster Locaux,

La Poste ne garantissant à La Ville de Bordeaux ni un volume minimum de vente, ni la durée de la commercialisation, ni le(s) point(s) de vente concerné(s) qu'elle choisit librement.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

Chacune des Parties est responsable des obligations qui lui incombent au titre de la présente convention.

Il est expressément convenu entre les Parties que les périodes de commercialisation, telles que définies en annexe 1, le sont à titre indicatif. En conséquence, La Poste ne saurait être tenue responsable d'un quelconque retard dans la mise en vente des Prêts-à-Poster Locaux, objet des présentes.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

7 – 1 : Cession de droits

La Ville de Bordeaux cède à La Poste qui accepte, à titre non exclusif et gracieux, ses droits de reproduction, de représentation et d'adaptation relatifs au Visuel, aux fins de permettre à La Poste de réaliser et de commercialiser les Prêts-à-Poster Locaux tels que définis en article 2. La Ville de Bordeaux s'engage à fournir à La Poste tous les éléments lui permettant de respecter les droits de propriété intellectuelle et autres droits voisins portant sur les Visuels (noms des titulaires, mention du copyright, durée et étendue des cessions de droits consenties, etc), étant précisé que la fourniture par la Ville de Bordeaux desdits éléments ne préjudicie en rien de la mise en œuvre de la garantie d'éviction prévue à l'article 7.2. ci-dessous.

Au titre du droit de reproduction

La Poste est autorisée à reproduire le Visuel en vue de la fabrication et de la vente des Prêts-à-Poster Locaux en nombre illimité.

La Poste est par ailleurs autorisée à reproduire ou à faire reproduire les Prêts-à-Poster Locaux sur lesquels figurent le Visuel sur support papier ou sur tout autre support, en tous formats, pour sa communication interne et externe, pour des campagnes de presse et d'affichage, et ce en nombre illimité pour :

- des affiches et présentoirs postaux,
- des affiches sur les véhicules de La Poste,
- de la publicité sur les lieux de vente avec prospectus, mailings, annonces dans les journaux,
- des documents destinés à la formation des vendeurs,
- des catalogues papier ou sur Internet,
- des encarts de présentation,
- sur ses sites Internet et intranet
- et plus généralement, tout support de communication relatif à la commercialisation des PAP Locaux concernés.

Dans tous les cas, il est expressément prévu que le Visuel sera reproduit dans son intégralité et qu'aucun texte nouveau ne sera apposé afin de préserver leur intégrité.

La Poste s'engage à citer le nom du créateur du Visuel et le cas échéant les copyrights y afférents.

La Poste peut confier à toute personne la mission de réaliser pour son compte les reproductions qui seront apposées sur les Prêts-à-Poster Locaux .

Compte tenu des contraintes techniques auxquelles La Poste est tenue en matière de normalisation, La Ville de Bordeaux l'autorise à réduire les dimensions des illustrations afin de pouvoir les apposer sur les Prêts-à-Poster Locaux et les supports de communication.

Au titre du droit de représentation

La Poste est autorisée à :

- représenter ou faire représenter les Prêts-à-Poster Locaux sur lesquels figurent le Visuel par tous procédés permettant la communication desdits produits au public tels que les films, diapos, vidéogrammes, présentations et projections publiques dans le cadre de sa communication interne et externe, (presse, radio, TV, affichage, ...)
- relative aux Prêts-à-Poster Locaux, et ce en nombre illimité ;
- diffuser le Visuel par tous procédés de télécommunication d'images accompagnés ou non d'éléments sonores dans le cadre d'une campagne publicitaire interne ou externe relative aux Prêts-à-Poster Locaux à destination du public.

Au titre du droit d'adaptation

La Poste est autorisée à numériser les Prêts-à-Poster Locaux sur lesquels figurent le Visuel pour les mettre à disposition du public, sur tous types de réseaux (réseau internet, intranet, extranet, courrier électronique et tous systèmes de transmission)

La Poste n'est pas tenue responsable de l'utilisation des illustrations par les utilisateurs desdits réseaux.

Tous les droits qui ne sont pas expressément cédés à La Poste demeurent l'entière propriété du partenaire.

7 – 2 : Garantie d'éviction

La Ville de Bordeaux déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle et autres droits voisins nécessaires à l'exécution du présent contrat.

La Ville de Bordeaux fait son affaire de l'obtention des droits de propriété intellectuelle et/ou autorisations nécessaires à l'insertion du Visuel dans la personnalisation des PAP Locaux, objet du contrat. Pour le cas où La Ville de Bordeaux n'obtiendrait pas lesdits droits et/ou autorisations, La Poste serait en droit de mettre fin au contrat, de plein droit, sans formalité préalable et sans indemnité, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle se réserve de demander au partenaire.

La Ville de Bordeaux garantit La Poste de toute action ou revendication de droits qui seraient intentées contre elle à l'occasion de la personnalisation des PAP Locaux, objet du contrat. La Ville de Bordeaux s'engage à indemniser et assurer la défense de La Poste et plus généralement à prendre à sa charge toutes les conséquences pouvant résulter de quelconques litiges, amiables ou portés devant les tribunaux ou autres institutions, y compris toute responsabilité, perte, frais, dommages et intérêts, honoraires d'avocats, reconnus ou prononcés lorsqu'ils font suite à une action de quelle que nature que ce soit intentée par un tiers ayant soutenu que les droits d'auteur ont été cédés en fraude de ses propres droits. Les obligations découlant de cet article demeureront en vigueur pour tout le temps que durera la propriété littéraire et artistique de l'auteur et de ses ayant-droits, conformément aux dispositions de l'article L 123 – 1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

7 – 3 : Territoire et durée de la cession

Les droits énumérés à l'article 7 – 1 sont cédés, au bénéfice de La Poste cocontractante, pour le monde entier. La cession prendra effet à compter de la date de signature de la présente convention pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle expressément visés par les présentes.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

Tant pendant le cours de la convention qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit, les Parties garderont strictement confidentiels les renseignements techniques et commerciaux échangés dans le cadre de sa préparation comme de son exécution. Les Parties mettent à la charge de leurs préposés, agents et le cas échéant sous-traitants la même obligation de confidentialité.

ARTICLE 9 : INCESSIBILITE

Il est expressément convenu entre les Parties que la convention de partenariat est conclue " intuitu personae ". En conséquence, la Ville de Bordeaux ainsi que La Poste ne pourront céder ou transférer ou apporter à titre onéreux ou gratuit, les avantages que leur confère cette convention sauf accord écrit préalable de l'autre Partie.

ARTICLE 10 : COMPOSITION

La convention est composée des présentes et de ses annexes.

ARTICLE 11 : DIFFERENDS

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoins, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux

ARTICLE 12 : DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois précédant le terme prévu.

ARTICLE 13 : RESILIATION

Au cas où l'une des parties n'exécute pas l'une des obligations découlant du présent contrat, l'autre partie pourra la mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, d'exécuter ledit engagement. Au défaut d'exécution de son obligation par la partie défaillante, dans les quinze jours à compter de la réception de la mise en demeure susmentionnée, la convention sera résiliée de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
Alain JUPPE, maire de Bordeaux

Pour La Poste
Henri BURELLIER, directeur de La
Poste de la Gironde

ANNEXE 1

1 – Lieu de commercialisation

Bureau(x) de Poste de Bordeaux et de sa CUB voire de la Gironde

2 – Date de commercialisation :

A compter du 27 novembre 2007

3 – Quantités concernées :

10 000 exemplaires

ANNEXE 2

Reproduction de la personnalisation à opérer au titre de la présente convention

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070599

**Groupe Scolaire des Pins Francs. Désordres. Action en garantie décennale contre les concepteurs et constructeurs.
Autorisation.**

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°20030073 en date du 24 février 2003 et n°20040074 du 1^{er} mars 2004, vous avez autorisé Monsieur le Maire à agir en garantie décennale contre les concepteurs et intervenants à la rénovation du Groupe Scolaire des Pins Francs, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ainsi que devant toutes juridictions compétentes afin d'obtenir la réparation des préjudices liés aux désordres et malfaçons affectant les locaux de l'école maternelle.

Au vu des conclusions déposées par l'expert judiciaire au Tribunal administratif dans le cadre de la procédure de référé expertise, il convient d'attirer devant ce Tribunal la SELARL BOUFFARD-MANDRON, mandataire liquidateur de l'entreprise PREST'ALU et, devant le Tribunal de Grande Instance, la Compagnie AXA ASSURANCES, assureur de cette même entreprise qui a réalisé l'achèvement des travaux de menuiseries extérieures. Aussi, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser M. le Maire à attirer devant le Tribunal Administratif de Bordeaux la SELARL BOUFFARD-MANDRON et, devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, la Compagnie AXA ASSURANCES et, en cas de besoin, à agir aussi bien qu'à défendre devant toutes juridictions compétentes jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070600

Immeuble 2-6 rue Saint Nicolas. Désordres liés au chantier du tramway. Action du propriétaire devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Autorisation de défendre.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

M. Christian CASTERA est propriétaire de la Librairie Populaire CASTERA sise 2 à 6 rue Saint Nicolas.

Cet immeuble se situe à proximité du cours de l'Argonne objet du chantier de la ligne B du tramway dont la Communauté Urbaine est maître d'ouvrage.

Les travaux liés au tramway se sont accompagnés de travaux de rénovation des réseaux et de la voirie publique des rues adjacentes, dont l'entrée de la rue Saint Nicolas.

Au terme de leur réalisation, M. CASTERA dit avoir constaté, à de très nombreuses reprises, l'inondation du sous-sol de son immeuble abritant des collections d'ouvrages anciens et impute la causalité de ces désordres à la réalisation, par la Communauté Urbaine de Bordeaux des travaux de voirie liés au passage du tramway.

Par requête déposée le 27 juin 2007, M. Christian CASTERA demande, sur le fondement de l'article R.532-1 du Code de Justice Administrative, au juge des référés du Tribunal Administratif de Bordeaux de prescrire une mesure d'expertise.

Par requête distincte également déposée le 27 juin 2007, M. CASTERA demande au Tribunal Administratif de prononcer la condamnation ensemble ou séparément de la Communauté Urbaine, de la Ville de Bordeaux et de l'Etat français à lui verser la somme de 229.000 euros au titre du préjudice subi et 4.000 euros au titre des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Il est manifeste que la Ville ne peut pas être tenue responsable de travaux relevant de la compétence et de la responsabilité exclusive de la Communauté Urbaine en vertu des articles L.5215-20-1, 11^{ème} et L.5215-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, la situation de l'immeuble ne présente pas une menace pour la sécurité des personnes et ne justifie pas que le Maire puisse agir sur le fondement de ses pouvoirs de police générale.

Les requêtes apparaissent donc mal dirigées et mal fondées.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à défendre à cette affaire devant le Tribunal Administratif de Bordeaux et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'au parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

M. BOCCHIO. -

Il s'agit de délibérations techniques d'autorisation de défendre au titre des affaires juridiques.

Pas d'observations particulières, mais je peux répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Avec une vue du Miroir d'eau et une vue du Parc Bordelais sur les enveloppes prêtes à poster.

Pas d'oppositions ? Pas de questions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Joël QUANCARD

D -20070601

**Réhabilitation de la piscine du Grand Parc. Plan de financement.
Approbation. Autorisation**

Monsieur Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20050611 du 21 novembre 2005, vous avez adopté à l'unanimité l'avant-projet détaillé de réhabilitation de la piscine du Grand Parc.

Comme vous le savez, l'ensemble de cette restructuration est traité dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). Les travaux arrivent à leur terme et la piscine pourra être ouverte au public en décembre prochain.

Compte tenu de son exemplarité environnementale et de son aspect structurant, cette opération a retenu l'intérêt de l'Etat, du Conseil régional d'Aquitaine (250 000 € au titre de la politique de la Ville, 250 000 € au titre de la politique sportive et 62 971 € au titre de la maîtrise de l'énergie) et de l'ADEME.

Le plan de financement définitif de la restructuration de la piscine du Grand-Parc est donc le suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Etat / CNDS	850.000,00 €	10,31%
Etat / Ministère de l'Intérieur	105.000,00 €	1,27%
Conseil régional d'Aquitaine	562.971,05 €	6,83%
ADEME	62.971,05 €	0,76%
Ville de Bordeaux	6.666.590,86 €	80,83%
TOTAL H.T.	8.247.532,96 €	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

approuver ce plan de financement
autoriser Monsieur le Maire à :
signer tout document afférant à ces cofinancements
procéder à leur encaissement.

M. QUANCARD. -

Monsieur le Maire, dans le cadre de l'ouverture prochaine de la piscine du Grand Parc il s'agit de vous autoriser à recueillir les subventions que la qualité du projet, notamment sa dimension HQE, va nous permettre d'obtenir.

Je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler à mes collègues que la piscine devrait ouvrir au grand public le 10 décembre prochain et que nous l'inaugurerons le 15 décembre.

Et je voudrais dire à M. PAPADATO qu'avec cette nouvelle piscine la ville sera bien maillée, parce qu'aucune piscine ne sera à plus de 10-12 minutes de nos concitoyens en vélo ou en tramway.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER

D -20070602

**Convention de Partenariat entre la Ville de Bordeaux et
l'Association 'Les Coqs Rouges' pour les années 2008-2009-2010.
Autorisation. Adoption**

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, dans le cadre du code des actions sociales et de la famille (article L121-2 Alinéa 3), et des différents dispositifs contractuels dans lequel elle est engagée, initie et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des Bordelais.

L'Association « Les Coqs Rouges », partenaire de la Ville, mène une activité à titre principal dans le domaine sportif, et de manière concomitante des activités culturelles, éducatives et de loisirs.

D'autre part, cette Association contribue aux politiques spécifiques menées par la Ville de Bordeaux en faveur de la jeunesse, et s'intègre de fait aux différents dispositifs partenariaux que nous avons développés.

Pour conforter ces relations quotidiennes, je vous propose de conclure une convention de partenariat, conformément à la réglementation, qui régit les relations entre les collectivités territoriales et les associations subventionnées.

Dans cette convention, la Ville de Bordeaux et l'Association s'accordent donc sur les objectifs généraux suivants :

- l'animation globale de proximité, visant à la dynamisation de la vie des quartiers et à la participation des habitants,
- le développement d'actions spécifiques tendant à l'épanouissement des personnes, favorisant l'éveil aux sports, à la culture, la réussite scolaire, l'accès aux loisirs, en associant les parents et les habitants,
- la participation à des événements et animations initiés par la Ville de Bordeaux à l'échelle du territoire de la commune.

Les moyens conjointement mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les engagements de chacun sont réaffirmés.

Ce partenariat, prévu pour une durée fixée à 3 années (2008 / 2009 / 2010), fixe les modalités qualitatives, administratives, techniques et financières des relations existantes entre la Ville et l'Association « Les Coqs Rouges ».

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à adopter les dispositions convenues dans la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION DE
PARTENARIAT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2007 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Jacques VIDEAU, Président de l'Association Les Coqs Rouges, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'Association Les Coqs Rouges domiciliée 14 Place Sainte Eulalie, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture le, exerce une activité prédominante dans le domaine sportif, et de manière concomitante développe des activités culturelles, éducatives et de loisirs en rapport avec son projet associatif, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Les Coqs Rouges sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation, pour une durée de trois ans à compter de la signature des présentes, du programme général.

A cet effet, elle fixe le cadre de l'activité et arrête les procédures à mettre en œuvre pour leur réalisation ainsi que les modalités de la participation de la Ville à leur financement.

ARTICLE 2 – PROGRAMME : OBJECTIFS GENERAUX

- L'animation globale de proximité.
- La contribution, à travers les actions de l'Association, à la mise en œuvre des politiques spécifiques de la Ville.
- L'éventuelle participation à des événements et animations à destination du grand public, et ce, à l'échelle de la commune.

A. L'ANIMATION GLOBALE DE PROXIMITE

L'Association, en partenariat avec les différents acteurs de terrain, contribuera à la dynamisation de la vie du quartier, à l'intérieur duquel elle joue un rôle d'accueil, de service et d'animation en faveur de la population.

B. LES POLITIQUES SPECIFIQUES MENEES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

1) Dans le cadre du Projet Social, du Plan Local d'Insertion par l'Emploi et de la Politique de la Ville, l'Association contribue à :

- renforcer l'écoute attentive des bordelais et la démocratie de participation,
- faciliter des rencontres pluri générationelles,
- participer au soutien de la fonction parentale et conforter les liens familiaux et inter familiaux,
- développer des animations de quartiers, spectacles, manifestations de proximité ou toute autre forme d'organisations collectives,
- favoriser la découverte de lieux sportifs et culturels ... à partir de projets portés par l'Association,
- initier des actions d'accompagnement à la scolarité, en lien avec les acteurs éducatifs, dont les parents.

2) La Politique en faveur de la Jeunesse

La Ville de Bordeaux affirme :

- une volonté politique forte de continuité éducative partagée avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels.
- une prise en compte des souhaits et des propositions des jeunes.

Le rôle citoyen des jeunes, aujourd'hui et demain, est ainsi reconnu.

Il convient donc que l'Association reconnaisse, permette et favorise le rôle des jeunes dans la société, avec et pour eux.

La Ville de Bordeaux et l'Association :

- o mettent donc en œuvre de véritables parcours citoyens, dès l'âge de 6 ans, et jusqu'à 25 ans.

- o fournissent aux jeunes les conditions de réussite de ces parcours.

Visant l'autonomie, la prise d'initiatives et la prise progressive de responsabilités, constituent les fils conducteurs de cette politique.

En référence au diagnostic local et aux évaluations menées, l'Association contribue à :

- répondre aux aspirations des jeunes et aux besoins des familles,
- développer une offre de loisirs qui bénéficie à l'ensemble de la population sur la totalité du territoire tout en s'adaptant à la spécificité de chaque quartier (selon l'implantation de ses équipements) et de chaque âge.

A ce titre, l'Association peut :

- animer des Centres de Loisirs et des activités Interclasse, pour des enfants et des adolescents (convention spécifique s'il y a lieu),
- favoriser l'exploration et la pratique d'activités sportives et socio-éducatives qui contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société.
- sensibiliser les publics à la découverte de lieux et de programmations culturels.
- privilégier l'initiative et la participation des enfants, des jeunes, des parents.

En ce qui concerne les jeunes de 16 à 18 ans, l'Association pourra favoriser leur implication dans les instances associatives.

- faciliter l'accès à l'offre éducative pendant le temps libre (information, emplacement géographique des structures, politique tarifaire),
- conduire des animations de quartiers et manifestations de proximité,
- soutenir l'accompagnement des bénévoles et des professionnels de l'animation (temps d'échanges, mutualisation des pratiques, ...),
- conforter le lien parents / enfants.

C. LES EVENEMENTS ET ANIMATIONS INITIES PAR LA VILLE DE BORDEAUX A L'ECHELLE DE LA VILLE

L'Association pourra, en fonction de ses choix, de ses possibilités et de son environnement, participer à la préparation et à la réalisation d'évènements et d'animations.

ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'Association s'engage à :

- rendre compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville, et ce, conformément à l'article L1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- exercer ses missions dans le cadre légal et réglementaire.
- mettre en œuvre les actions spécifiées dans la présente convention.
- établir un budget prévisionnel consolidé et détaillé pour le 31 juillet au plus tard de l'année N-1.
- fournir un bilan financier, un compte de résultat et annexes, de l'exercice écoulé, dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale.

- produire une évaluation annuelle comprenant le rapport moral et le rapport de gestion. Les indicateurs retenus pour l'élaboration de ces documents seront définis en commun.
- veiller au bon usage et maintenir en bon état de fonctionnement les équipements mis à disposition par la Ville de Bordeaux.
- mobiliser les financements partenariaux en lien avec l'objet de l'Association.

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- examiner le budget prévisionnel de l'Association et à fixer en conséquence le montant de la contribution financière (dite subvention de fonctionnement) de la Ville au regard des missions définies dans la présente.
- contribuer à la mise en place des financements additionnels dans le cadre des dispositifs partenariaux ciblés Article 2 / points B1 et B2.
- subventionner de manière spécifique la participation de l'Association à la mise en œuvre des événements et des animations initiés à l'échelle de la commune.
- notifier et verser la subvention de fonctionnement dont le montant est inscrit au budget primitif.
- notifier les subventions spécifiques et procéder à leur versement conformément aux termes des conventions.

ARTICLE 4 – CONTROLE FINANCIER

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes, dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 84.148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter du

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les 2 parties sera de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

ARTICLE 8 – RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à la dite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 9 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville place Pey Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 14 Place Sainte Eulalie, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
Le Maire	Le Président
Muriel PARCELIER Adjoint au Maire	Jacques VIDEAU

MME PARCELIER. -

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville et l'association Les Coqs Rouges, une convention d'objectif de 3 ans.

En effet, l'association, au-delà de ses activités sportives s'engage maintenant pour une animation de proximité dans différents domaines, qu'ils soient culturels, éducatifs ou de loisirs. Donc une convention tri-annuelle d'objectifs.

Le mois prochain une convention pour les moyens sera votée.

M. LE MAIRE. -

Peut-être.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, notre groupe approuve cette délibération qui permet à un vaste secteur entre Victoire et boulevards d'avoir enfin un équipement d'animations sportives et culturelles digne de ce nom.

Nous ne pouvons que regretter que certains quartiers de Bordeaux ne bénéficient des mêmes attentions de votre administration.

Je rappelle que pour cette association il était vital de trouver un accord avec la municipalité, car avec les problèmes de bénévoles et une équipe vieillissante la structure n'aurait pas pu tenir bien longtemps.

Mais je dois dire que concernant cette aide de la ville à une structure vieillissante et en difficulté je m'interroge sur les choix municipaux. S'il fallait sauver le « soldat Coqs Rouges », on peut regretter qu'il y a 4 ans, lorsqu'une autre association avait eu des difficultés, aucune bonne âme municipale n'avait fait le moindre geste en sa faveur.

Je veux parler de La Flèche de Saint-Michel qui a dû se débrouiller toute seule pour résoudre son problème de trésorerie. Celle-ci a vendu des terrains qui lui appartenaient pour s'en sortir.

Je rappelle à mes collègues que La Flèche est une association qui œuvre depuis 1903 sur le quartier Saint-Michel, qui est passée de 300 adhérents en 2005 à 500 en 2007, qui propose 26 activités aux adultes et aux enfants de ce quartier. Et compte tenu de la sociologie elle propose des prix pour ses activités défiant toute concurrence.

J'engage donc, Monsieur le Maire, vos services à se rapprocher de cette association et de conclure le même type de convention avec cette association qu'avec les Coqs Rouges. Cela permettrait de mieux encadrer les activités et d'offrir à la population de Saint-Michel les avantages que connaissent les quartiers ayant une maison de quartier, c'est-à-dire une association ayant une sécurité financière.

Mon groupe votera, mais moi je m'abstiendrai, parce que, Mme PARCELIER, sur cette délibération, notamment sur cette association, il semblerait que ça ne soit pas aussi clair que ce qui se passe avec les maisons de quartier.

Si, effectivement, le conventionnement ressemble à un conventionnement maison de quartier, cette association tient à rester encore avec son vieil héritage, et au niveau des choix je ne suis pas certain que les dirigeants soient prêts à faire comme l'ont fait les maisons de quartier, c'est-à-dire à tout mettre à plat.

Je vais prendre un exemple. Il semblerait qu'au Conseil d'Administration des Coqs Rouges un membre de le l'archevêché soit membre de droit. Certes, sur Saint-Bruno lorsque la convention avait été faite avec Saint-Bruno le président d'honneur était un homme d'église, mais pas dans le Conseil d'Administration. Il semblerait qu'ils aient encore un peu de mal à rompre avec leur héritage.

Donc c'est tout à fait normal d'aider cette association, mais j'avoue que j'ai quelques réticences. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai, alors que notre groupe votera cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Bien. Je ne sais pas si les Coqs Rouges ont du mal à rompre avec leur héritage, mais il y en a d'autres qui ont du mal à rompre avec une vision très 1905 de la laïcité.

Mme PARCELIER.

MME PARCELIER. -

Je précise simplement que les Coqs Rouges ont modifié leurs statuts pour pouvoir faire cette évolution vers cette association ouverte sur le quartier, et qu'effectivement au niveau du Conseil d'Administration il y a un membre du diocèse à titre consultatif uniquement, dans la mesure où une partie des terrains et des bâtiments utilisés appartiennent au diocèse. Donc voix consultative pour un de ses membres.

M. LE MAIRE. -

Merci. Donc 1 abstention de M. PAPADATO.

Pas d'autres abstentions, ni de vote contre ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE M. PAPADATO

D -20070603

Opération Pique-Nique 2007. Centres d'Animation de quartiers, Associations de quartiers, Comités de quartiers. Subvention. Décision. Autorisation

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le grand Pique-Nique de Quartiers de l'année 2007, s'est déroulé le vendredi 14 septembre dernier.

Cette manifestation conviviale a rencontré un réel succès et mobilise chaque année davantage de participants. 73 pique-niques ont été organisés cette année.

La réalisation de cette manifestation a entraîné des frais qui dépassent quelquefois les possibilités financières des organisateurs et il nous semble normal de les aider financièrement.

Il s'agit des associations suivantes :

Associations	Montants
Association Voisins-Voisines	300
Association des riverais de la Place Mitchell	250
Maison de Quartier Chanteclerc	300
Association Village Saint Seurin	115
Association des commerçants Judaique Saint Seurin	300
Association Le Village d'Audège	300
Association Villa Pia, Les Dames de la Foi	300
Comité de Bienfaisance et de Défense des intérêts du quartier de Caudéran Sud	300
Association des commerçants de Caudéran Centre	300
Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine – Tauzin	300
Comité de quartier Georges V – Quintin	300
Maison de Quartier Union Saint Bruno	300
Association Les Frères de la Côte	300
Comité de quartier Chartrons, Saint Martial, Saint Louis	300
Saint Augustin 2015	258
Comité d'Animation de Bienfaisance et de Défense des intérêts du quartier Nansouty	300
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux, pour les centres ci-après :	1 970
- Centre d'Animation Bacalan	
- Centre d'Animation du Grand Parc	
- Centre d'Animation « Cœur de Bastide » Queyries	
- Centre d'Animation Bastide Benauge	
- Centre d'Animation Saint Pierre	
- Centre d'Animation Bordeaux Sud	
- Centre d'Animation Monséjour	
- Centre d'Animation Argonne Saint Genès	
Total	6 493

Les crédits ont été prévus au BP 2007, Article 657.4 – Rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070604

**Attribution d'aide en faveur des associations. Subventions 2007
DM2. Autorisation. Adoption.**

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles, notamment par l'attribution de subventions.

Afin de permettre à des associations de poursuivre et promouvoir leurs activités, organiser des manifestations festives, valoriser la vie associative des quartiers de Bordeaux, mettre en place des ateliers de sensibilisation, pour l'année 2007, une somme de 2 700 euros sera répartie comme suivant :

Affectation des subventions aux associations

Associations	Subventions 2007
Association Méditerranéenne des 2 rives	1 500
AssoSax de la Gironde	1 200
Total	2 700

Les crédits sont prévus au Budget 2007, Article 657.4 – Rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070605

**Participation aux frais de fonctionnement des études du soir
dans les écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux.**

Autorisation

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les enfants scolarisés dans les écoles de Bordeaux bénéficient d'un soutien pédagogique organisé à l'initiative d'associations pour effectuer leurs devoirs du soir.

Compte tenu de l'intérêt que ce soutien représente pour les enfants et leur famille, la Ville de Bordeaux apporte sa participation de deux façons :

- d'une part, en mettant à la disposition desdites associations, les locaux scolaires, en-dehors des heures de classe, dans le cadre des dispositions de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,
- d'autre part, en leur versant une contribution de 12 euros par mois et par élève dont les familles présentent un quotient familial inférieur à 345 euros.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre cette double participation pour l'année scolaire 2007 / 2008.

Les versements aux associations (dont la liste vous est fournie en annexe) auront lieu tous les deux mois (décembre, février, avril, juin) au vu des états des élèves fréquentant l'étude et dont le nombre varie chaque mois.

Le paiement de ces contributions sera imputé sur les crédits de la Ville, Fonction 422 – Nature 6281.

Pour une année scolaire, notre engagement est de l'ordre de 60.000 euros.

ETUDES DU SOIR – ANNEE SCOLAIRE 2005 / 2006

Imputation sur PERSCO – Fonction 422 – Nature 6281

Enveloppe n° 018 267

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM de l'ECOLE
Amicale des Parents d'Elèves de l'Ecole Jean Cocteau	JEAN COCTEAU
Amicale Ecole Paul Doumer	PAUL DOUMER
Union Sportive Chantecler	CONDORCET
Amicale Laïque Bordeaux Benauge	BENAUGE
Amicale Laïque David Johnston	DAVID JOHNSTON
Amicale Laïque du FJEP	DUPATY
Amicale Laïque Montaud Chabrely	MONTAUD
Amicale Parents d'Elèves Ecole STEHELIN	STEHELIN
Amicale Parents d'Elèves Ecole BEL AIR	BEL AIR
Amicale Parents d'Elèves Ecole Jules Ferry	JULES FERRY
Association A. Barraud USEP Bordeaux	ALBERT BARRAUD
Association A. Schweitzer Sports	ALBERT SHTWEITZER
Association du Patronage Scolaire Montaigne	PAUL BERT
Association Elémentaire THIERS	THIERS
Association USEP Ecole Primaire Jean Monnet	JEAN MONNET
Association USEP Ecole Bordeaux Montgolfier	MONTGOLFIER
Association USEP Ecole des Pins Francs	PINS FRANCS
Union Sportive des Chartrons	BALGUERIE STENDHAL
ASTROLABE	FERDINAND BUISSON
Lac II Sports Scolaire	LAC II
Maison de Quartier UNION SAINT JEAN	DEYRIES FRANCIN SOMME
Maison de Quartier UNION SAINT BRUNO	ALPHONSE DUPEUX

	ANATOLE FRANCE JACQUES PREVERT SAINT BRUNO
Maison de Quartier LE TAUZIN Club Pyrénées Aquitaine	ALBERT THOMAS LOUCHEUR
Patronage E.L.C Saint Augustin	FLORNOY
Patronage Laïque de l'Ecole Cazemajor	CAZEMAJOR
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	ACHARD ANDRE MEUNIER ALBERT SCHWEITZER CARLE VERNET CHARLES MARTIN FRANCIN HENRI IV LABARDE MENUTS NUYENS VIEUX BORDEAUX
Amicale des Etablissements Scolaires Laïques de Bacalan	ACHARD CHARLES MARTIN LABARDE
Association O'Sol de Portugal	VIEUX BORDEAUX
Association Paul Lapie Animation	PAUL LAPIE

MME PARCELIER. -

La 603 c'est le pique-nique. Animation de certaines associations avec maximum de 350 euros par association.

La 604. C'est DM2, deux subventions pour deux associations qui nous avaient remis leurs dossiers tardivement mais que nous aidons habituellement.

La 605, c'est une délibération habituelle chaque année. Pour les études du soir que certaines associations organisent nous apportons une contribution en fonction du quotient familial de 12 euros par mois.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes sur ces 3 délibérations ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20070606

Extension du réseau de vidéosurveillance et du réseau de télécommunication de la Ville : travaux de génie-civil. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension du réseau, de contrôle d'accès et de vidéosurveillance et de télécommunication (réseau fibre optique) de la Ville, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains concernant la réalisation de travaux de génie civil.

Ce marché ne préjuge pas d'un futur programme de mise en place de caméras mais est destiné à finaliser les opérations en cours, à savoir l'équipement du quartier autour du quai de Paludate et l'extension du réseau fibre optique de la Ville.

Afin d'accorder une plus grande souplesse de fonctionnement à la direction gestionnaire, le marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ainsi, cet outil que constitue ce marché pourra être utilisé sans relancer d'appel d'offres en cas de demandes complémentaires (notamment de surveillance des bornes de contrôle d'accès les plus vandalisées) et permettra une réponse rapide aux demandes.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre du groupement SOBEBE-PEPERIOT / RESEA.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 et 810 - articles 2313 et 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070607

Mise en lumière du Conservatoire, de l'Ecole des Beaux Arts, de son annexe et du portail du Noviciat. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan lumière il a été prévu de mettre en valeur le Conservatoire, l'Ecole des Beaux Arts, son annexe et le portail du noviciat, pour un coût estimé à 442 694 € T.T.C. La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'Agence ROSSIGNOL, maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SPIE SUD OUEST pour un montant de 380 412,41 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814 (éclairage public), article 2315.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070608

Hébergement et maintien en conditions opérationnelles du portail de gestion de contenu et de services interactifs de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication de la Ville de Bordeaux place, depuis plusieurs années, l'utilisateur au centre de ses préoccupations. Les principaux objectifs ciblent les enjeux :

- ✓ de simplification de la vie des usagers, en leur proposant des services interactifs facilitant leur démarche,
- ✓ d'amélioration de la performance « métier » de la mairie,
- ✓ de bon fonctionnement, de cohérence et de sécurité des infrastructures techniques et applicatives qui abritent les 180 applications informatiques différentes qui composent le système d'information de la mairie.

En conséquence, le système d'information municipal est passé d'un système fermé de production à un système ouvert et tourné vers les citoyens et les partenaires de la Ville.

Relever ce défi exige de notre administration d'être innovante, d'anticiper sur les nouvelles technologies et d'adapter son organisation afin de prendre en compte les nouveaux challenges que sont la sécurité de l'information et la délivrance de services sur Internet 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

A titre d'exemple, 33 % des consultations des services interactifs proposés sur le portail ont lieu en dehors des heures d'ouverture de la mairie, en soirée ou la nuit, sans contraintes d'horaire.

Fin septembre 2007, on peut mesurer la portée des e-services sur les usagers et les entreprises:

- 5504 familles utilisent le paiement en ligne sur leur compte de facturation de la restauration scolaire, soit un taux de pénétration de plus de 50 % pour les familles bordelaises.
- 4200 actes d'état civil sont demandés électroniquement en moyenne chaque mois.
- 4202 entreprises se sont identifiées sur le portail des marchés publics et 151 dossiers de consultation sont téléchargés en moyenne chaque mois.

Nos guichets électroniques évitent le déplacement en Mairie des administrés et favorisent la performance des services municipaux. Pour maintenir la continuité de service indispensable, 24 h sur 24, 7 jours sur 7, l'hébergement, l'exploitation et la surveillance de la plate-forme technique du portail ont été confiés depuis 2005 à un prestataire externe.

Aujourd'hui, compte tenu de ce succès des services interactifs, du plan de développement de nouveaux services aux citoyens, de l'évolution des besoins en puissance et en débit des équipements informatiques, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique a proposé de renforcer les infrastructures de production et de pré-

production dédiées au portail, mais aussi d'actualiser ses critères en termes de disponibilité et de qualité de service d'hébergement.

C'est ainsi que la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert dans le but de remettre en concurrence, sur la base d'un dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, les sociétés susceptibles d'assurer l'hébergement, l'administration et la surveillance de nos plates-formes de télé-services comme le portail, les services aux associations, ou encore la gestion de crise, mais aussi, si nécessaire, d'éventuels sites plus événementiels (promotion culturelle, forums thématiques....)

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société AQUITAINE VALLEY pour un montant total minimum de 200 000 € T.T.C. et maximum de 500 000 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu pour trois ans selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 2031, 205, 2183, 232, 611, 6156, 6184, 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070609

Acquisition de matériels de photographie avec accessoires et périphériques. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de solutions en matière de photographie accompagnée éventuellement de prestations de conseil, d'accompagnement et de mise en œuvre destinées aux différents services de la Mairie notamment la cellule photothèque du Musée d'Aquitaine et la Bibliothèque Mériadeck, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Matériels de photographie professionnelle, dispositifs d'éclairage, société BRONCOLOR pour un montant minimum pour 3 ans de 60 000 € TTC et maximum de 240 000 € TTC.

Lot 2 : Autres équipements faisant partie de la chaîne d'acquisition, société PHOTO TOURNY. pour un montant minimum pour 3 ans de 15 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour 3 ans selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ils pourront être dénoncés chaque année à leur date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 et 322, articles 2183 – 205 – 6156 – 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070610

Acquisition de produits d'entretien courant. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer l'approvisionnement en produits d'entretien courant à l'ensemble des services municipaux pour leur permettre d'effectuer le nettoyage des locaux dont ils ont la charge, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec le magasin scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests pratiqués sur les échantillons, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot N°1 : Produits d'entretien et accessoires de ménage, Groupe PIERRE LE GOFF. pour un montant annuel minimum de 140 000 € T.T.C. et maximum de 560 000 € T.T.C. et rabais sur catalogue de 44 %

Lot N°2 : Papiers et accessoires d'hygiène courante, Groupe PIERRE LE GOFF pour un montant annuel minimum de 120 000 € T.T.C. et maximum de 480 000 € T.T.C. et rabais sur catalogue de 44 %

Lot N°3 : Produits respectueux de l'environnement et des usagers : liquide vaisselle manuelle désinfectant agréé contact alimentaire, détergent-désinfectant, détergent-désinfectant agréé contact alimentaire, détartrant WC & sanitaires, nettoyant vitres, détergent-dégraissant sols, société PURODOR pour un montant annuel minimum de 33 000 € T.T.C et maximum de 132 000 € T.T.C et rabais sur catalogue de 56,90 %

Lot N° 4 : Lessive linge respectueuse de l'environnement et des usagers, Groupe PIERRE LE GOFF pour un montant annuel minimum de 12 000 € T.T.C et maximum de 48 000 € T.T.C et rabais sur catalogue de 44 %

Lot N° 5 : Lot exclusivement réservé aux Centres d' Aide par le Travail (article 15 du Code des Marchés Publics) et L.323-31 du Code du Travail et L. 344-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles:

Produits de brosse traditionnelle : Balais coco, balais paille, lave-ponts, brosses à laver...., Les ATELIERS GILLES KERCHENE pour un montant annuel minimum de 3 800 € T.T.C et maximum de 15 200 € T.T.C

La dépense pour l'année 2007 sur les marchés en cours s'élève à ce jour pour le lot 1 à 363 152,11 € TTC et pour le lot 2 à 146 036,72 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 211 – 212 – 213 – 22 – 311 – 313 – 322 – 422 – 411 – 412 – 413 – 421 – 61 – 64 – 026 - 832 - articles 60618 – 60628 - 60631.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070611

Aménagement du Cours Victor Hugo. Lot n° 5. réalisation et fourniture de grilles d'arbres en fonte. Prestations modificatives. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 060317 passé avec l'entreprise Vincent, comprenait à l'origine 73 grilles axées et 36 grilles désaxées, en raison de leur adaptation au diamètre de chacun des arbres, ce qui n'était connu qu'approximativement au départ.

La mise en place des gabarits a permis de préciser les quantitatifs sur site lors des travaux de voirie.

Les quantités définitives sont finalement de 56 grilles axées 48 grilles désaxées et 5 grilles axées en stock, pour permettre d'éventuels remplacements si nécessaire, dans le cadre de la gestion ultérieure de ces ouvrages.

Le montant du marché initial s'élève à la somme de 86 842,75 € TTC.

Le montant des prestations actualisées s'élève à la somme de 86 110,80 € TTC.

Il y a donc lieu de passer un avenant en moins value de 731,95 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché MO60317 avec l'entreprise VINCENT.

La dépense relative au marché est imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 824 – Article 2313.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, la 606 il s'agit de finaliser les opérations en cours, à savoir l'équipement du quartier autour du quai de Paludate avec extension du réseau fibre optique de la Ville par une procédure à bon de commande. Signature des marchés.

La 607 c'est la mise en lumière du Conservatoire de l'Ecole des Beaux-Arts, de son annexe et du portail du Noviciat.

La 608, c'est une délibération importante un peu technique qui concerne l'appel d'offres ouvert dans le but de remettre en concurrence, sur la base d'un dossier de consultation préparé par la D.O.I., les sociétés susceptibles d'assurer l'hébergement, l'administration et la surveillance de nos plates-formes de télé-services comme le portail, les services aux associations, ou encore la gestion de crise, mais aussi, si nécessaire, d'éventuels sites plus événementiels tels que promotion culturelle, forums thématiques, ou autres.

La 609, il s'agit d'une délibération relative à l'achat de matériels de photographie.

Il y a un premier lot d'appareils photographiques qui est destiné essentiellement aux musées, aux expositions, au recensement des œuvres et à la communication.

Le deuxième lot concerne des appareils moins sophistiqués qui sont destinés aux services techniques : l'état des chantiers, ou autres.

La 610 c'est l'acquisition de produits d'entretien courant où pour la première fois nous avons inclus dans le cahier des charges un critère respectueux de l'environnement pour les usagers.

M. LE MAIRE. -

Voilà plein de détails. Qui en veut davantage ?

Sur les dossiers de M. GAUTE est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Henri PONS

D -20070612

Résiliation partielle du bail emphytéotique du Grand Parc rue Etienne Huyard. Conclusion d'un nouveau bail emphytéotique de 40 ans. Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Société IN CITE a conclu le 19 octobre 1962, avec la Ville de Bordeaux, un bail emphytéotique portant notamment sur les parcelles cadastrales PV-55, PV-43, PV-45, PV-44 situées rue Etienne Huyard.

Elle souhaite procéder à la résiliation de ce bail dans le cadre de la réalisation sur cette emprise de 40 logements sociaux financés en P.L.S..

Un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 40 ans sera conclu moyennant 1 euro au vu du rapport du Service des Domaines en date du 22 octobre 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- de donner à bail emphytéotique à la Société IN CITE l'emprise cadastrée PV-55, PV-43, PV-45, PV-44 moyennant l'euro symbolique

Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 40 ans et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070613

Terrain situé rue de Gironde. Cession gratuite à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation. Décision

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A la suite du morcellement et de la vente d'un terrain situé à l'angle des rues Achard, Blanqui, des Etrangers et de Gironde, la Ville de Bordeaux est restée propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée SA-26, pour une superficie de 67 m², située rue de Gironde, destinée à être incorporée à la voirie communautaire.

S'agissant d'une régularisation foncière d'une opération de voirie, la cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux est réalisée à titre gratuit dans le cadre de la convention de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Commune en matière de politique foncière et au vu du rapport du Service des Domaines en date du 9 mars 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- La cession à titre gratuit à la C.U.B de cette emprise.
- L'inscription des écritures budgétaires correspondant à cette opération

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération ainsi que l'acte de cession à la C.U.B..

M. PONS. -

La 612 c'est la résiliation partielle d'un bail emphytéotique au Grand Parc concernant In Cité qui va construire 40 logements sociaux et donc la signature d'un nouveau bail sur ces parcelles.

La 613 est une cession gratuite à la CUB pour l'opération voirie dans le quartier de la rue Achard et de Bacalan.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

***DELEGATION DE M. Alexis BANAYAN
P/Monsieur Jacques VALADE***

D -20070614

2ème Rencontres de la Coopération Décentralisée Franco-Chinoise. 22 et 23 Novembre 2007 à Bordeaux. Encaissement d'une subvention. Autorisation. Décision.

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, P/Monsieur Jacques VALADE, Conseiller Municipal Délégué Spécial, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme vous en avez été informé, la Ville de Bordeaux organise les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, les 22 et 23 novembre prochain.

Je rappelle que cette opération, inédite en France, a pour objectif de faire dialoguer ensemble cinq à six cents responsables politiques et administratifs de collectivités territoriales de toute la France et de toute la Chine, sur le thème « Vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

Ces Rencontres sont cofinancées par le ministère français des Affaires étrangères et l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, avec une participation de la société Veolia. Complémentairement, les sociétés Dexia, Alstom et Carrefour proposent d'y contribuer à hauteur de 10.000 € chacune.

Le montant total du budget prévisionnel de cette opération est de 458.000 €. Vous trouverez, ci-dessous, le détail du budget et du plan de financement.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **autoriser M. le Maire à encaisser une recette de 10.000€ de DEXIA, de 10.000€ d'ALSTOM, et de 10.000€ de CARREFOUR, sur le compte CEX / CRB : RINTER – fonction BX 04 – compte 7488 – enveloppe 019482**
- **autoriser M. le Maire à signer les trois conventions ci-jointes avec les sociétés DEXIA, ALSTOM et CARREFOUR.**

Budget prévisionnel

POSTE	DETAIL	MONTANT PRÉVU	PRIS EN CHARGE PAR MAE	Ville de Bordeaux	Sponsors privés et autres collectivités territoriales	Partie chinoise
A) Transferts dans Bordeaux	Autobus et véhicules protocolaires	15 250 €	15 250 €			
B) Secrétariat permanent français	Salaire, frais de missions, secrétariat, téléphone	114 000 €	49 300 €	64 700 €		
C) Traduction et interprétariat	pour la préparation des ateliers et les Rencontres elles-mêmes	35 600 €	18 000 €			17 600 €
D) Communication	Plaquettes-programme, et actes	30 900 €	8 700 €		17 200 €	5 000 €
E) Locaux et accueil	Palais des congrès, hôtesse, mallettes, cadeaux, soirée culturelle	161 750 €	58 750 €	52 000	51 000 €	
F) Restauration	2 Déjeuners de travail, 1 dîner simple et 2 dîners officiels	100 400 €			78 000 €	22 400 €
			MAE	Bordeaux	Sponsors	Chine
TOTAL		458 000 €	150 000 €	116700 €	146 200 €	45 000 €

Le plan de financement envisagé :

	montant	%	état
Ministère des Affaires étrangères	150 000	32,8%	Acquis
Ville de Bordeaux	116 800	25,5%	Acquis
Partie chinoise (versement à la Ville de Bx)	45 000	9,8%	Acquis
Groupe VEOLIA (versement à la Ville de Bx)	40 000	8,7%	Acquis
Congrès et Expositions de Bordeaux (appui logistique)	32 500	7,1%	Acquis
Communauté Urbaine de Bordeaux (appui logistique)	10 000	2,2%	en attente
ALSTOM Transport (versement à la Ville de Bx)	10 000	2,2%	Acquis
DEXIA (versement à la Ville de Bx)	10 000	2,2%	Acquis
CARREFOUR (versement à la Ville de Bx)	10 000	2,2%	en attente
Autres appuis logistiques (Conseil régional d'Aquitaine, Union des Grands Crus, Connétablie de Guyenne, Syndicat des Bordeaux et Bordeaux supérieurs...)	33 700	7,3%	en attente
TOTAL	458 000	100%	

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain JUPPÉ, agissant aux fins des présentes,

ET :

La société DEXIA, ci-après désignée « la Société », au capital social de , inscrite au R.C.S. de Paris sous le n° , dont le siège social est à , représentée et agissant par son Président Directeur Général, ,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

– **La Ville de Bordeaux** a fait de la Chine un des quatre axes prioritaires de sa politique de relations internationales.

A la suite du succès du premier dialogue entre collectivités territoriales de France et de Chine, qui a organisé en octobre 2005, à Wuhan, la Ville de Bordeaux est chargée par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée et le ministère des Affaires étrangères d'organiser les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise. Celles-ci se dérouleront les 22 et 23 novembre 2007, à Bordeaux, sur le thème : « vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

– **La société DEXIA** souhaite soutenir les 2èmes Rencontres pour accompagner le dialogue entre responsables politiques, administratifs et économiques des deux pays et leur recherche de solutions aux problèmes liés au développement et à la protection de l'environnement.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien financier que la Société entend apporter à la Ville de Bordeaux pour l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, dont une note de présentation générale, le budget et le plan de financement prévisionnels sont annexés à la présente convention.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE :

La Société versera à la Ville de Bordeaux une somme forfaitaire de 20.000 € hors taxes dans le mois suivant la réception du titre de recettes émis par la Ville, en référence à la présente convention.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX :

3.1. La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser les fonds versés par la Société aux seules fins décrites à l'article 1.

3.2. La Ville de Bordeaux informera sans retard la Société de tout événement qui pourrait avoir une incidence sur l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

3.3 La Ville de Bordeaux mentionnera le soutien de la Société dans les documents de communication relatifs aux 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

3.4 La Ville de Bordeaux mettra gratuitement à la disposition de la Société une surface de neuf mètres carrés dans l'espace réservé à la présentation de stands, au sein du Palais des Congrès de Bordeaux, pendant les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, les 23 et 24 novembre 2007 (montage du stand le 21 novembre, démontage le 24 novembre 2007).

3.5 La Ville de Bordeaux adressera à la Société un compte rendu des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée, dans un délai de six mois après la réalisation de cette manifestation.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le présent engagement entre en vigueur à la signature des présentes et arrivera à échéance une fois les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoises terminées.

ARTICLE 5 – MEDIATISATION DU PARTENARIAT

Les parties sont autorisées à faire état de la manifestation décrite à l'article 1 des présentes et de l'implication de la Société dans sa réalisation, dans toutes leurs communications officielles.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société est limitée aux versements prévus par l'article 2 des présentes. Sa responsabilité ne pourra pas, en particulier, être recherchée en cas de survenance d'un dommage à autrui ou à des biens des 2èmes rencontres de la Coopération décentralisée franco-chinoise.

ARTICLE 7 – RESILIATION

7.1. En cas d'inexécution d'une des obligations définies au présent contrat par les parties, ce dernier sera résilié de plein droit après mise en demeure, par lettre recommandée, restée sans effet dans un délai d'un mois.

7.2. Si l'inexécution est le fait de la Ville de BORDEAUX, elle devra restituer à la Société la totalité de la somme perçue.

7.3. En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de l'opération, par disposition légale, réglementaire, de justice ou émanant des autorités compétentes, les parties se rapprocheront pour décider d'une nouvelle mise en œuvre du partenariat. Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, le contrat sera résilié de plein droit, sans que des indemnités ne soient dues. La proportion de la somme versée par la Société et déjà utilisée par la Ville de Bordeaux dans les limites fixées à l'article 3.1 des présentes lui restera acquise, l'éventuel reliquat étant remboursé à la Société.

ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des présentes, le litige sera porté devant la juridiction compétente du siège de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- pour la société DEXIA, représenté par , Président Directeur Général,

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

2007

Pour la Ville de Bordeaux Alain JUPPÉ Maire	Pour la société DEXIA Président Directeur Général
--------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET
ALSTOM TRANSPORT SA

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Ville de BORDEAUX, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain JUPPÉ, agissant aux fins des présentes par délibération n° _____ du Conseil Municipal du _____

reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »

d'une part,

ET :

ALSTOM Transport SA, société anonyme au capital de 265 540 000 euros, dont le siège social est situé 3, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 191 982, représentée par Monsieur Michel SERRA, Président Directeur Général, dûment habilité aux fins de la présente,

ci-après dénommée « ALSTOM Transport SA »

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE :

– La Ville de Bordeaux a fait de la Chine un des quatre axes prioritaires de sa politique de relations internationales.

A la suite du succès du premier dialogue entre collectivités territoriales françaises et chinoises organisé en octobre 2005, à Wuhan, la Ville de Bordeaux est chargée par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée et le Ministère des Affaires Etrangères d'organiser les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise. Celles-ci se dérouleront les 22 et 23 novembre 2007, à Bordeaux, sur le thème : « vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

– ALSTOM Transport SA souhaite soutenir les 2èmes Rencontres pour accompagner le dialogue entre responsables politiques, administratifs et économiques des deux pays et leur recherche de solutions aux problèmes liés au développement durable et à la protection de l'environnement.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de la Ville de Bordeaux et d'ALSTOM Transport SA, en tant que partenaire des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS D'ALSTOM TRANSPORT SA :

ALSTOM Transport SA versera à la Ville de Bordeaux une somme forfaitaire de 10.000 euros hors taxes (10.000 €HT) dans le mois suivant la réception du titre de recettes émis par la Ville, en référence à la présente convention.

A titre indicatif, la participation d'ALSTOM Transport SA représente 2,2 % du budget prévisionnel des 2èmes Rencontres présenté en Annexe 1 (« Budget prévisionnel et plan de financement »).

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX :

En contrepartie de son soutien financier, la Ville de Bordeaux s'engage vis-à-vis d'ALSTOM Transport SA à :

3.1. utiliser les fonds versés par la société aux seules fins de l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise dont la description figure en Annexe 2 à la présente Convention (« Note de présentation générale »).

3.2. informer sans retard ALSTOM Transport SA de tout événement qui pourrait avoir une incidence sur l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

3.3. mentionner le soutien d'ALSTOM Transport SA dans les documents de communication relatifs aux 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise :

- La Ville de Bordeaux fera ainsi apparaître la mention « avec le soutien de la société ALSTOM Transport SA » ou le logo de la marque ALSTOM, sur les communiqués de presse, sur son site internet, sur la plaquette-programme définitive, et sur les actes qui feront le bilan des 2èmes rencontres. Le logo de la marque ALSTOM sera traité de manière équitable avec les logos de tout autre partenaire financier des Rencontres.
- La Ville de Bordeaux insèrera une présentation synthétique d'ALSTOM (5 pages maximum) dans les mallettes de documentation qui seront remises à chaque participant, ceci sous réserve que la société ALSTOM **livre cette présentation synthétique à l'Hôtel de Ville de Bordeaux en 300 exemplaires en français et 300 exemplaires en chinois (ou en anglais), pour le 16 novembre dernier délai.**

3.4. mettre gratuitement à la disposition d'ALSTOM Transport SA une surface de neuf mètres carrés dans l'espace réservé à la présentation de stands, au sein du Palais des Congrès de Bordeaux, pendant les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, les 23 et 24 novembre 2007 (montage du stand le 21 novembre, démontage le 24 novembre 2007). Cette mise à disposition s'entend sous réserve qu'Alstom remplisse et retourne au Palais des congrès le « bulletin de réservation de stand » qui figure en Annexe 3 de la présente.

3.5 adresser à la ALSTOM Transport SA, en 10 exemplaires, un compte rendu des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée, dans un délai de six mois après la réalisation de cette manifestation.

ARTICLE 4 – DURÉE

La présente convention prend effet à dater de sa signature et prendra fin à l'issue de la manifestation.

En cas de report et /ou de prolongation de la manifestation, dans une période limitée jusqu' au 31 décembre 2007, les Parties s'accordent pour que les dispositions de la présente convention demeurent applicables et inchangées.

ARTICLE 5 – MEDIATISATION DU PARTENARIAT

Les parties sont autorisées à faire état de la manifestation décrite à l'article 1 des présentes et de l'implication de la Société dans sa réalisation, dans toutes leurs communications officielles.

ARTICLE 6 : GARANTIES

Chaque Partie garantit à l'autre qu'elle détient tous les droits nécessaires notamment au regard du Code de Propriété Intellectuelle et de la Jurisprudence en la matière, afin de s'engager dans la présente convention. Chaque Partie tient indemne l'autre Partie d'éventuel recours de tiers.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

Les 2èmes rencontres de la Coopération décentralisée franco-chinoise sont organisées sous la seule responsabilité de la Ville de Bordeaux qui renonce à tous recours à l'encontre d'ALSTOM Transport SA et/ou ses assureurs pour les conséquences susceptibles de résulter d'éventuels dommages qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de cette exposition.

ARTICLE 8 – RESILIATION

8.1. En cas d'inexécution d'une des obligations définies au présent contrat par les parties, ce dernier sera résilié de plein droit sur simple mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse..

Néanmoins et compte tenu de la nature des présentes, les soussignées s'engagent à exécuter leurs obligations dans un esprit de mutuelle confiance et d'engager préalablement à toute difficulté une discussion pour trouver conjointement une solution dans les intérêts respectifs des co-contractants.

8.2. Si l'inexécution est le fait de la Ville de BORDEAUX, elle devra restituer à ALSTOM Transport SA la totalité de la somme perçue.

8.3. En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de l'opération, par disposition légale, réglementaire, de justice ou émanant des autorités compétentes, les parties se rapprocheront pour décider d'une nouvelle mise en œuvre du partenariat. Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, le contrat sera résilié de plein droit, sans que des indemnités ne soient dues. La proportion de la somme versée par ALSTOM Transport SA et déjà utilisée par la Ville de Bordeaux dans les limites fixées à l'article 3.1 des présentes lui restera acquise, l'éventuel reliquat étant remboursé à d'ALSTOM Transport SA.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des présentes, le litige sera porté devant la juridiction compétente du siège de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- pour ALSTOM Transport SA, M. Eric Lenoir – Directeur Communication France, 48, rue Albert Dhalenne, 93482 Saint-Ouen.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le 2007

Pour la Ville de Bordeaux Alain JUPPÉ Maire	Pour ALSTOM Transport SA Michel SERRA Président Directeur Général
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 1



CABINET DU MAIRE

DIRECTION GENERALE DES
RELATIONS INTERNATIONALES

2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise

Bordeaux, 22 et 23 novembre 2007

Budget prévisionnel simplifié

(version du 09-10-07)

Le 25 octobre 2006, M. CHEN Haosu, Président de l'association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, et M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial auprès du Maire de Bordeaux pour les Relations Internationales, ont posé les grandes orientations du budget prévisionnel des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise:

- 1) Les prévisions budgétaires correspondent aux hypothèses suivantes :
 - participation de 300 Français et 300 Chinois, dont 100 délégations de collectivités territoriales des deux pays, 50 chinoises et 50 françaises.
 - la gratuité de l'inscription aux Rencontres pour tous les participants.
 - l'arrivée des délégations chinoises et françaises le mercredi 21 novembre au soir ;
 - la totalité des journées du jeudi 22 et du vendredi 23 seront consacrées aux Rencontres
 - la journée du samedi 24 sera consacrée à des visites facultatives.
- 2) Le plan de financement de ces 2èmes Rencontres sera élaboré selon le principe de réciprocité, en référence aux 1ères Rencontres à Wuhan en 2005 :
 - **La partie française prendra en charge :**
 - les frais logistiques et protocolaires à Bordeaux: location du Palais des congrès, dîners du 21 et 23 novembre, deux déjeuners les 22 et 23 novembre, les transferts locaux des délégations en autobus, la reprographie des documents, les mallettes de documentation, les cadeaux pour chaque participant, la signalétique (panneaux, badges, chevalets...), les hôtesse d'accueil, la conception et l'impression en français des plaquettes-programme et des actes des Rencontres ;
 - une partie des frais d'interprétariat et de traduction : l'interprétariat de courtoisie (pour l'accueil, les repas et les audiences) ; la traduction en chinois

des documents rédigés par des Français ; et la moitié de l'interprétariat de haut niveau.

- les frais de personnels du secrétariat permanent français (salaires, missions à Paris et en Chine)

- **chaque participant prendra en charge :**

- son voyage jusqu'à Bordeaux
- son hébergement à Bordeaux.

- **la partie chinoise prendra en charge :**

- la moitié des frais d'interprétariat de haut niveau, la traduction en français des documents rédigés par des Chinois,
- la conception et l'impression en chinois des plaquettes-programme et des actes des Rencontres.
- le dîner officiel chinois du 22 novembre
- les frais de personnels du secrétariat permanent chinois (salaires, missions en Chine et en France)

3) La recherche de co-financements au sein de la partie française s'orientera essentiellement vers le ministère des Affaires étrangères, le sponsoring de sociétés privées, la Ville de Bordeaux et d'autres collectivités territoriales françaises.

Le montant total du budget prévisionnel est de 458.000 € Le plan de financement suivant est envisagé :

	montant	%	état
Ministère français des Affaires étrangères (sous la forme d'une subvention de la Préfecture de région à la Ville de Bordeaux)	150000	32,8%	Acquis
Ville de Bordeaux	116 800	25,5%	Acquis
Partie chinoise	45 000	9,8%	Acquis
Groupe VEOLIA	40 000	8,7%	Acquis
Congrès et Expositions de Bordeaux	32 500	7,1%	Acquis
Conseil régional d'Aquitaine	23 700	5,1%	en recherche
Autre sponsoring privé	20 000	4,4%	en recherche
Communauté Urbaine de Bordeaux	10 000	2,2%	en attente
ALSTOM Transport	10 000	2,2%	en attente
DEXIA	10 000	2,2%	en attente
TOTAL	458 000	100%	

Séance du lundi 26 novembre 2007

POSTE	DETAIL	MONTANT PRÉVU	PRIS EN CHARGE PAR MAE	Ville de Bordeaux	Sponsors privés et autres collectivités territoriales	Partie chinoise
A) Transferts dans Bordeaux	Autobus et véhicules protocolaires	15 250 €	15 250 €			
B) Secrétariat permanent français	Salaire, frais de missions, secrétariat, téléphone	114 000 €	49 300 €	64 700 €		
C) Traduction et interprétariat	pour la préparation des ateliers et les Rencontres elles-mêmes	35 600 €	18 000 €			17 600 €
D) Communication	Plaquettes-programme et actes	30 900 €	8 700 €		17 200 €	5 000 €
E) Locaux et accueil	Palais des congrès, hôtesse, mallettes, cadeaux, soirée culturelle	161 750 €	58 750 €	52 000	51 000 €	
F) Restauration	2 Déjeuners de travail, 1 dîner simple et 2 dîners officiels	100 400 €			78 000 €	22 400 €
TOTAL		458 000 €	150 000 €	116 700 €	146 200 €	45 000 €

REMARQUES: ce budget prévisionnel ne prend pas en compte

- le coût des transports internationaux et de l'hébergement des participants aux 2èmes Rencontres
- les frais relatifs aux spectacles culturels chinois pour les soirées du 21 et du 22 novembre (voyages des artistes, cachets, hébergement, interprétariat, restauration).
- les frais d'organisation d'un programme spécifique de « Rendez-vous d'affaires » pour les entreprises chinoises et françaises.

<p>2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise</p> <p>22 et 23 novembre 2007 – Bordeaux</p>	 <p>MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</p>		
<p>Avec le soutien de la société Veolia</p>			

ANNEXE 2

NOTE DE PRESENTATION

Le succès des années croisées Chine - France a démontré, en 2004-2005, l'implication concrète des peuples français et chinois dans un dialogue culturel sincère et constructif. A travers le regard du grand public mais aussi des professionnels des arts, de l'éducation, et des acteurs économiques, le potentiel considérable de coopération entre la France et la Chine a été mis en évidence.

A leur niveau les collectivités territoriales françaises mettent en œuvre, au quotidien, une coopération de proximité avec les collectivités chinoises, démultipliant l'action de la France grâce à l'implication concrète de leurs experts locaux et de la société civile, dans des domaines très variés.

A l'initiative de la Commission Nationale française de la Coopération Décentralisée, de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, des mairies de Wuhan et de Bordeaux, en octobre 2005 les 1ères Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise ont permis à plus de 80 collectivités des deux pays de mettre en commun leurs expériences et leurs souhaits pour l'avenir, en matière de développement urbain.

Le succès de ce premier dialogue décentralisé à grande échelle a été salué par les Présidents des Républiques française et chinoise qui ont appelé, lors de leur déclaration conjointe d'octobre 2006, à l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée. Celles-ci se tiendront à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007, sur le thème « **Vers une société harmonieuse, par le développement durable** ».

Dans cette perspective, M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial du Maire de Bordeaux pour les relations internationales, préside un comité de pilotage regroupant plus de 90 collectivités françaises, dont huit chefs de file qui coordonnent la préparation d'ateliers thématiques:

1) **Environnement** (eau, air, déchets, bruit, éco-construction...) atelier coordonné par la Communauté Urbaine de Lille et le Conseil Régional d'Auvergne.

2) **Économie** (transports propres et intelligents, énergies renouvelables, consommation éco-responsable...) coordonné par le Conseil Régional Rhône-Alpes et la Ville de Toulouse.

3) **Société** (projet urbain et cadre de vie, patrimoine, mixité sociale, santé, lutte contre la pauvreté, participation des habitants, accompagnement du vieillissement de la population...) coordonné par la Ville du Havre et le Conseil Général de l'Orne.

4) **Méthodologie des relations décentralisées franco-chinoises** (connaissance des systèmes administratifs, expériences de partenariat, réflexion sur la création d'un fonds d'appui à la coopération décentralisée franco-chinoise) coordonné par la Ville de Tours et le Conseil Régional d'Alsace.

Côté chinois, l'Association pour l'amitié avec l'étranger assure les préparatifs selon un dispositif analogue, et anime notamment un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités territoriales chinoises désireuses de venir en France pour mieux identifier les potentiels de coopération existants, et créer de nouveaux partenariats.

Organisées à l'intention des collectivités publiques, ces Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous. 500 participants sont attendus à Bordeaux: de hauts responsables politiques locaux des deux pays, accompagnés d'universitaires et de délégations économiques pour lesquelles un programme de rendez-vous d'affaires et de visites d'entreprises est également prévu.

Inscriptions : pour vous impliquer dans la préparation d'un atelier, ou simplement pour participer aux rencontres, contacter la Mairie de Bordeaux - Direction Générale des Relations Internationales,
Michel GRANGE ou Faustine EYQUEM Tél : 05 56 10 21 83 ; courriel : ri@mairie-bordeaux.fr

2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise 22 et 23 novembre 2007 – Bordeaux	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
	Avec le soutien de la société Veolia		

ANNEXE 3

Réservation de stand au Palais des Congrès de Bordeaux

Les collectivités et organismes qui souhaitent installer un stand de présentation destiné à accueillir et informer les participants chinois et français des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée sont invités à remplir le bulletin de réservation ci-dessous.

*Tarif exceptionnel proposé pour deux jours d'exposition les 22 et 23 novembre 2007
(montage le 21 novembre, démontage le 24 novembre)*

Module de base minimal de 9 m² (3m x 3m) : 692 € TTC

Comprenant :

- la surface

- un équipement standard (les cloisons de fond et retour, le bandeau frontal, 1 enseigne drapeau au nom de l'organisme, la moquette de sol, 1 rail de 3 spots, 1 branchement électrique de 3kw -consommation incluse, 1 table et 3 chaises)

- le montage, le démontage, et le nettoyage du stand

- les frais de dossier et d'assurance complémentaire

Pour la location de surface supplémentaire, compter 198 € TTC par mètre de façade sur 3m de profondeur.

A réception de votre bulletin, le Palais des Congrès de Bordeaux vous adressera une confirmation de votre réservation, accompagnée des tarifs détaillés pour les éventuelles prestations complémentaires que vous souhaiteriez.

Bulletin à retourner avant le 15 octobre 2007 à :

CORINNE BEHARITCH LEAL

Palais des Congrès de Bordeaux BP 55 - 33030 BORDEAUX LAC CEDEX

Tel : 05 56 11 88 78 - Fax : 05 56 11 88 22

Nom de la collectivité ou de l'organisme ALSTOM TRANSPORT SA.....

N° de Siret de l'organisme 389 191 982 00146

Nom du responsable du stand Eric LENOIR.....

Adresse 48 rue Ambert Dhalenne Code Postal 93482 Ville (& Pays) SAINT-OUEN CEDEX

Téléphone 01 41 66 98 74 Fax 01 41 66 88 43 courriel eric.lenoir@transport.alstom.com

Nombre de m² souhaités.....9.....

CONVENTION DE PARTENARIAT

II^{EMES} RENCONTRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Municipalité de la Ville de BORDEAUX

Adresse : Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex,
Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain JUPPÉ,
Dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée : « **la Ville de Bordeaux** »

ET :

La société CARREFOUR,

Société Anonyme au capital de 1 762 256 790 Euros,
Enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 652 014 051,
Adresse du siège social : 26 quai Michelet 92300 Levallois-Perret,
Représentée par Monsieur Jacques BEAUCHET en qualité de Directeur Général,
Dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée : « **la Société** »,

Ci-après dénommées séparément : « **la Partie** » et collectivement : « **les Parties** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

– **La Ville de Bordeaux** a fait de la Chine un des quatre axes prioritaires de sa politique de relations internationales.

A la suite du succès du premier dialogue entre les collectivités territoriales de France et de Chine, qui a été organisé en octobre 2005 à Wuhan, la Ville de Bordeaux a été chargée par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée et le ministère des Affaires étrangères, d'organiser les 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise (ci-après dénommées : « la Manifestation »).

La Manifestation, se déroulera les 22 et 23 novembre 2007 au Palais des congrès de Bordeaux, Avenue Jean Domergue – BP 55 – 33030 Bordeaux Lac Cedex, sur le thème : « Vers une société harmonieuse, par le développement durable ».

La Manifestation a pour objet d'accompagner le dialogue entre responsables politiques, administratifs et économiques des deux pays et leur recherche de solutions aux problèmes liés au développement et à la protection de l'environnement.

– **La Société** souhaite soutenir la Manifestation organisée par la Ville de Bordeaux.

CECI EXPOSE LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du soutien financier que la Société entend apporter à la Ville de Bordeaux dans le cadre de l'organisation de la Manifestation.

Une note de présentation générale de la Manifestation, est annexée à la présente convention (**annexe 1**).

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE

La Société s'engage à verser à la Ville de Bordeaux une somme forfaitaire et définitive de 10.000 € H.T. (DIX MILLE EUROS HORS TAXES) au titre de sa participation au financement de la Manifestation.

Le règlement de cette somme s'effectuera par chèque et en un seul versement, au plus tard trente (30) jours à compter de la date de réception par la Société, du titre de recettes émis par la Ville de Bordeaux, en référence à la présente convention.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

3.1. La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser les fonds versés par la Société aux seules fins décrites à l'article 1.

3.2. La Ville de Bordeaux s'engage à informer la Société, sans retard, de tout événement qui pourrait avoir une incidence sur l'organisation de la Manifestation.

3.3. La Ville de Bordeaux s'engage à mentionner le soutien de la Société sur tous les documents et sur tous les supports de communication officiels relatifs à la Manifestation (plaquettes des programmes, affiches, etc.) dont l'impression serait postérieure à la date de signature de la présente convention.

3.4. La Ville de Bordeaux s'engage à mettre gratuitement à la disposition de la Société une surface de neuf mètres carrés dans l'espace réservé à la présentation des stands, au sein du Palais des Congrès de Bordeaux, pendant la Manifestation, les 22 et 23 novembre 2007 (montage du stand le 21 novembre, démontage le 24 novembre 2007).

3.5. La Ville de Bordeaux adressera à la Société un compte rendu de la Manifestation, dans un délai de six mois après la réalisation de cette Manifestation.

3.6. La Ville de Bordeaux autorise la Société à inscrire jusqu'à 5 participants à la Manifestation.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et arrivera à échéance le 24 novembre 2007.

ARTICLE 5 – MEDIATISATION DU PARTENARIAT

Les Parties sont autorisées à faire état de la Manifestation et de l'implication de la Société dans sa réalisation, dans toutes leurs communications officielles.

La Ville de Bordeaux est autorisée à faire figurer le logo du Groupe auquel appartient la Société sur tous les supports de communication officiels relatifs à la Manifestation (plaquettes des programmes, affiches, etc.) dont l'impression serait postérieure à la date de signature de la présente convention.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société autorise la Ville de Bordeaux à utiliser le nom du Groupe CARREFOUR, son logo ainsi que tous les signes distinctifs qui y sont rattachés et tels qu'annexés à la présente convention (**annexe 2**) aux seules fins décrites aux articles 3 et 5.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La Ville de Bordeaux s'engage à respecter les réglementations et normes de sécurité définies par l'Administration dans le cadre d'un événement public, à rendre publiques les consignes de sécurité, et à contracter toute assurance requise.

En aucun cas, la Société ne saurait être tenue pour responsable en cas de survenance d'un dommage à autrui ou à des biens survenant au cours de la Manifestation.

ARTICLE 8 – RESILIATION

8.1. A défaut pour l'une des Parties, d'exécuter l'une quelconque de ses obligations découlant du présent contrat, celui-ci se trouvera résilié de plein droit, si bon semble à

l'autre Partie, 30 jours après réception par la première Partie d'une mise en demeure restée infructueuse et précisant l'obligation ou les obligations en souffrance, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si l'inexécution est le fait de la Ville de BORDEAUX, celle-ci devra restituer à la Société la totalité de la somme perçue.

8.2. En cas d'annulation ou de report de l'opération à une date ultérieure supérieure à 6 mois, par disposition légale, réglementaire, de justice ou émanant des autorités compétentes, le contrat serait résilié de plein droit, sans indemnités ni de part ni d'autre.

Dans cette hypothèse, la Ville de Bordeaux rembourserait la totalité des sommes versées par la Société.

8.3. En cas de report de l'opération à une date ultérieure inférieure à 6 mois, par disposition légale, réglementaire, de justice ou émanant des autorités compétentes, les Parties se rapprocheront pour décider d'une nouvelle mise en œuvre du partenariat.

Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à s'entendre, le contrat serait résilié de plein droit, sans indemnités ni de part ni d'autre et la Ville de Bordeaux rembourserait la totalité des sommes versées par la Société.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE

La présente convention et les informations communiquées entre les Parties à l'occasion de l'exécution de celle-ci sont confidentielles et ne pourront être divulguées auprès des tiers.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans l'exécution du présent contrat sera porté devant la juridiction compétente de la ville de Bordeaux.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives précisées en tête des présentes.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le _____ 2007

<p>Pour la Municipalité de la Ville de Bordeaux</p> <p>Monsieur Alain JUPPÉ Maire</p>	<p>Pour la Société CARREFOUR</p> <p>Monsieur Jacques BEAUCHET Directeur Général</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 1.
Note de présentation générale de la Manifestation

<p>2èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise</p> <p>22 et 23 novembre 2007 – Bordeaux</p>	 <p>MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</p>		
<p>Avec le soutien des sociétés Veolia, Dexia et Alstom</p>			

NOTE DE PRESENTATION

Le succès des années croisées Chine - France a démontré, en 2004-2005, l'implication concrète des peuples français et chinois dans un dialogue culturel sincère et constructif. A travers le regard du grand public mais aussi des professionnels des arts, de l'éducation, et des acteurs économiques, le potentiel considérable de coopération entre la France et la Chine a été mis en évidence.

A leur niveau les collectivités territoriales françaises mettent en œuvre, au quotidien, une coopération de proximité avec les collectivités chinoises, démultipliant l'action de la France grâce à l'implication concrète de leurs experts locaux et de la société civile, dans des domaines très variés.

A l'initiative de la Commission Nationale française de la Coopération Décentralisée, de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, des mairies de Wuhan et de Bordeaux, en octobre 2005 les 1ères Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise ont permis à plus de 80 collectivités des deux pays de mettre en commun leurs expériences et leurs souhaits pour l'avenir, en matière de développement urbain.

Le succès de ce premier dialogue décentralisé à grande échelle a été salué par les Présidents des Républiques française et chinoise qui ont appelé, lors de leur déclaration conjointe d'octobre 2006, à l'organisation des 2èmes Rencontres de la coopération décentralisée. Celles-ci se tiendront à Bordeaux, les 22 et 23 novembre 2007, sur le thème « **Vers une société harmonieuse, par le développement durable** ».

Dans cette perspective, M. Jacques VALADE, ancien Ministre, Sénateur, Conseiller spécial du Maire de Bordeaux pour les relations internationales, préside un comité de pilotage regroupant plus de 90 collectivités françaises, dont huit chefs de file qui coordonnent la préparation d'ateliers thématiques:

- 1) **Environnement** (eau, air, déchets, bruit, éco-construction...) atelier coordonné par la Communauté Urbaine de Lille et le Conseil Régional d'Auvergne.
- 2) **Économie** (transports propres et intelligents, énergies renouvelables, consommation éco-responsable...) coordonné par le Conseil Régional Rhône-Alpes et la Ville de Toulouse.
- 3) **Société** (projet urbain et cadre de vie, patrimoine, mixité sociale, santé, lutte contre la pauvreté, participation des habitants, accompagnement du vieillissement de la population...) coordonné par la Ville du Havre et le Conseil Général de l'Orne.
- 4) **Méthodologie des relations décentralisées franco-chinoises** (connaissance des systèmes administratifs, expériences de partenariat, réflexion sur la création d'un fonds d'appui à la coopération décentralisée franco-chinoise) coordonné par la Ville de Tours et le Conseil Régional d'Alsace.

Côté chinois, l'Association pour l'amitié avec l'étranger assure les préparatifs selon un dispositif analogue, et anime notamment un comité de pilotage regroupant plus de 80 collectivités territoriales chinoises désireuses de venir en France pour mieux identifier les potentiels de coopération existants, et créer de nouveaux partenariats.

Organisées à l'intention des collectivités publiques, ces Rencontres sont gratuites et ouvertes à tous. 500 participants sont attendus à Bordeaux: de hauts responsables politiques locaux des deux pays, accompagnés d'universitaires et de délégations économiques pour lesquelles un programme de rendez-vous d'affaires et de visites d'entreprises est également prévu.

Inscriptions : pour vous impliquer dans la préparation d'un atelier, ou simplement pour participer aux rencontres, contacter la Mairie de Bordeaux - Direction Générale des Relations Internationales,
Michel GRANGE ou Faustine EYQUEM Tél : 05 56 10 21 83 ; courriel : ri@mairie-bordeaux.fr

Annexe 2.

Modèle de logo du Groupe CARREFOUR et des signes distinctifs qui y sont rattachés

M. BANAYAN. -

Mes chers collègues, le 9 juillet dernier nous avons voté une délibération au sujet de l'organisation par la Ville de Bordeaux des 2èmes rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise les 22 et 23 novembre derniers.

Ces rencontres qui ont connu une participation massive ont été cofinancées par le Ministère Français des Affaires Etrangères, l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Etranger, et la société Véolia.

Mais compte tenu du nombre important de collectivités : 61 françaises et 51 chinoises, qui ont dépassé les objectifs, il a été nécessaire d'obtenir d'autres partenariats. C'est ainsi que les sociétés Dexia, Alstom et Carrefour proposent de contribuer à hauteur de 10.000 euros chacune.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ces recettes.

M. LE MAIRE. -

Pourquoi c'est nous qui encaissons ça ?

M. BANAYAN. -

Parce que c'est nous qui avons organisé.

M. LE MAIRE. -

On a tout organisé ? Je croyais que c'était le Ministère des Affaires Etrangères qui était maître d'ouvrage.

M. BANAYAN. -

Il était en collaboration avec la municipalité.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur notre position par rapport à la coopération décentralisée. On a déjà eu l'occasion de s'en exprimer lors de plusieurs débats.

Permettez-moi tout de même de dire un mot sur ces 2èmes rencontres de la coopération décentralisée qui avait pour thème principalement le développement durable.

Je parle notamment de l'article paru dans Sud-Ouest.

Je voudrais rappeler d'abord que dans l'Agenda 21 du sommet de Rio les actions de coopération décentralisée devaient viser la lutte contre les changements climatiques dans la mesure où elles permettent à la fois de lutter contre l'effet de serre, de diminuer la pollution locale, de réduire les consommations d'énergies, donc de réaliser des économies budgétaires et de créer des emplois par le biais du développement de nouveaux secteurs d'activités : énergie éolienne, énergie solaire, bio-énergies et économies d'énergies.

J'avoue que malheureusement nous voyons que vous êtes très loin de cette conception. Si le fait de vendre du nucléaire à toute la planète est considéré comme faire du développement durable, je crois qu'il y a encore un monde entre votre conception de l'écologie et celle des écologistes, Nicolas Hulot inclus.

Nous le voyons aujourd'hui, vous êtes très loin de cette conception. L'énergie nucléaire, je le rappelle, n'est pas la solution au réchauffement climatique car elle est polluante, elle est chère, elle est dangereuse, elle est proliférante et peu créatrice d'emplois.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Bien. Moi j'ai lu il n'y a pas très longtemps un texte de Nicolas Hulot et je me suis trouvé sur le nucléaire exactement en phase avec lui.

Oui, oui. Absolument. Il dit : il en faut. On ne peut pas s'en passer. Il faut être très prudent. Il faut organiser petit à petit sa disparition, mais pour l'instant c'est absolument incontournable.

C'est ce que nous disons.

M. PAPADATO. -

N'allez pas me dire que Nicolas Hulot prône la prolifération nucléaire à l'échelle de la planète ! Parce que là je suis prêt à lui écrire et à l'inviter à un de nos colloques !

M. LE MAIRE. -

Vous avez fait un parallèle entre ce que je pense et ce que pense M. Nicolas Hulot. Moi je n'ai jamais préconisé la prolifération à l'échelle de la planète.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, vous laissez entendre que Nicolas Hulot est prêt à accepter... (Interrompu)

M. LE MAIRE. -

Non, non ! Vous avez mis en cause ma position à moi par rapport à celle de Nicolas Hulot.

Je peux vous dire qu'entre ce que pense Nicolas Hulot et ce que je pense il y a des différences de degrés sur ce dossier, mais globalement quand il dit : pendant un certain temps on ne pourra pas s'en passer, moi je trouve que c'est quelqu'un de responsable.

M. PAPADATO. -

Mais je pense que Nicolas Hulot ne dit pas : il faut le vendre à toute la planète.

M. LE MAIRE. -

Mais est-ce que je dis ça moi ?

M. PAPADATO. -

Non...

M. LE MAIRE. -

Alors pourquoi vous me mettez en cause ?

M. PAPADATO. -

Mais ne laissez pas entendre que Nicolas Hulot approuverait ce type de...

M. LE MAIRE. -

Mais je n'ai pas dit ça ! C'est extraordinaire. Soyons un peu rigoureux dans nos raisonnements.

Bien. On n'a pas le temps de continuer cette passionnante discussion.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette proposition d'encaissement de subvention ?

Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20070615

**Installation Classée pour la Protection de l' Environnement.
Demande d' Autorisation d' exploiter un centre de
démantèlement et de valorisation de métaux sur le site du Port
Autonome de Bordeaux à Bassens. Avis.**

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société ONYX AQUITAINE sollicite au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'autorisation d'exploiter un centre de démantèlement de navires et de valorisation des métaux à Bassens, en utilisant la forme de radoub du port autonome.

L'activité projetée est d'une part la déconstruction de navires en fin de vie, ce qui représenterait un flux annuel de 20 000 T de ferrailles et 3 000 T de déchets dont des produits toxiques (amiante, plomb, PCB, hydrocarbures ...), et d'autre part, le transit et le tri de déchets métalliques pour environ 75 000 T par an, y compris les tonnages issus de l'activité précédente.

Les ferrailles seront par la suite réexpédiées principalement par voie maritime.

Le démantèlement des bateaux est une opération délicate qui sera conduite au cas par cas.

Avant réception d'un bateau, un diagnostic détaillé sera réalisé par une société de contrôle spécialisée afin de définir la nature et la quantité des déchets dangereux à évacuer et les modes opératoires correspondants.

Les bateaux admis devront être exempts de tout système d'armement et la soute à carburant vidée et dégazée.

Les différentes phases du démantèlement sont les suivantes :

➤ Sécurisation des zones de travail et création des accès nécessaires

➤ Enlèvement des éléments mobiles et des déchets banals

➤ Désamiantage :

Ces opérations seront confiées à une entreprise spécialisée titulaire des accréditations réglementaires. Le retrait des matériaux amiantés s'effectuera dans des zones confinées à atmosphère contrôlée, où seul le personnel équipé peut accéder par des sas successifs. Les déchets seront conditionnés à l'intérieur des zones de traitement. Les eaux résiduaires seront traitées par une station d'épuration spécifique. Au final, une vérification de la qualité du désamiantage sera effectuée par un bureau de contrôle indépendant.

➤ Décapage des peintures toxiques :

Le décapage à l'intérieur du navire sera réalisé en zone confinée dans le cadre des opérations de désamiantage. Au niveau des parties extérieures, le décapage sera effectué à l'eau sous pression par un système ventouse avec aspiration à la source

➤ Découpage des parties métalliques par pinces hydrauliques et oxydécoupage.

➤ Gestion des déchets :

Les différents déchets seront conditionnés de manière distincte sur le bateau et transférés à quai sur une plateforme couverte assurant l'identification et le transit. Cette structure sera surélevée au dessus de la cote inondable et mise sous rétention. Les déchets seront évacués sous 24h vers les filières agréées respectives.

➤ Retrait des équipements et nettoyage de la zone en fin de chantier.

Celui-ci peut durer de quelques mois à 2 ans maximum. La zone ferraille fait appel à des moyens traditionnels de cisailage, oxydécoupage et manutention à l'aide d'engins mobiles.

Les nuisances qui peuvent en découler sont principalement le bruit et les poussières sans impact significatif pour le territoire communal situé sur l'autre rive du fleuve. Les premiers immeubles bordelais sont situés à 900m à l'extrémité de la zone d'activités de Bordeaux Nord.

La totalité des aires de travail sera imperméabilisée. Les différents stockages de produits susceptibles de polluer le sol seront sur zone de rétention. Les eaux pluviales seront collectées et traitées par débourbeur et séparateur à hydrocarbure avant rejet en Garonne. Les eaux souillées par des produits dangereux seront traitées par une station d'épuration surélevée au dessus de la cote inondable. La qualité du rejet en Garonne sera surveillée en continu.

L'étude santé s'est recentrée sur le risque amiante. L'analyse conclut que le risque sanitaire pour la zone habitée la plus proche sur Bassens est 500 fois plus faible que le seuil de précaution rencontré dans la bibliographie et que l'« on peut alors en déduire que le risque sanitaire pour le reste de l'habitat environnant est négligeable ».

L'étude de dangers retient deux risques principaux :

- L'exposition d'une bouteille de propane
- L'incendie du stockage de fioul

Ces scénarios génèrent des zones de danger (effets chimiques et surpression dont les périmètres restent circonscrits aux limites de propriété de l'établissement).

Une enquête publique sur le présent projet a été organisée à la Mairie de Bassens du 8 octobre au 8 novembre 2007. Les communes dont Bordeaux, situées à moins de deux kilomètres du site, sont invitées à donner leur avis.

Le dossier est porté par une société spécialisée dans la gestion des déchets ménagers et industriels, filiale du groupe Véolia Propreté.

Des prestataires qualifiés et agréés sont associés pour des travaux spécifiques.

Nous demandons qu'un suivi attentif de cette activité soit effectué par les services d'inspection de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE).

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au présent projet sous réserve du strict respect des prescriptions d'aménagement et de fonctionnement qui seront définies par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

AMENDEMENT PROPOSE PAR M. LE MAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de faire sien les observations émises par le Conseil Municipal de Bassens relatives à la protection de l'environnement :

Respect du protocole et des limites de rejets concernant tous les produits, en particulier l'amiante avec un personnel qualifié.

Diminution du bruit en limite de propriété (écrans complémentaires autour du cisailage, protocole sur le maniement des ferrailles, par d'engins de manutention avec alerte sonore extérieur de type bip-bip,...) respect des horaires et des jours de travail.

Contrôle fréquent des rejets liquides en Garonne.

Mesures de sécurité supplémentaires concernant les risques d'incendie et d'explosion.

Sélection des navires démantelés (pas des navires poubelles, passeport vert, ...)

M. BANAYAN. -

Il s'agit d'une installation classée importante située à Bassens sur le site du Port Autonome en vue d'exploiter un centre de valorisation de matériaux et de démantèlement de navires à Bassens.

Au vu du dossier technique présenté il apparaît que toutes les études préliminaires concernant les dangers et les impacts sur l'environnement ont été concluants.

Sous réserve du strict respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation et en nous associant strictement aux observations environnementales de la Ville de Bassens, je vous propose de donner un avis favorable.

M. LE MAIRE. -

La Ville de Bassens a émis un avis favorable en demandant un certain nombre d'engagements au pétitionnaire : le respect du protocole et des limites de rejets, la diminution du bruit en limite de propriété, des contrôles fréquents des rejets liquides en Garonne, des mesures de sécurité supplémentaires... Voilà pour l'essentiel des observations à caractère environnemental.

Je vous propose que nous les reprenions à notre compte.

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, je voulais au travers de cette délibération mettre l'accent sur le fait qu'avec ce centre de démantèlement des navires en fin de vie et la valorisation des métaux, on utilise les formes de radoubs, ce qui démontre que les structures portuaires sont encore un atout, non seulement pour la protection de l'environnement, mais aussi

pour l'activité économique, et qu'en alliant patrimoine et techniques performantes, notamment la torche à plasma, on a là un potentiel économique qui nous permet d'aller dans le sens du développement durable.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, nous sommes également favorables à cette délibération avec non seulement les réserves déjà émises dans la délibération, mais de surcroît celles que vous avez rappelées qui sont celles de la Commune de Bassens.

Donc nous souhaiterions également que les réserves que vous venez de formuler soient effectivement dans la délibération, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Donc si tout le monde est d'accord là-dessus je pense qu'il serait bien que la délibération soit complétée avec ces réserves.

Nous aussi nous sommes favorables dans la mesure où nous nous félicitons de la possibilité d'une création de filière française de démantèlement des navires sur le Port Autonome de Bordeaux, de même que nous étions proches de l'association Greenpeace lorsqu'elle a reproché à la France d'aller faire démanteler le Clémenceau très loin.

Nous pensons que là aussi le principe de proximité est un principe qu'il convient d'encourager.

Nous pensons aussi que ce qui nous est aujourd'hui proposé peut créer une véritable filière industrielle de qualité permettant de répondre à un réel besoin, respectant les principes de proximité et d'autosuffisance en matière de gestion et de valorisation des déchets, de réutilisation des matières premières, et répondre aussi au principe de responsabilité de notre pays dans ce domaine.

J'ajouterai que le parti-pris technique qui consiste à utiliser pour la déconstruction des navires une importante cale sèche, permet le confinement des opérations, contrairement à la réalisation à flot, isolant chaque bateau et favorisant la protection des opérateurs et de l'environnement.

En plus cette offre favorise de surcroît le transport par bateau des métaux à des fins de valorisation, ainsi que le traitement des déchets dangereux par la torche à plasma. Et nous savons que le groupe Euro Plasma est parfaitement compétent dans ce domaine-là.

Donc forts de ces principes et des réserves que vous avez émises nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

J'ai bien proposé qu'on ajoute à notre délibération le dispositif voté par Bassens pour ce qui concerne l'environnement.

Il y a aussi une demande de subvention à la Ville de Bassens. Ça, évidemment nous n'allons pas nous y associer, ni en demander une pour la Ville de Bordeaux.

Pas d'oppositions dans ces conditions ?

(Aucune)

AMENDEMENT PRESENTE PAR M. LE MAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION ECRITE DE M. Patrick PAPADATO

Rénovation du Collège Cassagnol

Monsieur le Maire,

nous avons été alerté par les représentants des parents d'élèves du collège Cassagnol sur le projet de rénovation de cet établissement, prévu sur l'ancien site de France Télécom. A ce jour, les trois propositions présentées pour ce nouveau collège ont reçu un avis défavorable de la totalité de l'équipe éducative (enseignants, personnels administratifs, parents d'élèves). Il semble notamment que la localisation du gymnase, prévu sur le même site que le futur collège pose problème.

Il y a deux ans, une demande du Conseil Général a été faite à la Mairie de Bordeaux pour réaliser un équipement sportif à moyens partagés mais vos services n'ont pas donné suite à cette opportunité.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de revenir sur cette position et d'étudier la construction d'une salle de sport.

Autour du collège Cassagnol, il n'y a qu'un seul gymnase (salle Malleret) alors que la zone a une forte densité de population. Ce quartier est en plein renouveau, beaucoup de familles s'y sont installées, les équipements scolaires font à peine face à la demande. Compte tenu des besoins des nombreux établissements scolaires (écoles, collège, lycée) et associations sportives sur ce secteur, ne serait-il pas souhaitable de réunir l'ensemble des collectivités afin de trouver un accord pour la réalisation d'une salle de sport sur le site actuel du collège, voué à démolition?

Une telle solution a déjà été réalisée pour la salle de sport du Lycée Gustave Eiffel où Région, Conseil Général et Mairie se sont mis d'accord pour un gymnase mutualisé. L'actuel emplacement du Collège Cassagnol appartenant à la CUB pourrait parfaitement permettre une telle réalisation.

Si le projet à l'étude aboutit, il ne sera ouvert que 170 jours par an, alors que s'il était ouvert aux associations et aux habitants, il serait utilisé 365 jours an. Dans une telle hypothèse, Il est généralement admis que la Mairie de Bordeaux supporterait environ 35% des travaux pour un tel équipement.

Ces derniers mois le développement durable, les enjeux climatiques et les problèmes énergétiques ont souvent été mis en avant par le Conseil régional, le Conseil général et la Mairie de Bordeaux.

Tous les jours, faute d'équipements, de nombreux bus sont affrétés par ces collectivités pour transporter élèves, collégiens et lycéens vers des structures sportives plus éloignées. C'est une grande perte de temps pédagogique et une pollution qui pourrait être réduite. A l'heure du Grenelle de l'environnement, le choix d'un équipement de proximité ne doit-il pas être étudié avec le plus grand intérêt?

M. LE MAIRE. -

Nous terminons par la question écrite de M. Patrick PAPADATO sur la rénovation du collège Cassagnol.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, nous avons été alertés par les représentants des parents d'élèves du collège Cassagnol sur le projet de rénovation de cet établissement, prévu sur l'ancien site de France Télécom.

A ce jour, les trois propositions présentées pour ce nouveau collège on reçu un avis défavorable de la totalité de l'équipe éducative : enseignants, personnels administratifs, parents d'élèves. Il semble notamment que la localisation du gymnase prévu sur le même site que le futur collège pose problème.

Il y a deux ans une demande du Conseil Général a été faite à la Mairie de Bordeaux pour réaliser un équipement sportif à moyens partagés, mais vos services n'ont semble-t-il pas donné suite à cette opportunité.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de revenir sur cette position et d'étudier la construction d'une salle de sport.

Autour du collège Cassagnol il n'y a qu'un seul gymnase, salle Malleret, alors que la zone a une forte densité de population. Ce quartier est en plein renouveau. Beaucoup de familles s'y sont installées. Les équipements scolaires font à peine face à la demande.

Compte tenu des besoins des nombreux établissements scolaires, écoles collège, lycée sur le secteur, et associations sportives, ne serait-il pas souhaitable de réunir l'ensemble des collectivités afin de trouver un accord pour la réalisation d'une salle de sport sur le site actuel du collège voué à démolition ?

Une telle solution a déjà été réalisée pour la salle de sport du Lycée Gustave Eiffel où la Région, le Conseil Général et la Mairie se sont mis d'accord pour un gymnase mutualisé.

L'actuel emplacement du collège Cassagnol appartenant à la CUB pourrait parfaitement permettre une telle réalisation.

Si le projet à l'étude aboutit, il ne sera ouvert que 170 jours par an, alors que s'il était ouvert aux associations et aux habitants il serait utilisé 365 jours par an pour le bien de toute la population environnante.

Dans une telle hypothèse il est généralement admis que la Mairie de Bordeaux supporterait environ 35% des travaux pour un tel équipement.

Ces derniers mois le développement durable, les enjeux climatiques et les problèmes énergétiques ont souvent été mis en avant par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Mairie de Bordeaux.

Tous les jours, faute d'équipements, de nombreux bus sont affrétés par ces collectivités pour transporter élèves, collégiens et lycéens vers des structures sportives plus éloignées. M. QUANCARD et M. GAÛZERE sont bien au courant. C'est une grande perte de temps pédagogique et une pollution qui pourrait être réduite s'il y avait un équipement sportif à proximité.

A l'heure du Grenelle de l'Environnement, le choix d'un équipement de proximité ne doit-il pas être étudié avec le plus grand intérêt ?

M. LE MAIRE. -

M. GAÜZERE.

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les discussions relatives à la relocalisation du collège Cassagnol sur le site de France Télécom se sont déroulées de façon très positives entre le Conseil Général, la Communauté Urbaine et la Ville.

Au terme de ces discussions il a été convenu que la CUB échangeait le terrain de France Télécom contre le site actuel du collège Cassagnol sans versement de soulte de part et d'autre, la CUB prévoyant ensuite de mener une opération urbaine sur le site actuel du collège, cette dernière n'ayant pas encore fait connaître ses intentions précises sur le devenir de ce bien. Ceci sera discuté le moment venu avec la Ville.

A l'occasion du projet, un gymnase a été intégré au programme du collège, sans perspective de mutualisation éventuelle avec d'autres utilisateurs. En effet, la Ville a estimé fin 2005, lors de la définition du programme, que les équipements de sport nécessaires à l'activité sportive de proximité dans le quartier ne nécessitait pas une configuration imposant des contraintes supérieures aux besoins scolaires et qu'elle ne projetait donc pas de participer à la construction d'une salle de sport.

En revanche, nous n'excluons pas de discuter avec le Conseil Général d'une utilisation de cette salle par les acteurs de proximité, après le temps scolaire. Je rappellerai à ce titre que tous les collèges bordelais bénéficient de la mise à disposition gracieuse des équipements sportifs de la Ville, alors que la loi fixe les obligations en la matière à la charge du Conseil Général et que la jurisprudence prévoit la mise en place de loyers pour leur utilisation.

Dans le cadre de nos relations partenariales avec le Conseil ;Général, nous pourrions donc être amenés à discuter de ce point si des besoins de proximité non satisfaits sont constatés.

La question de la relocalisation du gymnase sur un autre emplacement n'a pas été abordée par le Conseil Général dans le cadre de ces négociations.

A noter cependant que des négociations foncières engagées par le Département avec le Ministère de l'Agriculture et qui auraient permis le cas échéant de positionner différemment le projet du gymnase, n'ont pu aboutir.

M. LE MAIRE. -

Merci de cette réponse très complète, Monsieur l'Adjoint.

Voilà. Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée...

(La séance est levée à 20 h)

TABLE DES MATIERES

MONSIEUR LE MAIRE	3
POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE BORDEAUX.....	4
D -20070571 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	56
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN.....	120
D -20070572 EXPLOITATION DU MARCHÉ MUNICIPAL DES CAPUCINS ET DES PARC DE STATIONNEMENT. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICE PUBLIC A LA SOCIÉTÉ DES FILS DE MADAME GERAUD. DECISION. AUTORISATION.	121
D -2007572.BIS DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. MARCHÉ ET PARKINGS DES CAPUCINS. MODIFICATIONS MINEURES DU PROJET DE CONTRAT A CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ DES FILS DE MADAME GERAUD.	123
D -20070573 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET RADIO FRANCE RELATIVE A LA DIFFUSION DE L'INFORMATION DE LA POPULATION DANS LES SITUATIONS DE CRISE RELEVANT DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE CIVILE. AUTORISATION. DECISION.....	137
DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE	142
D -20070574 BORDEAUX. MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET VELOS EN LIBRE SERVICE. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES. GRILLE TARIFAIRE. AUTORISATION.	143
D -20070575 POLE INTERMODAL SAINT-JEAN. CONVENTION RELATIVE A LA COMMUNICATION PARTENARIALE SUR LE PROJET. APPROBATION. AUTORISATION	153
D -20070576 BORDEAUX. PROJET DES QUAIS RIVE GAUCHE. FONDS DE CONCOURS VILLE DE BORDEAUX. CONVENTION DU 25 MAI 2000. AVENANT N°2. AUTORISATION DE SIGNATURE.	165
D -20070577 AGORA 2008. CONVENTION DE MECENAT. SIGNATURE. ENCAISSEMENT DE RECETTES. AUTORISATION.....	171
D -20070578 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 45 RUE DES BAHUTIERS, 30 RUE DU PUIITS DESCAZEUX, 76 CRS AL. LORRAINE, 17BIS RUE CONTRESCARPE, 13 RUE ULYSSE DESPAUX, 7 RUE DAVIN ET 8 RUE RENIERE. SUBVENTION DE LA VILLE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS. AUTORISATION. DECISION	176
D -20070579 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 15 RUE MARENGO. SUBVENTIONS DE LA VILLE ET DE LA CUB AUX PROPRIETAIRES POUR LA CREATION OU L'AMELIORATION D'EQUIPEMENTS RESIDENTIELS. AUTORISATION. DECISION	180
DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET	182
D -20070580 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2012. 2EME PROGRAMMATION D' ACTIONS POUR L'ANNEE 2007. AUTORISATION. DECISION.	183

D -20070581 CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2EME SEMESTRE 2007. AUTORISATION. SIGNATURE. .	192
D -20070582 CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. OPERATION VILLE VIE VACANCES 3EME SESSION. AUTORISATION. SIGNATURE.....	198
DELEGATION DE M. JEAN-PAUL JAUFFRET	209
D -20070583 BUDGET DE L'EXERCICE 2007. DECISION MODIFICATIVE N° 2	210
D -20070584 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE DIVERS EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS. CONTRAT DE REGIE INTERESSEE AVEC LA SOCIETE BORDELAISE DE SPORTS ET DE LOISIRS 'AXEL VEGA'. DECISION. AUTORISATION.....	212
D -20070585 INCITE BORDEAUX LA CUB - EMPRUNT DE 4.380.608 EUROS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL - GARANTIE DE LA VILLE - AUTORISATION	217
DELEGATION DE M. JEAN-CHARLES BRON	225
D -20070586 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DE L' ARTISANAT ET DES SERVICES DE LA VILLE. ANIMATIONS PRESENTEES PAR LES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET ARTISANS. DEMANDES DE SUBVENTIONS. DECISION. AUTORISATION.....	226
D -20070587 ADHESION DE LA VILLE DE BORDEAUX AU GROUPEMENT D' EMPLOYEUR DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BORDEAUX. DECISION. AUTORISATION.....	233
DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU	237
D -20070588 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES. AUTORISATION.....	238
D -20070589 DGAC. MUSEE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION PEINTURE ET SOCIETE AU TEMPS DES IMPRESSIONNISTES. A. ROLL - A. SMITH. CONVENTION DE PRET D'OEUVRE AVEC LA C.C.I DE BORDEAUX. SIGNATURE. VENTE DE CATALOGUES ET DE PRODUITS DERIVES. AUTORISATION	239
D -20070590 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION BRIAN WILSON. SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE. DEMANDE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION.....	243
D -20070591 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN. PARTENARIATS AVEC LES EDITIONS DU MOUVEMENT ET METRO. CONVENTIONS. SIGNATURE. AUTORISATION.....	244
D -20070592 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CONSERVATOIRE DE BORDEAUX. SUBVENTION DU CREDIT MUNICIPAL. CONVENTION. SIGNATURE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION.....	254
D -20070593 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS. AUTORISATION.....	257
D -20070594 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ASSOCIATION TOUT NOUVEAU THEATRE. RENOUVELLEMENT DU MATERIEL SCENIQUE. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE. ADOPTION. SIGNATURE. AUTORISATION	258

DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK 262

D -20070595 DELEGATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE POUR UNE OPERATION DE THERMOGRAPHIE INFRAROUGE. SUBVENTIONS 2007. AUTORISATION. ADOPTION. 263

D -20070596 ATTRIBUTION D'AIDE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE ASSOCIATIVE AUTOCOM. SUBVENTIONS 2008. AUTORISATION. DECISION 276

DELEGATION DE M. CLAUDE BOCCHIO 278

D -20070597 TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX. MISE A JOUR AU 31 OCTOBRE 2007. DECISION. AUTORISATION 279

D -20070598 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POSTE ET LA VILLE DE BORDEAUX POUR L'ELABORATION ET LA COMMERCIALISATION D'ENVELOPPES PRETS A POSTER LOCAUX ILLUSTRANT LE PATRIMOINE BORDELAIS. AUTORISATION. DECISION. 284

D -20070599 GROUPE SCOLAIRE DES PINS FRANCS. DESORDRES. ACTION EN GARANTIE DECENNALE CONTRE LES CONCEPTEURS ET CONSTRUCTEURS. AUTORISATION. 298

D -20070600 IMMEUBLE 2-6 RUE SAINT NICOLAS. DESORDRES LIES AU CHANTIER DU TRAMWAY. ACTION DU PROPRIETAIRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX. AUTORISATION DE DEFENDRE. . 299

DELEGATION DE M. JOËL QUANCARD 301

D -20070601 REHABILITATION DE LA PISCINE DU GRAND PARC. PLAN DE FINANCEMENT. APPROBATION. AUTORISATION..... 302

DELEGATION DE MME MURIEL PARCELIER 304

D -20070602 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION 'LES COQS ROUGES' POUR LES ANNEES 2008-2009-2010. AUTORISATION. ADOPTION 305

D -20070603 OPERATION PIQUE-NIQUE 2007. CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS, ASSOCIATIONS DE QUARTIERS, COMITES DE QUARTIERS. SUBVENTION. DECISION. AUTORISATION..... 313

D -20070604 ATTRIBUTION D'AIDE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS. SUBVENTIONS 2007 DM2. AUTORISATION. ADOPTION. 315

D -20070605 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETUDES DU SOIR DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE BORDEAUX. AUTORISATION..... 316

DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTÉ 319

D -20070606 EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOSURVEILLANCE ET DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION DE LA VILLE : TRAVAUX DE GENIE-CIVIL. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....320

D -20070607 MISE EN LUMIERE DU CONSERVATOIRE, DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS, DE SON ANNEXE ET DU PORTAIL DU NOVICIAT. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....321

D -20070608 HEBERGEMENT ET MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES DU PORTAIL DE GESTION DE CONTENU ET DE SERVICES INTERACTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....322

D -20070609 ACQUISITION DE MATERIELS DE PHOTOGRAPHIE AVEC ACCESSOIRES ET PERIPHERIQUES. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	324
D -20070610 ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	325
D -20070611 AMENAGEMENT DU COURS VICTOR HUGO. LOT N° 5. REALISATION ET FOURNITURE DE GRILLES D'ARBRES EN FONTE. PRESTATIONS MODIFICATIVES. AUTORISATION.....	327
DELEGATION DE M. HENRI PONS.....	329
D -20070612 RESILIATION PARTIELLE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU GRAND PARC RUE ETIENNE HUYARD. CONCLUSION D'UN NOUVEAU BAIL EMPHYTEOTIQUE DE 40 ANS. AUTORISATION. DECISION.....	330
D -20070613 TERRAIN SITUE RUE DE GIRONDE. CESSION GRATUITE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. AUTORISATION. DECISION.....	331
DELEGATION DE M. ALEXIS BANAYAN P/MONSIEUR JACQUES VALADE	332
D -20070614 2EME RENCONTRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE. 22 ET 23 NOVEMBRE 2007 A BORDEAUX. ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION.....	333
D -20070615 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE DEMANTELEMENT ET DE VALORISATION DE METAUX SUR LE SITE DU PORT AUTONOME DE BORDEAUX A BASSENS. AVIS.....	358
QUESTION ECRITE DE M. PATRICK PAPADATO	363
RENOVATION DU COLLEGE CASSIGNOL	364